Digitized by Google

FF
2
1. 1

Harvard College
Library

FROM THE FUND BEQUEATHED BY

Archibald Cary Coolidge

Class of 1887

PROFESSOR OF HISTORY
1908–1928

DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910–1928

ANNUAIRE

HISTORIQUE.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
Rue de Vaugirard, n° 9.

Digitized by Google

ANNUAIRE

HISTORIQUE

POUR L'ANNÉE 1852,

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

16e ANNEE.

A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

1851.

Digitized by Google

Fr 2.1.1

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
FUND

Digitized by Google

ANNÉE 1852.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'Or.....	10	Lettre dominicale...	DC
Épacte.....	IX	Indiction romaine...	10
Cycle solaire.....	13		

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 8 février.	Ascension, 20 mai.
Les Cendres, 25 février.	Pentecôte, 30 mai.
Pâques, 11 avril.	Trinité, 6 juin.
Les Rogations, 17, 18 et 19 mai.	Fête-Dieu, 10 juin.
	1er Dim. de l'Avent, 28 nov.

Quatre-Temps.

Mars.....	3, 5, 6.	Septembre.....	15, 17, 18.
Juin.....	2, 4, 5.	Décembre.....	15, 17, 18.

Commencement des Saisons.

Printemps,	20 mars	à	10h 51′ du matin.
Été,	21 juin	à	7h 39′ du matin.
Automne,	22 septembre	à	9h 51′ du soir.
Hiver,	21 décembre	à	3h 23′ du soir.

Eclipses en 1852.

7 janvier, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris : commencement, 4h 30′ 3″ du matin ; fin à 7h 8′ 4″.

21 janvier, éclipse de soleil, invisible à Paris.

17 juin, éclipse de soleil, invisible à Paris.

1er juillet, éclipse totale de lune, invisible à Paris.

11 décembre, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

26 décembre, éclipse de lune, invisible à Paris.

Digitized by Google

ALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	JANVIER. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai
Janv.	Déc.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	20	1	Jeudi	CIRCONCISION.	7.56	4.11	0. 3.37
IV	21	2	Vendr.	s. Basile, év.	7.56	4.12	0. 4. 5
III	22	3	Samedi	s^te Geneviève.	7.56	4.13	0. 4.33
II	23	4	DIM.	s. Rigobert.	7.56	4.14	0. 5. 1
Non.	24	5	Lundi	s. Sim. Stylite.	7.56	4.15	0. 5.28
VIII	25	6	Mardi	EPIPHANIE.	7.56	4.17	0. 5.55
VII	26	7	Mercr.	☽ s. Théau.	7.55	4.18	0. 6.21
VI	27	8	Jeudi	s. Lucien.	7.55	4.19	0. 6.47
V	28	9	Vendr.	s. Furci.	7.55	4.20	0. 7.12
IV	29	10	Samedi	s. Paul, erm.	7 54	4.21	0. 7.37
III	30	11	DIM.	1er *apr. l'Épi.*	7.54	4.23	0. 8.14
II	31	12	Lundi	s. Eutrope.	7.53	4.24	0. 8.25
Ides.	1	13	Mardi	B. de N. S.	7.53	4.25	0. 8.48
XIX	2	14	Mercr.	☾ s. Hilaire.	7.52	4.27	0. 9.11
XVIII	3	15	Jeudi	s. Maur.	7.52	4.28	0. 9.32
XVII	4	16	Vendr.	s. Guillaume.	7.51	4.29	0. 9.54
XVI	5	17	Samedi	s. Antoine.	7.50	4.31	0.10.14
XV	6	18	DIM.	IIe *après l'Épi.*	7.49	4.32	0.10.34
XIV	7	19	Lundi	s. Sulpice.	7.49	4.34	0.10.53
XIII	8	20	Mardi	s. Sébastien.	7 48	4.35	0.11.11
XII	9	21	Mercr.	◉ s^te Agnès.	7.47	4.37	0.11.29
XI	10	22	Jeudi	s. Vincent.	7.46	4.38	0.11.46
X	11	23	Vendr.	s. Ildephonse.	7 45	4.40	0.12. 2
IX	12	24	Samedi	s. Babylas.	7.44	4.42	0.12 17
VIII	13	25	DIM.	IIIe *après l'Épi.*	7.43	4.43	0.12.32
VII	14	26	Lundi	s^te Paule.	7.41	4.45	0.12.45
VI	15	27	Mardi	s. Julien.	7.40	4.46	0.12.58
V	16	28	Mercr.	s. Charlemag.	7.39	4.48	0.13.10
IV	17	29	Jeudi	☽ s. Fr. de S.	7.38	4.50	0.13.22
III	18	30	Vendr.	s^te Bathilde.	7.37	4.51	0.13.32
II	19	31	Samedi	s^te Marcelle.	7.35	4.53	0.13.41

Digitized by Google

JANVIER.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834+ 7°,3	83mm,30	18	0	1
1835+ 3 ,4	14 ,00	7	1	1
1836+ 2 ,6	56 ,19	12	4	0
1837+ 2 ,3	38 ,85	14	3	2
1838— 4 ,4	2 ,71	4	6	0
1839+ 2 ,9	54 ,11	15	5	1
1840+ 3 ,4	60 ,39	13	1	1
1841+ 2 ,0	48 ,67	15	9	1
1842— 1 ,4	28 ,80	7	9	1
1843+ 4 ,2	63 ,15	15	5	2
1844+ 2 ,8	37 ,58	17	4	1
1845+ 2 ,4	50 ,70	10	5	2
1846+ 5 ,2	77 ,20	8	1	0
1847+ 2 ,5	47 ,25	11	0	1
1848— 1 ,0	26 ,87	3	4	0
1849+ 5 ,3	54 ,13	10	1	0
1850+ 0 ,0	49 ,64	10	5	0
Moyenne des dix-sept années.				
+ 2 ,7	46 ,68	11,1	3,7	0,8

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	FÉVRIER. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Févr.	Janv.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	20	1	Dim.	IVe *ap. l'Épip.*	7 34	4.55	0.13.50
IV	21	2	Lundi	*Purification.*	7.33	4.56	0.13.58
III	22	3	Mardi	s. Blaise.	7.31	4.58	0.14. 5
II	23	4	Mercr.	s^te Véronique.	7.30	4.59	0.14.11
Non.	24	5	Jeudi	☺ s^te Agathe.	7.28	5. 1	0.14.17
VIII	25	6	Vendr.	s^te Dorothée.	7.27	5. 3	0.14.21
VII	26	7	Samedi	s. Romuald.	7.25	5. 4	0.14.25
VI	27	8	Dim.	*Septuagésime.*	7.24	5. 6	0.14.27
V	28	9	Lundi	s^te Apolline.	7.22	5. 8	0.14.30
IV	29	10	Mardi	s^te Scholastique	7.21	5. 9	0.14.31
III	30	11	Mercr.	s. Séverin.	7.19	5.11	0.14.32
II	31	12	Jeudi	☾ s^te Eulalie.	7.17	5.13	0.14.32
Ides.	1	13	Vendr.	s. Grégoire.	7.16	5.14	0.14.31
XVI	2	14	Samedi	s. Valentin.	7.14	5.16	0.14.29
XV	3	15	Dim.	*Sexagésime.*	7.12	5.18	0.14.27
XIV	4	16	Lundi	s^te Julienne.	7.10	5.19	0.14.24
XIII	5	17	Mardi	s. Sylvain.	7. 9	5.21	0.14.20
XII	6	18	Mercr.	s. Siméon.	7. 7	5.23	0.14.16
XI	7	19	Jeudi	s. Gabin.	7. 5	5.24	0.14.10
X	8	20	Vendr.	◉ s. Eucher.	7. 3	5.26	0.14. 5
IX	9	21	Samedi	s. Pepin.	7. 1	5.27	0.13.58
VIII	10	22	Dim.	*Quinquagés.*	7. 0	5.29	0.13.50
VII	11	23	Lundi	s. Lazare.	6.58	5.31	0.13.43
VI	12	24	Mardi	s. Serge.	6.56	5.32	0.13.35
VI*	13	25	Mercr.	*les Cendres.*	6.54	5.34	0.13.25
V	14	26	Jeudi	s. Nestor.	6.52	5.36	0.13.16
IV	15	27	Vendr.	s. Just.	6.50	5.37	0.13. 6
III	16	28	Samedi	s^te Honorine.	6.48	5.39	0.13.55
II	17	29	Dim.	☽ 1er *de Car.*	6.46	5.40	0.12.43

Février.

Digitized by Google

FÉVRIER.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834+ 3°,7	17mm,80	9	1	0
1835+ 6 ,0	47 ,90	16	1	1
1836+ 2 ,9	28 ,47	16	5	2
1837+ 5 ,1	83 ,26	13	4	1
1838+ 2 ,0	49 ,62	12	6	0
1839+ 5 ,0	65 ,15	12	4	1
1840+ 3 ,6	18 ,94	7	0	0
1841+ 2 ,3	24 ,94	12	7	2
1842+ 4 ,5	33 ,71	12	0	0
1843+ 3 ,7	80 ,00	11	6	1
1844+ 2 ,4	68 ,72	17	8	4
1845— 0 ,6	37 ,73	5	5	0
1846+ 6 ,6	20 ,20	4	2	0
1847+ 3 ,1	36 ,55	5	8	0
1848+ 6 ,9	46 ,52	17	1	0
1849+ 6 ,5	18 ,30	8	0	0
1850+ 7 ,5	30 ,70	8	0	3
Moyenne des dix-sept années.				
+ 4 ,2	41 ,68	10,8	3,4	0,9

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	MARS. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Mars	Févr.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	18	1	Lundi	s. Aubin.	6.44	5.42	0.12.31
VI	19	2	Mardi	s. Simplice.	6.42	5.44	0.12.19
V	20	3	Mercr.	IV *Temps.*	6.40	5.45	0.12. 6
IV	21	4	Jeudi	s. Casimir.	6.38	5.47	0.11.52
III	22	5	Vendr.	s. Adrien.	6.36	5.48	0.11.39
II	23	6	Samedi	☺ s^te Colette.	6.34	5.50	0.11.24
Non.	24	7	DIM.	IIe *de Carême.*	6.32	5.51	0.11 10
VIII	25	8	Lundi	s. Jean de Dieu.	6.30	5.53	0.10.55
VII	26	9	Mardi	s^te Françoise.	6.28	5.54	0.10.39
VI	27	10	Mercr.	s. Blanchard.	6.26	5.56	0.10.23
V	28	11	Jeudi	s. Paul, év.	6.24	5.58	0.10. 7
IV	29	12	Vendr.	☾ s. Vindicien.	6.22	5.59	0. 9 51
III	1 Mars.	13	Samedi	s^te Euphrasie.	6.20	6. 1	0. 9.34
II	2	14	DIM.	IIIe *de Carême.*	6.18	6. 2	0. 9.17
Ides.	3	15	Lundi	s. Longin.	6.15	6. 4	0. 9. 0
XVII	4	16	Mardi	s. Cyriaque.	6.13	6. 5	0. 8.43
XVI	5	17	Mercr.	s^te Gertrude.	6.11	6. 7	0. 8.25
XV	6	18	Jeudi	s. Alexandre.	6. 9	6. 8	0. 8. 8
XIV	7	19	Vendr.	s. Joseph.	6. 7	6.10	0 7.50
XIII	8	20	Samedi	◉ s. Joachim.	6. 5	6.11	0. 7.32
XII	9	21	DIM.	IVe *de Carême.*	6. 3	6.13	0. 7.15
XI	10	22	Lundi	s. Emile.	6. 1	6 14	0. 6.55
X	11	23	Mardi	s. Victorien.	5.58	6.16	0. 6.37
IX	12	24	Mercr.	s. Gabriel.	5.56	6.17	0. 6.19
VIII	13	25	Jeudi	ANNONCIATION	5.54	6.19	0. 6. 0
VII	14	26	Vendr.	s. Félix.	5.52	6.20	0. 5.42
VI	15	27	Samedi	s. Robert.	5.50	6.22	0. 5.23
V	16	28	DIM.	☽ *Passion.*	5.48	6.23	0. 5. 5
IV	17	29	Lundi	s. Cyrille.	5.46	6.25	0. 4.46
III	18	30	Mardi	s. Rieul.	5.44	6.26	0. 4.28
II	19	31	Mercr.	s^te Balbine.	5.42	6.28	0. 4. 9

Digitized by Google

MARS.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil
1834+ 7°,5	16mm,10	6	0	0
1835+ 6 ,3	45 ,95	12	1	2
1836+ 8 ,8	89 ,31	21	1	4
1837+ 2 ,6	18 ,14	7	4	2
1838+ 7 ,1	57 ,40	15	2	2
1839+ 5 ,9	30 ,66	9	2	1
1840+ 3 ,6	8 ,20	6	4	0
1841+ 9 ,2	40 ,48	12	0	2
1842+ 7 ,7	31 ,89	14	1	2
1843+ 7 ,9	4 ,10	4	2	0
1844+ 6 ,8	45 ,98	16	0	4
1845+ 1 ,3	32 ,15	13	8	1
1846+ 7 ,7	53 ,27	13	0	0
1847+ 5 ,7	22 ,45	6	3	0
1848+ 7 ,1	54 ,80	19	0	2
1849+ 6 ,2	30 ,76	8	3	0
1850+ 4 ,8	19 ,67	2	5	2
Moyenne des dix-sept années.				
+ 6 ,2	35 ,37	10,8	2,1	1,4

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	AVRIL. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Avril	Mars				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	20	1	Jeudi	s. Hugue.	5.40	6.29	0. 3.51
IV	21	2	Vendr.	S. Franç. de P.	5.37	6.31	0. 3.33
III	22	3	Samedi	s. Richard.	5.35	6.32	0. 3.15
II	23	4	DIM.	☺ *Rameaux.*	5.33	6.34	0. 2.57
Non.	24	5	Lundi	s. Albert.	5.31	6.35	0. 2.39
VIII	25	6	Mardi	s. Prudence.	5.29	6.37	0. 2.22
VII	26	7	Mercr.	s. Hégésippe.	5.27	6 38	0. 2. 4
VI	27	8	Jeudi	s. Gautier.	5.25	6.39	0. 1.47
V	28	9	Vendr.	s^te Waudrud.	5.23	6.41	0. 1.30
IV	29	10	Samedi	s. Macaire	5.21	6.42	0. 1.14
III	30	11	DIM.	☾ PAQUES.	5.19	6.44	0. 0.58
II	31	12	Lundi	s. Jules.	5.17	6.45	0. 0.42
Ides.	1	13	Mardi	s. Justin.	5.15	6.47	0. 0.26
XVIII	2	14	Mercr.	s. Tiburce.	5.13	6.48	0. 0.11
XVII	3	15	Jeudi	s. Maxime.	5.11	6.50	11.59.56
XVI	4	16	Vendr.	s. Lambert.	5. 9	6.51	11.59.41
XV	5	17	Samedi	s. Anicet.	5. 7	6.53	11.59.27
XIV	6	18	DIM.	*Quasimodo.*	5. 5	6.54	11.59.14
XIII	7	19	Lundi	◉ s. Elphége.	5. 3	6.56	11.59. 0
XII	8	20	Mardi	s. Théotime.	5. 1	6.57	11.58.47
XI	9	21	Mercr.	s. Anselme.	4.59	6.59	11 58.35
X	10	22	Jeudi	s^te Opportune.	4.58	7. 0	11.58.23
IX	11	23	Vendr.	s. Georges.	4.56	7. 2	11.58.11
VIII	12	24	Samedi	s. Léger.	4.54	7. 3	11.57. 0
VII	13	25	DIM.	IIe *apr. Pâques.*	4.52	7. 5	11 57.49
VI	14	26	Lundi	s. Clet.	4.50	7. 6	11.57.39
V	15	27	Mardi	s. Polycarpe.	4.48	7. 8	11 57.29
IV	16	28	Mercr.	s. Vital.	4.47	7. 9	11.57.29
III	17	29	Jeudi	s. Robert.	4.45	7.10	11.57.11
II	18	30	Vendr.	s. Eutrope.	4.43	7.12	11.57. 3

Digitized by Google

AVRIL.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre de jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou gresil.
1834+ 9°,0	27mm,70	6	2	3
1835+ 9 ,2	41 ,80	9	1	2
1836+ 8 ,6	34 ,69	12	1	4
1837+ 5 ,7	85 ,80	12	4	0
1838+ 6 ,7	40 ,18	11	3	6
1839+ 7 ,7	26 ,12	13	2	0
1840+12 ,7	6 ,80	4	0	1
1841+10 ,2	39 ,34	18	1	3
1842+10 ,1	26 ,54	6	2	0
1843+10 ,5	64 ,86	21	2	5
1844+12 ,5	9 ,28	6	0	1
1845+11 ,2	49 ,49	16	0	1
1846+10 ,1	74 ,30	13	0	2
1847+ 8 ,2	45 ,25	15	1	1
1848+11 ,5	100 ,45	18	0	1
1849+ 8 ,7	62 ,34	13	2	1
1850+11 ,4	56 ,96	15	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+ 9 ,6	46 ,58	12,2	1,2	1,8

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	MAI. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Mai.	Avril				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	19	1	Samedi	s. Phil. s. Jacq.	4.41	7.13	11.56.51
VI	20	2	DIM.	IIIe ap. Pâques.	4.40	7.15	11.56.48
V	21	3	Lundi	◉ Inv. de la Cr.	4.38	7.16	11.56.41
IV	22	4	Mardi	s^te Monique.	4.36	7.18	11.56.35
III	23	5	Mercr.	s^te Irène.	4.35	7.19	11.56.29
II	24	6	Jeudi	s. Jean P. Lat.	4.33	7.20	11.56.24
Non.	25	7	Vendr.	s. Stanislas.	4.32	7.22	11.56.20
VIII	26	8	Samedi	s. Désiré.	4.30	7.23	11.56 16
VII	27	9	DIM.	IVe ap. Pâques.	4.29	7.25	11.56.13
VI	28	10	Lundi	☾ s. Gordien.	4.27	7.26	11.56.10
V	29	11	Mardi	s. Mamert.	4.26	7.27	11.56. 8
IV	30	12	Mercr.	s. Pancrace.	4.24	7 29	11.56. 7
III	1 Mai.	13	Jeudi	s. Servais.	4 23	7.30	11.56. 6
II	2	14	Vendr.	s. Pacôme.	4.21	7.31	11.56. 6
Ides.	3	15	Samedi	s. Isidore.	4.20	7.33	11.56. 6
XVII	4	16	DIM.	V^e apr. Pâques.	4.19	7.34	11.56. 7
XVI	5	17	Lundi	*Rogations.*	4 18	7.35	11.56 8
XV	6	18	Mardi	s. Eric.	4.16	7.37	11.56.10
XIV	7	19	Mercr.	◉ s. Ives.	4.15	7.38	11.56 13
XIII	8	20	Jeudi	ASCENSION.	4.14	7.39	11.56.16
XII	9	21	Vendr.	s. Thibaud.	4.13	7.40	11.56.20
XI	10	22	Samedi	s^te Julie.	4.12	7.42	11.56.23
X	11	23	DIM.	VIe ap. Pâques.	4.11	7.43	11.56 29
IX	12	24	Lundi	s. Donatien.	4.10	7.44	11.56.34
VIII	13	25	Mardi	s. Urbain.	4. 9	7.45	11.56.40
VII	14	26	Mercr.	☽ s. Phil. de N.	4. 8	7.46	11.56 46
VI	15	27	Jeudi	s. Hildevert.	4. 7	7.47	11.56 52
V	16	28	Vendr.	s. Germain.	4. 6	7.48	11.56.59
IV	17	29	Samedi	s. Cyrille.	4. 5	7.50	11.57. 7
III	18	30	DIM.	PENTECOTE	4. 4	7.51	11.57.15
II	19	31	Lundi	s^te Pétronille.	4. 4	7.52	11.57.23

Digitized by Google

MAI.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834+16°,5	43mm,80	11	0	2
1835+13 ,3	49 ,55	12	0	1
1836+12 ,7	27 ,24	8	0	0
1837+10 ,9	79 ,21	20	0	4
1838+14 ,8	47 ,04	16	0	0
1839+13 ,5	34 ,63	15	0	4
1840+15 ,1	34 ,00	13	0	0
1841+17 ,3	46 ,38	17	0	1
1842+14 ,6	24 ,13	14	0	2
1843+14 ,0	63 ,55	23	0	0
1844+12 ,4	78 ,22	13	0	2
1845+11 ,0	57 ,59	22	0	0
1846+13 ,9	42 ,42	9	0	0
1847+15 ,7	31 ,45	11	0	0
1848+16 ,2	21 ,30	6	0	0
1849+15 ,5	66 ,60	11	0	0
1850+13 ,1	61 ,28	12	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+14 ,1	47 ,55	13,7	0	0,9

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	JUIN. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vra
Juin.	Mai.				H. ′	H. ′	H. ′
Cal.	20	1	Mardi	s. Pamphile.	4. 3	7.53	11.57.3
IV	21	2	Mercr.	☉ IV *Temps*.	4. 2	7.53	11.57.4
III	22	3	Jeudi	ste Clotilde.	4. 2	7.54	11.57.5
II	23	4	Vendr.	ste Sophie.	4. 1	7.55	11.58.
Non.	24	5	Samedi	s. Boniface.	4. 1	7.56	11.58.1
VIII	25	6	DIM.	*Trinité*.	4. 0	7.57	11.58.2
VII	26	7	Lundi	s. Lié.	4. 0	7.58	11.58.3
VI	27	8	Mardi	s. Médard.	3.59	7.59	11.58.4
V	28	9	Mercr.	☾ ste Pélagie.	3.59	7.59	11.58.5
IV	29	10	Jeudi	*Fête-Dieu*.	3.58	8. 0	11.59.
III	30	11	Vendr.	s. Barnabé.	3.58	8. 1	11.59.1
II	31	12	Samedi	s. Olympe	3.58	8. 1	11.59.3
Ides.	1	13	DIM.	IIe *apr. Pentec.*	3.58	8. 2	11.59.4
XVIII	2	14	Lundi	s. Ruffin.	3.58	8. 2	11.59.5
XVII	3	15	Mardi	s. Fargeau.	3.58	8. 3	0 0.
XVI	4	16	Mercr.	s. Cyr.	3.58	8. 3	0. 0.2
XV	5	17	Jeudi	◉ s. Avit.	3.58	8. 3	0. 0.3
XIV	6	18	Vendr.	ste Marine.	3.58	8. 4	0. 0.4
XIII	7	19	Samedi	s. Gerv. s. Pr.	3.58	8. 4	0. 1.
XII	8	20	DIM.	IIIe *apr. Pentec.*	3.58	8. 7	0. 1.1
XI	9	21	Lundi	s. Leufroi.	3.58	8. 5	0. 1.2
X	10	22	Mardi	s. Paulin.	3.58	8. 5	0. 1.4
IX	11	23	Mercr.	ste Audrie.	3.59	8. 5	0. 1.4
VIII	12	24	Jeudi	☽ N. de s. Jean.	3.59	8 5	0 2.
VII	13	25	Vendr.	s. Prosper.	3.59	8. 5	0. 2.1
VI	14	26	Samedi	s. Babolein.	4. 0	8. 5	0. 2.3
V	15	27	DIM.	IVe *ap. Pentec.*	4. 0	8. 5	0. 2.4
IV	16	28	Lundi.	s. Irénée.	4. 1	8. 5	0. 2.4
III	17	29	Mardi	s. Pierre et s. P.	4. 1	8. 5	0. 3.
II	18	30	Mercr.	Com. de s. Paul.	4. 2	8. 5	0. 3.1

Digitized by Google

JUIN.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834+18°,0	48mm,75	12	0	2
1835+17 ,4	32 ,60	12	0	2
1836+18 ,3	49 ,43	13	0	0
1837+18 ,4	55 ,86	12	0	0
1838+16 ,2	81 ,07	20	0	2
1839+18 ,9	116 ,44	13	0	2
1840+18 ,3	26 ,48	14	0	1
1841+15 ,5	50 ,67	16	0	1
1842+20 ,4	40 ,80	7	0	0
1843+15 ,9	66 ,65	15	0	0
1844+17 ,6	37 ,11	11	0	0
1845+17 ,8	82 ,11	18	0	0
1846+21 ,0	38 ,50	8	0	0
1847+15 ,8	27 ,00	12	0	0
1848+18 ,0	64 ,49	14	0	0
1849+18 ,4	87 ,07	10	0	0
1850+18 ,4	24 ,02	7	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+17 ,9	54 ,65	12,6	0	0,6

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	JUILLET. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Juill.	Juin.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	19	1	Jeudi	♋ s. Martial.	4. 2	8. 4	0. 3.31
VI	20	2	Vendr.	Visit. de la V.	4. 3	8. 4	0. 3.42
V	21	3	Samedi	s. Anatole.	4. 4	8. 4	0. 3.53
IV	22	4	DIM.	s^te Berthe.	4. 4	8. 4	0. 4. 4
III	23	5	Lundi	v^e *apr. Pent.*	4. 5	8. 3	0. 4.14
II	24	6	Mardi	s. Tranquillin.	4. 6	8. 3	0. 4.24
Non.	25	7	Mercr.	s. Thomas.	4. 7	8. 2	0. 4.34
VIII	26	8	Jeudi	s^te Elisabeth.	4. 7	8. 2	0. 4.44
VII	27	9	Vendr.	☾ s. Cyrille.	4. 8	8. 1	0. 4.53
VI	28	10	Samedi	s^te Félicité.	4. 9	8. 0	0. 5 1
V	29	11	DIM.	VIe *apr. Pentec.*	4.10	8. 0	0. 5. 9
IV	30	12	Lundi	s. Gualbert.	4.11	7 59	0. 5.17
III	Juillet. 1	13	Mardi	s. Eugène.	4.12	7.58	0. 5.24
II	2	14	Mercr.	s. Bonaventure.	4.13	7.57	0. 5.31
Ides.	3	15	Jeudi	s. Henri.	4.14	7.57	0. 5.38
XVII	4	16	Vendr.	s. Eustathe.	4.15	7.56	0. 5.43
XVI	5	17	Samedi	◉ s. Alexis.	4.16	7.55	0. 5.49
XV	6	18	DIM.	VIIe *apr. Pent.*	4.17	7.54	0. 5.54
XIV	7	19	Lundi	s. Vincent de P.	4.19	7.53	0. 5.58
XIII	8	20	Mardi	s^te Marguerite.	4.20	7.52	0. 6. 2
XII	9	21	Mercr.	s. Victor.	4.21	7.51	0. 6. 5
XI	10	22	Jeudi	s^te Madeleine.	4.22	7.50	0. 6. 7
X	11	23	Vendr.	s. Apollinaire.	4.23	7.49	0. 6. 9
IX	12	24	Samedi	☽ s^te Christine.	4.24	7.47	0. 6.11
VIII	13	25	DIM.	VIIIe *apr. P.*	4.26	7.46	0. 6.11
VII	14	26	Lundi	T. de S. Marcel	4.27	7.45	0. 6.12
VI	15	27	Mardi	s. Pantaléon.	4.28	7.44	0. 6.11
V	16	28	Mercr.	s^te Anne.	4.30	7.42	0. 6.10
IV	17	29	Jeudi	s^te Marthe.	4.31	7.41	0. 6. 8
III	18	30	Vendr.	s. Abdon.	4.32	7.40	0. 6. 6
II	19	31	Samedi	♋ s. Germ. l'A.	4.33	7.38	0. 6 3

Digitized by Google

JUILLET.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834+20°,3	82mm,30	17	0	0
1835+21 ,1	22 ,20	7	0	0
1836+19 ,5	37 ,53	11	0	0
1837+18 ,3	46 ,22	17	0	0
1838+18 ,2	29 ,24	14	0	0
1839+19 ,0	31 ,38	8	0	0
1840+17 ,3	35 ,85	20	0	0
1841+16 ,5	98 ,50	24	0	1
1842+19 ,3	15 ,27	9	0	0
1843+18 ,1	59 ,73	14	0	0
1844+17 ,3	90 ,53	21	0	1
1845+17 ,1	48 ,04	17	0	0
1846+20 ,8	23 ,48	7	0	0
1847+20 ,6	113 ,67	5	0	0
1848+19 ,5	52 ,63	9	0	0
1849+18 ,3	74 ,37	11	0	0
1850+19 ,1	44 ,11	12	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+18 ,8	53 ,24	13,1	0	0,1

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	AOUT. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Août	Juill.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	20	1	Dim.	IXe *apr. Pentec.*	4.35	7.37	0. 5.60
IV	21	2	Lundi	s. Etienne, pape	4.36	7.35	0. 5.55
III	22	3	Mardi	Inv. de s. Et.	4.37	7.34	0. 5.51
II	23	4	Mercr.	s. Dominique.	4.39	7.32	0. 5.45
Non.	24	5	Jeudi	s. Ion.	4.40	7.31	0. 5.39
VIII	25	6	Vendr.	Transf. de J. C.	4.41	7.29	0. 5.33
VII	26	7	Samedi	s. Gaétan.	4.43	7.27	0. 5.26
VI	27	8	Dim.	☾ Xe *apr. Pent.*	4.44	7.26	0. 5.19
V	28	9	Lundi	s. Romain.	4.46	7.24	0. 5.11
IV	29	10	Mardi	s. Laurent.	4.47	7.22	0. 5. 2
III	30	11	Mercr.	Susc. de ste C.	4.48	7.21	0. 4.52
II	31	12	Jeudi	ste Claire.	4.50	7.19	0. 4.43
Ides.	1	13	Vendr.	s. Hippolyte.	4.51	7.17	0. 4.33
XIX	2	14	Samedi	s. Eusèbe.	4.53	7.16	0. 4.22
XVIII	3	15	Dim.	◉ ASSOMPT.	4.54	7.14	0. 4.10
XVII	4	16	Lundi	s. Roch.	4.55	7.12	0. 3.59
XVI	5	17	Mardi	s. Mammès.	4.57	7.10	0. 3.46
XV	6	18	Mercr.	ste Hélène.	4.58	7. 8	0. 3.35
XIV	7	19	Jeudi	s. Louis, év.	5. 0	7. 6	0. 3.19
XIII	8	20	Vendr.	s. Bernard.	5. 1	7. 4	0. 3. 6
XII	9	21	Samedi	s. Privat.	5. 2	7. 2	0. 2.51
XI	10	22	Dim.	☽ XIIe *apr. P.*	5. 4	7. 1	0. 2.36
X	11	23	Lundi	s. Timothée.	5. 5	6.59	0. 2.21
IX	12	24	Mardi	s. Barthélemi.	5. 7	6.57	0. 2. 5
VIII	13	25	Mercr.	s. Louis.	5. 8	6.55	0. 1.49
VII	14	26	Jeudi	s. Zéphirin.	5. 9	6.53	0. 1.32
VI	15	27	Vendr.	s. Césaire.	5.11	6.51	0. 1.15
V	16	28	Samedi	s. Augustin.	5.12	6.49	0. 0.58
IV	17	29	Dim.	☺ XIIIe *apr. P.*	5.14	6.47	0. 0.40
III	18	30	Lundi	s. Fiacre.	5.15	6.45	0. 0.22
II	19	31	Mardi	s. Ovide.	5.17	6.43	0. 0. 3

Août.

Digitized by Google

AOUT.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834+19°,4	85mm,02	10	0	0
1835+19 ,3	23 ,60	10	0	0
1836+18 ,9	82 ,92	10	0	0
1837+20 ,0	48 ,55	11	0	0
1838+17 ,8	42 ,58	11	0	0
1839+17 ,5	28 ,53	12	0	0
1840+19 ,8	32 ,76	13	0	0
1841+17 ,8	40 ,35	16	0	0
1842+22 ,4	14 ,92	8	0	0
1843+19 ,8	48 ,46	10	0	0
1844+15 ,5	76 ,33	17	0	1
1845+16 ,0	49 ,55	16	0	1
1846+20 ,1	85 ,58	12	0	1
1847+18 ,9	48 ,35	11	0	0
1848+18 ,3	112 ,32	13	0	0
1849+18 ,4	28 ,05	9	0	0
1850+17 ,7	15 ,83	11	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+18 ,7	50 ,81	11,8	0	0,2

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	SEPTEMBRE FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai
Sept.	Août				H.	H. ′	H. ′ ″
Cal.	20	1	Mercr.	s. Leu s. Gill.	5.18	6 41	11 59.44
IV	21	2	Jeudi	s. Lazare.	5.20	6.39	11.59.25
III	22	3	Vendr.	s. Grégoire.	5.21	6.37	11.59. 6
II	23	4	Samedi	ste Rosalie.	5.22	6.35	11.58.47
Non.	24	5	DIM.	XIVe *ap. Pentec.*	5.24	6.33	11.58.27
VIII	25	6	Lundi	☾ s. Eleuthère.	5.25	6.30	11.58. 7
VII	26	7	Mardi	s. Cloud.	5.27	6.28	11.57.46
VI	27	8	Mercr.	Nat. de la V.	5.28	6.26	11.57.26
V	28	9	Jeudi	s. Omer.	5.29	6.24	11.57. 6
IV	29	10	Vendr.	ste Pulchérie.	5.31	6.22	11.56.45
III	30	11	Samedi	s. Hyacinthe.	5.32	6.20	11.56.24
II	31	12	DIM.	XVe *ap. Pentec.*	5.34	6.18	11.56. 4
Ides.	Septembre. 1	13	Lundi	◉ s. Maurille.	5.35	6.16	11.55.43
XVIII	2	14	Mardi	Ex. de la Cr.	5.37	6.14	11.55.22
XVII	3	15	Mercr.	s. Nicomède.	5.38	6.11	11.55. 1
XVI	4	16	Jeudi	s. Cyprien.	5.39	6. 9	11.54.40
XV	5	17	Vendr.	IV *Temps.*	5.41	6. 7	11.54.19
XIV	6	18	Samedi	s. J. Chrys.	5.42	6. 5	11.53.58
XIII	7	19	DIM.	XVIe *apr. Pent.*	5.44	6. 3	11.53.37
XII	8	20	Lundi	☽ s. Eustache.	5.45	6. 1	11.53.16
XI	9	21	Mardi	s. Mathieu.	5.47	5.59	11.52.55
X	10	22	Mercr.	s. Maurice.	5.48	5.57	11.52.34
IX	11	23	Jeudi	ste Thècle.	5.49	5.54	11.52.13
VIII	12	24	Vendr.	s. Andoche.	5.51	5.52	11.51.52
VII	13	25	Samedi	s. Firmin.	5.52	5.50	11.51.32
VI	14	26	DIM.	XVIIe *apr. Pen.*	5.54	5.48	11.51.11
V	15	27	Lundi	s. Côm. s. Dam.	5.55	5.46	11.50 51
IV	16	28	Mardi	☉ s. Céran.	5.57	5.44	11.50.31
III	17	29	Mercr.	s. Michel.	5.58	5.42	11.50.11
II	18	30	Jeudi	s. Jérôme.	6. 0	5.40	11.49.52

Digitized by Google

SEPTEMBRE.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834+17°,2	7mm,95	5	0	0
1835+16 ,1	97 ,63	18	0	0
1836+13 ,9	64 ,24	19	0	1
1837+14 ,6	61 ,71	9	0	1
1838+15 ,4	88 ,72	14	0	1
1839+15 ,9	99 ,25	19	0	0
1840+14 ,7	123 ,73	19	0	0
1841+18 ,3	41 ,04	15	0	0
1842+15 ,5	85 ,76	19	0	0
1843+17 ,8	26 ,12	11	0	0
1844+16 ,0	92 ,92	12	0	1
1845+15 ,2	76 ,25	14	0	0
1846+17 ,7	66 ,90	11	0	0
1847+14 ,2	28 ,35	11	0	0
1848+15 ,2	20 ,05	4	0	0
1849+16 ,1	84 ,47	11	0	0
1850+14 ,2	33 ,00	6	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+15 ,8	64 ,59	12,8	0	0,2

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	OCTOBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Oct.	Sept.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	19	1	Vendr.	s. Remi.	6. 1	5.37	11.49.33
VI	20	2	Samedi	s. Léger.	6. 3	5.35	11.49.14
V	21	3	DIM.	XVIIIe *a. Pent.*	6. 4	5.33	11.48.56
IV	22	4	Lundi	s. Franç. d'Ass.	6. 6	5.31	11.48.37
III	23	5	Mardi	s^te Aure.	6. 7	5.29	11.48.20
II	24	6	Mercr.	☾ s. Bruno.	6. 8	5.27	11.48. 2
Non.	25	7	Jeudi	s. Serge.	6.10	5.25	11.47.45
VIII	26	8	Vendr.	s^te Brigitte.	6.11	5.23	11.47.29
VII	27	9	Samedi	s. Denis.	6.13	5.21	11.47.12
VI	28	10	DIM.	XIXe *apr. Pent.*	6.15	5.19	11.46.57
V	29	11	Lundi	s. Nicaise.	6.16	5 17	11.46.42
IV	30	12	Mardi	s^te Wilfrid.	6.18	5.15	11.46.27
III	Octobre. 1	13	Mercr.	◉ s. Géraud.	6.19	5.13	11.46.13
II	2	14	Jeudi	s. Calixte.	6.21	5.11	11.45.59
Ides.	3	15	Vendr.	s^te Thérèse.	6.22	5. 9	11.45.46
XVII	4	16	Samedi	s. Gal, abbé.	6.24	5. 7	11.45.34
XVI	5	17	DIM.	XXe *ap. Pentec.*	6.25	5. 5	11.45.22
XV	6	18	Lundi	s. Luc.	6.27	5. 3	11.45.10
XIV	7	19	Mardi	s. Savinien.	6.28	5. 1	11.45. 0
XIII	8	20	Mercr.	☽ s. Caprais.	6.30	4.59	11.44.50
XII	9	21	Jeudi	s^te Ursule.	6.31	4.57	11.44.40
XI	10	22	Vendr.	s. Vallier.	6.33	4 55	11.44.31
X	11	23	Samedi	s. Hilarion.	6.35	4.53	11.44.23
IX	12	24	DIM.	XXIe *apr. Pent.*	6.36	4.52	11.44.16
VIII	13	25	Lundi	s. Crépin s. Cr.	6.38	4.50	11.44. 9
VII	14	26	Mardi	s. Rustique.	6.39	4.48	11.44. 3
VI	15	27	Mercr.	s. Florent.	6.41	4.46	11.43.58
V	16	28	Jeudi	♃ s. Simon s. J.	6.43	4.44	11.43.53
IV	17	29	Vendr.	s. Faron.	6.44	4.43	11.43.49
III	18	30	Samedi	s. Lucain.	6.46	4.41	11.43.46
II	19	31	DIM.	XXIIe *ap. Pent.*	6.47	4.40	11.43.44

Digitized by Google

OCTOBRE.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834+11°,6	27mm,25	13	1	2
1835+10 ,1	63 ,95	16	0	0
1836+11 ,2	78 ,73	16	1	1
1837+11 ,3	25 ,98	12	0	1
1838+11 ,1	30 ,40	13	0	1
1839+10 ,6	62 ,16	15	2	1
1840+ 9 ,5	45 ,90	12	1	0
1841+11 ,9	73 ,63	18	0	0
1842+ 8 ,5	28 ,68	10	0	1
1843+11 ,3	51 ,00	20	0	1
1844+10 ,8	52 ,14	16	0	1
1845+10 ,5	35 ,30	6	0	1
1846+11 ,8	87 ,22	13	0	0
1847+12 ,3	38 ,05	8	0	0
1848+11 ,7	53 ,06	9	0	0
1849+12 ,1	47 ,28	14	0	0
1850+ 8 ,9	62 ,22	12	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+10 ,9	50 ,76	13,1	0,3	0,6

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	NOVEMBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Nov.	Oct.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	20	1	Lundi	TOUSSAINT.	6.49	4.38	11.43.42
IV	21	2	Mardi	*Les Morts.*	6.51	4.36	11.43.42
III	22	3	Mercr.	s. Marcel.	6 52	4.35	11.43.42
II	23	4	Jeudi	s. Charles.	6.54	4.33	11.43.43
Non.	24	5	Vendr.	☾ s^te Bertile.	6.55	4.32	11.43.45
VIII	25	6	Samedi	s. Léonard.	6.57	4.30	11.43.48
VII	26	7	DIM.	XXIIIe *ap. Pent.*	6.59	4.28	11.43.51
VI	27	8	Lundi	s^tes Reliques.	7. 0	4.27	11.43.56
V	28	9	Mardi	s. Mathurin.	7. 2	4.26	11.44. 1
IV	29	10	Mercr.	s. Léon.	7. 3	4.24	11.44. 7
III	30	11	Jeudi	◉ s. Martin.	7. 5	4.23	11.44.14
II	31	12	Vendr.	s. Réné.	7. 7	4.22	11.44.22
Ides.	Novembre. 1	13	Samedi	s. Brice	7. 8	4.20	11.44.31
XVIII	2	14	DIM.	XXIVe *ap. Pent.*	7.10	4.19	11.44.40
XVII	3	15	Lundi	s. Eugène.	7.11	4.18	11.44.51
XVI	4	16	Mardi	s. Edme.	7.13	4.17	11.45. 2
XV	5	17	Mercr.	s. Agnan.	7.14	4.15	11.45.14
XIV	6	18	Jeudi	☽ s^te Aude.	7.15	4.14	11.45.27
XIII	7	19	Vendr.	s^te Elisabeth.	7.18	4.13	11.45.40
XII	8	20	Samedi	s. Edmond.	7.19	4.12	11.45.55
XI	9	21	DIM.	XXVe *ap. Pent.*	7 21	4.11	11.46.10
X	10	22	Lundi	s^te Cécile.	7.23	4.10	11.46.26
IX	11	23	Mardi	s. Clément.	7.24	4. 9	11.46.42
VIII	12	24	Mercr.	s. Séverin.	7.25	4. 9	11.47. 1
VII	13	25	Jeudi	s^te Catherine.	7.27	4. 8	11.47.19
VI	14	26	Vendr.	♀ s^te Gen. d. A.	7.28	4. 7	11.47.38
V	15	27	Samedi	s. Virgile.	7.29	4. 6	11.47.58
IV	16	28	DIM.	Ier *de l'Avent.*	7.31	4. 6	11.48.18
III	17	29	Lundi	s. Saturnin.	7.32	4. 5	11.48.39
II	18	30	Mardi	s. André.	7.33	4. 4	11.49. 1

Digitized by Google

NOVEMBRE.				
Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil.
1834 + 6°,7	11mm,50	7	0	0
1835 + 5 ,4	37 ,19	9	3	0
1836 + 7 ,4	105 ,31	24	0	2
1837 + 5 ,9	68 ,63	17	1	1
1838 + 7 ,7	99 ,05	19	1	1
1839 + 8 ,7	62 ,14	13	0	0
1840 + 8 ,0	74 ,46	19	0	1
1841 + 6 ,7	60 ,30	20	4	0
1842 + 5 ,3	61 ,37	11	3	0
1843 + 7 ,2	79 ,36	12	1	0
1844 + 7 ,0	66 ,91	17	0	2
1845 + 8 ,2	75 ,25	17	0	0
1846 + 6 ,1	27 ,95	4	0	0
1847 + 8 ,4	28 ,00	15	0	0
1848 + 6 ,6	37 ,60	12	1	0
1849 + 6 ,3	64 ,80	10	0	0
1850 + 8 ,8	50 ,00	12	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+ 7 ,1	59 ,40	14,0	0,8	0,4

Digitized by Google

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	DÉCEMBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai
Déc.	Nov.				H. ′	H. ′	H. ′
Cal.	19	1	Mercr.	s. Eloi.	7.35	4. 4	11.49.2
IV	20	2	Jeudi	s. Franç. Xav.	7.36	4. 3	11.49.4
III	21	3	Vendr.	s. Fulgence.	7.37	4. 3	11.50.1
II	22	4	Samedi	☾ s^te Barbe.	7.38	4. 2	11.50.3
Non.	23	5	DIM.	IIe *de l'Avent.*	7.40	4. 2	11.51.
VIII	24	6	Lundi	s. Nicolas.	7.41	4. 2	11.51.2
VII	25	7	Mardi	s^te Fare.	7.42	4. 2	11.51.5
VI	26	8	Mercr.	*C. de la V.*	7.43	4. 1	11.52.1
V	27	9	Jeudi	s^te Léocadie.	7.44	4. 1	11.52.4
IV	28	10	Vendr.	s^te Valère.	7.45	4. 1	11.53.1
III	29	11	Samedi	◉ s. Fuscien.	7.46	4. 1	11.53.41
II	30	12	DIM.	IIIe *de l'Avent.*	7.47	4. 1	11.54.
Ides.	1	13	Lundi	s^te. Luce.	7.48	4. 1	11.54.38
XIX	2	14	Mardi	s. Nicaise.	7.49	4. 1	11.55. 9
XVIII	3	15	Mercr.	IV *Temps.*	7.50	4. 2	11.55.36
XVII	4	16	Jeudi	s^te Adélaïde.	7.50	4. 2	11.56. 6
XVI	5	17	Vendr.	s. Lazare.	7.51	4. 2	11.56.35
XV	6	18	Samedi	☽ s. Gatien.	7.52	4. 2	11.57. 5
XIV	7	19	DIM.	IVe *de l'Avent.*	7.52	4. 3	11.57.35
XIII	8	20	Lundi	s^te Pauline.	7.53	4. 3	11.58 4
XII	9	21	Mardi	s. Thomas.	7.54	4. 4	11.58.35
XI	10	22	Mercr.	s. Hischyrion.	7.54	4. 4	11.59. 5
X	11	23	Jeudi	s^te Victoire.	7.54	4. 5	11.59.35
IX	12	24	Vendr.	s. Ives.	7.55	4. 5	0. 0. 4
VIII	13	25	Samedi	NOËL.	7.55	4. 6	0. 0.34
VII	14	26	DIM.	☉ s. Etienne.	7.56	4. 7	0. 1. 4
VI	15	27	Lundi	s. Jean l'évang.	7.56	4. 8	0. 1.34
V	16	28	Mardi	ss. Innocents	7.56	4. 8	0. 2. 3
IV	17	29	Mercr.	s. Trophime.	7.56	4. 9	0. 2.32
III	18	30	Jeudi	s^te Colombe.	7.56	4.10	0. 3. 1
II	19	31	Vendr.	s. Sylvestre.	7.56	4.11	0. 3.30

Décembre.

Digitized by Google

DÉCEMBRE.

Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige	Grêle ou grésil.
1834+ 3°,6	10mm,80	7	0	0
1835+ 0 ,2	19 ,26	6	2	2
1836+ 4 ,2	58 ,20	15	6	1
1837+ 4 ,4	20 ,72	9	3	0
1838+ 1 ,8	28 ,24	10	2	0
1839+ 5 ,5	53 ,24	17	0	0
1840— 2 ,4	0 ,27	7	4	1
1841+ 5 ,2	71 ,13	21	1	0
1842+ 4 ,1	9 ,15	6	0	0
1843+ 4 ,4	10 ,17	7	0	0
1844— 0 ,5	29 ,17	6	6	0
1845+ 5 ,6	78 ,32	21	1	1
1846— 0 ,4	57 ,40	5	6	0
1847+ 4 ,0	32 ,71	9	1	0
1848+ 5 ,8	41 ,72	13	0	0
1849+ 4 ,0	48 ,21	11	4	0
1850+ 3 ,8	49 ,40	6	0	0
Moyenne des dix-sept années.				
+ 3,3	36 ,36	10,4	2,1	0,3

Digitized by Google

RÉSUMÉ GÉNÉRAL POUR CHAQUE ANNÉE.

Température moyenne à Paris.	Quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire.	Nombre des jours de		
		Pluie.	Neige.	Grêle ou grésil
1834+11°,7	46mm,23	121	5	8
1835+10 ,6	45 ,59	134	10	12
1836+10 ,8	70 ,91	177	18	15
1837+ 9 ,9	63 ,29	154	20	12
1838+ 9 ,5	59 ,63	159	20	14
1839+10 ,9	66 ,32	161	15	10
1840+10 ,3	46 ,78	147	10	5
1841+11 ,0	63 ,54	204	22	11
1842+10 ,9	40 ,10	123	15	6
1843+11 ,2	61 ,72	163	16	10
1844+10 ,0	68 ,49	169	18	18
1845+ 9 ,6	67 ,25	175	19	7
1846+11 ,7	65 ,44	107	9	2
1847+10 ,8	49 ,91	119	13	2
1848+11 ,4	63 ,18	137	6	3
1849+11 ,3	66 ,64	125	10	1
1850+10 ,6	49 ,68	113	10	5
Moyenne des dix-sept années.				
+10 ,73	58 ,76	146,4	13,9	8,3

Digitized by Google

Signes du Zodiaque.

0	♈ le Bélier, *Aries.*	6	♎ la Balance, *Libra.*
1	♉ le Taureau, *Taur.*	7	♏ le Scorpion, *Scorp.*
2	♊ les Gémeaux, *Gem.*	8	♐ le Sagittaire, *Sagit.*
3	♋ l'Écrevisse, *Cancer.*	9	♑ le Capricorne, *Cap.*
4	♌ le Lion, *Leo.*	10	♒ le Verseau, *Aquar.*
5	♍ la Vierge, *Virgo.*	11	⚲ les Poissons, *Pisces.*

Signes des Planètes, rangées suivant leur distance du Soleil.

☿	Mercure.	⚳	Astrée.
♀	Vénus.	⚵	Junon.
♁	Terre*.	⚴	Cérès.
♂	Mars.	⚶	Pallas.
⚘	Flore.	♃	Jupiter.
⚶	Vesta.	♄	Saturne.
⚢	Iris.	♅	Uranus.
⚱	Hébé.	♆	Neptune.

Figures des lunaisons.

●	Nouvelle lune.
☽	Prem. quartier.
○	Pleine lune.
☾	Dern. quartier.

* La Lune, *satellite de la Terre.*

Mois du Calendrier hébraïque légal.

L'année hébraïque 5612 est *défectueuse;* elle se compose de 353 jours; elle a commencé le samedi 27 septembre 1851, et finira le lundi 13 septembre 1852.

Thischri 5612...	30 jours.	Nisan.....	30 jours.
Marchesvan.....	29	Jyar.....	29
Kisleu.....	29	Sivan.....	30
Tebeth.....	29	Thammuz.....	29
Schebath.....	30	Ab.....	30
Adar.....	29	Elul.....	29

L'ordre du Temple se sert du calendrier hébraïque, et l'an 734 de cet ordre commencera le 1er Nisan 5612 (24 mars 1852).

Mois du Calendrier de l'Hégire.

L'année 1269 de l'Hégire est *défectueuse;* elle a 354 jours; elle a commencé le mardi 27 octobre 1851, et finira le jeudi 14 octobre 1852.

Moharram 1269..	30 jours.	Redjeb.....	30 jours.
Safer.....	29	Schaban.....	29
Rabié I.....	30	Ramadhan.....	30
Rabié II.....	29	Schoual.....	29
Djoumada I.....	30	Dzoulcada.....	30
Djoumada II.....	29	Dzoulhedgé.....	29

Digitized by Google

COURTES ADDITIONS

AU GLOSSAIRE DES DATES

PUBLIÉ

DANS L'ANNUAIRE DE 1843.

Au moment de mettre sous presse l'*Annuaire* de 1852, on s'est aperçu d'une courte lacune qui aurait arrêté la mise en pages. Pour parer, autant que possible, à cet inconvénient, nous avons réuni à la hâte quelques notes relatives aux dates qui s'employaient au moyen âge, et nous espérons que nos lecteurs voudront bien accueillir avec indulgence ce court supplément au *Glossaire* publié dans l'*Annuaire* de 1843.

Dominica mensis Paschæ. On a répété par erreur dans notre Glossaire (p. 108) que le mois de Pâques désignait tantôt la semaine, tantôt la quinzaine de Pâques, et que le *dimanche du mois de Pâques* ne différait peut-être point du dimanche de *Quasimodo*. Un compte de l'hôtel de Saint-Louis, rendu à l'Ascension de l'an 1234, prouve que le mois

de Pâques se terminait au trente-cinquième jour après le dimanche des Rameaux : *Pro vadiis de XXXV diebus a Pascha florido usque ad mensem Paschæ.* En comptant trente-cinq jours après le dimanche des Rameaux, on arrive au quatrième dimanche après Pâques, qui s'appelait *dominica mensis Paschæ,* ou plus simplement encore *mensis Paschæ.* On peut en conclure que les mots *quindena Paschæ* signifiaient la quinzaine finissant au second dimanche après Pâques, de même que *dominica trium septimanarum Paschæ,* désignait le troisième dimanche après Pâques. Par *quinzaine de Pâques,* on entend aujourd'hui quinze jours commençant au dimanche des Rameaux et finissant à la Quasimodo ; tel est aussi le sens que notre Glossaire (p. 124) attribuait aux mots *quindena Paschæ,* sur la foi des savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates :* mais dans les tablettes de cire de Jean Sarrasin la quinzaine de Pâques (*quinana Paschæ*) commence certainement à la fête de Pâques. Il est même probable qu'autrefois cette expression n'avait pas d'autre sens ; en sorte que les for-

Digitized by Google

mules *octava, quindena, tres septimanæ, mensis Paschæ,* étaient parfaitement coordonnées entre elles et désignaient une, deux, trois, quatre semaines, toutes postérieures à la fête de Pâques.

Ferialia Paschæ. Il faut entendre par là les jours compris entre Pâques et la Quasimodo. Dans le compte de l'an 1202, publié par Brussel à la suite de son *Examen de l'usage des fiefs,* on lit (tome II, p. CCVI) : *Pro VII balistariis equitibus a quintana usque ad diem Mercurii ferialium Paschæ de XLV diebus,* etc. Le quarante-cinquième jour après le premier dimanche de Carême (*Quintana*) est bien le mercredi de Pâques; il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'expression *dies Mercurii ferialium Paschæ.* On trouve dans le même compte le samedi de Pâques appelé *dies Sabbati ferialium Paschæ.* Ces dénominations, à vrai dire, ne présentent pas de difficulté ; mais il n'est pas inutile d'en rapprocher une locution analogue, qui est peut-être beaucoup moins connue quoiqu'elle ait persisté beaucoup

Digitized by Google

plus tard. Nous voulons parler du mot *effairie* ou *effarie* employé deux fois dans un livre d'heures qui nous avait été communiqué il y a quelques années. Ce livre manuscrit avait appartenu à une famille originaire du Mans, domiciliée ensuite à Laval, et les chefs de la maison en avaient fait un véritable registre d'état civil, où chacun d'eux, successivement, inscrivit les mariages, les naissances et les décès de ses proches. Voici la date d'un de ces actes : *Le mardi des effairies de Pasques, 22e jour d'apvril, l'an mil cinq cens unze;* en 1511 Pâques répond au 30 avril, et par conséquent *le mardi des effairies de Pâques* désigne le mardi de Pâques, de même que dans le compte de 1202 le mercredi de Pâques est désigné par les mots *dies Mercurii ferialium Paschæ*. Que les *effairies* se rattachent naturellement aux *féries*, on n'en peut pas douter; mais il ne faudrait pas les confondre; car la *première férie* désignait invariablement le dimanche, tandis que, dans une autre date tirée de ce même livre d'heures, les mots *premier effarie* s'appliquent nécessairement au lundi de

Digitized by Google

Pâques : *Le* 20 *d'avril* 1609, *entre Pasques et le* 1er *effarie...*; en 1609, Pâques tomba le 19 avril, et c'est la nuit du dimanche au lundi de Pâques qu'on a voulu évidemment désigner par cette formule de date.

Media Quadragesima. La mi-Carême répond aujourd'hui au jeudi qui suit le troisième dimanche de Carême, tandis qu'au moyen âge les mots *media Quadragesima* désignaient le quatrième dimanche de Carême. Le compte de l'an 1202, que nous citions tout à l'heure, en fournit une preuve : *A die Veneris post mediam Quadragesimam usque ad octavas Pentecostes, de LXXII diebus;* le soixante et douzième jour après le vendredi qui suit le dimanche de *Lætare* (quatrième dimanche de Carême) tombe en effet sur le dimanche de la Trinité. Voici un exemple encore plus précis, tiré de la Chronique de saint Nicaise de Reims (Bibl. nat. suppl. lat. ms. 165, 4) : *M.CCC.IX. dominica post Annunciationem Dominicam, quæ quidem dominica fuit media Quadragesimæ*. Il s'agit de l'an 1309, vieux style, qui

Digitized by Google

dura jusqu'au 18 avril ; le dimanche de *Lætare*, appelé ici *dimanche de mi-Carême*, tomba effectivement le 29 mars, quatre jours après la fête de l'Annonciation. Ces deux exemples sont assez concluants pour qu'il soit inutile d'en citer d'autres.

Pascha militum désigne la Pentecôte dans une chronique de Pise écrite au XIIIe siècle (Muratori, t. XXIV, col. 680 D). La fête de la Pentecôte était plus habituellement choisie pour conférer l'ordre de la chevalerie ; de là peut-être l'expression de *Pascha militum*.

Corporis Christi festum, la fête du Saint Sacrement, la Fête-Dieu. Le Livre noir de Périgueux (fol. 27, verso) fournit un exemple de cette formule : *Die Mercurii in vigilia Corporis Christi, anno Domini* 1382.

Mois de l'oir. On ne doute plus guère aujourd'hui qu'il ne faille écrire *de l'oir, de l'air* et non *deloir, delair*. Le mois *de l'oir*, c'est le mois de l'héritier du Seigneur, le mois de dé-

Digitized by Google

cembre consacré par la naissance de Jésus-Christ. Cette interprétation, que tout le monde n'avait peut-être pas acceptée, se trouve confirmée par une charte de 1256, déposée aux Archives nationales (série S, n° 4953, pièce 10) et dont la date se termine ainsi : *ou mois de loir dñs*. Les mots *de* et *loir* y sont séparés par un point ; il est donc impossible de les réunir comme on l'a fait pendant longtemps ; en outre l'abréviation *dñs*, qui signifie nécessairement *dominus*, achève de montrer que le mois de décembre s'appelait *le mois de l'héritier du Seigneur*.

Rouvoisons signifiait *rogations* : un acte de 1235 déposé au trésor des Chartes (J. 214, pièce 4) est daté du *diemenche après les Rouvoisons*.

Feste des reliques. C'est la fête de la réception des reliques de la Passion à la Sainte-Chapelle de Paris : on la célébrait le 30 septembre (voy. ms. supplément fr. n° 218 à l'an 1322).

Digitized by Google

Translation du chef de saint Louis à la Sainte-Chapelle. Il était bien juste que le souvenir de cette solennité fût conservé à la Sainte-Chapelle ; il était consacré par une fête mobile qui répondait au mardi de la Pentecôte. On peut consulter sur ce point les Vies des papes d'Avignon, par Baluze (t. II, p. 79), deux des registres de la chambre des comptes que l'on conserve aux Archives nationales (série P. n° 2288, p. 266, et n° 2294, p. 771). Il en est aussi fait mention dans le registre XLI du Trésor des chartes (pièce 54).

Solstice d'été. Les archives départementales du Bas-Rhin renferment probablement en assez grand nombre des exemples de cette date astronomique. Nous pouvons citer du moins un acte de 1311 daté de *la veille du solstice d'été*, et deux actes, l'un de 1348, l'autre de 1362 donnés l'un et l'autre le *dimanche avant le solstice d'été.* Il serait curieux de rechercher s'il n'existe pas quelques formules plus précises qui désigneraient expressément le quantième du mois

Digitized by Google

de juin auquel on rapportait alors cette époque de l'année solaire.

La saint Pierre yver souz pierre. Ce dicton populaire et peu connu mérite d'être ajouté aux formules plus savantes qui désignent ordinairement la fête de la Chaire de Saint-Pierre. Cette solennité, que Paul IV transféra au 18 janvier, se célébrait auparavant le 22 février. Comme la réforme du calendrier ne fut exécutée qu'en 1582 le printemps, pour ceux qui vivaient trois ou quatre siècles auparavant, était plus rapproché du 22 février qu'il ne l'est aujourd'hui. Il ne faut donc pas s'étonner si en fêtant la Chaire de Saint-Pierre, on s'applaudissait alors d'en avoir fini avec l'hiver, de l'avoir enterré, *mis sous pierre.* Telle est du moins l'interprétation que nous croyons devoir proposer pour cette expression, tirée d'un acte de 1315 dont voici la date textuelle : *Le mercredi devant la saint Pierre, yver souz pierre* (Trésor des chartes, J. 163 B, pièce 72).

CHRONOLOGIE DES PAPES

ET TABLES DES ANNÉES DE LEUR PONTIFICAT [1].

Les tables suivantes étant principalement destinées à servir au calcul des années du pontificat des papes, dont on a fait usage à certaines époques pour marquer la date des lettres apostoliques, il est utile de donner quelques notions sur les documents que l'on désigne sous ce nom et leurs différentes espèces.

Lettres apostoliques. — On entend par *lettres apostoliques* les documents émanés de l'autorité des souverains pontifes, tels que lettres, rescrits, priviléges, monitoires, jussions, grâces, nominations, jugements ou constitutions. Les lettres apostoliques répondent, dans l'ordre ecclésiastique, aux diplômes, chartes et lettres royaux des princes de l'ordre civil.

On en distingue quatre classes : 1° les bulles ; 2° les brefs ; 3° les *motu proprio* ; et 4° les signatures de cour de Rome. Les trois dernières espèces ne paraissent qu'au XVe siècle ou postérieurement encore. Toutes les lettres apostoliques antérieures à ce siècle pourraient

[1] Nous avons pris les éléments de ce travail dans l'*Art de vérifier les dates* et le *Nouveau traité de diplomatique* des bénédictins. Nous nous sommes servis aussi très-utilement des *Eléments de paléographie* de M. de Wailly ; d'une dissertation de Mgr. Marino Marini, chanoine de Saint-Pierre de Rome, préfet des archives du Vatican, neveu de M. Gaétan Marini, éditeur des *Papiri diplomatici*, dissertation lue à l'Académie romaine d'archéologie, et imprimée à Rome en 1841, sous ce titre : *Diplomatica pontificia ossieno osservazioni paleografiche ed erudite sulle bolle de' Papi*, in-4 ; enfin du dictionnaire rédigé par plusieurs ecclésiastiques romains, et publié sous la direction de M. Gaétan Moroni, premier adjudant de la chambre de Grégoire XVI : *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da S. Piero sino ai nostri giorni*, et imprimé à Venise, in-8 (inachevé).

Digitized by Google

donc être comprises sous la dénomination de *bulles*, et bien que ce nom, donné uniquement dans l'origine, au sceau de plomb suspendu aux rescrits des papes, n'ait été appliqué à ces écrits mêmes qu'à partir du XIIIe siècle[1], l'usage a prévalu de l'étendre aux documents apostoliques des siècles précédents. Toutefois, on laisse le titre général de lettres ou décrétales aux lettres des papes des cinq et six premiers siècles.

Bulles. — On pourrait donc définir une bulle, en se reportant surtout aux temps postérieurs à cette époque : une lettre apostolique scellée en plomb et dont la suscription renferme la formule : *Servus servorum Dei*, après le nom du pape. Ces deux caractères, qui se retrouvent uniformément dans toutes les lettres apostoliques à partir du Xe siècle et même dès le siècle précédent, sont encore aujourd'hui les particularités qui distinguent le plus les bulles des autres lettres apostoliques usitées depuis le XVe siècle.

Les bulles, comme nous le disions, sont scellées en plomb ; il en est plusieurs qui ont été cependant munies d'un sceau plus précieux. Quelques-unes des chartes par lesquelles les papes confirmèrent l'élection des empereurs au XIIe et XIIIe siècle ont été scellées en or. Léon X fit apposer un sceau d'or à la lettre où Henri VIII, roi d'Angleterre, après sa lutte contre Luther, fut déclaré défenseur de la foi ; Clément VII scella en or la bulle de 1529 rendue après le couronnement de Charles-Quint à Bologne ; Clément XI scella du même métal la bulle d'érection du siége de Lisbonne en patriarcat.

Quant à la date nous signalons dans les notices suivantes les manières diverses et extrêmement variées dont elle a été exprimée dans les bulles et les époques où on a successivement employé à cet effet les années des consulats, des post-consulats, de l'indiction, de l'incarnation et du pontificat. Ces explications se trouvent au commencement de chaque siècle.

[1] Le nom de *bulle* a été donné également aux chartes de quelques empereurs, de divers conciles, des patriarches de Constantinople et des grands maîtres de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte.

Digitized by Google

On remarquera que pendant un long espace de temps, du IXe au XIe siècle, il y eut deux dates dans les bulles, l'une exprimée par le mot *scriptum*, l'autre par le mot *datum* ou plutôt *data*. Dès la fin du XIe siècle on supprima la première formule et on ne conserva que celle du *data*, sous laquelle on réunit toutes les indications chronologiques, en abrégeant très-fréquemment ainsi le premier mot : *dat*. Une discussion intéressante s'est élevée à ce sujet entre monseigneur Marino Marini, archiviste du Vatican, qui pense qu'en général ce mot ainsi tronqué doit se lire, dans les bulles, *datum ;* et M. Pertz, bibliothécaire du roi de Hanovre, éditeur des *Monumenta Germaniæ,* qui préfère lire *data*. De nombreux exemples sont cités par les deux savants à l'appui de leurs opinions respectives ; monseigneur Marini invoque en outre l'usage actuel de la cour de Rome qui expédie toutes les lettres apostoliques sous la formule *datum*.

Cette question semble ne pouvoir être résolue définitivement, si elle peut l'être, que par l'examen d'un nombre considérable de bulles originales, car les textes imprimés doivent en être écartés, et peut-être l'avis des bénédictins reste-t-il encore le plus satisfaisant comme conciliant les deux autres. Suivant les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* le mot *data* prévalut dans les bulles jusqu'à la fin du XIe siècle ; dès le XIIe c'est plutôt *datum* qu'on aurait employé.

Les savants ont divisé les bulles du moyen âge en deux classes : les grandes et les petites. Cette distinction, quelque essentielle qu'elle soit, tient moins à l'importance réelle des bulles qu'au développement plus ou moins grand des formules dont on s'est servi dans leur rédaction et pour leur expédition.

Grandes bulles. — Ce sont celles qui commencent généralement par ces mots : *N. episcopus servus servorum Dei* [1], et dont la suscription se termine par

[1] Quelquefois une invocation : *in nomine Domini*, etc., précède le titre. Une bulle de Jean XVIII, de l'an 1005-1006, conservée en original aux archives nationales, sect. hist. L. 218,

Digitized by Google

ceux-ci : *in perpetuum; ad perpetuam, ad futuram, ad æternam rei memoriam.* Elles sont souvent signées par le pape et par les cardinaux, elles portent le *Benevalete* en monogramme, et les cercles concentriques où se trouve la devise du pape avec son nom (voy. Pascal II, élu en 1099). Leurs dates sont longuement exprimées et réunissent les indications diverses du lieu, du jour, du mois, de l'année de l'incarnation, de l'indiction, et de l'année du pontificat sous lequel la bulle a été délivrée. Voici l'exemple d'une grande bulle de Pascal II dont les bénédictins ont publié le fac-simile : *Scriptum per manum,* etc. (ici les cercles, la suscription et le monogramme du pape). *Datum Romæ, in porticu Beati Petri per manum Johannis sancte romane ecclesie diaconi cardinalis ac bibliothecarii,* v *kalendas maii, indictione* III, *incarnationis dominice anno* MCX, *pontificatus autem domini Paschalis secundi papæ, anno* XI [1]. Une petite bulle du même jour serait ainsi datée : *Datum apud Sanctum Petrum,* v *kalendas maii, indictione* III.

On range parmi les grandes bulles, les bulles-pancartes, les bulles-priviléges et les bulles consistoriales, parce qu'elles ont été, presque sans exception, expédiées avec les grandes formules.

Les *bulles-priviléges* sont des bulles dans lesquelles les papes accordaient à un monastère quelque faveur, et particulièrement l'immunité ou l'exemption qui, en enlevant le monastère à la juridiction de l'évêque diocésain, son ordinaire, le plaçait directement sous la dépendance et la protection du saint-siége.

Les *bulles-pancartes* ou *pancartes apostoliques* sont les bulles par lesquelles les papes confirmaient les possessions d'une église ou d'une abbaye, en énumérant la plupart du temps, les terres, droits et priviléges dont elle jouissait. Les pancartes des papes, de même que les

commence ainsi : *In nomine sancte et individue Trinitatis, Joannes gratia Dei universalis sanctissime sedis sancti Petri papa.*

[1] *Nouveau traité,* t. V, p. 255, pl. LXXXIV.

Digitized by Google

diplômes-pancartes des princes laïques, furent très-communes du IXe au Xe siècle, et remplacèrent pour les abbayes qui les obtinrent les titres de propriété anéantis dans les guerres et les invasions.

Les *bulles consistoriales* sont celles que le pape délivre dans le consistoire ou réunion des cardinaux. Elles concernent les intérêts généraux de la foi ou du saint-siége, néanmoins elles ne portent souvent aucune signature, et sont datées très-brièvement comme les petites bulles.

Au reste, les grandes bulles devenues très-rares déjà au XIIIe siècle, ont été presque entièrement inusitées dès le XVe siècle, époque à laquelle la cour romaine, qui se servait déjà des petites bulles, commença à employer de préférence les brefs.

Petites bulles. — Les bulles ainsi nommées ne commencent à se distinguer des grandes qu'après le pontificat d'Urbain II à la fin du XIe siècle. Elles ont comme les premières la formule initiale : *Servus servorum Dei ;* mais la suscription, au lieu d'être terminée par le mot *in perpetuum* ou une autre clause de perpétuité, finit par la salutation : *Salutem et apostolicam benedictionem.* Les formules d'imprécation y sont beaucoup moins communes et plus brèves que dans les grandes; la date y est toujours sommairement exprimée. Elle n'indiquait d'abord que le lieu et le jour. Grégoire VIII ajouta l'indiction en 1187; Clément III (1187-1191) remplaça bientôt l'indiction par l'année du pontificat, en cette forme : *Datum apud... kalendas... pontificatus nostri anno...* date qui se trouve au bas de presque toutes les bulles depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au milieu du XVe, où on y ajouta l'année de l'incarnation.

Au XIVe siècle, et dès le pontificat de Clément V (1305-1314), on voit par les registres des lettres apostoliques conservés au Vatican que les bulles des papes, presque toutes expédiées alors sous la forme de petites bulles, furent distinguées entre elles par différentes dénominations. On appelait *bullæ communes* celles qui portaient nominations d'évêchés, de bénéfices ou dispenses de mariage; *bullæ curiales* celles qui étaient expédiées dans le consistoire. On distingua ensuite les

Digitized by Google

bulles secrètes, bulles gracieuses, bulles de commission, bulles d'indult et de *privilége.* Il y eut aussi les *expectatives* abolies par le concile de Bâle; et les *bullæ officiorum* portant nomination à des emplois.

La dénomination de *bulles entières* et celle de *demi-bulles, bulles défectives, bulles blanches* ou *bulles vides,* concerne les sceaux et non les lettres mêmes. La première désigne les sceaux complets portant d'un côté les têtes de S. Pierre et de S. Paul, et de l'autre le nom du pape; les secondes s'appliquent aux sceaux frappés seulement du côté des têtes des apôtres, le revers restant vide. Les papes se servent de ces demi-bulles, où ne figure pas encore leur nom, en attendant leur couronnement. Au lieu de dater alors les bulles de leur pontificat, *pontificatus nostri anno...* ils emploient la formule : *a die suscepti a nobis apostolatus officii.*

Le titre de petites bulles n'indique pas que les objets traités dans ces lettres fussent d'une moindre importance que ceux des grandes bulles. On ne les a ainsi nommées qu'en raison de la brièveté des formules caractéristiques. L'on pourrait dire au contraire que les lettres des papes expédiées sous la forme de petites bulles ont en général un intérêt historique plus réel que les autres. Les grandes bulles ne concernent ordinairement que les priviléges, les possessions et l'histoire particulière des abbayes; tandis que les petites bulles, plus expéditives et moins solennelles en apparence, furent employées par les papes dans leurs rapports avec les princes de la chrétienté du XIIe au XVe siècle à l'époque du plus grand développement de leur puissance. Dans le nombre considérable des lettres d'Innocent III qui nous sont parvenues, la plus grande partie, toutes celles qui touchent aux événements politiques de son règne, sont des petites bulles; les bulles solennelles, sans être rares, n'y sont pas les plus communes, et elles concernent la plupart les intérêts particuliers d'églises ou de monastères. La longue et belle bulle de canonisation de S. Louis par Boniface VIII, du 11 août 1297, que l'on regarde comme un chef-d'œuvre, fut aussi expédiée sous forme de petite bulle à Civita Vecchia. Elle commence par les mots : *Bonifa-*

Digitized by Google

cius, episcopus servus servorum Dei, venerabilibus fratribus universis archiepiscopis et episcopis, exemptis et non exemptis, per regnum Franciæ constitutis, salutem et apostolicam benedictionem. Elle est ainsi datée : *Datum apud urbem veterem tertio idus augusti, pontificatus nostri anno tertio.*

Les petites bulles étaient, comme l'on voit, usitées dans les affaires les plus graves, et c'est de cet usage conservé par les successeurs d'Innocent III et de Boniface VIII que provinrent, avec une grande modification dans la formule initiale et dans le sceau, les brefs au XVe siècle.

Aujourd'hui la cour de Rome n'expédie plus de bulles que pour les nominations d'évêques, les dispenses de mariage, les concessions de canonicats et quelques grâces.

Comme au moyen âge, les bulles sont encore scellées d'un sceau de plomb aux têtes des SS. apôtres semblable au sceau adopté au XIIe siècle par Pascal II [1]. Les lacs qui le rattachent sont en soie pour les nominations d'évêques; en chanvre pour les dispenses de mariage et les concessions de canonicats romains. Elles sont toujours écrites en latin sur un parchemin assez rude, d'une écriture gothique et avec l'ancienne orthographe où les diphthongues *æ* et *œ* sont remplacées par les lettres *e* et *o*. L'année n'y commence qu'à l'Annonciation, au 25 mars; tandis que dans les brefs l'ouverture de l'année est prise de la Noël ou du 1er janvier. Elles sont délivrées par la chancellerie et souscrites par divers dignitaires de cette administration; les brefs sont expédiés par la secrétairerie et contre-signés seulement du cardinal secrétaire des brefs.

Brefs. — Dès le XIIIe siècle, on trouve des petites bulles qui prennent un des caractères devenus plus tard propres aux brefs; en remplaçant la formule *servus servorum Dei,* à la suite du nom du souverain pontife, par le titre de *papa.* Plusieurs savants italiens, dont

[1] Elles sont de plus aujourd'hui contre-scellées d'un sceau en cire verte appliqué sur le parchemin.

Digitized by Google

M. Gaétan Moroni suit l'opinion, tirent de ces exemples épars la conséquence que les brefs remontent au XIIIe siècle, et que les petites bulles en ont été la première forme. Il nous semble plus juste de maintenir, avec les bénédictins, la différence très-marquée qu'il y a entre les petites bulles, même celles où figurerait dans la suscription le titre de *papa*, et les brefs, nouvelle forme de lettres apostoliques qui n'apparaît avec ses véritables caractères, qu'au XVe siècle, sous Eugène IV. Voy. ce règne.

Les brefs sont des lettres des papes, scellées en cire rouge, de l'anneau du pêcheur [1], et dans la suscription desquelles le souverain pontife prend le titre de *papa*, au lieu de celui de *servus servorum Dei*, en marquant le rang qu'il tient parmi les papes de son nom. Les formules qui terminent leur suscription sont, comme celles des bulles : *salutem et apostolicam benedictionem* ou *ad perpetuam rei memoriam*, suivant l'importance de l'affaire qu'ils concernent. L'apposition du sceau du pêcheur est généralement annoncée dans la date, et l'année, comme nous l'avons dit précédemment, y est prise ordinairement de la Noël ou du 1er janvier.

Les brefs sont rédigés en latin. On en cite un en français, de Benoît XIV, répondant à Voltaire, qui lui avait dédié sa tragédie de *Mahomet*. A la différence des bulles, les brefs ont été toujours écrits sur un parchemin fin et blanc, en caractères d'une belle écriture courante.

Ainsi que nous l'avons déjà rappelé, la cour de Rome, dès la fin du XVe siècle, n'usant presque plus de bulles pour les matières politiques, a employé de préférence les brefs. Elle se sert encore aujourd'hui de lettres semblables dans toutes ses relations extérieures et pour les affaires les plus importantes de la chrétienté. C'est par

[1] Ce sceau représente saint Pierre jetant ses filets dans la mer. Il fut employé par les papes dans leurs affaires particulières dès le XIIIe siècle (voy. Clément IV); mais il ne paraît sur leurs lettres publiques que sous Nicolas V au XVe siècle.

Digitized by Google

un bref que Pie IX vient de rétablir la hiérarchie catholique en Angleterre. Cet acte qui a si vivement ému l'opinion publique chez nos voisins, commence ainsi :

Pius, papa IX, ad perpetuam rei memoriam, Il est ainsi daté : *Datum Romæ, apud Sanctum Petrum* [1] *sub anulo piscatoris, die* XXIX *septembris* MDCCCL, *pontificatus nostri anno* V°.

Motu proprio ou *motus proprii.* — La clause *motu proprio* n'est pas le trait particulier des documents ainsi nommés, car ces mots se retrouvent quelquefois dans les bulles et les brefs. Ce qui les distingue, c'est qu'ils ne sont ni scellés en plomb comme les bulles, ni en cire comme les brefs, mais signés par le pape lui-même, et qu'ils sont entièrement dépourvus de sceau.

La formule *motu proprio* se trouve soit au commencement, en cette forme : *Innocentius episcopus, motu proprio et ex certa scientia,* etc.; ou bien à la fin de l'acte : *Innocentius papa octavus, ad perpetuam rei memoriam,* etc.; et avant la date : *Placet et ita motu proprio mandamus. Datum Romæ apud Sanctum Petrum* XV *kalendas septembris anno* I°. On attribue à Innocent VIII, monté sur le saint-siége en 1484, cette nouvelle forme de lettres apostoliques. Elle fut d'abord datée, comme on vient de le voir, d'après l'ancien calendrier romain et de l'année du pontificat. Aujourd'hui, les *motu proprio* portent la date de l'incarnation et le quantième du mois. Ils sont rédigés en italien et réservés pour les affaires d'administration ou de politique intérieure des États du saint-siége. C'est par un *moto proprio* du mois de septembre 1849, que Pie IX, rentrant à Rome, a témoigné son intention de maintenir dans la forme du gouvernement pontifical toutes les améliorations qu'il avait déjà réalisées et qui seraient encore compatibles avec la situation que la révolution a faite à l'Italie.

[1] Quand les papes habitent le Vatican, ils datent leurs lettres de Saint-Pierre; quand ils sont au Quirinal, ils datent de la basilique voisine de Sainte-Marie-Majeure.

Digitized by Google

Signatures de cour de Rome. — Ce sont des rescrits expédiés sur papier, à la chancellerie romaine, contenant en abrégé les suppliques adressées au pape pour une grâce, une dispense ou une collation de petit bénéfice, au bas desquelles le pape fait mettre en sa présence le mot *concessum*, ou écrit de sa main *fiat* ou *annuimus*, et signe quelquefois. Nous en avons une sous les yeux; elle est ainsi conçue : *Beatissime Pater, N..... ad pedes S. V. provolutus, humiliter supplicat..... Die* 10 *maii* 1844. *Annuimus pro gratia. Gregorius PP.* XVI. Ces derniers mots, y compris la date, ont été écrits par Grégoire XVI lui-même. La pièce fut scellée et signée par Mgr. de Médicis, préfet de la chambre de Sa Sainteté.

Registres apostoliques des archives du Vatican. — Les minutes des lettres apostoliques qu'expédie le saint-siége se conservent depuis le XVIe siècle, aux archives particulières de la daterie ou de la chancellerie romaine. Les registres ou *regestes* renfermant les lettres antérieures au XVIe siècle, se trouvent aux archives du Vatican. Il serait superflu d'insister sur l'extrême importance de cette collection, surtout si elle était complète, pour l'histoire générale de l'Europe et de la chrétienté entière au moyen âge. Contentons-nous de rappeler qu'au milieu du IVe siècle déjà, dans les affaires purement spirituelles, la correspondance de l'évêque de Rome était si étendue que saint Jérôme se félicitait d'avoir pu offrir le secours de sa plume au pape Damase, élu en 366, pour l'aider à répondre aux difficultés qui lui étaient soumises de l'Orient et de l'Occident : *Ut in chartis ecclesiasticis juvarem Damasum papam romanæ urbis episcopum, et Orientis atque Occidentis consultationibus responderem* [1].

Malheureusement la série des registres du Vatican est interrompue par de grandes lacunes. Tous les volumes antérieurs au IXe siècle sont anéantis. Dans le IXe siècle on ne possède que le *regeste* de Jean VIII (872-882), copié en caractères bénéventins de la fin du Xe siècle.

[1] *Epist. ad Ageruch num.* 1.

Digitized by Google

Toute la suite manque jusqu'aux lettres de Grégoire VII (1073-1085), dont on a un beau recueil, presque intact, sauf quelques années, et contemporain du pontificat même de ce pape.

A partir d'Innocent III jusqu'à S. Pie V, de l'an 1198 à l'an 1566, la collection du Vatican est complète. Depuis S. Pie V jusqu'à nos jours, les registres sont conservés à la daterie.

Système suivi dans les tables. — Nous avons rédigé les notices suivantes aussi succinctement qu'il a été possible, en donnant néanmoins toutes les indications que nous avons pu réunir pour calculer exactement la durée de chaque pontificat. Nous devons à ce propos rendre compte d'une légère modification que nous avons faite au système proposé par les bénédictins.

On admet que les papes des douze premiers siècles, n'ont compté généralement les années de leur pontificat qu'à partir du jour de leur couronnement ou de leur sacre et non dès leur élection. Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, pensent qu'après le XIIe siècle les souverains pontifes ont dû compter de leur élection. Toutefois ils remarquent eux-mêmes que beaucoup de papes du XIVe [1], que la plupart de ceux du XVe [2], n'ont calculé les années de leur pontificat qu'à partir du jour du couronnement; Mansi le prouve également pour plusieurs papes du XIVe [3]; M. de Wailly croit aussi que l'ancien système a été très-souvent suivi après le XIIe siècle [4], enfin, s'il nous était permis de citer ici nos propres recherches, nous dirions qu'en vérifiant sur les index originaux des lettres apostoliques du XIIIe siècle, la plupart à la Vallicellana, à Rome, et dont une copie se trouve à Paris, à la Bibliothèque nationale, parmi les papiers de La Porte du Theil, nous n'avons pas trouvé une seule lettre des papes du XIIIe siècle, d'Innocent III

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 303, 305.
[2] *Ibid.*, t. V, p 312.
[3] Voy. ci-après Benoît XII et Boniface IX.
[4] *Eléments de paléogr.*, t. I, p. 175, note, et ci-après le pontificat de Clément V.

Digitized by Google

à Boniface VIII, dans laquelle l'année du pontificat ait pu être calculée du jour de l'élection. En présence de si nombreuses exceptions, il nous a semblé que la règle ne pouvait plus subsister, ou plutôt qu'elle devenait l'exception. Nous avons cru pouvoir continuer par conséquent, après le XIIe siècle, à compter les années du pontificat à partir seulement du jour du couronnement, et nous avons dressé nos tables jusqu'à nos jours d'après ce principe, bien que Mgr. Marini et M. Moroni nous laissent ignorer si la chancellerie et la secrétairerie apostoliques, distinguées aujourd'hui, suivent positivement cet usage.

Nous n'avons donné les tables des pontificats qu'à partir du Ve siècle, époque où commence la première race de nos rois.

PREMIER SIÈCLE.

I. S. Pierre.

Saint Pierre, venu à Rome, en l'année 42, fut mis à mort dans cette ville le 29 juin de l'an 66.

II. S. Lin.

66 ou 67. Lin, fils d'Herculanus, né à Volterra, en Toscane, succéda à S. Pierre, gouverna l'église de Rome pendant douze ans, et mourut en 78, peut-être le 23 septembre, jour de sa fête.

III. S. Anaclet ou Clet.

78. S. Anaclet, Grec, succéda l'an 78 ou 79 à S. Lin, et mourut en 91.

IV. S. Clément Ier.

91. Clément, fils de Faustin, Romain de naissance et Juif d'origine, succéda le 23 janvier de l'an 91 à S. Anaclet; il occupa le saint-siége pendant neuf ans et quelques mois, et mourut en l'an 100, le 23 décembre.

On rapporte à S. Clément l'institution des sept secrétaires ou notaires chargés d'écrire les actes des martyrs dans les sept quartiers de Rome.

Digitized by Google

SECOND SIÈCLE.

V. S. Evariste.

100. Évariste, Syrien, succéda vers la fin de l'année 100 à S. Clément, et mourut le 26 ou 27 octobre 109, après 9 ans de pontificat.

VI. Alexandre Ier.

109. Alexandre, Romain, mourut le 3 mai de l'an 119.

VII. S. Sixte ou Xiste Ier.

119. Sixte, Romain, mourut au mois de décembre de l'an 127, après un pontificat d'environ 8 ans.

VIII. S. Télesphore.

127. Télesphore, Grec d'origine, mourut le 2 janvier 139, après avoir occupé le saint-siége environ 11 ans.

IX. S. Hygin.

139. Hygin, Grec, mourut le 10 janvier 142.

X. S. Pie Ier.

142. Pie, né à Aquilée en Vénétie, mourut le 11 juillet 157, après un pontificat de 15 ans.

XI. S. Anicet.

157. Anicet, Syrien d'origine, mourut martyr le 17 avril 168, après un pontificat de 11 ans.

XII. S. Soter.

168. Soter, né à Fondi dans le royaume de Naples, mourut en 177, peut-être le 22 avril, jour de sa fête, après un pontificat de 9 ans.

XIII. S. Eleuthère.

177. Eleuthère, Grec, mourut en 193. Sa fête au 26 mai.

XIV. S. Victor Ier.

193. Victor, Africain, mort en 202, est honoré le 28 juillet.

Digitized by Google

TROISIÈME SIÈCLE.

XV. S. Zéphyrin.

202. Zéphyrin mourut le 20 décembre 218. On le croit Italien.

XVI. S. Calixte Ier.

219. Calixte, Romain, succéda à Zéphyrin, vers le commencement de l'an 219, et fut mis à mort le 14 octobre 223.

XVII. S. Urbain Ier.

223. Urbain, Italien, succéda à Calixte en 223, et mourut le 25 mai 230.

XVIII. S. Pontien.

230. Pontien, Romain, fut ordonné pape le 22 juillet 230, un jeudi. Il mourut le 28 septembre 235.

XIX. S. Antère.

235. Antère, Grec, élu le samedi 21 novembre 235, ordonné le 22, mourut le 3 janvier 236.

XX. S. Fabien.

236. Fabien, Romain, élu le 10 janvier 236, mourut martyr comme presque tous ses prédécesseurs, le 20 janvier 250.

XXI. S. Corneille.

251. Corneille, Romain, ou du moins Italien, fut élu et ordonné pape le mercredi 4 juin 251, après une vacance de plus de 16 mois. Il fut mis à mort à Civita Vecchia, le 14 septembre 252.

On a quelques lettres authentiques de S. Corneille à S. Cyprien. Leur suscription est ainsi : *Cornelius Cypriano fratri salutem ;* le salut final ou conclusion : *Bene vale, frater carissime.* Ces derniers mots que l'on retrouve à peu près semblables dans d'autres lettres apostoliques et qui depuis passèrent en formule, étaient souvent écrits par les papes eux-mêmes.

Novatien, antipape.

Novatien, prêtre de l'église de Rome, se sépara sur

Digitized by Google

plusieurs points de discipline de la foi catholique, passa en Afrique où il devint chef de l'Église et fut ainsi le premier antipape. Le schisme auquel il donna naissance, avait encore des adhérents en Égypte au VIIe siècle.

XXII. S. LUCIUS Ier.

252. Lucius, Italien, élu le 25 septembre 252, fut mis à mort le 4 ou 5 mars 253.

XXIII. S. ETIENNE Ier.

253. Etienne, Italien, élu en mars 253, mourut le 2 août 257.

XXIV. S. SIXTE II.

257. Sixte, Grec, ordonné le 24 août 257, reçut le martyre au 6 août 258.

XXV. S. DENIS.

259. Denis, prêtre de l'église de Rome sous saint Étienne, fut ordonné pape le 22 juillet 259, après une vacance du saint-siége de près d'un an. Il mourut le 26 décembre 269.

XXVI. S. FÉLIX Ier.

269. Félix Ier, Romain ou Italien, ordonné le 28 ou 29 décembre, mourut le 22 décembre de l'an 274.

XXVII. S. EUTICHIEN.

275. Eutichien, né en Toscane, ordonné le 5 ou 6 janvier 275, mourut le 7 ou 8 décembre 283.

XXVIII. S. CAIUS.

283. Caius, né à Salone, en Dalmatie, fils de Gaius ou de Concordius, de la famille de Dioclétien, fut ordonné le lundi 17 décembre 283, et mourut le 22 avril 296. On a retrouvé dans son tombeau, à Rome, l'anneau dont il se servait pour sceller ses lettres. Voy. Arringhi, *Roma subterr.*, l. IV, c. XLVIII, p. 426.

XXIX. S. MARCELLIN.

296. Marcellin, fils de Project, Romain, ordonné le 30 juin 296, mourut le 24 octobre 304.

Digitized by Google

QUATRIÈME SIÈCLE.

XXX. S. Marcel Ier.

308. Marcel, Italien, fut ordonné pape le 19 mai 308, après une vacance du saint-siége de 3 ans 6 mois et 25 jours. Il mourut le 16 janvier 310.

XXXI. S. Eusèbe.

310. Eusèbe, Grec, ordonné le 20 mai 310, fut exilé le 26 septembre suivant en Sicile, où il mourut.

XXXII. S. Miltiade ou Melchiade.

311. Miltiade, né en Afrique, fut ordonné le 2 juillet 311, après une vacance de 9 mois. Il mourut le 10 ou le 11 janvier 314.

XXXIII. S. Silvestre.

314. Silvestre, prêtre romain, ordonné le 31 janvier 314, mourut le 31 décembre 335, après un pontificat de 21 ans et 11 mois.

XXXIV. S. Marc.

336. Marc, Romain, ordonné le 18 janvier 336, mourut le 7 octobre suivant. Après lui le saint-siége vaqua 3 mois 12 jours.

XXXV. S. Jules Ier.

337. Jules, Italien, élu le dimanche 6 février 337, occupa le saint-siége 15 ans 2 mois 6 jours, et mourut le 12 avril 352.

Les suscriptions de ses lettres ne renferment que son nom, suivi de ces mots : *In Domino salutem,* d'où est venu, plus tard, la formule *salutem et apostolicam benedictionem.* Anastase rapporte que S. Jules chargea, par une constitution, le primicier des notaires de la rédaction de tous les actes ecclésiastiques.

XXXVI. S. Libère.

352. Libère, Romain, ordonné le 22 mai 352, exilé par l'empereur Constance en 355, rappelé en 358, mou-

Digitized by Google

rut le 24 septembre 366, après un pontificat de 14 ans 4 mois 2 jours.

La suscription des lettres de S. Libère est ordinairement ainsi conçue : *Liberius episcopus in Domino æternam salutem ;* le salut final ainsi : *Deus te incolumem custodiat, domine frater carissime.* Jusqu'au VIe siècle, les papes ont donné le titre de très-cher frère, *dilectissime* ou *carissime frater*, aux évêques ; depuis la fin du VIe siècle, ce fut le titre de *vénérable frère,* resté invariablement en usage dans la chancellerie romaine jusqu'à nos jours [1]. Pour les dignitaires inférieurs de l'Église, ou pour les simples laïques, le titre était dès lors celui de *très-cher fils*, qui, depuis le Ve siècle, fut donné également aux grands et aux rois. Voy. ci-après, S. Félix II, en 483.

XXXVI bis. Félix II.

355. Félix, élu par le clergé de Rome, remplaça Libère exilé en 355, fut déposé le 29 juillet 358, et mourut dans la retraite le 22 novembre 365.

XXXVII. S. Damase.

366. Damase, originaire d'Espagne, né à Rome, ordonné le 1er octobre 366, occupa le saint-siége 18 ans 2 mois environ, et mourut le 10 ou le 11 décembre 384.

On attribue à S. Damase la première institution des vicaires du saint-siége dans les provinces éloignées de Rome. S. Jérôme, qui fut son secrétaire, lui donne le titre de *summus sacerdos* dans la préface de sa traduction des Évangiles. Nous apprenons dans les écrits de ce saint père que l'Église romaine avait dès lors des archives, *archivum*, *chartarium sedis apostolicæ*, *scrinia Ecclesiæ romanæ* (*Apol.* 3, adv. Ruf.), où l'on conservait les originaux des lettres adressées aux papes et des copies de celles qu'ils écrivaient. S. Damase parle aussi de ces archives (*Epist.* IV, n. 5) et

[1] Il y a pourtant quelques lettres apostoliques des IXe, Xe et XIIe siècles où les papes appellent les évêques *nos très-chers fils.*

Digitized by Google

Boniface Ier, son 3e successeur, pour attester que Rufin de Thessalonique avait été vicaire du saint-siége, les mentionne ainsi : *Ut scrinii nostri monumenta declarant.* Epist. IV, n° 2, édit. Coustant.

URSIN, ANTIPAPE.

Ursin ou Ursicin, reconnu pape par un parti considérable en 366, peu après l'élection de Damase, fut obligé de sortir de Rome le 15 novembre 367 et se réfugia dans les Gaules.

XXXVIII. S. SIRICE.

384. Sirice, Romain, élu le 22 décembre 384, mourut le 25 ou le 26 novembre 398, après un pontificat de 13 ans 11 mois 4 jours.

Sirice paraît être le premier successeur de S. Pierre qui ait pris lui-même le titre de *pape.* L'une de ses décrétales authentiques commence par ces mots : *Siricius papa.* Mais avant lui ce titre avait été souvent donné à ses prédécesseurs et à d'autres évêques de la chrétienté.

Les décrétales de S. Sirice sont les premières lettres apostoliques où l'on trouve quelques dates. Elles consistent dans l'indication du jour des calendes, nones ou ides du mois romain, et le nom des consuls. On s'est demandé si l'absence de notes chronologiques dans les lettres de ses prédécesseurs et dans celles d'un grand nombre de ses successeurs provenait d'un usage des notaires pontificaux ou simplement du fait des copistes et des compilateurs de ces lettres. Les bénédictins et les plus savants diplomatistes inclinent à considérer cette dernière raison comme la plus vraisemblable. La plus grande partie des rescrits apostoliques des six premiers siècles nous sont en effet parvenus dans les collections de décrétales dont les auteurs, se proposant de réunir des textes relatifs aux questions de discipline et de droit ecclésiastique, ont très-souvent négligé ou abrégé la suscription et la date des lettres qui leur ont paru inutiles. C'est par une circonstance analogue que tant de lettres impériales, et en particu-

Digitized by Google

lier celles de Frédéric II, sont aujourd'hui dépourvues de dates.

XXXIX. S. Anastase Ier.

398. Anastase, Italien, ordonné le 5 décembre 398, mourut, d'après Pagi et Muratori, le 14 décembre 401, d'après Tillemont, le 27 avril 402.

Dès la fin du IVe siècle, l'usage était plus fréquent de parler aux papes au pluriel; mais il ne devint général que vers la fin du siècle suivant. Les souverains pontifes eux-mêmes parlaient souvent au pluriel en écrivant aux patriarches et aux évêques des principaux siéges, surtout vers la fin du VIe siècle; les papes employèrent aussi fréquemment le pluriel dès le Ve siècle, à l'égard des grands laïques, mais vers le milieu du XIe siècle l'emploi du pluriel dans les lettres apostoliques devient rare, et il en fut tout à fait banni au XIIe, à l'égard des séculiers, comme des ecclésiastiques dès le milieu du XIIe siècle. Voy. Eugène III, 1145-1153.

CINQUIÈME SIÈCLE.

XL. S. Innocent Ier.

402. Innocent, né à Albano, près de Rome, fut ordonné le 21 décembre 401 suivant Pagi, le 27 avril 402 suivant Tillemont. Il mourut le 12 mars 417.

Un grand nombre de lettres apostoliques du Ve siècle et des siècles précédents, nous donnent la preuve que les papes de ce temps ont beaucoup varié les formules de leurs suscriptions, en nommant tantôt les personnages à qui ils écrivaient avant eux, tantôt en prenant eux-mêmes la première place. Ces variations ont duré jusqu'au milieu du IXe (voy. Nicolas Ier), où le nom du pape fut inscrit invariablement le premier, usage qui depuis lors a été constamment suivi.

XLI. S. Zozime.

417. Zozime, Grec de naissance, élu et ordonné le dimanche 18 mars 417, mourut le 26 décembre 418, après un pontificat d'un an 9 mois 9 jours.

Digitized by Google

XLII. S. Boniface Ier.

418. Boniface, Romain, élu deux jours après la mort de Zozime, fut consacré le lendemain dimanche, 29 décembre 418, et mourut le 4 septembre 422, après un pontificat de 3 ans 8 mois 8 jours.

Boniface nomme ordinairement avant lui la personne à qui il adresse ses lettres.

Années du pontificat,			Années du pontificat,		
	29 déc. au 28 déc.			29 déc. au 28 déc.	
1re	418	419	3e	420	421
					4 sept.
2e	419	420	4e	421	422

XLIII. S. Célestin Ier.

422. Célestin, Romain, élu à la mort de Boniface, ordonné le dimanche 10 septembre 422, mourut le 26 juillet 432 d'après Tillemont, le 30 du même mois, suivant Mansi, après un pontificat de 9 ans 10 mois et 16 ou 20 jours.

Célestin Ier se nomme ordinairement après la personne à qui il écrit dans la suscription de ses lettres. Depuis le pontificat de ce pape, les salutations finales furent souvent semblables à celle-ci : *Omnipotens Deus regnum et salutem tuam perpetua protectione custodiat gloriosissime et clementissime semper auguste.* L'ancienne formule *Benevalete* ne reparut guère qu'au VIIe siècle. Ces salutations, d'une écriture différente que le corps de la lettre, et tracées habituellement par le pape lui-même, tenaient lieu de la signature. Jusqu'au XIe siècle les souverains pontifes n'ont en effet souscrit de leur nom que les actes des conciles, les lettres synodiques et quelques pièces dressées dans les conciles.

Années.	10 sept. au 9 sept.		Années.	10 sept. au 9 sept.	
1re	422	423	6e	427	428
2e	423	424	7e	428	429
3e	424	425	8e	429	430
4e	425	426	9e	430	431
					26-30 juill.
5e	426	427	10e	431	432

Digitized by Google

XLIV. S. Sixte III.

432. Sixte, Romain, sacré le dimanche 31 juillet 432, mourut le 18 août 440, après un pontificat de 8 ans et 18 jours. Ses lettres placent presque toujours avant son nom celui de la personne à qui le pape écrit.

Années.	31 juill. au 30 juill.	Années.	31 juill. au 30 juill.
1re	432 — 433	6e	437 — 438
2e	433 — 434	7e	438 — 439
3e	434 — 435	8e	439 — 440 (18 août.)
4e	435 — 436		
5e	436 — 437	9e	440 — 440

XLV. S. Léon le Grand.

440. Léon, né à Rome, élu le 29 septembre 440, mourut le 4 ou le 5 novembre 461, après un pontificat de 21 ans un mois et 7 jours.

Les diplomatistes ont compté exceptionnellement les années de son pontificat à partir du 29 septembre, bien que Léon, absent lors de son élection, ne pût entrer dans l'exercice de sa dignité que quelque temps après. Au contraire de la plupart de ses prédécesseurs, S. Léon se nomme presque toujours le premier dans les suscriptions de ses lettres. Les dates en sont très-irrégulières. Quelquefois elles n'indiquent pas le jour, quelquefois le nom des consuls est omis; d'autres nomment le consul d'Occident seulement, quelques-unes par exception le consul d'Orient; enfin, une est datée du consulat d'Opilion, que l'on sait être sorti de charge dès l'année précédente.

Quand la date des lettres apostoliques de ce temps est complète, elle commence par le mot *data*[1]; puis elle donne le jour des calendes, nones ou ides du mois, et en dernier lieu le nom des consuls ou du consul. Il faut observer que le mot *data* ou *datum* n'indique pas toujours l'époque où les lettres pontificales ont été écrites, mais quelquefois le jour où elles étaient adressées aux destinataires. Dom Cellier a cité ainsi une lettre de S. Félix II, dressée dans le concile de Rome

[1] *Datum* est extrêmement rare jusqu'au XIIe siècle.

Digitized by Google

de 487, et datée cependant du mois de mars 488. « Ce qui fait croire, dit le savant religieux, que le pape envoya des copies originales de cette lettre en divers endroits, selon les besoins, et qu'il datait ces copies du temps qu'il les envoyait. » Voy. *Nouv. traité de diplom.*, t. V, p. 106.

On voit par les actes du 4e concile général tenu en 451, session xe, que le parchemin était dès lors employé pour écrire les lettres des papes. La seconde lettre de S. Léon à l'empereur était écrite sur parchemin argenté. On s'était jusque-là servi, presque exclusivement, de papyrus.

Années, 29 sept. au 28 sept.			Années, 29 sept. au 28 sept.		
1re	440	441	12e	451	452
2e	441	442	13e	452	453
3e	442	443	14e	453	454
4e	443	444	15e	454	455
5e	444	445	16e	455	456
6e	445	446	17e	456	457
7e	446	447	18e	457	458
8e	447	448	19e	458	459
9e	448	449	20e	459	460
10e	449	450			4 ou 5 nov.
11e	450	451	21e	460	461

XLVI. S. Hilaire.

461. Hilaire, né en Sardaigne, élu le 10 novembre 461, sacré le dimanche 12, mourut le 21 février 468. Il prend dans ses lettres, tantôt le nom d'*episcopus*, tantôt celui de *papa*.

Années, 12 nov. au 11 nov.			Années, 12 nov. au 11 nov.		
1re	461	462	5e	465	466
2e	462	463	6e	466	467
3e	463	464			21 févr
4e	464	465	7e	467	468

XLVII. S. Simplice.

468. Simplice, né à Tivoli, sacré le dimanche 25 février 468, mourut le 27 février 483, après un pontificat de 15 ans 3 jours.

On remarque dans les lettres du pape Simplice et dans les autres monuments ecclésiatiques de ce siècle,

Digitized by Google

les progrès de l'usage de parler au pluriel aux souverains pontifes, qui eux-mêmes répondent ou écrivent au singulier plus fréquemment que leurs prédécesseurs.

Années, 25 févr. au 24 févr.			Années, 25 févr. au 24 févr.		
1re	468	469	9e	476	477
2e	469	470	10e	477	478
3e	470	471	11e	478	479
4e	471	472	12e	479	480
5e	472	473	13e	480	481
6e	473	474	14e	481	482
7e	474	475	15e	482	483
					27 févr.
8e	475	476	16e	483	483

XLVIII. S. Félix II ou Félix III.

485. Félix, IIIe du nom, si l'on compte le successeur donné à S. Libère en 355, était Italien et probablement Romain. Elu le 2 mars 483, sacré le dimanche 6, il mourut le 25 ou le 26 février 492.

Une lettre de ce pape adressée au clergé de Constantinople porte pour suscription : *Felix, clero et plebi orthodoxis Constantinopoli constitutis dilectissimis filiis, salutem.* Nous ne répéterons pas l'observation que nous avons faite précédemment (n° 45) sur une lettre de S. Félix, de 488. Dans une autre de l'an 490, après le nom des consuls, mis dans la date, on a marqué l'indiction. C'est jusqu'à présent le monument le plus ancien parmi les rescrits apostoliques où l'on ait signalé l'emploi de cet élément chronologique, que l'on retrouve dans une lettre de Symmaque son troisième successeur, mais qui fut pendant longtemps encore extrêmement rare.

S. Félix II paraît être encore le premier pape qui ait appelé l'empereur du nom de *très-cher fils*, nom que ses successeurs ont donné à tous les fidèles, excepté aux évêques. S. Léon le Grand avait cependant, avant Félix II, appelé l'impératrice Pulchérie, *sa très-chère fille.*

Années, 6 mars au 5 mars.			Années, 6 mars au 5 mars.		
1re	483	484	6e	488	489
2e	484	485	7e	489	490
3e	485	486	8e	490	491
4e	486	487			24 ou 25 fév.
5e	487	488	9e	491	492

Digitized by Google

XLIX. S. Gélase.

492. Gélase, Romain, sacré le dimanche 1er mars 492, mourut le 19 novembre 496, après un pontificat de 4 ans 8 mois 19 jours.

Une lettre de Gélase aux évêques de Sicile a pour suscription : *Gelasius, romanæ Ecclesiæ episcopus dilectissimis in Christi caritate unanimiter connexis, fratribus episcopis, qui in Sicilia sunt constituti.* A partir du pontificat de ce pape, il est très-rare de rencontrer des lettres apostoliques portant dans leurs dates les noms des deux consuls. On a pu quelquefois affecter de nommer seulement le consul d'Occident ; mais si le nom de son collègue d'Orient manque si souvent dans les actes publics dressés à cette époque, c'est qu'on l'ignorait véritablement en Europe, ce qu'indique cette formule ajoutée quelquefois après le nom du premier consul : *Et qui nunciatus fuerit.*

Années, 1er mars au 28 févr.	Années, 1er mars au 28 févr.
1re .....492.....493	4e.....495.....496
2e .....493.....494	19 nov.
3e .....494.....495	5e.....496.....497

L. S. Anastase II.

496. Anastase, Romain, ordonné le 24 novembre 496, mourut le 17 novembre 498, n'ayant occupé le saint-siége que 1 an 11 mois 25 jours.

La suscription : *Cludoecho Anastasius episcopus,* qu'on lit en tête d'une lettre de ce pape à Clovis, a été probablement abrégée par les collecteurs qui ont omis les titres du prince et du pontife.

Années, 24 nov. au 23 nov.	Années, 24 nov. au 17 nov.
1re .....496.....497	2e.....497.....498

LI. Symmaque.

498. Symmaque, né en Sardaigne, ordonné pape le 22 novembre 498, mourut le 19 juillet 514, après un pontificat de 15 ans 7 mois 28 jours.

S. Césaire, évêque d'Arles, fut nommé par Symmaque vicaire du saint-siége dans les Gaules et honoré

Digitized by Google

du *pallium*. S. Césaire est, suivant Pagi, le premier évêque d'Occident qui ait porté cet ornement.

On a remarqué la suscription suivante d'une lettre de Symmaque, où le titre d'archevêque est donné à l'évêque de Lorch en Autriche : *Symmachus sanctæ apostolicæ sedis, gratia Dei episcopus, reverendissimo et sanctissimo fratri Theodoro laureacensis Ecclesiæ archiepiscopo*. Mabillon a montré que le titre d'archevêque avait été usité en France, au moins dès le VIe siècle. Une autre lettre de Symmaque est datée de l'indiction à la place du nom des consuls (voy. ci-dessus, S. Félix II). Ennode, évêque de Pavie, mort en 521, en écrivant à Symmaque, adressait ses lettres *au pape*, titre qui tendait chaque jour davantage à devenir exclusif au souverain pontife. Les évêques grecs appelaient eux-mêmes le pape : *archiepiscopus universalis et magnæ Romæ patriarcha*. (Concile de Chalcédoine, lettre à S. Léon le Grand.)

Années,	22 nov.	au 21 nov.	Années,	22 nov.	au 21 nov.
1re	498	499	9e	506	507
2e	499	500	10e	507	508
3e	500	501	11e	508	509
4e	501	502	12e	509	510
5e	502	503	13e	510	511
6e	503	504	14e	511	512
7e	504	505	15e	512	513
					19 juill.
8e	505	506	16e	513	514

SIXIÈME SIÈCLE.

LII. Hormisdas.

514. Hormisdas, né à Frosinone, dans la partie romaine de la Campanie, élu le 26 juillet 514, sacré le dimanche 27, mourut le 6 août 523, après avoir occupé le saint-siége 9 ans 12 jours.

Les plus anciens priviléges accordés aux monastères en Occident par le saint-siége remontent à Hormisdas. Mais avant ce pape et dès le Ve siècle, on avait vu des priviléges semblables, émanés d'évêques ou de con-

Digitized by Google

ciles qui exemptaient un monastère de la juridiction de son ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque dans le diocèse duquel il se trouvait établi pour le placer directement sous l'autorité du métropolitain, du primat ou du patriarche, et plus souvent du pape lui-même. Au VIe siècle, ces priviléges, sollicités la plupart du temps par les fondateurs des monastères, devinrent bien plus fréquents. En Orient, il existe encore aujourd'hui beaucoup de monastères exempts de la juridiction des évêques locaux et dépendants seulement de leur archevêque ou du patriarche.

Les papes du VIe siècle emploient encore habituellement le pluriel dans leurs lettres, surtout en s'adressant aux évêques. Toutefois la salutation : *Deus te incolumem*, etc., que le pape écrivait lui-même à la fin de la lettre était au singulier, lors même que la lettre entière se trouvait au pluriel. Hormisdas se nomme ordinairement le premier dans ses lettres; mais la plupart des papes du VIe siècle ont suivi l'usage contraire, et notamment Jean II, Agapet Ier, Silvère, Vigile, Pélage Ier et Pélage II. On a reconnu la fausseté de la lettre d'Hormisdas établissant S. Remi comme son vicaire en France, qu'Hincmar et Flodoard avaient crue sincère.

Années, 27 juill. au 26 juill.	Années, 27 juill. au 26 juill.
1re .....514.....515	7e.....520.....521
2e.....515.....516	8e.....521.....522
3e.....516.....517	9e.....522.....523
4e.....517.....518	6 août.
5e.....518.....519	10e.....523.....523
6e.....519.....520	

LIII. S. Jean Ier.

523. Jean Ier, né en Toscane, élu le 13 août 523, mourut le 18 mai 526, ayant tenu le saint-siége 2 ans 9 mois et quelques jours.

Le pape Jean Ier datait ses lettres du nom des deux consuls, contrairement à l'usage des autres papes du VIe siècle, qui presque tous ont nommé un seul consul (voy. ci-dessus S. Gélase, en 492). Il est reconnu

Digitized by Google

que les bulles de plomb, au nom de Jean, attribuées à Jean Ier, sont postérieures de plus d'un siècle à son pontificat, bien qu'il soit très-probable que S. Grégoire le Grand, dès le VIe siècle, ait fait usage de sceaux métalliques.

Années, — août au — août.		Années, — août au 18 mai.	
1re	523	3e	525
2e	524		

LIV. Félix III ou Félix IV.

526. Félix, né dans le Samnium, près de Rome, succéda à Jean Ier, le 12 juillet 526, fut sacré vers la fin de septembre de la même année, et mourut le 18 septembre 530 suivant Pagi, au commencement du mois d'octobre seulement d'après Anastase.

Années, — sept. au — sept.		Années — sept au — sept.-oct.	
1re	526	4e	529
2e	527		sept. ou oct.
3e	528	5e	530

LV. Boniface II.

530. Boniface II, Goth d'origine, né à Rome, ordonné le 15 octobre 530, mourut le 16 octobre 532 suivant Pagi, le 8 novembre, suivant Bianchini.

Années, 15 oct. au 14 oct.		Années, 15 oct. au 16 oct.	
1re	530	3e	532
2e	531		

LVI. Jean II.

533. Jean II, surnommé Mercure, né à Rome, ordonné le 22 janvier 533, mourut le 27 mai 535, après un pontificat de 2 ans 6 jours.

Années, 22 janv. au 21 janv.		Années, 22 janv. au 27 mai.	
1re	533	3e	535
2e	534		

LVII. Agapet.

535. Agapet, né à Rome, sacré le 3 juin 535, mourut à Constantinople, le 22 avril 536, n'ayant occupé le saint-siége que 10 mois 20 jours.

Digitized by Google

LVIII. Silvère.

536. Silvère, né en Campanie, fils du pape Hormisdas, élu à la nouvelle de la mort d'Agapet, sacré le 8 juin 536, mort exilé dans l'île de Palmaria, le 20 juin 538.

Années, 8 juin au 7 juin.	Années, 8 juin au 20 juin.
1re .....536.....537	3e.....538.....538
2e.....537.....538	

LIX. Vigile.

537. Vigile, Romain, sacré le 22 novembre 537, du vivant de Silvère, mourut à Syracuse, en revenant de Constantinople, le 10 janvier 555, après un pontificat de 18 ans 1 mois 20 jours. Vigile s'intitule dans une lettre: *Vigilius Ecclesiæ catholicæ episcopus*, formule usitée avant et après son pontificat, mais toujours assez rare.

C'est sous ce pape que commence la date *post consulatum Basilii*, dont on se servit jusqu'en 567. L'empire n'avait jamais été si longtemps sans consul. Justinien profita de cette circonstance qu'il avait amenée, pour introduire l'usage de dates des années de l'empereur, et Vigile fut le premier pape qui l'employa dans ses bulles. Il la place ainsi avant celle du consulat de Basile : *Imperante domino Justiniano perpetuo Augusto anno.... post consulatum Basilii anno....*, etc. Justin II, neveu de Justinien, ayant réuni en sa personne les titres d'empereur et de consul, l'usage s'établit de dater distinctement des années de l'empire et du consulat de l'empereur. Jusqu'à Constantin Pogonat (voy. plus loin, Vitalien, 76e pape), la date du consulat s'ouvrit un an après celle de l'empire. Les papes cessèrent de se servir de la première date dès la fin du IXe siècle; ils conservèrent celle de l'empire jusqu'au milieu du XIe.

Années, 22 nov. au 21 nov.	Années, 22 nov. au 21 nov.
1re .....537.....538	5e.....541.....542
2e.....538.....539	6e.....542.....543
3e.....539.....540	7e.....543.....544
4e.....540.....541	8e.....544.....545

Digitized by Google

9e	545	546	14e	550	552
10e	546	547	15e	551	553
11e	547	548	16e	552	553
12e	548	549	17e	553	554
					10 janv.
13e	549	550	18e	554	555

LX. Pélage Ier.

555. Pélage, Romain, succéda à Vigile après une vacance de 3 mois, fut sacré le 16 avril 555, et mourut le 1er mars 560, après un pontificat de 4 ans 10 mois 15 jours.

Années, 16 avril au 15 avril.			Années, 16 avril au 15 avril.		
1re	555	556	4e	558	559
2e	556	557			1er mars
3e	557	558	5e	559	560

LXI. Jean III.

560. Jean, surnommé Catelin, né à Rome, sacré le dimanche 18 juillet 560, mort le 13 juillet 573 d'après Pagi et Muratori, le 25 octobre suivant d'après Mansi.

Une bulle sur papyrus de l'an 570, publiée par Gaétan Marini[1], commence ainsi : *Johannes episcopus, servus servorum Dei,* etc., et se termine par ces mots : *Datum... mense maio, die* III. Mgr. Marino Marini, neveu du savant éditeur des *Papiri diplomatici,* fait observer, d'après ce monument, que la formule *servus servorum Dei* et la date du quantième du mois, suivant la série croissante des jours dont les bénédictins avaient attribué l'introduction à Grégoire le Grand, ont été l'une et l'autre employées au moins quelques années avant l'avénement de ce saint pontife[2]. Il est même possible qu'on découvre des documents antérieurs à la lettre de Jean III, où les papes prennent l'humble qualification de *serviteur des serviteurs de Dieu,* car il est certain, comme les bénédictins en font eux-mêmes la remarque, que S. Augustin et S. Fulgence leur ont donné ce titre de leur temps.

[1] *Papiri diplomatici,* p. 1.
[2] *Diplomat. pontif.,* p. 44, 51.

Digitized by Google

Années, 18 juill. au 17 juill.			Années, 18 juill. au 17 juill.		
1re	560	561	10e	569	570
2e	561	562	11e	570	571
3e	562	563	12e	571	572
4e	563	564			Suivant Pagi. 17 juill.
5e	564	565	13e	572	573
6e	565	566			25 oct.
7e	566	567			Suivant Mansi.
8e	567	568	14e	573	573
9e	568	569			

LXII. Benoît Bonose.

574. Benoît Bonose, Romain, après une vacance de 10 mois et 21 jours, fut ordonné pape le 3 juin 574, et mourut le 30 juillet 578, ayant occupé le saint-siége 4 ans 1 mois 28 jours.

Années, 3 juin au 2 juin.			Années, 3 juin au 2 juin.		
1re	574	575	4e	577	578
2e	575	576			30 juill.
3e	576	577	5e	578	578

LXIII. Pélage II.

578. Pélage, Romain, après une vacance de 4 mois, fut sacré le 30 novembre 578, et mourut le 8 février 590, ayant tenu le saint-siége 11 ans 2 mois 10 jours. Pélage II date ses lettres de l'an de l'empereur, ou de l'indiction employée déjà par quelques-uns de ses prédécesseurs; quelquefois il réunit l'année de l'empereur et l'indiction.

Années, 30 nov. au 19 nov.			Années, 30 nov. au 29 nov.		
1re	578	579	7e	584	585
2e	579	580	8e	585	586
3e	580	581	9e	586	587
4e	581	582	10e	587	588
5e	582	583	11e	588	589
					8 févr.
6e	583	584	12e	589	590

LXIV. S. Grégoire le Grand.

590. Grégoire Ier, né à Rome, où il fut préteur, élu pape à la mort de Pélage, sacré le dimanche 3 septembre 590, mourut le 12 mars 604, après un pontificat de 13 ans 6 mois 10 jours.

Digitized by Google

On a vu, d'après un document du pontificat de Jean III, cité par Mgr. Marini, que S. Grégoire le Grand ne fut pas le premier pape qui ait employé la suscription *servus servorum Dei*, et compté les jours du mois d'après la méthode moderne contrairement à l'ancienne division du mois romain en calendes, nones et ides. La chancellerie romaine ne retint pas ce dernier usage, dont on ne trouverait dans les lettres apostoliques des siècles postérieurs que de très-rares exemples jusqu'au XVe siècle, où il fut adopté pour la date des brefs. Mais les successeurs de S. Grégoire usèrent assez souvent de la formule modeste *servus servorum Dei*, qu'il avait reprise lui-même pour l'opposer au titre orgueilleux d'*évêque œcuménique* de Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, et dès le IXe siècle elle devint de style habituel dans l'expédition des bulles, où elle s'est maintenue jusqu'à nos jours.

S. Grégoire se nomme ordinairement avant les personnes à qui il écrit; il date presque toujours ses lettres de l'indiction, très-rarement de l'année des empereurs; mais il faut observer que beaucoup de dates de ses rescrits ont été abrégées ou supprimées entièrement par les copistes (voy. ci-dessus, S. Sirice, en 384). Celles qui ont été conservées commencent régulièrement par *data* ou *datum;* une seule par *actum* suivi des mots *in urbe Roma.* La nature de l'acte, au bas duquel se trouve cette dernière date, c'est une manumission, explique et nécessitait peut-être cette exception. On ne datait point encore du lieu où l'acte était dressé, et cet usage, quelque avantageux qu'il fût, tarda encore longtemps à s'établir.

On voit paraître dans les priviléges accordés par S. Grégoire, pour l'exemption des monastères, la formule *statuentes nullum regum, nullum antistitum*, etc., remplacée au XIIe siècle par la formule plus générale *si quis*, ou *si qua persona*, etc.

Les priviléges ont été en général supprimés dans les recueils des lettres de ce pape dont les auteurs ont plus particulièrement recherché les rescrits ou décrétales.

Digitized by Google

Mais on les a retrouvés dans les archives laïques et dans les archives pontificales.

S. Grégoire parle dans plusieurs de ses lettres des archives du saint-siége, et il est question, dans la 33e du Ve livre du *Cartularius* ou gardien des actes de l'Eglise romaine, qui avait dès lors une certaine juridiction administrative sur le patrimoine du saint-siége.

Tout porte à croire que dès le temps de Grégoire le Grand et probablement auparavant, les papes scellaient leurs lettres en cire et plus souvent en plomb, suivant l'antique usage des empereurs romains[1]; néanmoins les plus anciens plombs apostoliques que l'on ait jusqu'ici signalés ne sont que du VIIe siècle, des pontificats de Deusdedit et de Sergius Ier.

Années, 3 sept. au 2 sept.			Années, 3 sept. au 2 sept.		
1re	590	591	8e	597	598
2e	591	592	9e	598	599
3e	592	593	10e	599	600
4e	593	594	11e	600	601
5e	594	595	12e	601	602
6e	595	596	13e	602	603
					12 mars.
7e	596	597	14e	603	604

SEPTIÈME SIÈCLE.

LXV. Sabinien.

604. Sabinien, né en Toscane, consacré le 1er septembre 604, après une vacance de 5 mois et demi, ne tint le saint-siége que 5 mois 19 jours.

Dès le VIIe siècle, la rédaction des lettres apostoli-

[1] Mgr. Marino Marini cite à l'appui de cette opinion des bénédictins une glose des vies des papes, extraite du manuscrit Barberini, 2017, où Pierre d'Orviéto dit avoir vu dans l'église de Sainte-Agathe de Rome un grand nombre de priviléges apostoliques sur papyrus et scellés, dont la plupart paraissent être du pontificat de saint Grégoire le Grand : *Se vidisse et tenuisse in eadem ecclesia ultra* 35 *privilegia bullata et scripta in juncis conglutinatis* (Diplom. pontif., p. 25).

Digitized by Google

ques fut confiée aux bibliothécaires ou primiciers, qui ne prenaient pas encore le titre de chanceliers; les notaires et archivistes les écrivaient. Les papes de ce siècle se qualifièrent très-fréquemment du titre de *servus servorum Dei*, employé par S. Grégoire le Grand; ils mirent généralement leur nom après celui de la personne à qui ils écrivaient, et se servirent communément du pluriel en s'adressant aux princes et aux évêques, ainsi qu'on le voit par le *Diurnus pontificum*, l'un des documents les plus importants de l'histoire ecclésiastique au VIIe et au VIIIe siècle. Parmi les titres qui leur étaient donnés, on peut remarquer ceux de *beatissime papa*, *pater patrum*, *universalis papa*, celui de *vicarius principis apostolorum*, et celui de *summus pontifex*, que S. Grégoire le Grand avait refusé (voy. ci-après, Théodore, en 642). Les dates de leurs lettres, quand elles existent, portent communément l'indiction, et le jour du mois d'après l'ancien calendrier romain; on y a trouvé quelquefois l'année du pontificat (voy. Adéodat). Les premiers sceaux de plomb paraissent dans ce siècle sur les lettres de Deusdedit. Les priviléges portant exemption en faveur des monastères renferment les clauses imprécatives : *Constituentes, statuentes, si qua, si quis autem, at vero*, ou *qui vero*[1].

LXVI. Boniface III.

606 ou 607. Boniface III, Grec, ordonné pape le 25 février 606, mourut le 12 novembre 606, d'après Fleury, n'ayant occupé le saint-siége que 8 mois et 18 jours. Pagi pense qu'après une vacance d'un an, à la mort de Sabinien, Boniface fut sacré le 19 février 607, et mourut le 10 novembre suivant.

LXVII. Boniface IV.

607 ou 608. Boniface, né à Valérie, au pays des

[1] Les bénédictins ont donné en entier la suite de ces formules dans les siècles postérieurs. *Nouv. traité*, t. V, p. 137, 188, 227, 248.

Digitized by Google

Marses, élu, suivant Fleury, après une vacance de 10 mois, le 18 septembre 607, occupa le saint-siége un peu plus de 6 ans. Suivant Pagi, Boniface, sacré le 25 août 608, mourut le 7 mai 615, après un pontificat de 6 ans 8 mois 13 jours.

Dans une lettre de ce pape, de l'an 613, on voit employée pour la première fois, par la chancellerie romaine, l'ère de l'incarnation de J. C., que Denis le Petit avait commencé à mettre en usage dans le siècle précédent. On la trouve aussi sur une bulle de Théodore Ier. Les successeurs de Boniface IV l'employèrent rarement; mais les exemples cités par les bénédictins, ceux qu'ajoute Mgr. Marini[1] suffisent pour établir que la chancellerie romaine en fit quelquefois usage avant le XIe siècle et avant le pontificat de S. Léon IX, où Papebroch en reculait l'apparition dans les bulles.

Années, 18 sept. au 17 sept.			Années, 18 sept. au 17 sept.		
1re	607	608	5e	611	612
2e	608	609	6e	612	613
3e	609	610	7e	613 —	613
4e	610	611			

LXVIII. S. Deusdedit.

614 ou 615. Deusdedit, Romain, ordonné pape le 13 novembre 614 suivant Fleury, le 19 octobre 615 suivant Pagi, au mois de novembre 615 suivant Muratori, mourut le 3 décembre 618.

Le sceau de plomb de Deusdedit, publié par Ficoroni, est le plus ancien sceau pontifical que l'on connaisse. Il représente au droit : le bon Pasteur paissant ses brebis, comme dans les peintures des catacombes; au-dessus les deux lettres A ω; au revers : DEUSDEDIT PAPAE. Les successeurs de Deusdedit ne paraissent pas avoir adopté ce type. Tous les sceaux que l'on en connaît jusqu'au XIe siècle (à l'exception seulement de celui de Paul Ier, voy. ce pontif., 757-767) sont dénués d'emblèmes et portent seulement d'un côté le nom du pape et de l'autre le titre : PAPAE. Léon IX, élu en 1048, ajouta les têtes

[1] *Diplom. pontif.*, p. 47, 49.

Digitized by Google

le S. Pierre et de S. Paul, qui se sont depuis perpétuées ur le sceau apostolique.

Années,	de nov.	à nov.	Années,	de nov.	à nov.
1re	615	616	3e	617	618
2e	616	617			3 déc.
			4e	618	618

LXIX. Boniface V.

617 ou 618. Boniface V, né à Naples, succéda à Deusledit le 29 décembre 617, suivant Fleury, d'après qui l aurait occupé le saint-siége pendant 7 ans. Suivant Pagi, Boniface, ordonné le 23 décembre 619, serait mort e 22 octobre 625, après un pontificat de 5 ans et 10 nois.

LXX. Honorius Ier.

625. Honorius, né en Campanie, ordonné le 27 octobre 625, mourut le 12 octobre 638, après un pontificat de 12 ans 11 mois 17 jours.

Honorius donne, dans une de ses lettres, le titre de *rès-chrétienne* à la république de Venise. On connaît ine bulle de plomb de ce pape portant à l'avers:

$$\begin{matrix}\text{HONO}\\\text{RII}\end{matrix}\ ,\ \text{au R.}:\ +\begin{matrix}\text{PA}\\\text{PAE}\end{matrix}.$$

Les têtes des apôtres, comme nous l'avons dit, ne paraisient que plus tard sur les sceaux apostoliques.

Années,	27 oct.	au 26 oct.	Années,	27 oct.	au 26 oct.
1re	625	626	8e	632	633
2e	626	627	9e	633	634
3e	627	628	10e	634	635
4e	628	629	11e	635	636
5e	629	630	12e	636	637
6e	630	631			12 oct.
7e	631	632	13e	637	638

LXXI. Séverin.

640. Séverin, né à Rome, consacré le 28 ou le 29 mai 640, après une vacance de 1 an 7 mois 17 jours, mourut le 1er août 640, n'ayant occupé le saint-siége que 2 mois 4 jours.

LXXII. Jean IV.

640. Jean IV, né en Dalmatie, ordonné le 24 dé-

Digitized by Google

cembre 640, mourut le 11 octobre 642, après un pontificat de 1 an 9 mois 18 jours. Dans une de ses lettres, Jean IV prend le seul titre de *servus*.

Années, 24 déc. au 23 déc.	Années, 24 déc. au 11 oct.
1er .....640.....641	2e.....641.....642

LXXIII. Théodore Ier.

642. Théodore, né à Jérusalem de parents grecs, consacré le 24 novembre 642 suivant Pagi et Bianchini, le 8 décembre suivant Mansi, mourut le 13 mai 649, après un pontificat de 6 ans 5 mois et 19 jours, en calculant comme Pagi.

Le concile d'Afrique de 646 nomme Théodore : *summus omnium præsulum pontifex.* C'est le plus ancien monument connu qui décerne au pape le titre de souverain pontife; mais il faut remarquer que, dès le siècle précédent, ce titre devait être quelquefois usité, puisque S. Grégoire le Grand n'aimait pas qu'on le lui donnât. On doit signaler comme exceptionnelle l'année de l'incarnation dans une bulle de Théodore en faveur du monastère italien de Bobbio (voy. ci-dessus, Boniface IV, en 607).

Années, 24 nov. ou 8 déc. au 23 nov. ou 7 déc.	Années, 24 nov. ou 8 déc. au 23 nov. ou 7 déc.
1re .....642.....643	5e.....646.....647
2e. .....643.....644	6e.....647.....648
3e.....644.....645	13 mai.
4e.....645.....646	7e.....648.....649

LXXIV. S. Martin.

649. Martin, né à Todi, en Toscane, ordonné le dimanche 5 juillet 649, mourut, exilé dans la Chersonèse Taurique, le 16 septembre 655, après un pontificat de 6 ans 2 mois et 12 jours.

Années, 5 juill. au 4 juill.	Années, 5 juill. au 4 juill.
1re .....649.....650	5e.....653.....654
2e.....650.....651	6e.....654.....655
3e.... ..651.....652	16 sept.
4e.....652... ...653	7e.....655.....655

Digitized by Google

LXXV. S. Eugène Ier.

654. Eugène, Italien et probablement Romain, élu le 8 septembre 654, mourut le 1er juin 657, après avoir occupé le saint-siége 2 ans 8 mois 24 jours.

Années, 8 sept. au 7 sept.			Année, 8 sept. au 1er juin.		
1re	654	655	3e	656	657
2e	655	656			

LXXVI. Vitalien.

657. Vitalien, né à Signia, dans le Latium, Campagne de Rome, ordonné pape le 30 juillet 657, mourut le 27 janvier 672, après un pontificat de 14 ans 5 mois 29 jours.

Contrairement à l'usage habituel des autres papes du VIIe siècle, Vitalien écrivait au singulier aux évêques, bien qu'il s'adressât au pluriel aux seigneurs laïques. Depuis Constantin Pogonat, parvenu au trône sous le pontificat de Vitalien, on fit partir de la même époque les dates de l'empire et du post-consulat des empereurs, distinguées auparavant (voy. ci-dessus Vigile, en 537).

Années, 30 juill. au 29 juill.			Années, 30 juill. au 29 juill.		
1re	657	658	9e	665	666
2e	658	659	10e	666	667
3e	659	660	11e	667	668
4e	660	661	12e	668	669
5e	661	662	13e	669	670
6e	662	663	14e	670	671
7e	663	664			27 janv.
8e	664	665	15e	671	672

LXXVII. Adéodat.

672. Adéodat, né à Rome, élu pape le 11 avril 672 suivant Branchini, le 22 suivant Pagi, mourut le 17 ou 26 juin 676, après un pontificat de 4 ans et près de 3 mois.

Adéodat reprit dans ses lettres ordinaires la salutation finale *Benevalete*, qu'avaient conservée seulement les bulles-priviléges. On trouve dans une lettre de ce pape la salutation : *Salutem a Deo et benedictionem nos-*

Digitized by Google

tram, d'où est venue la célèbre formule : *Salutem et apostolicam benedictionem*, si générale du XIe au XIIIe siècle. Suivant les auteurs de l'*Art de vérifier*, Adéodat serait encore le premier pape qui aurait daté ses lettres de l'année de son pontificat. On a du reste un exemple certain de la date du pontificat dans ce même siècle, sous Sergius Ier.

Années, 11 ou 22 avr. au 10 ou 21 avr.			Années, 11 ou 22 avr. au 10 ou 21 avr.		
1re	672	673	4^e	675	676
2^e	673	674	5^e	676	676
3^e	674	675			

LXXVIII. Donus ou Domnus Ier.

676. Domnus, Italien et probablement Romain, élu le 2 novembre 676, après une vacance de 4 mois et demi, mourut le 11 avril 678 (Pagi). D'après Mansi, son élection eut lieu quelques mois avant le mois de novembre de l'an 676.

Années, 2 nov. au 1er nov.			Années, 2 nov. au 11 avr.		
1re	676	677	2^e	677	678

LXXIX. Agathon.

678 ou 679. Agathon, né en Sicile, ordonné le 27 juin 678, suivant Pagi, le 26 juin 679 d'après Bianchini, mourut le 10 janvier 682.

Années, 27 juin au 26 juin.			Années, 27 juin au 26 juin.		
1re	678	679	3^e	680	681 10 janv.
2^e	679	680	4^e	681	682

LXXX. S. Léon II.

682. Léon, né en Sicile, élu le 16 avril 682, après une vacance de 7 mois 7 jours, ordonné le 17 août suivant Pagi, le 19 octobre suivant Fleury, mourut le 3 juillet 683. Fleury recule sa mort.

LXXXI. Benoît II.

684. Benoît, né à Rome, ordonné le 26 juin 684, après une vacance de 11 mois 22 jours, mourut le 7 mai 685, n'ayant occupé le saint-siége que 10 mois et 12 jours.

Digitized by Google

LXXXII. Jean V.

685. Jean V, né en Syrie, ordonné le 23 juillet 685, mourut le 1er août 686.

Année, 23 juill. au 22 juill.	Année, 23 juill. au 1er août.
1re.....685.....686	2e.....686.....686

LXXXIII. Conon.

686. Conon, originaire de Thrace, né en Sicile, ordonné le 21 octobre 686, mourut le 21 sept. 687, après un pontificat de 11 mois et 1 jour.

LXXXIV. Sergius Ier.

687. Sergius, originaire d'Antioche, né à Palerme, ordonné le 15 décembre 687, mourut le 8 septembre 701, après un pontificat de 13 ans 8 mois 24 jours. Mabillon a publié un sceau de plomb de Sergius Ier, suspendu par une cordelette à une bulle sur papyrus en faveur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Il porte au droit :

P
P . A ; au revers, autour du labarum P, le mot + SERGII[1].
PAE

On scella ainsi les bulles des papes jusqu'au milieu du XIe siècle. La bulle de Sergius, qui est de l'an 697, porte entre autres caractères remarquables la formule : *Salutem et apostolicam benedictionem*, signalée déjà sous Adéodat, et l'année du pontificat de Sergius (la 10e), élément encore extrêmement rare au VIIe siècle dans les lettres pontificales. Il est à observer aussi que la date du règne des empereurs ne paraît déjà plus dans cette pièce et dans plusieurs actes apostoliques du même siècle.

Années, 15 déc. au 14 déc.	Années, 15 déc. au 14 déc.
1re.....687.....688	8e.....694.....695
2e.....688.....689	9e.....695.....696
3e.....689.....690	10e.....696..... 697
4e.....690.....691	11e.....697.....698
5e.....691.....692	12e.....698.....699
6e.....692.....693	13e.....699.....700 8 sept.
7e.....693.....694	14e.....700.....701

[1] Ciaconius a publié encore comme sceaux du même pape

Digitized by Google

HUITIÈME SIÈCLE.

LXXXV. Jean VI.

701. Jean VI, Grec de nation, ordonné le 28 octobre 701, après une vacance de 50 jours, mourut le 9 janvier 705, ayant occupé le saint-siége 3 ans 2 mois 12 jours.

Les papes du viiie siècle prennent le titre de *servus servorum Dei* plus fréquemment que ceux du viie; ils emploient plus rarement que leurs prédécesseurs le titre de *papa;* mais comme eux ils se nomment généralement après la personne à qui ils écrivent. Leurs salutations initiales n'ont rien de fixe : souvent elles se terminent par les mots *in perpetuum*, très-rarement par la formule : *salutem et apostolicam benedictionem.* On a remarqué cette salutation d'une bulle d'Adrien Ier : *In roseo Christi sanguine salutem.* Quelquefois la suscription manque tout à fait de salutation. Il y a plus de régularité dans les saluts de la fin qui continuent à être exprimés par les formules : *Deus te incolumem,* ou *Benevalete.* Mais sur les lettres adressées aux rois de France le salut est plus souvent ainsi : *Incolumem excellentiam vestram gratia superna custodiat.* Les dates, quand les copistes ne les ont pas abrégées, donnent le jour du mois, l'année de l'empereur (voy. ci-après Adrien Ier), l'indiction et très-souvent l'année du pontificat du pape, qui devient de plus en plus fréquente.

Années,	28 oct.	au 27 oct.	Années,	28 oct.	au 27 oct.
1re	701	702	3^e	703	704 9 janv.
2^e	702	703	4^e	704	705

LXXXVI. Jean VII.

705. Jean VII, Grec, ordonné le 1er mars 705, après une vacance de 1 mois 20 jours, mourut le 17 octobre 707, ayant occupé le saint-siége 2 ans 7 mois 17 jours.

deux plombs qui étaient peut-être des médailles. Sur l'un se lit l'invocation βοηθη ΓΕΡΓΙΟΥ, (Seigneur), ayez pitié de Sergius; sur l'autre, les noms de saint Pierre et de Sergius.

Digitized by Google

Années, 1er mars au 28 févr.			Année, 1er mars au 17 oct.		
1re	705	706	3e	707	707
2e	706	707			

LXXXVII. Sisinnius.

708. Sisinnius, Syrien d'origine, élu le 18 janvier 708, après une vacance de 3 mois, mourut le 7 février, n'ayant occupé le saint-siége que 20 jours.

LXXXVIII. Constantin.

708. Constantin, Syrien, ordonné le 25 mars 708, mourut le 9 avril 715, après un pontificat de 7 ans et 15 jours.

Ce pape employa communément l'ancienne salutation : *Salutem et apostolicam benedictionem,* qui ne devient cependant habituelle qu'au XIIe siècle.

Années, 25 mars au 24 mars.			Années, 25 mars au 24 mars.		
1re	708	709	5e	712	713
2e	709	710	6e	713	714
3e	710	711	7e	714	715
					9 avr.
4e	711	712	8e	715	715

LXXXIX. S. Grégoire II.

715. Grégoire II, Romain, ordonné le 19 mai 715, après 40 jours de vacance, occupa le saint-siége 15 ans 8 mois 23 jours, et mourut le 10 février 731. Sa fête le 13 février.

Années, 19 mai au 18 mai.			Années, 19 mai au 18 mai.		
1re	715	716	9e	723	724
2e	716	717	10e	724	725
3e	717	718	11e	725	726
4e	718	719	12e	726	727
5e	719	720	13e	727	728
6e	720	721	14e	728	729
7e	721	722	15e	729	730
					10 févr.
8e	722	723	16e	730	731

XC. Grégoire III.

731. Grégoire III, Syrien, ordonné le 18 mars 731,

Digitized by Google

tint le saint-siége 10 ans 8 mois 11 jours, et mourut le 27 ou le 28 novembre 741.

Dans une de ses lettres Grégoire III donne à Charles Martel le titre de *très-chrétien*. Une intéressante bulle de ce pape de l'an 731, gravée sur pierre à S. Paul-hors-des-murs près de Rome, commence par l'invocation : *Au nom de J.C. notre Sauveur*, et nomme Grégoire, IIIe de son nom, circonstances remarquables par leur ancienneté.

Années, 18 mars au 17 mars.	Années, 18 mars au 17 mars.
1re.....731.....732	7e.....737.....738
2e.....732.....733	8e.....738.....739
3e.....733.....734	9e.....739.....740
4e.....734.....735	10e.....740.....741
5e.....735.....736	27 ou 28 nov.
6e.....736.....737	11e.....741.....741

XCI. Zacharie.

741. Zacharie, Grec, ordonné le 30 novembre 741, après 3 jours de vacance, mourut le 14 mars 752, ayant occupé le saint-siége 10 ans 3 mois et 14 jours.

Schannat a montré, par plusieurs exemples, la sincérité de la formule *apostolica auctoritate subnixa* insérée dans une bulle-privilége de Zacharie, en faveur de l'abbaye de Fulde, que plusieurs critiques rejetaient.

Années, 30 nov. au 29 nov.	Années, 30 nov. au 29 nov.
1re.....741.....742	7e.....747.....748
2e.....742.....743	8e.....748.....749
3e.....743.....744	9e.....749.....750
4e.....744.....745	10e.....750.....751
5e.....745.....746	14 mars.
6e.....746.....747	11.....751.....752

Étienne Ier.

752. Étienne, Romain, élu à la mort de Zacharie, mourut subitement 3 jours après son élection. Bien qu'il soit compté parmi les papes de son nom, Etienne Ier n'a pas de rang particulier dans la série des souverains pontifes, son ordination n'ayant pu avoir lieu.

XCII. Étienne II.

752. Étienne II, né à Rome, fut consacré le 26 mars

Digitized by Google

752, et mourut le 25 avril 757, après un pontificat de 5 ans et 1 mois. Dans la relation que fit ce pape de sa guérison miraculeuse au tombeau de S. Denis, il donne à Pépin le titre de roi *très-chrétien*. « C'est peut-être la première fois, observent les bénédictins, que ce beau titre a été donné au roi de France par un pape. » On a vu qu'il avait été donné antérieurement à la république de Venise et à Charles Martel. Un privilége d'Étienne II, de 754, est daté du règne de Pépin; « ce qui montre qu'avant l'empire de Charlemagne les bulles ont été quelquefois datées du règne des rois de France. »

Années, 26 mars au 25 mars.	Années, 26 mars au 25 mars.
1re.....752.....753	4e.....755.....756
2e.....753.....754	5e.....756.....757
	25 avr.
3e.....754.....755	6e.....757.....757

XCIII. S. Paul Ier.

757. Paul, Romain, frère d'Étienne II, ordonné le 28 mai 757, après une vacance d'un mois et 5 jours, occupa le saint-siége 10 ans et 1 mois ; il mourut le 28 juin 767.

Paul Ier datait quelquefois ses bulles du règne de l'empereur de Constantinople avec la formule : *A Deo coronato magno imperatore,* dont s'étaient servis avant lui Grégoire II, Grégoire III, Zacharie, Étienne II, et qui fut longtemps encore en usage après son pontificat. Fleuri considère l'emploi de cette date comme une preuve que Paul Ier et ses prédécesseurs tenaient toujours l'empereur de Constantinople pour maître de la ville de Rome. Mais nous devons remarquer que la date des empereurs grecs resta en pratique dans la chancellerie romaine au moins jusqu'au pontificat d'Adrien Ier mort en 795, bien que les papes, suivant Pagi, se fussent détachés de leur obéissance dès l'an 754.

On connaît un sceau de plomb très-remarquable de Paul Ier. Au lieu du nom et du titre de pape qui se trouvaient sur les sceaux de ses prédécesseurs, ce pape représenta sur le sien les têtes de S. Pierre et de S. Paul au-dessous d'une croix, sans inscription, et au revers, son nom seul, en grec : ΠΑΥΛΟΥ, au centre d'une cou-

Digitized by Google

ronne. C'est la plus ancienne bulle connue où paraissent les têtes des SS. apôtres que Léon IX adopta de nouveau au XIe siècle, et qui se fixa définitivement sur les sceaux des papes dès le pontificat d'Urbain II et de Pascal II au commencement du XIIe siècle. Les têtes des apôtres, toujours de face sur les bulles du moyen âge, étaient de profil sur celle de Paul Ier.

Années, 29 mai au 28 mai.			Années, 29 mai au 28 mai.		
1re	557	758	7^e	763	764
2^e	758	759	8^e	764	765
3^e	759	760	9^e	765	766
4^e	760	761	10^e	766	767
5^e	761	762			28 juin.
6^e	762	763	11^e	767	767

CONSTANTIN, ANTIPAPE.

767. Constantin, mis sur le saint-siége par le duc Toton, son frère, le 28 juin 767, fut déposé le 6 août 768, lendemain de l'élection d'Étienne III, et renfermé dans le monastère de Cella-Nova.

XCIV. ÉTIENNE III.

768. Étienne III, Sicilien, élu le 5 août 768, après une vacance d'un an et 1 mois, occupa le saint-siége 3 ans 5 mois 27 jours, et mourut le 1er février 772.

Années, 7 août au 6 août.			Années, 7 août au 6 août.		
1re	768	769	3^e	770	771
					1er févr.
2^e	769	770	4^e	771	772

XCV. ADRIEN Ier.

772. Adrien Ier, Romain, élu le 8 février 772 et ordonné le 9, occupa le saint-siége 22 ans 10 mois et 16 jours; il mourut le jour de Noël, 25 décembre 795.

Adrien Ier a beaucoup varié dans les formules renfermant les dates de ses lettres : quelquefois il date seulement de son pontificat, quelquefois du règne ou du patriciat de Charlemagne, plus souvent du règne des empereurs de Constantinople. Dans un privilége publié par dom Bouquet (t. V, p. 596), on a signalé cette formule : *Regnante Domino Deo et Salvatore J. C.*, avec l'année du pontificat.

On peut faire remonter au moins au règne d'Adrien Ier la double formule : *Scriptum*, etc., et *Data*, etc., devenue générale sur les bulles du IXe siècle. On attribue au même pape une décrétale qui aurait ordonné de sceller à l'avenir, en plomb, les lettres apostoliques. Cette décision, fût-elle vraie, ne pourrait faire suspecter en rien la sincérité des bulles de plomb antérieures au temps d'Adrien Ier.

Années,	9 févr.	au 8 févr.	Années,	9 févr.	au 8 févr.
1re	772	773	13e	784	785
2e	773	774	14e	785	786
3e	774	775	15e	786	787
4e	775	776	16e	787	788
5e	776	777	17e	788	789
6e	777	778	18e	789	790
7e	778	779	19e	790	791
8e	779	780	20e	791	792
9e	780	781	21e	792	793
10e	781	782	22e	793	794
11e	782	783	23e	794	795
					25 déc.
12e	783	784	24e	795	795

XCVI. S. Léon III.

795. Léon III, Italien et probablement Romain, élu le 26 décembre 795, sacré le 27, mort le 11 juin 816, occupa le saint-siége 20 ans 5 mois 11 jours.

On fixe à l'an 796 l'époque où les papes se sont considérés comme seigneurs de Rome. D'après Pagi ils auraient même dénié aux empereurs grecs toute autorité sur leur ville dès l'an 754 (voy. ci-dessus Paul Ier). Il est au moins certain que dès le pontificat de Léon III, les papes, assurés de la protection des rois de France, établirent à Rome leur domination temporelle que Charlemagne consolida encore. Les simples rescrits de Léon III sont datés seulement du jour du mois précédé du mot *absoluta*. Après l'an 800 les bulles y ajoutent l'année du pontificat [1], l'année de l'empire de Charle-

[1] Beaucoup de papes, comme on l'a vu, ont daté des années de leur pontificat avant l'établissement de leur domination à Rome.

Digitized by Google

magne, et quelquefois l'année de l'incarnation; mais plusieurs n'ont que l'indiction et le jour du mois. Suivant Papebroch, Léon III est le premier pape qui ait signé les bulles du monogramme de son nom. Mgr. Marini pense que cet usage n'a pas été inusité sous les pontificats antérieurs [1], et il prouve qu'il y en a des exemples bien postérieurs au IXe siècle, ce que ne croyaient pas les bénédictins. Voy. plus loin Étienne IV et Jean XII.

On a un curieux privilége de 805 donné simultanément par Léon III et l'empereur Charles; il fut gravé sur une table de bronze et vidimé en 1369 à Arezzo. Il a été publié par Ughelli, *Ital. sac.*, t. I, col. 65. Léon y marque le rang qu'il tient parmi les papes de son nom, usage dont nous avons déjà vu un exemple dans une bulle gravée de Grégoire III en 731.

Années,	26 déc.	au 25 déc.	Années,	26 déc.	au 25 déc.
1re	795	796	12e	806	807
2e	796	797	13e	807	808
3e	797	798	14e	808	809
4e	798	799	15e	809	810
5e	799	800	16e	810	811
6e	800	801	17e	811	812
7e	801	802	18e	812	813
8e	802	803	19e	813	814
9e	803	804	20e	814	815
10e	804	805			11 jui.
11e	805	806	21e	815	816

NEUVIÈME SIÈCLE.

XCVII. ÉTIENNE IV.

816. Étienne IV, Romain, ordonné le 22 juin 816, mourut le 24 janvier 817, n'ayant occupé le saint-siége que 7 mois et 3 jours.

[1] Mgr. Marini cite des monogrammes apostoliques gravés sur les apsides des églises de Rome dès le commencement du Ve siècle (*Diplom. pontif.*, p. 45, 47); mais ces faits ne paraissent pas suffire pour en conclure que les papes apposaient à la même époque leurs monogrammes sur les bulles.

Le titre de *servus servorum Dei* ne manque presque plus sur les bulles du IXe siècle; les papes continuent à se nommer dans les suscriptions après les personnes à qui leurs lettres sont adressées jusqu'à Nicolas Ier qui prend la première place, usage observé par ses successeurs. Il n'y eut encore dans ce siècle rien de fixe sur l'emploi du pluriel et du singulier; bien que la chancellerie apostolique conserve presque toujours la première forme en écrivant aux empereurs, aux rois et aux grands, il est sensible qu'elle tend à adopter de préférence la seconde, qui ne fut absolument suivie qu'à la fin du XIe ou au XIIe siècle (voy. Pascal II). Les suscriptions des grandes bulles cependant se terminent ordinairement par les mots *in perpetuum*. Les dates du couronnement des empereurs d'Occident remplacent définitivement dans les lettres celles des empereurs grecs; celles du pontificat des papes deviennent plus fréquentes dans les grandes bulles. Les simples rescrits ou décrétales indiquent seulement le mois et l'indiction.

On trouve d'une manière à peu près constante sur les bulles du IXe siècle les deux formules de date dont il existe des exemples antérieurs commençant l'une par ces mots : *scriptum per manum*, et donnant seulement le nom du mois avec l'indiction; l'autre commençant par *data*, très-rarement par *datum*, et précisant le jour du mois, l'année du pape, celle de l'empereur, l'indiction déjà marquée et quelquefois, mais rarement, l'année de l'incarnation. Voy. les exemples que nous citons sous Nicolas Ier et Jean VIII.

Les successeurs de Léon III suivent l'exemple qu'il avait donné et forment un monogramme de leur nom au bas des bulles; on en connaît ainsi de Pascal Ier, Grégoire IV, Benoît III, Nicolas Ier, Adrien II, Jean VIII. Ils réunissent quelquefois aux lettres de leur nom celles du mot *papa*, ou joignent leur monogramme à celui du Christ.

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* pensaient que cet usage avait été renfermé absolument dans le IXe siècle par la chancellerie pontificale, et que toute

Digitized by Google

bulle postérieure à ce siècle et munie du monogramme du nom du pape, dont il faut bien distinguer le monogramme du *Benevalete*, serait très-suspecte[1]. Mgr. Marini, tout en croyant à l'extrême rareté des monogrammes apostoliques sur les bulles[2] postérieures au IXe siècle, fait observer cependant que la règle posée par les bénédictins est un peu absolue. Mgr. Marini publie à cette occasion une bulle de l'an 957 en faveur de l'église de Saint-Triphonius à Rome, dont l'original, revenu dans les archives du Vatican, est muni du monogramme du pape Jean XII, ainsi placé : *Anno Deo propitio pontificatus domini nostri † duodecimi pape*, etc.[3].

XCVIII. S. Pascal Ier.

817. Pascal Ier, Romain, ordonné le 25 janvier 817, mourut le 11 mai 824, après un pontificat de 7 ans 3 mois 17 jours.

On apprend des lettres de Pascal Ier qu'il y avait alors à Rome un grand nombre de clercs qualifiés de notaires ou notaires du sacré palais, et employés dans l'expédition des lettres apostoliques. Le primicier, qui paraît être le même dignitaire que le bibliothécaire, était leur chef. Eckhard avait rejeté une bulle de Pascal Ier parce qu'un notaire du sacré palais y est nommé, et parce qu'elle est datée de Latran avec l'année de l'incarnation. Les bénédictins, en défendant la bulle, font ces judicieuses observations : « Tous les usages doivent avoir un « commencement. Ce serait une étrange manière de rai- « sonner, de regarder comme faux l'exemple qui paraît « le plus ancien, sous prétexte que l'on n'en découvre « aucun qui l'ait précédé. » T. V, p. 181. Cette remarque concerne surtout la date du palais de Latran ; quant à

[1] *Nouv. traité*, t. VI, p. 497.

[2] Les monogrammes des papes se retrouvent très-fréquemment, après le IXe siècle, sur les monnaies romaines et sur les monuments qu'ils ont élevés ou restaurés.

[3] *Diplom. pontif.*, p. 45-67.

Digitized by Google

l'année de l'incarnation on en a vu plusieurs exemples avant le pontificat de Pascal Ier.

Années, 25 janv.	au 24 janv.	Années, 25 janv.	au 24 janv.
1re	817	5e	821
2e	818	6e	822
3e	819	7e	823
			824 — mai.
4e	820	8e	824

XCIX. Eugène II.

824. Eugène II, Romain, ordonné le 14 février 824 suivant Pagi, le 5 juin suivant Fleury, mourut au mois d'août 827, le 27 du mois suivant Fleury.

Années,	14 févr. ou 5 juin	au 13 févr. ou 4 juin.	Années,	14 févr. ou 5 juin	au 13 févr. ou 4 juin.
1re	824	825	3e	826	827 — août.
2e	825	826	4e	827	827

C. Valentin.

827. Valentin, Italien, sacré dans le mois d'août 827, mourut l'année même de son ordination, le 10 octobre, suivant Fleury.

CI. Grégoire IV.

827. Grégoire IV, Romain, sacré vers la fin de l'année 827, mourut le 11 ou le 25 janvier 844.

On ne connaît pas de bulle-pancarte antérieure au règne de Grégoire IV; mais les bulles de ce genre étaient en usage longtemps auparavant. Il n'était plus admis dès lors que les évêques donnassent le titre de *frère* aux papes; Grégoire réprimanda les évêques de France de l'avoir ainsi appelé; bien que lui-même, comme tous ses successeurs, jusqu'à nos jours, aient toujours donné ce nom aux évêques. On trouve quelques lettres de Grégoire IV datées de l'ère de l'incarnation, encore rarement employée. Ce pape institua en 835 la fête de tous les saints que Louis le Débonnaire fit adopter par les églises de sa dépendance.

Années,	fin de	à la fin de	Années,	fin de	à la fin de
1re	827	828	3e	829	830
2e	828	829	4e	830	831

Digitized by Google

5e.....	.831.....	832	12e.....	838.....	839
6e.....	832.....	833	13e.....	839.....	840
7e.....	833.....	834	14e.....	840.....	841
8e.....	834.....	835	15e.....	841.....	842
9e.....	835.....	836	16e.....	842.....	843
10e.....	836.....	837			11 ou 25 janv.
11e.....	837.....	838	17e.....	843.....	844

CII. Sergius II.

844. Sergius, Romain, ordonné le 27 janvier 844 suivant Bianchini, le 10 février selon Pagi, mourut le 27 janvier 847, après un pontificat de 3 ans.

Années, 27 janv. ou 10 fév.		au 26 janv. ou 9 fév.	Années, 27 janv. ou 10 fév.		au 26 janv. ou 9 fév.
1re.....	844.....	845	3e.....	846.....	847
					27 janv.
2e	845.....	846	4e.....	847.....	847

CIII. S. Léon IV.

847. Léon IV, Romain, élu aussitôt après la mort de Sergius, ne put être sacré que le 11 avril 849 et mourut le 17 juillet 855 après avoir occupé le saint-siége depuis son ordination 6 ans 3 mois 7 jours.

S. Léon datait souvent du jour du mois et de l'indiction, en ajoutant fréquemment dans les grandes bulles l'année de l'empereur et celle de son propre pontificat. Il a marqué quelquefois son rang à la suite de ses prédécesseurs portant son nom; mais il n'est point le premier pape qui ait adopté cet usage, encore rare du reste dans ces siècles, car nous en avons vu des exemples sous Grégoire III et Léon III.

C'est entre ce pape et son successeur que quelques savants protestants, à l'aide de fables accueillies par des chroniqueurs éloignés de 200 ans de cette époque, ont cru pouvoir introniser une femme sur le siége de S. Pierre. Avec beaucoup d'esprit et de science, ils sont parvenus à avancer si bien la mort de Léon IV, à retarder l'élection de Benoît III, qu'ils ont trouvé un petit pontificat de 2 ans et quelques mois, de 854 à 856, pour leur *papesse Jeanne*. Malheureusement tous les monuments contemporains attestent que Benoît III succéda immédiatement à S. Léon, après une vacance de

Digitized by Google

quelques semaines. Il y a plus encore, Mabillon a découvert une bulle originale de Benoît III, écrite sur papyrus [1] dont les éléments chronologiques répondent précisément à l'an 855, une des années mises en réserve par Spanheim et Lenfant dans l'intérêt de la papesse. C'est un des exemples les plus remarquables des secours que la diplomatique peut souvent donner à l'histoire. Mais le vieux proverbe : *pas de fumée sans feu,* a peut-être encore ici raison, et si le saint-siége n'a pas été occupé véritablement par une femme, surprise impossible, il se peut bien que l'Église du IXe siècle, comme celle du Xe ait été affligée de quelque Marozie.

Années,	11 avr.	au 10 avr.
1re	849	850
2e	850	851
3e	851	852
4e	852	853
5e	853	854
6e	854	855
		17 juill.
7e	855	855

CIV. Benoît III.

855. Benoît III, Romain, ordonné le 29 septembre 855, mourut le 8 avril 858, après un pontificat de 2 ans 6 mois 11 jours.

Benoît III est le premier pape dans les bulles duquel on trouve le titre de *vicaire de S. Pierre* donné quelquefois à ses prédécesseurs. Quelques-uns des successeurs de Benoît prirent aussi ce titre, mais depuis le XIIIe siècle celui de *vicaire de J. C.* a prévalu.

Années,	29 sept.	au 28 sept.
1re	855	856
2e	856	857
3e	857	858

CV. Nicolas Ier.

858. Nicolas Ier, Romain, ordonné le 24 avril 858, mourut le 13 novembre 867, après avoir occupé le saint-siége 9 ans 6 mois 20 jours.

C'est le dernier pape dont Anastase le bibliothécaire ait écrit la vie. Adrien Ier prit, presque sans exception, le

[1] Mabillon et les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* (t. V, p. 184, pl. LXXIX) ont donné des *fac-simile* de cette bulle.

Digitized by Google

premier rang dans les suscriptions de ses lettres et depuis lors cet usage se maintient dans la chancellerie apostolique.

Les archives possèdent une bulle de ce pape du 28 avril 863, écrite sur papyrus en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Elle commence ainsi : *Nicolaus, episcopus servus servorum Dei, dilectis fratribus et filiis nostris venerabili monasterio Sancti Christi martyris Dionysii.*

Les dates sont exprimées par les deux formules : *Scriptum per manum Sophronii notarii regionarii et scriniarii sanctæ romanæ Ecclesiæ, in mense aprile, indictione undecima. Benevalete.*

Data iiij kalendas maias per manum Tiberii primicerii sanctæ sedis apostolicæ, imperante domno piissimo Augusto Hludouvico, a Deo coronato, magno pacifico imperatore, anno quarto decimo et post consulatum anno quarto decimo, indictione undecima.

Années, 24 avr. au 23 avr.			Années, 24 avr. au 23 avr.		
1re	858	859	6e	863	864
2e	859	860	7e	864	865
3e	860	861	8e	865	866
4e	861	862	9e	866	867
					13 nov.
5e	862	863	10e	867	867

CVI. Adrien II.

867. Adrien II, Romain, sacré le 14 décembre 867, à l'âge de 76 ans, mourut vers la fin de novembre 872, après un pontificat de 5 ans.

Années, 14 déc. au 13 déc.			Années, 14 déc. au 13 déc.		
1re	867	868	4e	870	871
2e	868	869			— nov.
3e	869	870	5e	871	872

CVII. Jean VIII.

872. Jean VIII, Romain, sacré le 14 décembre 872, mourut le 15 décembre 882, après un pontificat de 10 ans et 2 jours.

La Bibliothèque nationale, à Paris, possède une belle

Digitized by Google

bulle de Jean VIII confirmant les priviléges de l'abbaye de Tournus, dont la date exprimée par les deux formules *scriptum* et *data* comme dans la bulle citée sous Nicolas Ier, répond au 15 octobre 876. Cette pièce délivrée la 4e année du pontificat de Jean VIII est écrite sur une grande feuille de papyrus de 12 pieds de long sur 2 de large, en caractères lombards. Au haut de la bulle sont trois lignes de grosse écriture arabe qui paraissent indiquer le lieu de fabrication d'où provient le papyrus.

Années,	14 déc.	au 13 déc.	Années,	14 déc.	au 13 déc.
1re	872	873	7e	878	879
2e	873	874	8e	879	880
3e	874	875	9e	880	881
4e	875	876	10e	881	882
5e	876	877			15 déc.
6e	877	878	11e	882	882

CVIII. Marin Ier dit Martin II.

882. Marin, né en Toscane, sacré à la fin de décembre 882, mourut au mois de mai 884, n'ayant occupé le saint-siége que 1 an et 5 mois.

Un denier et plusieurs bulles ont conservé le véritable nom de ce pape, qui est Marin et non Martin comme Platina l'appelle dans sa Vie des papes. Les notaires ont marqué ordinairement dans ses grandes bulles le jour du mois, l'année de son pontificat, celle de l'empereur et l'indiction qu'ils comptent tantôt de septembre, tantôt de janvier.

Année,	fin déc.	à la fin déc.	Année,	fin déc.	à la fin mai.
1re	882	883	2e	883	884

CIX. Adrien III.

884. Adrien III, Romain, nommé d'abord Agapet, sacré à la fin de mai 884, mourut au mois de septembre 885, après un pontificat de 1 an 4 mois.

Ce pape est le premier, suivant Mabillon, qui ait changé de nom après son élection.

Année,	fin mai	à la fin mai.	Année,	fin mai	à la fin sept.
1re	884	885	2e	885	885

Digitized by Google

CX. Étienne V.

885. Étienne V, Romain, consacré à la fin du mois de septembre 885, mourut le 7 août 891, après un pontificat de 5 ans 10 mois et quelques jours.

Années, fin sept. à fin sept.			Années, fin sept. à fin sept.		
1re	885	886	4e	888	889
2e	886	887	5e	889	890
					7 août.
3e	887	888	6e	890	891

CXI. Formose.

891. Formose, Italien, évêque de Porto, premier exemple d'un évêque transféré d'un autre siége sur celui de Rome, sacré le 19 septembre 891, mourut vers la fin d'avril 896, après avoir tenu le saint-siége 4 ans et 7 mois.

On ne connaît pas de bulle postérieure au pontificat de Formose qui soit datée du consulat des empereurs, *post consulatum ejus*, etc.

Années, 19 sept. au 18 sept.			Années, 19 sept. au 18 sept.		
1re	891	892	4e	894	895
2e	892	893			fin d'avril.
3e	893	894	5e	895	896

CXII. Boniface VI.

896. Boniface VI, Romain, élu pour succéder à Formose, mort 15 jours après son élection, n'est pas compté par quelques auteurs comme n'ayant pas reçu l'ordination.

CXIII. Étienne VI.

896. Étienne VI, Romain, consacré au mois d'août 896, mourut au mois d'octobre 897.

CXIV. Romain.

897. Romain, né à Rome, ordonné au mois d'octobre 897, mourut en janvier 898, ayant occupé le saint-siége à peu près 4 mois.

CXV. Théodore II.

898. Théodore, né à Rome, succéda à Romain en 898

Digitized by Google

après une vacance assez longue dont on ne connaît pas les limites précises, mourut avant le mois de juin 898, après un court et utile pontificat de 20 jours.

CXVI. Jean IX.

898. Jean IX, religieux bénédictin, né à Tivoli, ordonné pape au milieu du mois de juillet 898, mourut le 30 novembre 900, ayant tenu le saint-siége 2 ans 4 mois 15 jours.

Années,	milieu juill.	mil. juill.	Année,	milieu juill.	30 nov.
1re	898	899	3e	900	900
2e	899	900			

DIXIÈME SIÈCLE.

CXVII. Benoît IV.

900. Benoît IV, Romain, élu et ordonné au mois de décembre 900, mourut au commencement d'octobre 903, après avoir occupé le saint-siége 2 ans et environ 10 mois.

On remarque dans les documents apostoliques de ce siècle plus de régularité que dans ceux des siècles précédents. Les usages suivis par intervalles jusqu'ici tendent à se fixer et à se perpétuer. Les papes se nomment avant les personnes à qui ils écrivent; leurs bulles commencent presque sans exception, par leur nom suivi de la formule : *episcopus*, *servus servorum Dei;* les priviléges renferment tous à la fin de la suscription la formule *in perpetuum*, et dans le corps de l'acte les menaces d'excommunication dont nous avons vu des exemples dans les siècles antérieurs. Les suscriptions des autres bulles se terminent souvent par les mots : *salutem et apostolicam benedictionem*, mais la formule, qui sera constante dans les siècles suivants, est encore quelquefois allongée ou abrégée.

Les priviléges ont presque tous les deux dates : *scriptum* ou *scripta*, indiquant le nom du notaire ou archiviste qui a écrit la bulle, avec le mois et l'indiction ; et *data* indiquant le nom du bibliothécaire, primicier,

Digitized by Google

secondicier, sacellaire ou nomenclateur *du souverain siége apostolique*, qui a délivré le document, avec le jour précis du mois, l'année du pontificat, l'année de l'empereur, quelquefois l'année de l'incarnation, et toujours à la fin répétant l'indiction. Les formules des dates dans ce siècle et le suivant finissent assez souvent par *amen;* plus rarement par : *feliciter amen.* La salutation finale qui est invariablement *benevalete* se trouve tracée le plus souvent entre ces deux dates et quelquefois, à partir de Jean XIII, en monogramme.

L'empire d'Occident ayant vaqué de 924 à 962, la date du pontificat prévalut définitivement et même après la nomination d'un nouvel empereur elle se maintint presque sans exception; vers la fin du siècle, l'année de l'incarnation devient d'un usage assez fréquent. Enfin les papes marquent habituellement dans ce siècle leur rang parmi les papes de leur nom qui les ont précédés, usage d'autant plus nécessaire que depuis Adrien III, élu en 884, les souverains pontifes avaient commencé à changer de nom en montant sur le saint-siége.

Bien qu'on trouve encore quelques bulles écrites sur papyrus dans le XIe siècle, Mgr. Marino Marini fait observer que dès le Xe siècle elles furent presque toutes en parchemin.

On a une bulle de Benoît IV datée de la seconde année après la mort de l'empereur Lambert roi d'Italie *anno* II *post obitum Lamberti*, ce qui montre qu'on ne reconnaissait point alors le nouvel empereur d'Allemagne à Rome.

Années,	de déc.	à déc.	Année,	de déc.	comm. oct.
1re	900	901	3^e	902	903
2^e	901	902			

CXVIII. Léon V.

903. Léon V, né à Ardée dans le Latium, ordonné le 28 octobre 903, remplacé à la fin du mois de novembre 903, après avoir occupé environ 1 mois le saint-siége, mourut le 6 décembre.

CXIX. Christophe.

903. Christophe, Romain, s'empara du saint-siége vers

Digitized by Google

la fin de novembre 903 et fut remplacé au commencement de juin 904, après un pontificat de 6 mois.

CXX. Sergius III.

904. Sergius III, Romain, élu et ordonné à la place de Christophe, au mois de juin 904, mourut dans le mois d'août 911, après avoir tenu le saint-siége plus de 7 ans.

On a remarqué une bulle où Sergius s'intitule *venerabilis papa servus servorum Dei*, et où on l'appelle à la fin *universalis orbis papa*. Elle est écrite par Melchisedech, protoscriniaire ou premier archiviste et datée par Théodore *archichancelier*. C'est une des plus anciennes bulles où commence à paraître ce dernier titre.

Années,	de juin	à juin.	Années,	de juin	à juin.
1re	904	905	5e	908	909
2e	905	906	6e	909	910
3e	906	907	7e	910	911 août.
4e	907	908	8e	911	911

CXXI. Anastase III.

911. Anastase III, Romain, ordonné à la fin du mois d'août 911, mourut vers le milieu d'octobre 913, après avoir occupé le saint-siége 2 ans et environ 2 mois.

Années,	fin d'août à	fin d'août.	Année,	fin d'août mil.	d'oct.
1re	911	912	3e	913	913
2e	912	913			

CXXII. Landon.

913 ou 914. Landon, né en Italie, qui occupait positivement le saint-siége au 5 février 914, avait été ordonné, suivant Pagi, le 16 octobre 913. Il mourut le 26 avril 914, après un pontificat qui ne peut excéder 6 mois et 10 jours.

CXXIII. Jean X.

914. Jean X, né à Ravenne, et archevêque de cette ville, fut ordonné pape vers la fin du mois d'avril 914, mourut vers la fin du mois de mai ou au commence-

Digitized by Google

ment de juin 928, après avoir tenu le saint-siége 14 ans 1 mois et quelques jours.

Années,	fin d'avr.	fin d'avr.	Années,	fin d'avr.	fin d'avr.
1re	914	915	9e	922	923
2e	915	916	10e	923	924
3e	916	917	11e	924	925
4e	917	918	12e	925	926
5e	918	919	13e	926	927
6e	919	920	14e	927	928
7e	920	921			fin de mai ou comm. juin.
8e	921	922	15e	928	928

CXXIV. Léon VI.

928. Léon VI, né en Italie, ordonné vers la fin de juin 928, mourut le 3 février 929, après un pontificat de 7 mois et quelques jours.

CXXV. Étienne VII.

929. Étienne VII, né en Italie, peut-être à Rome, ordonné vers le 1er février 929, mourut vers le 12 mars 931, après avoir occupé le saint-siége 2 ans 1 mois et quelques jours.

Années,	1er févr.	au 1er févr.	Année,	1er févr.	au 12 mars.
1re	929	930	3e	931	931
2e	930	931			

CXXVI. Jean XI.

931. Jean XI, fils d'Albéric, duc de Spolète et de Marozie, ordonné pape le 20 mars 931, à l'âge de 25 ans, mourut au château Saint-Ange, au commencement de janvier 936, après un pontificat de 4 ans et environ 10 mois.

Une bulle de ce pape est expédiée par le trésorier Grégoire, qui s'intitule à la manière byzantine, *Deo amabilis sacellarii*. Les bénédictins induisent de là que Jean XI, comme plusieurs de ses prédécesseurs, admettait les Grecs aux plus hautes dignités du clergé romain.

CXXVII. Léon VII.

936. Léon VII, né en Italie, peut-être à Rome, ordonné avant le 9 janvier 936, mourut avant le 18 juillet

Digitized by Google

939, après avoir tenu le saint-siége 3 ans 6 mois et quelques jours.

Une de ses bulles, en faveur de Saint-Martin de Tours, est datée du règne du roi de France Louis d'Outre-mer. Bien que l'empire d'Occident vaquât alors, cette date n'en est pas moins remarquable comme une exception.

Années,	av. 9 janv.	av. 9 janv.	Années,	av. 9 janv.	av. 9 janv.
1re	936	937	3e	938	939 av. 9 juill.
2e	937	938	4e	939	939

CXXVIII. Étienne VIII.

939. Étienne VIII, Romain et non Allemand, succéda au plus tard le 19 juillet 939 à Léon VII, et mourut au commencement de novembre 942, après avoir tenu le saint-siége 3 ans 4 mois et quelques jours.

Années,	19 juill.	au 18 juill.	Années,	19 juill.	au 18 juill.
1re	939	940	3e	941	942 comm. nov.
2e	940	341	4e	942	942

CXXIX. Marin II ou Martin III.

942. Marin ou Martin, Romain, ordonné au plus tard le 11 novembre 942, mourut vers le 25 janvier 946, après un pontificat de 3 ans 2 mois et quelques jours.

Années,	11 nov.	au 10 nov.	Années,	11 nov.	au 10 nov.
1re	942	943	3e	944	945 vers 25 janv.
2e	943	944	4e	945	946

CXXX. Agapet II.

946. Agapet II, Romain, ordonné entre le 5 et le 14 mars 946, probablement le 8, qui était un dimanche, mourut vers la fin de 955, après un pontificat de 9 ans et environ 10 mois.

Une bulle de ce pape, en faveur du Mont-Cassin, est datée par André, qui se qualifie de *vicarius sanctæ sedis apostolicæ*. Agapet II scella quelquefois sur soie violette.

Digitized by Google

Années, 5-14 mars au 4-13 mars.			Années, 5-14 mars au 4-13 mars.		
1re	946	947	6e	951	952
2e	947	948	7e	952	953
3e	948	949	8e	953	954
4e	949	950	9e	954	955 décembre.
5e	950	951	10e	955	955

CXXXI. Jean XII.

956. Jean XII, Romain, fils du patrice Albéric, et nommé d'abord Octavien, s'empara du saint-siége à peine âgé de 18 ans, à la mort d'Agapet, fut ordonné au plus tard en janvier 956, déposé en novembre 963, mourut le 14 mai 964, après un pontificat de 8 ans et et environ 5 mois.

Mgr. Marini a publié une bulle de 957 où Jean XII a apposé le monogramme de son nom, suivant l'usage des papes du IXe siècle (voy. ci-dessus S. Étienne IV, pag. 82). La vacance de l'empire d'Occident ayant cessé en 962, par le couronnement d'Othon Ier, les papes reprirent dans leurs bulles la date des empereurs, sans abandonner celle de leur pontificat, devenue habituelle depuis le commencement du siècle et marquée toujours la première. Celle de l'empereur est ainsi énoncée dans une bulle de Jean XII, délivrée par Georges, secondicier du saint-siége apostolique, suivant l'ancienne formule : *Imperii domini piissimi Augusti Ottonis a Deo coronati magni imperatoris anno* I. Dans les bulles des pontificats suivants, l'année de l'empereur est souvent marquée simplement par ces mots : *Imperante N., anno N.;* et quelquefois remplacée entièrement par l'année de l'incarnation.

Années, de janvier à janvier.			Années, de janvier à janvier.		
1re	956	957	6e	961	962
2e	957	958	7e	962	963
3e	958	959	8e	963	964 14 mai.
4e	959	960			
5e	960	961	9e	964	964

Léon VIII.

963. Léon VIII, élu par le concile en remplacement de Jean XII, le 22 novembre 963, ordonné le 6 dé-

Digitized by Google

cembre, mourut le 17 mars 965 ou vers le commencement d'avril, après avoir tenu le saint-siége 1 an et 4 mois.

CXXXII. Benoît V.

964. Benoît, Romain, élu par les Romains à la mort de Jean XII, en mai 964, mourut à Hambourg, le 5 juillet 965, après un pontificat de 1 an et environ 2 mois.

Année,	de mai	à mai.	Année,	de mai au	5 juill.
1re	964	965	2e	965	965

CXXXIII. Jean XIII.

965. Jean XIII, Romain, évêque de Narni, ordonné le 1er octobre 965, mourut le 5 ou le 6 septembre 972, après avoir tenu le saint-siége 6 ans 11 mois 6 ou 7 jours.

A l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs (voy. S. Léon IV), Jean marqua son rang parmi les papes de son nom, et fit imprimer les têtes de S. Pierre et de S. Paul sur le sceau dont il se servit (voy. S. Paul Ier, 93e pape). On remarque dans quelques-unes de ses bulles, que la solution finale *Benevalete*, jusque-là écrite en toutes lettres, commence à être abrégée pour être réduite en monogramme.

Ughelli a publié une bulle que Jean XIII souscrivit lui-même : *manu propria subscripsi*, et que l'empereur, 23 évêques, 3 prêtres, 3 diacres et 1 sous-diacre, confirmèrent aussi de leurs signatures : « Preuve, observent les bénédictins, que ces souscriptions n'ont pas commencé comme on le dit à Léon IX. »

Années,	1er oct.	au 30 sept.	Années,	1er oct.	au 30 sept.
1re	965	966	5e	969	970
2e	966	967	6e	970	971
3e	967	968			5 ou 6 sept.
4e	968	969	7e	971	972

CXXXIV. Benoît VI.

972. Benoît VI, né en Italie, peut-être à Rome, ordonné vers la fin de 972, fut jeté en prison et étranglé, à ce que l'on croit, en 974, par les Romains révol-

Digitized by Google

tés. La date de sa mort est très-incertaine. (Voyez Benoît VII.)

Boniface VII, antipape.

Le diacre Francon, ordonné pape en 974, du vivant de Benoît VI suivant Fleury, après sa mort, suivant Pagi, prit le nom de Boniface VII. Obligé de s'enfuir un mois après, il se retira à Constantinople. Il remonta sur le saint-siége en 984.

CXXXV. Donus II.

Donus II, Italien, fut élu et ordonné après le départ de Boniface. On ignore l'époque précise de son élection et de sa mort. On sait seulement qu'il n'existait plus le 25 décembre 974.

CXXXVI. Benoît VII.

974 ou 975. Benoît VII, Romain, évêque de Sutri, élu pape sur le refus de S. Mayeul, abbé de Cluny, ordonné avant le 25 mars 975 et peut-être dès le 28 décembre 974, mourut le 10 juillet 983.

D'après quelques savants critiques de l'histoire ecclésiastique, Benoît VII ne serait autre que le pape Benoît VI, qui, échappé aux factieux en 974, aurait été peu après restauré sur le saint-siége. Mais d'après les années du pontificat de Benoît VI et Benoît VII, marquées dans leurs bulles, on a constaté la différence des deux pontifes. Remarquons cependant que dans leurs suscriptions, ils se sont intitulés l'un et l'autre, contrairement aux usages de leurs prédécesseurs : *Sanctæ romanæ sedis apostolicus.*

Dans une bulle du pape Benoît VII, correspondant à la 12e année d'Othon, où l'année du pontificat manque, se trouve la double date de l'incarnation 979, et celle d'une ère qui aurait dépassé l'ère chrétienne de 28 ans, 1007 : *Datum* VIII *idus maias imperante domino nostro Ottone anno* XII, *indict.* VII, *incarn.* CMLXXIX, *æra* MVII. Peut-être le copiste de la bulle aura-t-il omis un X dans cette dernière date et écrit MVII pour MXVII, ce qui serait exactement l'année de l'ère d'Espagne 1017, correspondant avec l'année 979 de l'incar-

Digitized by Google

nation, car l'ère d'Espagne a précédé de 38 ans l'ère chrétienne. Toutefois les bénédictins pensent qu'il s'agit ici d'un comput particulier, dont le point de départ serait antérieur seulement de 28 ans à la naissance de J. C., et ils regrettent « que nos plus habiles chronologistes aient fait si peu d'attention à cette ère, dont il a été fait usage de temps en temps, au moins durant les Xe, XIe et XIIe siècles. » *Nouv, traité*, t. V, p. 204.

Ann.,	28 déc.	ou 25 mars	au 27 déc.	ou 24 mars
1re	974	975	975	976
2e	975	976	976	977
3e	976	977	977	978
4e	977	978	978	979
5e	978	979	979	980
6e	979	980	980	981

Ann.,	28 déc.	ou 25 mars	au 27 déc.	ou 24 mars
7e	980	981	980	982
8e	981	982	982	983
			10 juill.	
9e	982	983	—	983
10e	982	—	—	983

CXXXVII. Jean XIV.

983. Jean XIV, né à Pavie, et évêque de cette ville, nommé d'abord Pierre, ordonné pape au mois de novembre 983, détrôné par l'antipape Boniface VII, au mois de mars 984, mourut au château Saint-Ange le 20 août 984. Jean XIV ne datait pas de l'année des empereurs.

Boniface VII, antipape.

Rétabli en mars 984, Boniface mourut au mois de mars 985.

Les notaires apostoliques ont calculé les années du pontificat de Boniface VII, à partir de deux époques différentes : les uns en comptant de son installation en 974, les autres de son retour en 984.

Jean XV.

Jean XV, élu après la mort de Jean XIV, mort avant le mois de juillet 985, probablement sans avoir été consacré, n'a pas de rang dans la succession des souverains pontifes. On le compte néanmoins dans la série des papes de son nom.

Digitized by Google

CXXXVIII. Jean XVI.

985. Jean XVI, Romain, ordonné en juillet 985, mourut en 996, dans la 11e année de son pontificat.

La première canonisation solennelle dont l'histoire ecclésiastique fasse mention, est celle de S. Ulric d'Augsbourg, par Jean XVI.

Ce pape scella de son *anneau* la confirmation d'un décret du concile de Mayence, en faveur de Corvey, ou la nouvelle Corbie de Saxe. C'est un des rares exemples de sceaux, nécessairement en cire, appliqués sur les bulles des papes, avant l'emploi de l'anneau du pêcheur.

Années,	de juillet	à juillet.	Années,	de juillet	à juillet.
1re	985	986	7e	991	992
2e	986	987	8e	992	993
3e	987	988	9e	993	994
4e	988	989	10e	994	995
5e	989	990	11e	995	996
6e	990	991			

CXXXIX. Grégoire V.

996. Grégoire V ou Brunon, fils d'Othon, duc de la France rhénane, ordonné le 3 mai 996, obligé de quitter Rome au mois de mai 997, par Crescentius, qui fait élire Jean XVII, rétabli au mois de février 998, meurt le 4 février 999, à l'âge de 27 ans, après un pontificat de 2 ans 9 mois 1 jour.

Dom Ruinart a publié dans le supplément de *la Diplomatique* de Mabillon, une bulle de Grégoire V, de l'an 996 ou 997, reconnaissant à l'église de Saint-Martin de Tours le privilége d'avoir un évêque particulier. Elle est écrite en caractères cursifs romans-lombardiques. A la fin du XIe siècle, on ne lisait déjà plus facilement cette écriture en France, et vers 1076, les chanoines de S.-Martin furent obligés, pour en avoir une copie, de recourir au talent de l'abbé de Marmoutier. La bulle de plomb qui scellait ce privilége ne présentait pas les têtes des SS. apôtres, que plusieurs prédécesseurs de Grégoire V avaient déjà mises sur leurs sceaux (voy. Paul Ier et Jean XIII), mais que ses successeurs n'adoptèrent définitivement que vers le ponti-

Digitized by Google

ficat de Léon IX au XIe siècle. Elle porte d'un côté, autour d'une croix, et entre deux cercles concentriques, GREGORII, au ℞. PAPAE.

Années,	3 mai	au 2 mai.	Année,	3 mai	au 4 févr.
1re	996	997	3e	998	999
2e	997	998			

JEAN XVII, ANTIPAPE.

Jean XVII ou Philagathe, évêque de Plaisance, occupa le saint-siége du mois de mai 997 au mois de février 998.

CXL. SILVESTRE II.

999. Silvestre II, Gerbert, né en Auvergne, successivement moine d'Aurillac, archevêque de Reims et de Ravenne, fut ordonné pape le 2 avril 999, mourut le 11 mai 1003, après un pontificat de 4 ans 1 mois et 10 jours.

La chancellerie du saint-siége, qui employa généralement le parchemin dès le Xe siècle, se servit encore quelquefois de papyrus sous Silvestre II et ses successeurs du XIe siècle. Étienne, comte de Gévaudan, dans la charte de fondation du prieuré de Langogne, dit avoir reçu, étant à Rome, un privilége de Silvestre II, écrit sur parchemin avec un roseau : *In junco marino scriptum in pergameno.* Dom Martène vit une autre bulle du même pape, écrite sur papyrus, aux archives de l'abbaye d'Arles, dans le diocèse de Perpignan.

Années,	2 avril	au 1er avril.	Années,	2 avril	au 1er avril.
1re	999	1000	3e	1001	1002
					11 mai.
2e	1000	1001	4e	1002	1003

ONZIÈME SIÈCLE.

CXLI. JEAN XVII.

1003. Jean XVII, Sicco ou Secco, né au château de Repugnano, dans la marche d'Ancône, élu le 9 juin 1003, sacré le 13 juin, mourut le 31 octobre suivant, n'ayant tenu le saint-siége que 4 mois 23 jours.

Digitized by Google

Désormais, les lettres apostoliques doivent commencer par le nom du pape et la formule *episcopus servus servorum Dei.* On trouve cependant plusieurs exceptions à cette règle dans les premiers pontificats du siècle.

La salutation initiale *salutem et apostolicam benedictionem* termine régulièrement les suscriptions, surtout depuis le pontificat de Grégoire VII. Cette formule sert à distinguer exactement, dès la fin du siècle, les simples lettres, décrétales, rescrits ou petites bulles, des bulles solennelles et des priviléges dont les suscriptions renferment toujours à la fin les mots : *in perpetuum.*

Le salut final *Benevalete,* après avoir été successivement abrégé et exprimé en monogramme dès le pontificat de Léon IX au moins (1048-1054), se maintient dans cette dernière forme. Il est placé fréquemment après toutes les dates.

La clause *si qua,* anathématisant par des expressions terribles les infracteurs des dispositions du pontife, la clause *cunctis*, promettant les bénédictions du ciel à leurs observateurs, abondent dans les bulles du XIe siècle. La rédaction n'en était pas encore absolument fixée comme elle le fut dans les formules des siècles suivants. Les malédictions que l'on accumulait dans les bulles et que l'on cherchait à rendre formidables par les expressions les plus exagérées [1], déplurent au B. Pierre Damien, et furent considérablement réduites par Alexandre II et Grégoire VII. Il n'était pas rare de voir reparaître en outre, après les dates, à la fin de la bulle, les formules : *Decernimus ergo ut nulli*, etc., *si quæ igitur,* etc., *cunctis autem,* etc., terminées par le mot *amen.*

Jusqu'au XIe siècle on n'avait vu que de très-rares exemples de bulles souscrites par le pape lui-même et

[1] Le modèle du genre est sans doute l'anathème prononcé par Benoît VIII dans une bulle de 1014 contre les usurpateurs des biens de l'abbaye de Saint-Gilles. Ménard a donné cette pièce dans son *Hist. de Nîmes*, t. I, p. 156, et les bénédictins dans le *Nouv. traité de dipl.*, t. V, p 215.

Digitized by Google

de son nom, à moins qu'elles n'eussent été accordées et dressées dans le sein d'un concile; au temps où nous sommes parvenus, on trouve beaucoup de bulles signées par le pape et les cardinaux, un nombre plus considérable encore signées par les cardinaux seuls. Dans la première moitié du XIIe siècle, le souverain pontife souscrivit fréquemment de son seul nom.

Les bulles-pancartes, dans lesquelles se trouvaient énumérés, avec une confirmation nouvelle, les priviléges et les possessions des églises ou des monastères, comme nous l'avons rappelé précédemment, furent extrêmement communes dans le XIe et le XIIe siècle. Indépendamment de la formule *in perpetuum* placée à la fin de la suscription et du *benevalete* tracé à la fin, elles ont quelques caractères particuliers : 1° elles sont toujours scellées en plomb sur lacs de chanvre, de soie ou de cuir; 2° elles sont souscrites par les papes et les cardinaux; 3° elles portent, à côté des signatures, la devise du pape, tirée en général des psaumes, et tracée dans l'intervalle circulaire de deux cercles concentriques, au milieu desquels se trouve écrits ou abrégés, entre les bras d'une croix, les mots : S. PETRUS, ou S. PETRUS EPISCOPUS; et S. PAULUS APOSTOLUS, avec le nom du pape régnant; 4° enfin elles conservent les deux dates *scriptum* et *data*, ou quand elles en ont une seule, c'est toujours avec la formule et les notions plus complètes du jour, du mois, de l'année du pontificat, de l'année de l'empereur (qui disparaît sous Benoît IX, 1033-1048), de l'année de l'incarnation et de l'indiction; 5° elles portent généralement la date du lieu même où elles ont été dressées. L'usage de la date du lieu, qui n'était pas tout à fait une innovation, puisque nous en avons trouvé plusieurs fois l'emploi dans les temps précédents, ne fut cependant habituel que dès le milieu de ce siècle; il fut invariable au XIIe [1].

[1] « Il s'affermit principalement à l'occasion des fréquents et longs voyages que les papes furent contraints d'entreprendre pour se mettre à couvert de la violence des antipapes, qui se multiplièrent beaucoup dans les siècles où nous entrons. » (*Nouv. traité de dipl.*, t. V, p. 212.)

Digitized by Google

L'année du pontificat dont nous avons trouvé des exemples toujours de moins en moins rares depuis trois siècles, est dès maintenant constante. L'année de l'incarnation qui n'est réunie à celle du pontificat que dans les bulles les plus solennelles, commence généralement dans la chancellerie romaine, depuis Léon IX, au 25 mars, et l'indiction au 1er septembre; mais quelquefois on compte l'une et l'autre à partir du 1er janvier. Remarquons enfin, que les bulles moins solennelles, bien que scellées en plomb, n'eurent en général d'autres dates depuis le pontificat de Grégoire VII jusqu'en 1200 environ, que le nom du lieu et le jour du mois d'après les calendes, nones ou ides de l'ancien calendrier romain.

Tels sont les usages généraux de la chancellerie du saint-siége au XIe siècle; on ne sera pas étonné cependant, en parcourant les documents apostoliques de ce temps, d'y trouver plus d'une dérogation, et nous aurons l'occasion d'en remarquer quelques-unes dans les notes suivantes.

CXLII. Jean XVIII.

1003. Jean XVIII, Romain, cardinal de Saint-Pierre, nommé Phasian, ordonné pape le 26 décembre 1003, abdiqua sur la fin du mois de mai 1009, mourut, suivant Fleury, le 18 juillet de cette année. Il se contentait quelquefois dans ses bulles, d'un titre analogue à celui des évêques : *Johannes, gratia Dei, romanæ sedis episcopus.*

Années,	26 déc.	au 25 déc.	Années,	26 déc.	au 25 déc.
1re	1003	1004	4e	1006	1007
2e	1004	1005	5e	1007	1008 fin mai.
3e	1005	1006	6e	1008	1009

CXLIII. Sergius IV.

1009. Sergius IV, Romain, évêque d'Albano, nommé d'abord Pierre Bocca di Porco, élu pape entre le 7 juin et le 24 août 1009, mourut avant le 6 juillet 1012, peut-être au mois de mai.

Digitized by Google

Années,	7 juin-24 août	6 juin-23 août.
1re	1009	1010
2e	1010	1011
3e	1011	1012

Année,	7 juin-24 août	av. 6 juill. — mai

CXLIV. Benoît VIII.

1012. Benoît VIII, évêque de Porto, né à Tusculum, nommé d'abord Jean, ordonné pape, au plus tard le 6 juillet 1012, mourut vers la fin du mois de juillet 1024, après un pontificat de 12 ans et quelques jours. Benoît VIII et son successeur Jean XIX, commencent quelquefois leurs bulles par le monogramme du Christ.

Années,	6 juill.	au 5 juill.
1re	1012	1013
2e	1013	1014
3e	1014	1015
4e	1015	1016
5e	1016	1017
6e	1017	1018
7e	1018	1019
8e	1019	1020
9e	1020	1021
10e	1021	1022
11e	1022	1023
12e	1023	1024 fin juill.
13e	1024	1024

CXLV. Jean XIX.

1024. Jean XIX, duc et sénateur de Rome, nommé d'abord Romain, succéda à Benoît VIII, son frère, au mois d'août 1024, et mourut vers la fin du mois de mai 1033, après avoir tenu le saint-siége 8 ans et environ 10 mois.

Pèlerin, ou *Perigrinus,* archevêque de Cologne, avait sous son pontificat le titre de bibliothécaire ou chancelier du saint-siége apostolique. Herman et Annon, successeurs de Pèlerin, étaient de même archichanceliers apostoliques sous Léon IX et Alexandre II. Un cardinal-évêque les suppléa souvent auprès des papes pour l'expédition des bulles.

Années,	d'août	à août.
1re	1024	1025
2e	1025	1026
3e	1026	1027
4e	1027	1028
5e	1028	1029
6e	1029	1030
7e	1030	1031
8e	1031	1032 fin de mai.
9e	1032	1033

Digitized by Google

CXLVI. Benoît IX.

1033. Benoît IX, nommé d'abord Théophylacte, fils d'Albéric, comte de Tusculum, neveu de Benoît VIII et de Jean IX, fut élevé encore adolescent sur le saint-siége, en 1033. Obligé souvent de quitter Rome et toujours rétabli par le secours des comtes de Tusculum, il abdiqua enfin le 17 juillet 1048.

La date des années de l'empereur paraît pour la dernière fois dans les bulles de Benoît IX. On remarque aussi que l'indication du mois qui était répétée, surtout depuis le commencement du siècle, à la fin de la seconde formule des dates commençant par le mot *data*, ne l'est plus après ce pontificat.

Années,	de	à	Années,	de	à
1re	1033	1034	9e	1041	1042
2e	1034	1035	10e	1042	1043
3e	1035	1036	11e	1043	1044
4e	1036	1037	12e	1044	1045
5e	1037	1038	13e	1045	1046
6e	1038	1039	14e	1046	1047
7e	1039	1040			17 juill.
8e	1040	1041	15e	1047	1048

Silvestre III.

Jean, évêque de Sabine, occupa le saint-siége pendant 3 mois, au commencement de l'année 1044.

CXLVII. Grégoire VI.

1044. Grégoire VI, archiprêtre de l'Église romaine, nommé d'abord Jean Gratien, obtint la cession du pontificat de Benoît IX, au mois de mai 1044 suivant Pagi, fut déposé comme simoniaque à la Noël 1046, et mourut en Allemagne.

Années,	de mai	à mai.	Année,	de mai	au 25 déc.
1re	1044	1045	3e	1046	1046
2e	1045	1046			

CXLVIII. Clément II.

1046. Clément II, nommé Suidger, de la maison des ducs de Hornebourg, évêque de Bamberg, élu le jour

Digitized by Google

de Noël 1046, mourut le 9 octobre 1047, n'ayant occupé le saint-siége que 9 mois et 15 jours.

CXLIX. Damase II.

1048. Damase II, nommé d'abord Pappon, évêque de Brixen, fut ordonné le jour même de l'abdication de Benoît IX, 17 juillet 1048, et mourut le 8 août 1048, n'ayant occupé le saint-siége que 23 jours.

CL. S. Léon IX.

1048. Léon IX, nommé d'abord Brunon, fils de Hugues comte d'Egesheim, près Colmar, en Alsace, né en 1002, évêque de Toul depuis 22 ans, fut élu pape à Worms, vers la fin de 1048, reconnu à Rome le 2 février 1049, sacré et intronisé le 12 du même mois. Il mourut le 19 avril 1054, après un pontificat de 5 ans 2 mois 8 jours.

Suivant Papebroch et d'autres savants, Léon IX aurait introduit de nombreux changements dans la rédaction des lettres apostoliques. Il aurait le premier employé l'année de l'incarnation et l'année du pontificat, supprimé l'année des empereurs, compté l'indiction du 1er janvier au lieu du 1er septembre, signé les priviléges avec les témoins (voy. Jean XIII); marqué son rang numérique parmi les papes de son nom.

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* se sont attachés à prouver qu'il y avait des exemples authentiques de tous ces usages antérieurs au pontificat de S. Léon, et nous avons eu soin de les faire successivement remarquer dans les siècles précédents, d'après les bénédictins. Néanmoins, le pontificat de Léon IX est une époque remarquable, comme le temps où tous ces usages, encore variables, furent décidément adoptés et suivis avec plus de régularité qu'ils ne l'avaient été encore, si ce n'est immédiatement, du moins peu après et à son exemple.

Léon IX ne suit pas toujours les habitudes qu'il avait adoptées. A son titre d'*évêque serviteur des serviteurs de Dieu*, il ajoute de temps en temps, *vicaire de S. Pierre*, ou : *Par la grâce de Dieu, pape du saint-siége apostolique ;* ses bulles renferment dans leurs

Digitized by Google

formules d'autres variations qu'il serait trop long de rapporter. Il a compté quelquefois l'indiction du 1er septembre ; ses dates sont exprimées tantôt par *datum*, *actum*, et tantôt par *scriptum*, *datum*, plus souvent par la seule formule *datum*.

Si Léon IX n'est point l'auteur de tous les changements diplomatiques qu'on lui a attribués, on peut considérer comme des innovations les circonstances suivantes : 1° la réduction entière du *benevalete* en monogramme, dans la forme qu'il a conservée depuis : car on s'était contenté jusque-là (voy. Jean XIII) d'abréger diversement le mot même de la salutation ; et 2° la représentation des têtes de S. Pierre et de S. Paul[1], sur le sceau des papes qu'on ne connaît antérieurement (par exception) que sur une bulle de Paul Ier du VIIIe siècle. Les successeurs de S. Léon adoptèrent ce sceau après Urbain II, et le reproduisent à peu près dans la même disposition.

Les têtes des SS. apôtres sont séparées par une croix ; au-dessus se trouvent ces inscriptions SPA, qu'on a lues *Sanctus Paulus* ou *Sanctus Paulus apostolus*, SPE *Sanctus Petrus* ou *Sanctus Petrus episcopus*. De l'autre côté de la bulle, le nom et le titre : LEO PP.

[1] Si l'espace dont pouvons disposer nous permettait de nous arrêter aux questions agitées à l'occasion de la position du nom de S. Paul à la droite, c'est-à-dire à la place d'honneur, sur les sceaux du moyen âge, on verrait combien sont vaines les théories qu'elles ont suggérées. Il nous suffirait de rappeler les observations des bénédictins (*Dipl.*, t. IV, p. 302, 303), montrant que sur le plus ancien sceau où figurent les têtes des SS. apôtres, celui de Paul Ier, au VIIIe siècle, le nom de S. Pierre est à la droite ou le premier ; que, sur les cercles concentriques tracés vis-à-vis du *benevalete*, le nom de S. Pierre est toujours le premier ; et qu'enfin, quand les papes n'ont représenté qu'une seule effigie et inscrit qu'un seul des deux noms des apôtres sur leurs sceaux (voy. Victor II, Étienne IX, Nicolas II, successeurs de Léon IX) c'est toujours l'effigie et le nom de S. Pierre. Si, à partir de Léon IX, S. Pierre cède la droite de la croix à S. Paul, il est probable que cela tient uniquement à un premier oubli de l'inversion dans la gravure du sceau.

Digitized by Google

Léon IX, du reste, dans le même temps qu'il employait ce sceau, se servait aussi d'un autre type où ne figuraient point les SS. apôtres.

Les plombs rattachés ordinairement au parchemin ou au papyrus par des cordelettes de chanvre, furent plus souvent, depuis S. Léon, appliqués sur de petites courroies, et peu après sur des lacs de soie dont on s'était servi quelquefois sous les pontificats précédents [1].

Les deux cercles concentriques où quelques papes avaient déjà inscrit leur devise, furent adoptés par Léon IX et conservés par ses successeurs.

Années, 12 févr. au 11 févr.	Années, 12 févr. au 11 févr.
1re.....1049.....1050	4e.....1052.....1053
2e.....1050.....1051	5e.....1053.....1054
	19 avr.
3e.....1051.....1052	6e.....1054.....1054

CLI. Victor II.

1055. Victor II, nommé d'abord Géberhard, fils du comte de Calw, en Souabe, était évêque d'Eichstadt, quand il fut élevé au saint-siége en mars 1055. Son sacre et son intronisation eurent lieu le 13 avril suivant. Il mourut le 28 juillet 1057, après un pontificat de 2 ans 3 mois 16 jours.

Les notaires ou archivistes de Victor II ne suivirent pas fidèlement les usages mis en pratique sous Léon IX, et revinrent souvent aux formules de ses prédécesseurs. Un de ses sceaux représente d'un côté S. Pierre recevant une clef d'une main céleste, avec la légende : TVPMENAVE LIQSTI SVSCIPE CLAVEM (*Tu pro me navem liquisti, suscipe clavem*) ; de l'autre côté, la ville de Rome : AVREA ROMA, avec l'inscription : VICTORIS PAPÆ II.

Années, 13 avr. au 12 avr.	Années, 13 avr. au 28 juill.
1re.....1055.....1056	3e.....1057.....1057
2e.....1056.....1057	

[1] La Rose d'or pourrait être, d'après les bénédictins, une institution de Léon IX (*Nouv. traité*, t. V, p. 221 ; cf., p. 247).

CLII. Étienne IX.

1057. Étienne IX, nommé auparavant Frédéric, fils de Gothelon, duc de la basse Lorraine, cardinal de Saint-Chrysogone, abbé du Mont-Cassin, élu pape le 2 août 1057 et sacré le lendemain, mourut le 29 mars 1058, n'ayant tenu le saint-siége que 7 mois 27 jours.

Grégoire, notaire et archiviste d'Étienne IX, se qualifie quelquefois de *camérier*, titre que l'on n'avait pas vu paraître encore. Une de ses bulles porte deux dates différentes. La première du 19 novembre, jour où le notaire l'avait écrite, *scriptum*, etc.; l'autre du 22, jour où le bibliothécaire l'avait remise, *datum*, etc. Étienne IX avait fait représenter sur son sceau S. Pierre en habits pontificaux, paissant à genoux les brebis de J. C., qui, élevé dans les nues, lui adresse ces paroles, gravées en légende : *Si diligis me, Petre, pasce agnos meos.*

Benoît X, antipape.

Jean, évêque de Velletri, fut placé sur le saint-siége par la faction des comtes de Tusculum le 30 mars 1058, et s'y maintint jusqu'au 18 janvier 1059, 9 mois et environ 20 jours.

CLIII. Nicolas II.

1058. Nicolas II, appelé auparavant Gérard, né dans le royaume de Bourgogne, évêque de Florence, fut élu pape à Sienne le 28 décembre 1058, et sacré le 18 janvier 1059. Il mourut le 21 ou le 22 juillet 1061, après un pontificat de 2 ans 6 mois 4 ou 5 jours.

Depuis le pontificat de Nicolas II, la formule des dates dans les bulles-priviléges fut presque uniformément disposée ainsi : Le lieu, le jour du mois, *l'année du Seigneur* (que l'on appela invariablement année de l'incarnation dès le pontificat d'Alexandre II, successeur de Nicolas), puis l'année du pontificat et l'indiction. Dans les bulles de Nicolas II, datées de Rome, on a pris le commencement de l'année au 1er janvier; dans celles de Florence au 25 mars, suivant l'usage différent des deux pays. Nicolas II eut un sceau assez semblable à celui de Victor II que nous avons décrit. Du côté où

Digitized by Google

S. Pierre reçoit la clef céleste se trouve cette inscription : † TIBI PETRE DABO CLAVES REGNI CŒLORVM ; au revers, la ville de Rome avec l'exergue : AVREA ROMA. Sur un autre exemplaire se trouve la légende : † NICOLAI PAPÆ SECVNDI.

Années, 18 janv. au 17 janv.			Année, 18 janv. au 21-22 juill.		
1re	1059	1060	3e	1061	1061
2e	1060	1061			

CLIV. Alexandre II.

1061. Alexandre II, nommé auparavant Anselme Badage, Milanais, évêque de Lucques, fut sacré et couronné pape le 30 septembre 1061. Il mourut le 21 avril 1073, après un pontificat de 11 ans 6 mois 22 jours.

Il est nommé quelquefois dans ses bulles *Alexander junior*, au lieu d'*Alexander secundus*. On doit remarquer qu'à partir d'Alexandre II il y a eu simultanément à la cour de Rome plusieurs bibliothécaires (ou chanceliers) chargés d'expédier les lettres pontificales. C'est à ce pape que le B. Pierre Damien se plaignit de la multiplicité des formules comminatoires que l'on insérait dans les bulles pour des causes quelquefois peu importantes ; et c'est à partir de son pontificat que l'on voit diminuer la violence de ces anathèmes.

Alexandre II a eu plusieurs sceaux. Sur l'un de ses types il est représenté lui-même, d'après les bénédictins, *Dipl.*, t. IV, p. 308 (nous croirions plutôt que le buste est celui de S. Pierre), avec ces paroles de J. C. en légende : *Quod nectes nectam, quod solves ipse resolvam.*

Années, 30 sept. au 29 sept.			Années, 30 sept. au 29 sept.		
1re	1061	1062	7e	1067	1068
2e	1062	1063	8e	1068	1069
3e	1063	1064	9e	1069	1070
4e	1064	1065	10e	1070	1071
5e	1065	1066	11e	1071	1072 21 avr.
6e	1066	1067	12e	1072	1073

Honorius, antipape.

Cadalous, évêque de Parme, élu à Bâle le 28 octobre 1061, à l'instigation de l'impératrice Agnès, fut condamné par les évêques d'Allemagne le 27 octobre 1062.

Digitized by Google

CLV. Grégoire VII.

1073. Grégoire VII, nommé d'abord Hildebrand, né près de Soana, en Toscane, successivement abbé de Sainte-Marie du Mont-Aventin, de Cluny, et de Saint-Paul de Rome, élu pape malgré lui le 22 avril 1073, sacré le 30 juin suivant, mourut le 25 mai 1085, après un pontificat de 17 ans 10 mois 26 jours. Grégoire VII est le dernier pape qui ait attendu le consentement de l'empereur d'Allemagne pour faire procéder à son sacre.

La suscription des lettres de Grégoire VII antérieures à cette solennité est ainsi conçue : *Gregorius in romanum pontificem electus salutem in Domino Jesu Christo*, ou *in Christo Jesu ;* après son ordination elle fut presque invariablement ainsi : *Episcopus servus servorum Dei, — Salutem et apostolicam benedictionem.* Quelquefois cette salutation est conditionnelle : *Si obedieris;* quelquefois, par des motifs de mécontentement, elle est supprimée ou remplacée par cet avertissement : *Debitæ sollicitudinis exhortationem.* Les mots *in perpetuum* terminaient toujours les suscriptions des priviléges.

Grégoire VII a rarement daté ses bulles de l'année de son pontificat ; il n'a pas employé davantage l'année de l'incarnation. En général il se contente de dater du lieu, du jour du mois, qu'il compte d'après l'ancienne division romaine ou d'après la série continue des jours et de l'indiction. Il commençait l'indiction au 1er septembre et l'année au 25 mars, 3 mois après l'ouverture de notre présente année; mais il semble néanmoins qu'il en ait pris quelquefois le commencement au 25 mars de l'année précédente, suivant le calcul pisan, lequel est en avance sur l'année commune de 9 mois et 7 jours[1]. On a remarqué que les dates de ses bulles d'excommunication commençaient par *actum* au lieu de *data*.

Comme son prédécesseur, il supprima de ses priviléges les longs et effrayants anathèmes lancés contre les

[1] Au 25 mars 1851, les Pisans auraient commencé l'année 1852.

Digitized by Google

infracteurs qu'il se borne à séparer du sein de l'Église. Grégoire VII ordonna que le nom de *pape* serait à l'avenir réservé au seul évêque de Rome. On lui attribue aussi la constitution qui obligeait les archevêques à se rendre à Rome ou à y députer un représentant pour recevoir le *pallium*.

Années, 30 juin au 29 juin.			Années, 30 juin au 29 juin.		
1re	1073	1074	7e	1079	1080
2e	1074	1075	8e	1080	1081
3e	1075	1076	9e	1081	1082
4e	1076	1077	10e	1082	1083
5e	1077	1078	11e	1083	1084
					25 mai.
6e	1078	1079	12e	1084	1085

Clément III, antipape.

Guibert, archevêque de Ravenne, fut élu pape le 25 juin 1080 par les partisans de l'empereur Henri IV, et prit le nom de Clément III. Il mourut à Citta di Castello à la fin de septembre 1100.

CLVI. Victor III.

1086. Victor III, nommé auparavant Didier, de la maison des ducs de Capoue, abbé du Mont-Cassin, fut élu pape, après une vacance d'un an, le 24 mai 1086, refusa longtemps d'accepter la tiare, consentit enfin à être sacré le 9 mai 1087, et mourut après 4 mois 7 jours de pontificat, le 16 septembre 1087.

CLVII. Urbain II.

1088. Urbain II, nommé auparavant Othon ou Odon, fils d'Eucher, seigneur de Lagery, près de Reims, d'abord moine de Cluny, puis évêque d'Ostie, fut élu et intronisé le 12 mars 1088, après une vacance de 5 mois 20 jours, mourut le 29 juillet 1099, après un pontificat de 11 ans 4 mois 18 jours.

Les distinctions que nous avons précédemment signalées entre les grandes et les petites bulles deviennent surtout sensibles à partir de ce pontificat. On abandonne alors l'usage d'inscrire deux dates dans les bulles : le

Digitized by Google

scriptum est supprimé et le *datum* ou *data*[1] seul conservé. Les notions chronologiques sont toujours plus nombreuses dans les grandes que dans les petites bulles; les premières se distinguent en outre par la formule : *episcopus servorum Dei* et la clause *in perpetuum*, que l'on voit pour la première fois remplacée dans quelques bulles d'Urbain II par les mots : *ad perpetuam rei memoriam*. Cette dernière formule ne fut généralement employée qu'au XIIIe siècle. Dès le pontificat d'Urbain II, *salutem et apostolicam benedictionem* est le caractère ordinaire des petites bulles.

La chancellerie de ce pape employa tantôt le calcul moderne qui ouvre l'année au 1er janvier, tantôt le calcul florentin qui en recule le commencement au 25 mars, et quelquefois le calcul pisan qui le prend dès le 25 mars de l'année précédente (voy. Grégoire VII). L'indiction est comptée indifféremment du 1er septembre ou du 1er janvier. Une irrégularité à laquelle il faut donner plus d'attention, c'est que dans plusieurs lettres d'Urbain II il paraîtrait, suivant les bénédictins, qu'on a calculé son pontificat à partir d'une année postérieure à celle d'où il est compté ordinairement, c'est-à-dire de 1089 au lieu de 1088.

En 1090 Hotesculicus, datant une de ses lettres, prend la qualité de *vice-chancelier*. Les bénédictins n'ont pas remarqué d'exemple de ce titre antérieur à celui-ci. Le chancelier du saint-siége était alors Jean Cajetan ou de Gaëte, religieux du Mont-Cassin, devenu pape en 1118 sous le nom de Gélase II, créé cardinal et mis à la tête de la chancellerie romaine pour y rétablir l'ancienne élégance du style, au rapport de Pandolfi d'Alatri, contemporain. Une bulle de 1098 est ainsi datée : « *Data Laterani* VII *kalend. aprilis anno ab incarnatione Domini secundum Dionysium* 1098, *secundum vero certiorem Evangelii probationem* 1121, *indictione* VI, *epacta* XV, *concurrente* IV. » Les actes publics admettaient alors presque toutes ces dates ; et

[1] *Data* est encore plus ordinaire dans les bulles d'Urbain II que *datum*, qui devint général au XIIe siècle.

Digitized by Google

l'on voit, nous ne disons pas des clercs notaires, mais les plus fameux historiens de ce siècle et du suivant apposer, avec une affectation continuelle, les années de l'incarnation, suivant cette prétendue certitude évangélique, à l'ère vulgaire, apportée en Occident par Denys le petit. » *Nouv. traité*, t. V, p. 245 [1].

Comme plusieurs de ses prédécesseurs, Urbain II a employé différents sceaux; ses successeurs se sont généralement tenus à un seul type.

Heineccius a publié un de ceux d'Urbain II dont les deux faces portent des inscriptions sans autre emblème qu'une croix. On lit d'un côté :

—	—
.S.	.S.
PE	PAU
TRVS	LUS

Au revers :

VRBA
NVS II
PP.

Un autre sceau du même pape suspendu à une bulle de 1099, porte les mêmes légendes avec cette seule différence que les noms des apôtres sont permutés de place. Enfin il paraît certain qu'Urbain II a employé un troisième sceau où figuraient les têtes de S. Pierre et de S. Paul à côté des noms des apôtres. On se souvient que ces emblèmes, signalés au VIIIe siècle dans le sceau de S. Paul Ier, avaient été repris par S. Léon IX au milieu du XIe siècle. Dès le pontificat de Pascal II, successeur immédiat d'Urbain, ils devinrent le type définitif et se trouvent presque sans exception sur toutes les bulles.

Années, 12 mars au 11 mars.	Années, 12 mars au 11 mars.
1re.....1088.....1089	7e.....1094.....1095
2e.....1089.....1090	8e.....1095.....1096
3e.....1090.....1091	9e.....1096.....1097
4e.....1091.....1092	10e.....1097.....1098
5e.....1092.....1093	11e.....1098.....1099 29 juill.
6e.....1093.....1094	12e.....1099.....1099

[1] La cathédrale de Metz conservait autrefois un manuscrit de

Digitized by Google

DOUZIÈME SIÈCLE.

CLVIII. Pascal II.

1099. Pascal II, nommé auparavant Rainier, né à Bléda près de Viterbe, dans les États du saint-siége, abbé de Saint-Laurent-hors-des-murs, près de Rome, élu pape le 13 août 1099, « revêtu par force de la chape d'écarlate qui était alors un ornement propre au pape, » et sacré le lendemain 14 août, mourut le 18 ou 21 janvier 1118, après avoir tenu le saint-siége 18 ans 5 mois 5 ou 8 jours.

Comme dans le siècle précédent, et ici peut-être sans une seule exception, les bulles du XIIe siècle, quel que soit leur objet, renferment au début le nom du pape et le titre de *servus servorum Dei.* L'invocation, qui commence à paraître après les premiers pontificats du siècle, est placée régulièrement avant le nom du pape quand on l'emploie. La suscription des bulles renfermant des dénombrements de propriétés et de droits, ou bulles-priviléges, se termine généralement par les mots : *in perpetuum,* dont le dernier est presque toujours abrégé; très-rarement par la formule : *in perpetuam memoriam.* Dans les grandes bulles qui renouvellent seulement quelque privilége particulier, qui établissent des points de discipline, qui décident des procès ou en délèguent le jugement à des commissaires, etc., la suscription porte à la fin : *salutem et apostolicam benedictionem.* Ce salut se trouve cependant quelquefois sur les bulles-pancartes. Les clauses : *si quis autem, nulli ergo,* dont on a vu la trace dès le VIIe siècle, passent maintenant, en formules presque invariables, dans toutes les grandes bulles. Elles n'existent pas dans les simples lettres des papes qu'il n'est guère possible de distinguer des grandes bulles que par l'absence des formules prohibitoires.

formules pour la rédaction des lettres et priviléges que l'on croit du pontificat d'Urbain II. Si ce manuscrit existe encore, il serait curieux de le comparer à l'ancien *Liber diurnus pontificum romanorum* des VIIe et VIIIe siècles.

Digitized by Google

Les bulles les plus solennelles sont munies des signatures du pape et des cardinaux, ces dernières précédées généralement d'une croix et suivies du mot *subscripsi* ou des deux SS. qui le remplacent et d'où sont venus les parafes. La souscription apostolique est conçue en ces termes : *Ego N. catholicæ Ecclesiæ episcopus subscripsi;* mais rien n'indique que le pape traçât lui-même ces mots de sa propre main. La différence très-marquée entre l'écriture de cette souscription et l'écriture du corps de la bulle ne prouve rien, car il est certain que le pape chargeait presque toujours son bibliothécaire ou chancelier de l'écrire à sa place. On peut faire la même observation au sujet de la devise du souverain pontife, écrite d'une main particulière entre les deux cercles concentriques, qui continuent à être tracés sur les grandes bulles. Il y a plus de probabilité que les papes des siècles précédents tracèrent eux-mêmes la formule de leur souscription, surtout quand elle renferme les mots *propria manu subscripsi;* et nous verrons plus tard que depuis le XVe siècle les papes ont signé réellement une certaine nature de lettres apostoliques.

En général aux XIIe et XIIIe siècles, époque où les bulles solennelles abondèrent, les cercles concentriques sont à gauche, le monogramme du *benevalete* à droite; au milieu des deux figures se trouve la souscription du pape sans croix initiale; puis au-dessous se succèdent sur plusieurs colonnes celles des cardinaux. Après les souscriptions vient la date, dont les éléments sont énoncés dans cet ordre : le mot *datum* souvent abrégé et qui remplace *data* après Urbain II; le nom du lieu, très-fréquemment le palais de Latran où les papes résidaient alors; le nom et les qualités du dataire, le jour du mois, l'indiction, l'année de l'incarnation que l'on désigne dès le pontificat d'Urbain II par les mots *anno incarnationis dominicæ,* au lieu d'*anno Domini,* employé précédemment, et enfin l'année du pontificat.

Les premiers papes du XIIe siècle comptèrent souvent l'année de l'incarnation d'après le système de Pise qui

Digitized by Google

devance de 9 mois le calcul ordinaire [1]; quelquefois ils commencèrent l'année au 1er janvier, mais plus généralement, dès le milieu du siècle, ils en calculèrent l'ouverture au 25 mars.

Les notaires apostoliques se nommaient alors *notaires du sacré palais de Latran.* Ils cessèrent entièrement de dater et de souscrire les bulles après le pontificat de Gélase II, et l'ancienne formule *scriptum*, etc., déjà bien négligée depuis le siècle précédent, fut dès lors totalement supprimée. Les bibliothécaires chargés de la rédaction et de l'expédition des bulles ne prirent plus que le titre de *chancelier* depuis Célestin II.

Les petites bulles ou bulles non solennelles, infiniment plus nombreuses que les autres, n'ont en général d'autres dates que celles du lieu et du jour du mois d'après les calendes, nones ou ides. Grégoire VIII ajouta l'indiction; Clément III la supprima après l'avoir adoptée, et la remplaça par l'année du pontificat. Les successeurs de Clément III suivirent uniformément son exemple jusqu'au pontificat d'Eugène IV (1431-1447), et datèrent même de la même manière leurs plus grandes bulles.

Les sceaux étaient apposés indistinctement à toutes les bulles. Ils représentent désormais, presque sans exception, les têtes des SS. apôtres séparées par une croix, au-dessus de laquelle sont gravées les lettres S. P. A., *Sanctus Paulus apostolus,* S. P. E. *Sanctus Petrus episcopus.* Au revers, le nom du pape avec les deux lettres PP, *papa* (voy. les observations sur les sceaux de S. Léon IX (1048-1054) et Urbain II (1088-1099). On ajouta plus tard à ces dernières lettres les chiffres indiquant le rang numérique du pape parmi les souverains pontifes de son nom. A partir de Clément VI, au XIVe siècle, plusieurs papes insérèrent leurs armes particulières dans le sceau apostolique.

Jusqu'au milieu du XIIe siècle les lacs de soie auxquels pendait la bulle de plomb n'eurent point de couleur fixe. Sous Adrien IV (1154-1159), prédécesseur d'Alexandre III, ils commencèrent à être mi-parti de

[1] Voy. ci-dessus, pag. 112.

Digitized by Google

jaune et de rouge, couleurs qu'ils ont gardées depuis. On a remarqué que pendant près de soixante ans, depuis Alexandre III jusqu'à Honorius III (1159-1227), et sous quelques-uns de leurs successeurs, la teinture de la soie rouge fut si mauvaise qu'elle a aujourd'hui complétement perdu sa couleur. Sur la fin du XIIe siècle et jusque vers le milieu du XIIIe, il y a quelques lacs d'une seule couleur et quelques-uns de trois, blanc, jaune et rouge ou brun. Telles sont les observations des bénédictins. Mgr. Marino Marini, bien à même de les vérifier, remarque qu'il ne faut pas en faire des règles de critique trop rigoureuses. D'après le savant préfet des archives du Vatican, la chancellerie romaine a employé à peu près indistinctement à toutes les époques les lacs de diverses couleurs. Après le XIIe siècle, par exemple, où les lacs rouge et jaune auraient été presque exclusivement employés, suivant nos savants diplomatistes, la chancellerie a souvent scellé comme auparavant sur soie violette.

Pascal II écrivit à l'archevêque de Reims une lettre dans laquelle le pluriel était constamment employé. C'est peut-être le dernier monument apostolique rédigé en cette forme. On remarque cependant encore quelques pluriels dans les lettres postérieures de Pascal II et dans celles de ses successeurs aux évêques ou aux abbés, car dès lors les papes n'adressaient plus la parole qu'au singulier aux princes et aux rois. Après le pontificat d'Eugène III (1145-1153), on ne trouve plus un seul exemple de pluriel; et dès la fin du XIIe siècle, on regarderait comme un caractère certain de fausseté l'emploi d'un terme pluriel adressé à une seule personne ecclésiastique ou laïque dans tout rescrit pontifical.

Il règne une grande irrégularité dans la manière dont les lettres de Pascal II ont été datées. Tantôt l'année de l'incarnation est prise du 1er janvier, tantôt du 25 décembre, mais plus souvent du 25 mars précédent, à la manière des Pisans. Non content de ces différents modes de calculer, le chancelier de la cour romaine, Jean

Digitized by Google

Gaëtan (devenu plus tard Gélase II), qui était un très-savant chronologiste, en imagina un nouveau, dans l'espérance de concilier le système de Denis le Petit et celui de Pise. En remontant de trois mois encore, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier, au delà du commencement de l'année pisane, il était parvenu à s'éloigner de 15 mois du calcul que l'on suivait alors en France comme à Florence, où l'on commençait l'année au 25 mars[1].

Il y a eu malheureusement plusieurs bulles de Pascal II [2], datées d'après cette innovation malencontreuse, qui ouvrit une nouvelle source de confusion dans la chronologie du moyen âge.

Il est encore une autre particularité à remarquer au sujet de la chancellerie de Pascal II. On comptait généralement les années de son pontificat à partir du jour de son sacre, en renfermant la première année entre le 14 août 1099, jour du sacre, et le 13 août 1100, veille de l'anniversaire. Mais il est certain [3] qu'on a calculé aussi quelquefois d'une autre manière, en terminant la première année du pontificat à la fin de décembre 1099, et commençant la deuxième au 1er janvier 1100.

Années, 14 août au 13 août			Années, 13 août au 18 août.		
1re	1099	1100	11e	1109	1110
2e	1100	1101	12e	1110	1111
3e	1101	1102	13e	1111	1112
4e	1102	1103	14e	1112	1113
5e	1103	1104	15e	1113	1114
6e	1104	1105	16e	1114	1115
7e	1105	1106	17e	1115	1116
8e	1106	1107	18e	1116	1117
9e	1107	1108			18 ou 21 janv.
10e	1108	1109	19e	1117	1118

[1] Le système de Jean Gaëtan s'éloigne d'une année juste de notre système actuel, depuis qu'on a fixé l'ouverture de l'année au 1er janvier. Jean Gaëtan aurait compté comme étant déjà de l'année 1852, les jours compris entre le 1er janvier et le 25 mars de la présente année 1851, jours que l'on aurait comptés autrefois en France et à Florence comme appartenant encore à l'année 1850, et qui sont dans le système définitivement adopté de l'année 1851.

[2] Voy. les *Observations des bénédictins*, t. V. p. 258.

[3] Voy. *Nouv. traité*, t. V, p. 257, note.

Digitized by Google

ANTIPAPES.

1100. A la mort de Guibert, les schismatiques élurent successivement pour le remplacer :

1° Albert, que les Romains arrêtèrent le jour même de son élection;

2° Théodoric, qui eut le même sort, après 105 jours de pontificat :

Et 3° Maginulfe, ou SILVESTRE IV, élu en 1106, et obligé de s'enfuir peu après son élection.

CLIX. GÉLASE II.

1118. Gélase II, nommé auparavant Jean de Gaëte, du lieu de sa naissance, moine du Mont-Cassin, cardinal, chancelier de l'Église romaine sous Urbain II et Pascal II, élu pape à Rome le 25 janvier 1118, sacré à Gaëte le 10 mars suivant, mourut à Cluny le 29 janvier 1119, après un pontificat de 10 mois 20 jours.

Jean de Gaëte, qui avait réformé et varié les usages chronologiques de la chancellerie apostolique sous ses prédécesseurs, y ajouta une nouvelle complication en parvenant à la papauté. Il adopta le calcul pisan, mais au lieu d'ouvrir l'année au 25 mars, il la commença seulement à Pâques. Ce système avançait toujours de plusieurs mois sur le calcul ordinaire; aussi a-t-on une des bulles de Gélase datée du 20 décembre 1119, bien que Gélase soit mort au mois de janvier de cette année.

ANTIPAPE.

1118. Maurice Bourdin, archevêque de Brague, élu à l'instigation de l'empereur Henri V, le 9 mars 1118, prit le nom de GRÉGOIRE VIII. Il fut exilé à la Cava en avril 1121.

CLX. CALIXTE II.

1119. Calixte II, nommé d'abord Guy, archevêque de Vienne en Dauphiné, fils de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, né à Quingey, élu pape à Cluny le 1er février 1119 par les cardinaux qui avaient accompagné Gélase en France, fut sacré à Vienne le dimanche 9 fé-

Digitized by Google

vrier, entra à Rome le 3 juin 1120, où il mourut le 12 ou le 13 décembre 1124, après un pontificat de 5 ans 10 mois 4 ou 5 jours.

Calixte II abandonna heureusement les réformes chronologiques de son prédécesseur. Il commença en général l'année au 1er janvier, mais il suivit quelquefois l'ancien calcul pisan. Les archivistes régionaires et les notaires du sacré palais apposaient encore leurs noms aux bulles solennelles sous Calixte; mais après son pontificat, on ne voit plus reparaître leurs titres dans les bulles, bien que les offices existassent toujours.

Années.	9 févr.	au 8 févr.	Années.	9 févr.	au 8 févr.
1re	1119	1120	4e	1122	1123
2e	1120	1121	5e	1123	1124
					12 ou 13 déc.
3e	1121	1122	6e	1124	1124

CLXI. Honorius II.

1124. Honorius II, nommé auparavant Lambert, né à Fagnano près de Bologne, évêque d'Ostie, élu et sacré le 21 décembre 1124, mourut le 14 février 1130, après avoir tenu le saint-siége 5 ans 1 mois et 25 jours.

Il est possible qu'Honorius II ne comptât le commencement de son pontificat que de la fin de décembre 1124, où il fut de nouveau élu et intronisé, après avoir spontanément abdiqué, ne trouvant pas sa première élection régulière.

Les chanceliers de l'Église romaine, la plupart cardinaux, ne prenaient déjà plus sous son pontificat l'ancien titre de *bibliothécaires*. On a remarqué que le nom de l'un des dignitaires, Amaury, est écrit dans les bulles de treize manières différentes. L'un des actes de ce pontificat est expédié par Rainier, *vice-camérier*. C'est la première fois que l'on voit ce titre, qui paraît répondre au *vice-chancelier*, signalé déjà sous Urbain II, en 1090.

Années,	21 déc.	au 20 déc.	Années,	21 déc.	au 20 déc.
1re	1124	1125	4e	1127	1128
2e	1125	1126	5e	1128	1129
					14 févr.
3e	1126	1127	6e	1129	1130

Digitized by Google

CLXII. Innocent II.

1130. Innocent II, Italien, appelé auparavant Grégoire, de la maison des Papi, cardinal-diacre de Saint-Ange, élu pape le 15 février 1130, sacré le 23 février, mourut le 24 septembre 1143, après un pontificat de 13 ans 7 mois 10 jours, que l'on paraît avoir compté exceptionnellement dès le jour de l'élection. Sa chancellerie suit rarement le calcul pisan; elle commence l'année tantôt au 1er janvier, tantôt au 25 mars.

Années,	15 févr.	au 14 févr.	Années,	15 févr.	au 14 févr.
1re	1130	1131	8e	1137	1138
2e	1131	1132	9e	1138	1139
3e	1132	1133	10e	1139	1140
4e	1133	1134	11e	1140	1141
5e	1134	1135	12e	1141	1142
6e	1135	1136	13e	1142	1143 24 sept.
7e	1136	1137	14e	1143	1143

Antipapes.

1130. Pierre de Léon, moine de Cluny, cardinal-prêtre, sacré le 23 février 1130, prit le nom d'Anaclet; il mourut le 25 janvier 1138.

1138. Grégoire, cardinal, élu vers le 15 mars 1138, prit le nom de Victor et abdiqua peu après.

CLXIII. Célestin II.

1143. Célestin II, nommé auparavant Guy, prêtre-cardinal de Saint-Marc, né en Toscane, élu et sacré le 26 septembre 1143, mourut le 9 mars 1144, ayant tenu le saint-siége 5 mois 14 jours. On ne trouve pas, après ce pontificat, un seul chancelier de l'Église romaine qualifié de *bibliothécaire*.

CLXIV. Lucius II.

1144. Lucius II, nommé auparavant Gérard, né à Bologne, cardinal-prêtre de Ste Croix en Jérusalem, chancelier de l'Église romaine, élu et sacré le 12 mars 1144, mourut le 25 février 1145, n'ayant tenu le saint-siége que 11 mois 14 jours.

Digitized by Google

Lucius a varié, comme tous les papes de ce temps sur le commencement de l'année, qu'il prend au 1er janvier ou au 25 mars, et quelquefois au 25 décembre.

CLXV. Eugène III.

1145. Eugène III, nommé auparavant Bernard, né Pise, abbé de Saint-Anastase de Rome, élu le 27 février 1145, sacré le 4 mars, mourut dans la nuit du 7 a 8 juillet 1153, après avoir tenu le saint-siége 8 ans 4 moi 4 jours.

Ses chanceliers prenaient le commencement de l'an née tantôt du 1er janvier, tantôt du 25 mars. L'emplo du pluriel, qui s'était successivement perdu dans le lettres apostoliques, d'abord à l'égard des princes puis à l'égard des évêques, cesse complétement après c pontificat (voy. ci-dessus, Pascal II, p. 119). Les derniers documents où on en retrouve quelques vestiges sont deux lettres d'Eugène III à Suger, abbé de Saint-Denis.

Années,	4 mars	au 3 mars.
1re	1145	1146
2e	1146	1147
3e	1147	1148
4e	1148	1149
5e	1149	1150

Années,	4 mars	au 3 mars.
6e	1150	1151
7e	1151	1152
8e	1152	1153
		7 juill.
9e	1153	1153

CLXVI. Anastase.

1153. Anastase IV, nommé auparavant Conrad, né à Rome, cardinal-évêque de Sabine, élu le 9 juillet 1153, mourut le 2 décembre 1154, n'ayant tenu le saint-siége qu'un an 4 mois 24 jours.

Année,	9 juill.	au 8 juill.
1re	1153	1154

Année,	9 juill.	au 2 déc.
2e	1154	1154

CLXVII. Adrien IV.

1154. Adrien IV, nommé auparavant Nicolas Breakspear, Anglais, devenu abbé de S. Ruf, en Dauphiné, puis cardinal-évêque d'Albano, élu pape le 3 décembre 1154, mourut le 1er septembre 1159, après un pontificat de 4 ans 8 mois 29 jours.

Adrien reprit l'usage négligé par ses prédécesseurs,

Digitized by Google

de marquer dans sa souscription le rang qu'il tenait parmi les papes de son nom. Il commence l'année au 1er janvier ou au 25 mars, et suit quelquefois le calcul pisan. Adrien se plaignit un jour à l'empereur Frédéric Ier de ce qu'il s'était nommé avant lui dans la suscription d'une de ses lettres.

Années,	3 déc.	au 2 déc.	Années,	3 déc.	au 2 déc.
1re	1154	1155	4e	1157	1158
2e	1155	1156			1er sept.
3e	1156	1157	5e	1158	1159

CLXVIII. Alexandre III.

1159. Alexandre III, nommé auparavant Roland des Bandinelli, de Sienne, cardinal de Saint-Marc, chancelier de l'Église romaine, élu le 7 septembre 1159, sacré le 20 septembre, mourut le 30 août 1181, après un pontificat de 21 ans 11 mois 11 jours.

Dans ses lettres il commence l'année au 25 mars suivant le calcul de Florence; mais il se borne généralement à dater du lieu et du jour, sans millésime et sans indiquer l'année du pontificat. Il a été question précédemment (voy. Pascal II) d'une particularité que présentent les lacs des sceaux de ce pape et de ceux de ses successeurs.

Années,	20 sept.	au 19 sept.	Années,	20 sept.	au 19 sept.
1re	1159	1160	12e	1170	1171
2e	1160	1161	13e	1171	1172
3e	1161	1162	14e	1172	1173
4e	1162	1163	15e	1173	1174
5e	1163	1164	16e	1174	1175
6e	1164	1165	17e	1175	1176
7e	1165	1166	18e	1176	1177
8e	1166	1167	19e	1177	1178
9e	1167	1168	20e	1178	1179
10e	1168	1169	21e	1179	1180
					30 août.
11e	1169	1170	22e	1180	1181

Antipapes.

1159. Octavien, cardinal de Sainte-Cécile, élu pape par une partie du sacré collége, le 7 septembre 1159,

Digitized by Google

sacré le 4 octobre, prit le nom de VICTOR ; mourut à Lucques, le 20 ou le 22 avril 1164.

1164. Guy de Crème, cardinal de Saint-Calixte, élu le 20 ou le 22 avril 1164, prit le nom de PASCAL III, mourut le 20 septembre 1168.

1168. Jean, abbé de Strume, en Hongrie, évêque de Jérusalem, élu en septembre 1168, prit le nom de CALIXTE III, et abdiqua dans les mains du pape Alexandre III, le 29 août 1178.

1178. Landon ou Lando-Sitino, élu malgré la soumission de Jean de Strume, par quelques schismatiques, le 29 septembre 1178, fut arrêté et exilé en 1180 au monastère de la Cava, près de Naples, où il mourut.

CLXIX. LUCIUS III.

1181. Lucius III, nommé auparavant Ubalde, né à Lucques, en Toscane, cardinal de Sainte-Praxède et évêque d'Ostie, élu pape dans un âge très-avancé, le 1er septembre 1181, sacré à Velletri, le dimanche 6 septembre suivant, mourut à Vérone le 24 novembre 1185, après un pontificat de 4 ans 2 mois 19 jours.

C'est à l'élection de Lucius qu'on appliqua pour la première fois le décret du dernier concile général de Latran, exigeant les deux tiers des suffrages pour l'élection du souverain pontife. Le droit de nomination fut aussi dès ce temps réservé au sacré collége des cardinaux.

La chancellerie de ce pape a suivi dans la date de ses bulles le calcul florentin, qui commence l'année au 25 mars, et a pris les indictions du 1er janvier ou du 1er septembre.

Années,	6 sept.	au 5 sept.	Années,	6 sept.	au 5 sept.
1re	1181	1182	4e	1184	1185
2e	1182	1183			24 nov.
3e	1183	1184	5e	1185	1185

CLXX. URBAIN III.

1185. Urbain III, nommé auparavant Hubert Crivelli, né à Milan, archidiacre de Bourges, puis archevêque de Milan et cardinal du titre de S. Laurent, élu pape

Digitized by Google

à Ferrare à l'unanimité, le 25 novembre 1185, sacré le 1er décembre, mourut à Ferrare le 19 octobre 1187, après avoir tenu le saint-siége 1 an 10 mois et 25 jours, à partir de son élection, d'où il compta, à ce qu'il paraît, les années de son pontificat.

Ses chanceliers prenaient le commencement de l'année au 25 mars, à la manière de Florence; ils ont aussi compté de la même époque l'indiction, que ses prédécesseurs commençaient généralement au 1er septembre ou au 1er janvier.

Année,	25 nov.	au 24 nov.	Année,	25 nov.	au 19 oct.
1re.....	1185.....	1186	2e.....	1186.....	1187

CLXXI. Grégoire VIII.

1187. Grégoire VIII, nommé auparavant Albert, né à Bénévent, cardinal-chancelier de l'Église romaine, élu à Ferrare le 20 octobre 1187, sacré le 25, mourut à Pise le 17 décembre suivant, n'ayant tenu le saint-siége que 1 mois et 23 jours, depuis sa consécration.

CLXXII. Clément III.

1187. Clément III, nommé auparavant Paul ou Paulin Scolaro, né à Rome, cardinal-évêque de Palestrine, élu à Pise le 19 décembre 1187, sacré le lendemain dimanche 20, mourut à Rome le 27 mars 1191, après un pontificat de 3 ans 3 mois 8 jours.

Clément III fixa la forme qu'ont gardée les dates des petites bulles des papes jusqu'au xve siècle, en supprimant l'indiction qu'avait ajoutée Grégoire VIII, son prédécesseur, et la remplaçant par l'année du pontificat. Jusqu'à Eugène IV, les brefs et presque toutes les bulles apostoliques, même les bulles solennelles de canonisation, furent datées du lieu, du jour d'après l'ancien calendrier romain et du pontificat.

Années,	20 déc.	au 19 déc.	Années,	20 déc.	au 19 déc.
1re.....	1187.....	1188	3e.....	1189.....	1190 27 mars.
2e.....	1188.....	1189	4e.....	1190.....	1191

CLXXIII. Célestin III.

1191. Célestin III, Romain, nommé auparavant

Digitized by Google

Hyacinthe Bobocard, cardinal de Sainte-Marie en Cosmedin, élu pape à l'âge de 83 ans, le 30 mars 1191 sacré le jour de Pâques, 14 avril, mourut le 8 janvie 1198, à l'âge d'environ 92 ans, après 6 ans 8 mois et 2. jours.

Sa chancellerie commençait généralement l'année a 25 mars; l'indiction était prise de la même époque e quelquefois du 1er janvier. Dans ses priviléges, Célesti réunissait souvent à la formule : *in perpetuum*, exprimé toujours en abrégé dans ce siècle et les deux suivants la salutation : *salutem et apostolicam benedictionem*

Années, 14 avr.	au 13 avr.	Années, 14 avr.	au 13 avr.
1re	1191	5e	1195
2e	1192	6e	1196
3e	1193		8 janv.
4e	1194	7e	1197
	1195		1198

TREIZIÈME SIÈCLE.

CLXXIV. Innocent III.

1198. Innocent III, nommé auparavant Lothaire, de la famille des comtes de Signia, cardinal-diacre, élu pape à l'âge de 37 ans, le 8 ou 9 janvier 1198, ordonné prêtre le 21 février, consacré le lendemain dimanche 22, mourut le 16 ou le 17 juillet 1216, après un pontificat de 18 ans 4 mois 25 jours, à compter du jour de sa consécration.

Les bulles du XIIIe siècle ont beaucoup plus d'uniformité et de simplicité que les bulles des siècles précédents. Au nom du pape succède le titre d'*episcopus servus servorum Dei*, puis le nom et le titre de la personne à qui la lettre est adressée, et à la fin la suscription : *salutem et apostolicam benedictionem*. Il faut remarquer toutefois que vers la fin du siècle, à partir d'Urbain IV, élu en 1261, la formule *episcopus servus servorum Dei* est quelquefois remplacée par le mot *papa*, avec le chiffre indiquant le rang numérique du pape, parmi ses prédécesseurs du même nom. Les brefs ont été formés sur des bulles de ce genre. Dans

Digitized by Google

les bulles solennelles, devenues extrêmement rares, la formule finale de la suscription *in perpetuum* est quelquefois remplacée par *tam præsentibus quam futuris*, ou par la formule : *ad perpetuam rei memoriam*, qui devient d'un usage assez habituel dès le milieu du siècle. Dans les bulles d'excommunication, la suscription se termine ainsi : *ad certitudinem præsentium et memoriam futurorum;* ou bien le salut est complétement supprimé.

Dès le pontificat d'Innocent III, les noms des chanceliers disparaissent des bulles. Les plus solennelles ne mentionnent plus dans leurs dates que les noms des vice-chanceliers, qualifiés ordinairement de *maîtres*, des chapelains, auditeurs, juges ou des simples écrivains; et vers la fin du siècle, on cesse même presque entièrement de nommer les personnes chargées d'expédier les bulles.

Les dates de toutes les lettres apostoliques sont réduites à ces simples éléments : le lieu, le jour du mois et l'année du pontificat. Quelquefois on ajoute l'année de l'incarnation ou l'indiction. Quant aux époques initiales d'où l'on commençait à compter ces dernières dates, il y a au XIIIe siècle les mêmes variations que précédemment. L'année de l'incarnation se prend le plus souvent du 1er janvier ou, d'après le calcul florentin, du 25 mars; mais il est prouvé que la chancellerie romaine a quelquefois retardé l'ouverture de l'année jusqu'à Pâques, à la manière de France, par exemple sous Nicolas IV; et d'autre part, il est certain que Boniface VIII ouvrait l'année dès la Noël, suivant le calcul des Aragonais, à qui il donna le royaume de Naples. Cet usage paraît avoir généralement prévalu dans la cour romaine pendant tout le cours du XIVe siècle. De même le 1er septembre ou le 1er janvier sont les termes où commence le plus ordinairement l'indiction; mais on a reconnu qu'elle a été prise quelquefois avec l'ouverture de l'année au 25 mars.

Dès le milieu du XIIe siècle, la couleur rouge des lacs de soie redevient très-vive (voy. ci-dessus Pascal II).

Digitized by Google

Le bas de la bulle était replié pour augmenter la résistance du parchemin auquel était suspendu le sceau; le nom de l'un des officiers de la cour apostolique est souvent écrit sur ce repli, surtout à la fin du siècle.

Au XVIIe siècle, les chanoines de Saint-Aignan d'Orléans se prétendaient exempts de la juridiction de leur évêque. Ils produisaient en témoignage une lettre originale d'Innocent III de l'an 1207, la 95e du Xe livre. Ils furent déboutés de leurs prétentions et la bulle arguée de faux, parce qu'elle était datée de la 9e indiction, tandis que l'année 1207 correspond à la 10e indiction. Baluze et Mabillon, reprenant ensuite l'examen de cette question dans ses seules applications historiques, montrèrent l'authenticité de la bulle des chanoines de Saint-Aignan, en prouvant que la chancellerie d'Innocent II avait réellement calculé l'année 1207, 10e année de son pontificat, comme répondant à la 9e indiction, et que cette erreur grave s'était perpétuée dans toutes les bulles expédiées en 1207 et dans la copie originale qu'en renferme le registre d'Innocent III.

Une bulle d'Innocent III, de 1213, est datée par Jean, cardinal, *chancelier de la sainte Église romaine;* c'est peut-être la dernière où paraisse ce titre.

On trouve encore quelques bulles signées de ce pape et des cardinaux; mais les actes ainsi authentiqués deviennent de plus en plus rares.

Années,	22 févr.	au 21 févr.	Années,	22 févr.	au 21 févr.
1re	1198	1199	11^e	1208	1209
2^e	1199	1200	12^e	1209	1210
3^e	1200	1201	13^e	1210	1211
4^e	1201	1202	14^e	1211	1212
5^e	1202	1203	15^e	1212	1213
6^e	1203	1204	16^e	1213	1214
7^e	1204	1205	17^e	1214	1215
8^e	1205	1206	18^e	1215	1216
9^e	1206	1207			16 ou 17 juill.
10^e	1207	1208	19^e	1216	1216

CLXXV. Honorius III.

1216. Honorius III, nommé auparavant Cencio Savelli, Romain, élu à Pérouse le 18 juillet 1216, sacré le 24, mourut le 18 mars 1227, après avoir tenu le saint-siége 10 ans 7 mois 23 jours depuis son sacre.

Années, 24 juill. au 23 juill.			Années, 24 juill. au 23 juill.		
1re	1216	1217	7e	1222	1223
2e	1217	1218	8e	1223	1224
3e	1218	1219	9e	1224	1225
4e	1219	1220	10e	1225	1226
5e	1220	1221			18 mars.
6e	1221	1222	11e	1226	1227

CLXXVI. Grégoire IX.

1227. Grégoire IX, nommé auparavant Ugolin, cardinal-évêque d'Ostie, né à Anagni, dans les Etats du saint-siége, de la famille des comtes de Signia, comme Innocent III, élu et sacré le 19 mars 1227, mourut le 21 août 1241, âgé de près de cent ans, après un pontificat de 14 ans 5 mois 3 jours.

Années, 19 mars au 18 mars.			Années, 19 mars au 18 mars.		
1re	1227	1228	9e	1235	1236
2e	1228	1229	10e	1236	1237
3e	1229	1230	11e	1237	1238
4e	1230	1231	12e	1238	1239
5e	1231	1232	13e	1239	1240
6e	1232	1233	14e	1240	1241
7e	1233	1234			21 août.
8e	1234	1235	15e	1241	1241

Célestin IV.

1241. Célestin IV, nommé auparavant Geoffroy de Castiglione, né à Milan, moine de l'ordre de Cîteaux, puis cardinal-évêque de Sabine, élu pape à la fin d'octobre 1241, mourut le 17 ou le 18 novembre suivant, avant d'avoir été sacré.

Le saint-siége vaqua ensuite pendant environ 20 mois, jusqu'au mois de juin 1243.

CLXXVII. Innocent IV.

1243. Innocent IV, nommé auparavant Sinibalde de

Digitized by Google

Fieschi, Génois, professeur de droit à Bologne, puis cardinal de Saint-Laurent, élu à Anagni le 25 juin 1243, sacré le 28 ou le 29 du même mois, mourut à Naples le 7 décembre 1254, après un pontificat de 11 ans 5 mois 9 jours, en comptant du jour de son sacre.

C'est Innocent IV qui donna pour la première fois aux cardinaux le chapeau rouge. Ce pape introduisit dans les bulles la clause *nonobstantibus* contre laquelle s'éleva Robert de Lincoln. Comme la plupart de ses prédécesseurs depuis le xe siècle, Innocent IV chargeait l'un des secrétaires de la chancellerie d'écrire pour lui sa souscription au bas des rares bulles solennelles où l'on avait conservé encore l'usage d'apposer des signatures. Le monogramme du *benevalete* était probablement de la main de l'écrivain de la pièce ; le pape tout au plus traçait lui-même la petite croix au commencement de sa devise, entre les deux cercles concentriques. Innocent IV donna à son nonce en Angleterre plusieurs bulles scellées en blanc pour être remplies au besoin, comme le nonce le jugerait nécessaire.

Années, 28-29 juin au 27-28 juin			Années, 28-29 juin au 27-28 juin		
1re	1243	1244	7e	1249	1250
2e	1244	1245	8e	1250	1251
3e	1245	1246	9e	1251	1252
4e	1246	1247	10e	1252	1253
5e	1247	1248	11e	1253	1254 7 déc.
6e	1248	1249	12e	1254	1254

CLXXVIII. Alexandre IV.

1254. Alexandre IV, nommé auparavant Reinald, cardinal-évêque d'Ostie, de la famille des comtes de Signia, neveu de Grégoire IX, élu pape à Naples le 12 décembre 1254, sacré le 20 du même mois ; mourut à Viterbe le 25 mai 1261, après un pontificat de 6 ans 5 mois 24 jours.

Années, 20 déc. au 19 déc.			Années, 20 déc. au 19 déc.		
1re	1254	1255	5e	1258	1259
2e	1255	1256	6e	1259	1260 25 mai.
3e	1256	1257	7e	1260	1261
4e	1257	1258			

Digitized by Google

CLXXIX. Urbain IV.

1261. Urbain IV, nommé auparavant Jacques Pantaléon, surnommé de Court-Palais, né à Troyes, en Champagne, archidiacre de Liége, puis évêque de Verdun et patriarche de Jérusalem, élu pape à Viterbe, où il se trouvait à la mort d'Alexandre IV, le 29 août 1261, après 3 mois et 4 jours de vacance, sacré le 4 septembre suivant; mourut à Pérouse le 2 octobre 1264, ayant tenu le saint-siége 3 ans et 29 jours depuis son sacre. Le saint-siége vaqua environ 5 mois après sa mort.

On a des bulles d'Urbain IV, Clément IV, Grégoire X et Boniface VIII, et surtout de leurs successeurs, où commence à paraître, dans la suscription, la formule *papa N,* au lieu d'*episcopus servus servorum Dei* qui fut plus tard affectée aux brefs (voy. Eugène IV, 1431-1447).

Années,	4 sept.	au 3 sept.	Années,	4 sept.	au 3 sept.
1re	1261	1262	3e	1263	1264 2 oct.
2e	1262	1263	4e	1264	1264

CLXXX. Clément IV.

1265. Clément IV, Guy Foucaud ou de Foulques, en latin *Guido Fulcodi,* né de parents nobles à Saint-Gilles sur le Rhône, successivement évêque du Puy, archevêque de Narbonne, cardinal-évêque de Sabine, élu pape en son absence à Pérouse le 5 février 1265, sacré le 22 du même mois, mourut à Viterbe le 29 novembre 1268, après 3 ans 9 mois et 8 jours de pontificat depuis son sacre. Clément IV, avant d'entrer dans les ordres, s'était marié et avait eu deux filles, qui se firent religieuses après l'élection de leur père à la papauté.

Le saint-siége vaqua 2 ans 9 mois et un jour après la mort de Clément IV. Une lettre de ce pape prouve que ses prédécesseurs s'étaient servis, comme lui-même, dans leurs affaires particulières, de l'anneau du pêcheur, que les papes n'employèrent dans les lettres publiques qu'au xve siècle (voy. Eugène IV, 1431-1447).

Digitized by Google

Années.	22 févr. au 21 févr.	Années,	22 févr. au 21 févr.
1re	1265 1266	3e	1267 ..... 1268 29 nov.
2e	1266 1267	4e	1268 1268

CLXXXI. Grégoire X.

1271. Grégoire X, nommé auparavant Théalde, de la famille des Visconti, de Plaisance, chanoine de Lyon et archidiacre de Liége, élu pape le 1er septembre 1271, à Viterbe, pendant qu'il se trouvait lui-même en Palestine comme pèlerin, partit de Saint-Jean d'Acre le 18 novembre suivant, fut sacré à Rome le 27 mars 1272, et mourut à Arezzo le 10 janvier 1276, après un règne de 3 ans 9 mois et 15 jours que nous comptons, comme les bénédictins, à partir de son sacre. Remarquons pourtant que, d'après Fleury, on aurait aussi calculé les années de ce pontificat en prenant pour point de départ le 27 octobre 1271, jour où Grégoire X accepta la papauté.

C'est à Grégoire X et au concile général de Lyon assemblé par ses soins qu'est due la constitution ordonnant que le sacré collége, aussitôt après la mort du pape, se réunira en conclave dans un lieu fermé, pour n'en sortir qu'après l'élection du nouveau pontife.

Années,	27 mars au 26 mars.	Années,	27 mars au 26 mars.
1re	1272 1273	3e	1274 ..... 1275 10 janv.
2e	1273 1274	4e	1275 1276

CLXXXII. Innocent V.

1276. Innocent V, nommé auparavant Pierre de Champagny, plus tard Pierre de Tarantaise, de l'ordre de Saint-Dominique, cardinal-évêque d'Ostie, né à Moutiers en Tarantaise, en Savoie, élu pape à Arezzo le 21 février 1276, couronné à Rome le 23 du même mois, mourut le 22 juin, après un pontificat de 4 mois.

Adrien V.

1276. Adrien V, nommé Ottoboni, né à Gênes, cardinal-diacre de Saint-Adrien, élu pape à Viterbe le

Digitized by Google

11 juillet 1276, mourut dans cette ville le 16 août suivant, sans avoir été consacré pape ni ordonné prêtre.

CLXXXIII. Jean XXI.

1276. Jean XXI, appelé auparavant Pierre, Portugais de naissance, cardinal-évêque de Tusculum, élu pape à Viterbe le 13 septembre 1276, couronné le 20, mourut dans cette ville le 16 ou le 17 mai 1277, après un pontificat de 7 mois 26 ou 27 jours.

CLXXXIV. Nicolas III.

1277. Nicolas III, nommé auparavant Jean Gaëtan des Ursins, né à Rome, cardinal-diacre de Saint-Nicolas, élu pape à Viterbe le 25 novembre 1277, après une vacance de 6 mois 8 jours, sacré à Rome le 26 décembre, mourut le 22 août 1280, après avoir tenu le saint-siége 2 ans 7 mois 28 jours depuis son sacre.

Années, 26 déc. au 25 déc.	Année, 26 déc. au 22 août.
1re.....1277.....1278	3e.....1279.....1280
2e.....1278.....1279	

CLXXXV. Martin IV.

1281. Martin IV, nommé auparavant Simon de Brion, né à Montpilloi en Champagne, d'abord trésorier de Saint-Martin de Tours, puis cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, élu pape à Viterbe le 22 février 1281, après une vacance de 6 mois, sacré le 23 mars à Orvieto, mourut à Pérouse le 28 mars 1285, après un pontificat de 4 ans et 6 jours depuis son sacre.

On a remarqué que Martin IV et Jean XXI placèrent sur leurs sceaux les inscriptions *sanctus Petrus episcopus*, *sanctus Paulus apostolus*, l'une au-dessus de l'autre, ainsi :

S.P.E
S.P.A.,

au lieu de les mettre à côté suivant l'usage. Sixte IV les plaça perpendiculairement.

Années, 23 mars au 22 mars.	Années, 23 mars au 28 mars.
1re.....1281.....1282	4e.....1284.....1285
2e.....1282.....1283	28 mars.
3e.....1283.....1284	5e.....1285.....1285

Digitized by Google

CLXXXVI. Honorius IV.

1285. Honorius IV, nommé auparavant Jacques Savelli, noble romain, cardinal-diacre, élu pape à Pérouse le 2 avril 1285, sacré à Rome le 4 ou 6 mai, mourut le 3 avril 1287, n'ayant tenu le saint-siége que 1 an 11 mois depuis son sacre.

Année, 4 ou 6 mai au 3 ou 5 mai.	Année, 4 ou 6 mai au 3 avril.
1re.....1285.....1286	2e.....1286.....1287

CLXXXVII. Nicolas IV.

1288. Nicolas IV, nommé auparavant Jérôme, né à Ascoli dans la marche d'Ancône, successivement religieux de l'ordre de Saint-François, cardinal-évêque de Palestrine, élu pape le 15 février 1288, consentit à son élection le 22, après l'avoir refusée deux fois, fut sacré le même jour 22, ou seulement le 25 du même mois, suivant d'autres auteurs, et mourut le 4 avril 1292, après un pontificat de 4 ans 1 mois 11 ou 14 jours depuis son sacre.

Nicolas IV commençait l'année à Pâques suivant le style de France.

Années, 22-25 fév. au 21-24 fév.	Années, 22-25 fév. au 21-24 fév.
1re.....1288.....1289	4e.....1291.....1292
2e.....1289.....1290	4 avr.
3e.....1290.....1291	5e.....1292.....1292

CLXXXVIII. S. Célestin V.

1294. Célestin V, nommé auparavant Pierre de Mouron, né à Isernia dans le royaume de Naples, fondateur de l'ordre des religieux de son nom, élu pape à Pérouse, à l'âge d'environ 79 ans, le 5 juillet 1294, après une vacance de 2 ans et 3 mois, sacré à Aquila le 29 août, abdiqua le 13 décembre 1294, n'ayant tenu le saint-siége que 3 mois et 15 jours depuis son sacre. Il mourut en 1296 au château de Fumone dans le royaume de Naples, le 19 mai, jour où l'Eglise honore sa mémoire.

CLXXXIX. Boniface VIII.

1294. Boniface VIII, Benoît Cajetan, né à Anagni, docteur en droit canonique, chanoine des églises de Paris

Digitized by Google

et de Lyon, cardinal de Saint-Silvestre, élu pape le 24 décembre 1294, sacré le 2 janvier 1295 et couronné quelques jours après, mourut à Anagni le 11 octobre 1303, après 8 ans 9 mois 10 jours de pontificat que nous comptons du jour de son sacre.

On a vu précédemment que les chanceliers ne signaient plus les bulles pontificales depuis Innocent III. Leur dignité, qui avait pris trop d'importance dans les siècles antérieurs, fut même entièrement supprimée sous Boniface VIII. Ce pape, comme nous l'avons dit (voy. Innocent III), commençait l'année au 25 décembre. Sa fameuse bulle *Clericis laicos,* datée comme les plus simples rescrits du lieu (Orvieto), du jour (2 des cal. d'août), et de la troisième année du pontificat, est une nouvelle preuve de la rareté dans ces siècles des bulles revêtues des anciennes formules solennelles.

Années,	2 janv.	au 1er janv.	Années,	2 janv.	au 1er janv.
1re	1295	1296	6e	1300	1301
2e	1296	1297	7e	1301	1302
3e	1297	1298	8e	1302	1303
4e	1298	1299			11 oct.
5e	1299	1300	9e	1303	1303

QUATORZIÈME SIÈCLE.

CXC. Benoît XI.

1303. Benoît XI, nommé auparavant Nicolas Boccasin, fils d'un berger des environs de Trévise, neuvième général des dominicains, cardinal-évêque d'Ostie, élu pape le 22 octobre 1303, couronné le dimanche suivant 27, mourut à Pérouse le 6 ou 7 juillet 1304, n'ayant tenu le saint-siége que 8 mois 10 ou 11 jours.

Comme les bulles du XIIIe siècle et avec plus d'uniformité même, les bulles du XIVe siècle n'offrent d'autres dates, commençant par *datum*, quelquefois par *actum*, que le nom du lieu, le jour du mois et l'année du pontificat. Elles portent presque toujours sur le repli du parchemin ou sur le dos le nom et le titre d'un ou plusieurs

Digitized by Google

attachés de la chancellerie apostolique. Cet usage, qui remonte au moins à Innocent III, n'était devenu habituel que depuis Grégoire X, élu en 1271. Dans le siècle suivant on ajouta après le titre les mots : *de mandato domini nostri papæ*, ou *gratis de mandato*, etc. La seule distinction que l'on puisse faire alors entre les bulles ordinaires et les bulles solennelles renfermant des priviléges, jugements ou règlements, c'est que la suscription des premières se termine par ces mots : *salutem et apostolicam benedictionem*, et celle des secondes par la formule : *ad perpetuam rei memoriam*, ou depuis Clément VI : *ad futuram rei memoriam*, très-rarement par les mots : *in perpetuum*. Dans les affaires litigieuses et importantes et dans les bulles d'excommunication, la clause de la suscription est celle-ci : *ad certitudinem præsentium et memoriam futurorum*. Les lacs des sceaux sont en chanvre pour ces dernières bulles, en soie rouge et jaune pour les autres. Il paraît certain qu'à l'exemple de Boniface VIII, Benoît XI et tous les papes d'Avignon, ses successeurs, commencèrent l'année à la Noël, comme l'Aragon et l'île de Chypre.

CXCI. Clément V.

1305. Clément V, nommé auparavant Bertrand de Goth, né à Villaudran, au diocèse de Bordeaux, successivement évêque de Comminges et archevêque de Bordeaux, élu pape à Pérouse après une vacance de près de 11 mois, le 5 juin 1305, couronné à Lyon le 14 novembre, mourut à Roquemaure près d'Avignon le 20 avril 1314, après 8 ans 5 mois 7 jours de pontificat, que nous comptons du jour de son couronnement[1].

[1] M. de Wailly, dans une dissertation particulière et peu répandue, a démontré d'une manière on ne peut plus évidente, en discutant les dates de plusieurs bulles de Clément V, que la chancellerie de ce pape avait calculé les années de son pontificat à partir seulement du jour de son sacre à Lyon, le 14 novembre 1305. M. de Wailly pense même que l'usage général de la cour romaine fut de ne compter l'année du pontificat qu'en commençant du jour du sacre. Nous sommes heureux d'avoir une autorité aussi compétente en faveur de l'opinion

Digitized by Google

Dans l'intervalle de son élection à son couronnement Clément datait ses bulles avec la formule : *a die suscepti a nobis apostolatus officii*, adoptée par plusieurs de ses successeurs. Ses constitutions ont été réunies avec les décrets du concile de Vienne de 1311-1312, dans le corps du droit canon, sous le titre de *Clémentines*. Clément V avait fixé sa résidence à Avignon, au mois de mars 1309.

Années, 14 nov. au 13 nov.		Années, 14 nov. au 13 nov.	
1re	1305	6e	1310
2e	1306	7e	1311
3e	1307	8e	1312
4e	1308		20 avr. 1313
5e	1309	9e	1313
	1310		1314

CXCII. Jean XXII.

1316. Jean XXII, nommé auparavant Jacques d'Euse, né à Cahors, cardinal-évêque de Porto, élu pape, après une vacance de près de 28 mois, le 7 août 1316 à Lyon, intronisé dans l'église cathédrale de cette ville le 5 septembre; mourut à Avignon le 4 décembre 1334 âgé de plus de 90 ans, après 18 ans et 3 mois de pontificat depuis son couronnement.

Jean XXII ajouta aux *Clémentines* de son prédécesseur quelques constitutions qui furent considérées comme un appendice détaché du corps du droit ecclésiastique déjà formé, d'où leur nom d'*Extravagantes*. Les lettres originales de Jean XXII portent en général un numéro d'ordre et la signature de plusieurs dataires sur le repli ou au dos du parchemin. Elles ont très-fréquement la formule : *ad perpetuam rei memoriam*. Vers 1335 le chancelier expédia une bulle d'indulgence écrite en lettres d'or.

Années, 5 sept. au 4 sept.		Années, 5 sept. au 4 sept.	
1re	1316	4e	1319
2e	1317	5e	1320
3e	1318	6e	1321
	1319		1322

que nous avons émise et sur laquelle nous avons établi les présentes tables.

Digitized by Google

7e	1322	1323
8e	1323	1324
9e	1324	1325
10e	1325	1326
11e	1326	1327
12e	1327	1328
13e	1328	1329
14e	1329	1330
15e	1330	1331
16e	1331	1332
17e	1332	1333
18e	1333	1334 4 déc.
19e	1334	1334

ANTIPAPE.

1328. Pierre de Corbières, religieux franciscain, élu pape le 12 mai 1328, sous le nom de NICOLAS V, par une faction dissidente à l'instigation de Louis de Bavière, fit son abjuration à Pise, la renouvela publiquement à Avignon le 25 août 1330 et le 6 septembre dans un consistoire secret.

CXCIII. BENOÎT XII.

1334. Benoît XII, nommé auparavant Jacques Fournier, né à Saverdun, dans le comté de Foix, abbé de Boulbone, au diocèse de Mirepoix, puis cardinal, élu pape le 20 décembre 1334, couronné à Avignon le 8 janvier 1335, mourut le 25 avril 1342, après 7 ans 3 mois 18 jours de pontificat que sa chancellerie a compté seulement du jour de son couronnement ainsi que le prouve Mansi. (Not. à Rinaldi, *Annal. eccles.*, t. XXV, p. 20, éd. de Lucques.)

Années,	8 janv.	au 7 janv.
1re	1335	1336
2e	1336	1337
3e	1337	1338
4e	1338	1339
5e	1339	1340
6e	1340	1341 25 avr.
7e	1341	1342

CXCIV. CLÉMENT VI.

1342. Clément VI, nommé auparavant Pierre Roger, né au château de Maumont au diocèse de Limoges, successivement religieux de l'abbaye de la Chaise-Dieu, archevêque de Rouen, cardinal, élu pape le 7 mai 1342, couronné le 19, jour de la Pentecôte, mourut à Villeneuve d'Avignon le 6 décembre 1352, après un pontificat de 10 ans 6 mois 18 jours, qu'il comptait seulement du jour de son couronnement. (*Nouv. traité de diplom.*, t. V, p. 305.)

Digitized by Google

On remarque, comme des exceptions dans ce siècle, deux bulles de Clément VI et une bulle de son prédécesseur Benoît XII, signées du pape et des cardinaux, datées de l'incarnation, revêtues du monogramme de *benevalete*, des deux cercles concentriques et de presque toutes les autres formalités dont on authentiquait aux XIe et XIIe siècles les bulles les plus solennelles. L'une de celles de Clément VI est datée par Pierre, évêque et *vice-chancelier de la sainte Église romaine*, dernier dignitaire ainsi qualifié dont on ait signalé le nom dans les dates des bulles.

Clément VI ajouta au sceau apostolique, les roses qu'il avait prises pour armes, suivant l'un de ses biographes, parce qu'il avait été baptisé dans la chapelle de Roziers en Limousin. Ce pape passe pour être aussi le premier qui ait employé la formule : *ad futuram rei memoriam*, au lieu de l'ancien style : *ad perpetuam rei memoriam*.

Années,	19 mai	au 18 mai.	Années,	19 mai	au 18 mai.
1re	1342	1343	7e	1348	1349
2e	1343	1344	8e	1349	1350
3e	1344	1345	9e	1350	1351
4e	1345	1346	10e	1351	1352
5e	1346	1347			6 déc.
6e	1347	1348	11e	1352	1352

CXCV. Innocent VI.

1352. Innocent VI, nommé auparavant Étienne d'Albert, né à Mont, village près de Pompadour, au diocèse de Limoges, successivement évêque de Noyon et de Clermont puis cardinal-évêque d'Ostie, élu pape le 18 décembre 1352, couronné le 30, mourut le 12 septembre 1362 après avoir tenu le saint-siége 9 ans 8 mois 26 jours depuis son couronnement.

Années,	30 déc.	au 29 déc.	Années,	30 déc.	au 29 déc.
1re	1352	1353	6e	1357	1358
2e	1353	1354	7e	1358	1359
3e	1354	1355	8e	1359	1360
4e	1355	1356	9e	1360	1361
					12 sept.
5e	1356	1357	10e	1361	1362

Digitized by Google

CXCVI. Urbain V.

1362. Urbain V, nommé auparavant Guillaume d Grimoard, fils de Guillaume Grimoard de Beauvoir, sei gneur de Grisac, en Gévaudan, né au château de Grisa en 1302, religieux bénédictin à Chirac, abbé de Saint Germain d'Auxerre, puis de Saint-Victor de Marseille élu pape à Avignon, dans le mois de septembre 136: sans être cardinal et pendant qu'il se trouvait en mis sion à Florence, fut couronné à Avignon le 6 novembr suivant. En 1367 Urbain V, à la sollicitation des prince d'Italie se décide à rétablir le siége de la papauté : Rome, privé de la présence des papes depuis le dépar de Benoît XI en 1304. Parti d'Avignon le 30 avril 1367 Urbain fit son entrée solennelle à Rome le 16 octobre Rentré de nouveau à Avignon le 24 septembre 1370, i y mourut le 19 décembre suivant, âgé de 69 ans, après 8 ans 1 mois et 14 jours de pontificat que nous comptons comme Rinaldi depuis son couronnement.

A la suite de leurs signatures, les dataires des bulles ajoutaient souvent sous Urbain V : *de mandato domini nostri papæ*, mots qu'on n'omit guère dans le siècle suivant.

Années,	6 nov.	au 5 nov.	Années,	6 nov.	au 5 nov.
1re	1362	1363	6e	1367	1368
2e	1363	1364	7e	1368	1369
3e	1364	1365	8e	1369	1370
4e	1365	1366			19 déc.
5e	1366	1367	9e	1370	1370

CXCVII. Grégoire XI.

1370. Grégoire XI, neveu de Clément VI, nommé auparavant comme lui Pierre Roger, né aussi au château de Maumont, et créé cardinal par son oncle en 1348, à l'âge de 18 ans, était fils de Guillaume seigneur de Beaufort en Anjou. Élu pape le 30 décembre 1370, ordonné prêtre le 4 janvier 1371, sacré et couronné le lendemain 5, à Avignon, Grégoire XI rentra à Rome le 17 janvier 1377, fut obligé de quitter peu après cette ville à la suite de quelques mouvements séditieux, y rentra ensuite et y mourut, à peine âgé de 47 ans,

Digitized by Google

le 27 mars 1378, après avoir tenu le saint-siége 7 ans 2 mois et 23 jours depuis son sacre.

C'est le dernier pape que la France ait donné à l'Église. L'ancien palais de Latran, qu'avaient habité ses prédécesseurs avant d'aller à Avignon étant tombé en ruine, Grégoire XI alla demeurer au Vatican qui a été depuis la résidence habituelle des souverains pontifes.

Années,	5 janv.	au 4 janv.	Années,	5 janv.	au 4 janv.
1re	1371	1372	5e	1375	1376
2e	1372	1373	6e	1376	1377
3e	1373	1374	7e	1377	1378 27 mars.
4e	1374	1375	8e	1378	1378

CXCVIII. Urbain VI, à Rome.

Papes reconnus en Italie, en Autriche, en Bohême, en Hongrie et en Angleterre.

1378. Urbain VI, nommé auparavant Barthélemy Prignano, Napolitain, archevêque de Bari, fut élu pape le 9 avril 1378, par les seize cardinaux qui se trouvaient à Rome, à la mort de Grégoire XI, et couronné le 18 de ce mois en leur présence. L'élection s'était faite sous la menace du peuple romain qui demandait un pape italien. Rendus à leur indépendance, les cardinaux, au lieu de confirmer leur premier choix, élurent Robert de Genève ou Clément VII.

Ce fut l'origine du schisme qui divisa les États de la chrétienté pendant quarante ans entre les deux compétiteurs et leurs successeurs. Urbain VI mourut à Rome le 18 octobre 1389, après avoir tenu le saint-siége 11 ans 6 mois et 1 jour depuis son couronnement.

Il mit en usage dans ses lettres la formule *ad futuram rei memoriam*, déjà employée par Clément VI.

Années,	18 avr.	au 17 avr.	Années,	18 avr.	au 17 avr.
1re	1378	1379	7e	1384	1385
2e	1379	1380	8e	1385	1386
3e	1380	1381	9e	1386	1387
4e	1381	1382	10e	1387	1388 18 oct.
5e	1382	1383	11e	1389	1389
6e	1383	1384			

Digitized by Google

CXCVIII *bis*. Clément VII, à Avignon.

Papes reconnus en France, en Espagne, en Écoss en Sicile et en Chypre.

1378. Clément VII, nommé auparavant Robert, de maison des comtes de Genève, successivement chanoi de Paris, évêque de Thérouanne, évêque de Cambra et cardinal, fut élu à Fondi le 21 septembre 13 par quinze des cardinaux qui avaient élu Urbain VI, couronné le 31 octobre. Il revint en France, s'établit Avignon au mois de juin 1379 et y mourut le 16 sep tembre 1394, après un pontificat de 15 ans 10 mo 16 jours, depuis son couronnement.

Années,	31 oct. au	30 oct.	Années,	31 oct. au	30 oct.
1re	1378	1379	9e	1386	1387
2e	1379	1380	10e	1387	1388
3e	1380	1381	11e	1388	1389
4e	1381	1382	12e	1389	1390
5e	1382	1383	13e	1390	1391
6e	1383	1384	14e	1391	1392
7e	1384	1385	15e	1392	1393
					16 sept.
8e	1385	1386	16e	1393	1394

CXCIX. Boniface IX, à Rome, *successeur* d'Urbain VI.

1389. Boniface IX, nommé auparavant Pierre ou Per rin Tomacelli, dit le cardinal de Naples, élu pape pa les cardinaux de l'obédience d'Urbain VI le 2 novem bre 1389, couronné le 9 du même mois, mourut l 1er octobre 1404, après 14 ans 10 mois 22 jours d pontificat que sa chancellerie comptait seulement, ains que le prouve Mansi, du jour de son couronnement.

C'est le premier pape dont la tiare, dans les monu ments originaux soit ornée d'une triple couronne.

Années,	9 nov.	au 8 nov.	Années,	9 nov.	au 8 nov.
1re	1389	1390	9e	1397	1398
2e	1390	1391	10e	1398	1399
3e	1391	1392	11e	1399	1400
4e	1392	1393	12e	1400	1401
5e	1393	1394	13e	1401	1402
6e	1394	1395	14e	1402	1403
7e	1395	1396			1er oct.
8e	1396	1397	15e	1403	1404

Digitized by Google

CXCIX *bis*. Benoît XIII, à Avignon, *successeur* de Clément VII.

1394. Benoît XIII, nommé auparavant Pierre de Luna, de l'illustre famille aragonaise de ce nom, né à Iglueca, en Aragon, cardinal-diacre, élu pape le 28 septembre 1394, ordonné prêtre le 3 octobre, sacré et couronné le 11, déposé par les cardinaux des deux obédiences au concile de Pise, le 5 juin 1409, refusa d'abdiquer, se retira d'abord à Perpignan, puis en Catalogne, dernier pays qui le reconnaissait pour pape. Déposé de nouveau au concile de Constance le 26 juillet 1417, il mourut à Peniscola, âgé de près de 90 ans, le 1er juin ou le 29 novembre 1424, et (suivant Pagi dès l'année 1423), se considérant toujours comme pape.

On connaît quelques actes de Benoît XIII, donnés sous la formule : *Benedictus papa tertius decimus ;* au lieu de : *servus servorum Dei,* et scellés d'un sceau secret. Ces actes ont tous les caractères de véritables brefs. Voy. sous Eugène IV.

Après sa première soustraction d'obédience à Benoît XIII en 1398, le roi de France fit enlever des églises les tablettes sur lesquelles étaient marquées les années de l'élection du pape et du couronnement du roi. Par ses lettres du 22 août de la même année, le roi prescrivit aux notaires apostoliques de son royaume d'avoir à remplacer dans leurs actes, la formule de la date du pontificat : *Anno pontificatus domini ;* par celle-ci : *Ab electione domini Benedicti ultimo in papam electi, anno.*

Années, 11 sept.	au 10 sept.	Années, 11 sept.	au 10 sept.
1re	1394	12e	1405
2e	1395	13e	1406
3e	1396	14e	1407
4e	1397	15e	1408
5e	1398	16e	1409
6e	1399	17e	1410
7e	1400	18e	1411
8e	1401	19e	1412
9e	1402	20e	1413
10e	1403	21e	1414
11e	1404	22e	1415

Digitized by Google

23e	1416	1417	28e	1421	1422
24e	1417	1418	29e	1422	1423
25e	1418	1419	30e	1423	1424
26e	1419	1420			29 nov.
27e	1420	1421	31e	1424	1424

CC. Innocent VII, à Rome.

1404. Innocent VII, nommé auparavant Cosmat de Meliorati, né à Sulmone dans l'Abruzze, cardinal de Sainte-Croix, élu pape le 17 octobre 1404 par les cardinaux de l'obédience de Boniface IX, couronné le 2 ou le 11 novembre, mourut le 6 novembre 1406, après deux ans environ de pontificat.

Années,	2-11 nov.	au 1er-10 nov.	Années,	2 nov.	au 6 nov.
1re	1404	1405	3e	1406	1406
2e	1405	1406			

Les bulles du xve siècle conservent les caractères du siècle précédent jusqu'à Eugène IV, qui y insère d'une manière constante l'année de l'incarnation. Les brefs paraissent aussi sous ce pape; les *motu proprio* sous Innocent VIII. Les autres pontificats de ce siècle présentent encore quelques particularités moins marquantes que nous signalerons successivement.

CCI. Grégoire XII, à Rome.

1406. Grégoire XII, nommé auparavant Angelo Corrario ou Correr, Vénitien, cardinal-prêtre de Saint-Marc, élu le 30 novembre 1406, déposé, comme son compétiteur Benoît XIII, au concile de Pise, le 5 juin 1409, abdiqua par procureur au concile de Constance le 4 juillet 1415, et mourut âgé de 92 ans, le 18 octobre 1417 à Rimini, où il s'était retiré dès 1412.

Années,	30 nov.	au 29 nov.	Années,	30 nov.	au 29 nov.
1re	1406	1407	6e	1411	1412
2e	1407	1408	7e	1412	1413
3e	1408	1409	8e	1413	1414
4e	1409	1410			4 juill.
5e	1410	1411	9e	1414	1415

CCII. Alexandre V.

Reconnu par les deux obédiences réunies de Rome et d'Avignon, comme ses successeurs.

1409. Alexandre V, nommé auparavant Pierre Philarge, né d'une pauvre famille de l'île de Candie, recueilli par un frère mineur, successivement évêque de Vicence et de Novarre, puis archevêque de Milan, fut élu pape à l'âge de 70 ans, le 26 juin 1409, au concile de Pise, par les cardinaux des deux obédiences réunies de Rome et d'Avignon, couronné à Pise le 7 juillet, suivant Sponde, le 17 juin, suivant Muratori, mourut à Bologne où il avait fixé sa résidence, le 3 mai 1410, après 9 mois et quelques jours de pontificat.

CCIII. Jean XXIII.

1410. Jean XXIII, nommé auparavant Balthazar Cossa, né à Naples, cardinal-diacre de Saint-Eustache, élu pape à Bologne, le 17 mai 1410, ordonné prêtre le 24, sacré et couronné le 25, déposé au concile de Constance le 29 mai 1415, se démit volontairement du pontificat à Florence, le 13 mai 1419, dans les mains de Martin V, qui le nomma doyen du sacré collége, et mourut à Florence, le 22 novembre de la même année.

Années, 25 mai au 24 mai.		Années, 25 mai au 24 mai.	
1re	1410	6e	1415
2e	1411	7e	1416
3e	1412	8e	1417
4e	1413		13 mai.
5e	1414	9e	1418

CCIV. Martin V.

1417. Martin V, nommé auparavant Othon Colonne, de l'illustre famille romaine de ce nom, cardinal-diacre, élu pape au concile de Constance, le 11 novembre 1417, ordonné prêtre le 20, consacré et couronné le 21, mourut à Rome dans la nuit du 20 au 21 février 1431, après un pontificat de 13 ans 3 mois, depuis son couronnement.

Digitized by Google

Années,	21 nov.	au 20 nov.
1re	1417	1418
2e	1418	1419
3e	1419	1420
4e	1420	1421
5e	1421	1422
6e	1422	1423
7e	1423	1424

Années,	21 nov.	au 20 nov.
8e	1424	1425
9e	1425	1426
10e	1426	1427
11e	1427	1428
12e	1428	1429
13e	1429	1430
		20 févr.
14e	1430	1431

Bien que Martin V prenne dans une lettre antérieure à son couronnement le titre d'*episcopus*, au lieu d'*electus episcopus*, il ne date pas de son pontificat, il emploie la formule : *suscepti a nobis apostolatus officii anno* 1 : et ne scelle qu'avec une demi-bulle, laissant en blanc le revers du plomb, où l'on marquait le nom du pape après son couronnement.

CCIV *bis*. Clément VIII.

Reconnu en Aragon.

1424. Gilles de Muños, élu en 1424, par les deux cardinaux de l'obédience de Pierre de Luna, *abdiqua* le 26 juillet 1429.

Années,	de nov.	à nov.
1re	1424	1425
2e	1425	1426
3e	1426	1427

Années,	de nov.	à nov.
4e	1427	1428
		26 juill.
5e	1428	1429

CCV. Eugène IV.

1431. Eugène IV, Gabriel Condolmiero, Vénitien, cardinal-évêque de Sienne, élu pape le 3 mars 1431 suivant Sponde, Pagi et Muratori, le 4 suivant Dupin, le 6 suivant Papebroch, couronné le 11 du même mois, déposé par les évêques réunis à Bâle, le 22 juin 1439, jour où il signait le décret d'union des Églises latine et grecque, mais reconnu constamment comme pape légitime par la plupart des États chrétiens, notamment par la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre, mourut le 23 février 1447, après un pontificat de 15 ans 11 mois 13 jours.

Digitized by Google

Années, 11 mars au 10 mars			Années, 11 mars au 10 mars		
1re	1431	1432	9e	1439	1440
2e	1432	1433	10e	1440	1441
3e	1433	1434	11e	1441	1442
4e	1434	1435	12e	1442	1443
5e	1435	1436	13e	1443	1444
6e	1436	1437	14e	1444	1445
7e	1437	1438	15e	1445	1446 au 23 févr.
8e	1438	1439	16e	1446	1447

Eugène IV ajouta l'année de l'incarnation aux bulles ordinaires. Les bulles solennelles portaient presque toujours cette date; elle s'était montrée fréquemment même dans les simples bulles au xe et xie siècle, pendant une partie du xiie, à la fin du xiiie et au commencement du xive. Eugène IV n'introduisit donc pas, mais reprit un ancien usage négligé depuis quelque temps, et le fit passer définitivement dans les habitudes de la chancellerie romaine qui depuis l'a conservé. Dès ce moment, les dates des bulles solennelles et celles des bulles ordinaires n'ont eu plus rien qui les distinguât. Depuis Eugène IV jusqu'à nos jours, elles ont été ainsi exprimées : le nom du lieu, souvent le nom du palais où l'acte est donné, l'année de l'incarnation, le jour du mois (indiqué d'abord par l'ancien calendrier romain, ensuite par le quantième), et l'année du pontificat.

Le pontificat de Benoît XIII ou Pierre de Luna étant d'une canonicité très-contestée, on peut considérer Eugène IV comme le premier pape qui ait fait expédier des brefs. Si Eugène IV ne scelle pas encore avec l'anneau du pêcheur, l'un des deux principaux caractères des brefs, que l'on reconnaît positivement sous Nicolas V et Calixte III, ses successeurs, il emploie un sceau secret et l'annonce dans la date. En outre, il reprend la formule *papa N.*, signalée dès le xiiie siècle (voy. Urbain IV, 1261-1264) et réservée dès lors aux brefs. Les bénédictins donnent cet exemple de la suscription et de la date des lettres de ce genre d'Eugène IV : *Eugenius papa quartus. — Salutem et apostolicam benedictionem. — Datum Romæ apud S. Laurentium in Damaso*

Digitized by Google

sub anulo nostro secreto, die 17 *mensis septembris, pontificatus nostri anno* 3. Nicolas V, successeur d'Eugène IV, ajouta l'année de l'incarnation à la date des brefs et substitua l'anneau du pêcheur au sceau secret.

On réserva en outre pour les brefs l'écriture italique, tandis qu'on écrivit les billets en ronde dite écriture française.

Il est important de remarquer qu'en général la chancellerie romaine pour la date des brefs commençait l'année au 25 décembre ou au 1er janvier, et dans les bulles généralement au 25 mars, suivant le calcul de Florence.

Les dataires qui signaient sur le repli des bulles mirent aussi leur nom sur les brefs. Ils ajoutèrent souvent à leur nom, dans ce siècle, des attestations indiquant que la bulle avait été délivrée gratuitement : *gratis de mandato domini nostri papæ* [1]; qu'elle avait été expédiée en plusieurs duplicata originaux, ou enregistrée dans la chambre apostolique, *registrata in camera apostolica;* qu'elle avait été lue publiquement dans la chancellerie romaine, en présence de témoins, ou affichée aux portes de l'audience par tel courrier du pape. Ces assertions, que le maître des courriers apostoliques fit en son propre nom à la fin du xve siècle, eurent souvent des dates particulières, où on employa l'indiction.

Quelquefois on y marqua les jours du mois d'après l'ancien calendrier romain, mais sans faire entrer en compte les jours mêmes des calendes, nones et ides, de sorte que le 2 des ides de janvier n'est plus dans ce système que le 1er des ides; le 3 des ides n'est que le 2, etc.

CCV *bis*. Félix V, anti-pape.

1440. Amédée VIII, duc de Savoie, élu pape à Bâle, le 5 novembre 1439, couronné le 24 juillet 1440, prit le nom de Félix V, fut reconnu seulement par quelques États secondaires de l'Allemagne, et abdiqua le 9 avril 1449.

[1] Voy. Martin V, 1417-1431.

Digitized by Google

Années, 24 juill. au 23 juill.	Années, 24 juill. au 23 juill.
1re.....1440.....1441	6e.....1445.....1446
2e.....1441.....1442	7e.....1446.....1447
3e.....1442.....1443	8e.....1447.....1448
4e.....1443.....1444	au 9 avril.
5e.....1444.....1445	9e.....1448.....4449

CCVI. Nicolas V.

1447. Nicolas V, Thomas de Sarzane, cardinal-évêque de Bologne, né près de Luni en Toscane, élu pape le 6 mars 1447, couronné le 18, mourut le 24 mars 1455, après un pontificat de 8 ans 7 jours.

Nicolas V donna aux brefs les formes définitives qu'ils ont conservées depuis, en y introduisant l'année de l'incarnation et les scellant de l'anneau du pêcheur. Voici un exemple de ses formules : *Nicolaus papa V, dilectis filiis, salutem et apostolicam benedictionem.—Datum Romæ apud S. Petrum sub anulo piscatoris die* 15 *aprilis* 1448, *pontificatus nostri anno* 2. Ses successeurs suivirent ces formules plus exactement que Nicolas V lui-même. Ce pape commençait généralement l'année au 25 mars.

Années, 18 mars au 17 mars	Années, 18 mars au 17 mars
1re.....1447.....1448	6e.....1452.....1453
2e.....1448.....1449	7e.....1453.....1454
3e.....1449.....1450	8e.....1454.....1455
4e.....1450.....1451	au 24 mars
5e.....1451.....1452	9e.....1455.....1455

CCVII. Calixte III.

1455. Calixte III, Alphonse Borgia, cardinal-archevêque de Valence en Espagne, sa patrie, élu pape le 8 avril 1455, à l'âge de 78 ans, couronné le 20, mourut à Rome le 8 août 1458, à l'âge de 81 ans, après un pontificat de 3 ans 3 mois 20 jours.

Il commençait ordinairement l'année au 25 mars suivant le style de Florence. On a des brefs de Calixte III scellés, comme ceux de son prédécesseur, de l'anneau du pêcheur.

Années, 20 avril au 19 avril	Années, 20 avril au 19 avril.
1re.....1455.....1456	3e.....1457.....1458
	au 8 août
2e.....1456.....1457	4e.....1458.....1458

Digitized by Google

CCVIII. Pie II.

1458. Pie II, né à Corsignano en Toscane, célèbre avant d'être pape sous le nom d'Æneas Silvius Piccolomini, cardinal-évêque de Sienne, élu pape le 27 août 1458, couronné le 3 septembre, mourut à Ancône dans la nuit du 15 au 16 août 1464, après avoir tenu le saint-siége, depuis son couronnement, 5 ans 11 mois et 13 jours.

Pie II écrivit au roi Charles VII que le titre de roi *très-chrétien* lui appartenait par droit d'hérédité. Toutefois ce n'est que sous son successeur Paul II et en 1469 que ce titre devint de style habituel dans les lettres apostoliques adressées au roi de France. Il commençait l'année tantôt à la Noël, tantôt au 1er janvier, tantôt au 25 mars.

Années, 3 sept. au 2 sept.	Années, 3 sept. au 2 sept.
1re.....1458.....1459	4e.....1461.....1462
2e.....1459.....1460	5e.....1462.....1463 au 15 août
3e.....1460.....1461	6e.....1463.....1464

CCIX. Paul II.

1464. Paul II, Pierre Barbo, Vénitien, cardinal de Saint-Marc, élu pape le 31 août 1464, couronné le 16 septembre suivant, mourut le 28 juillet 1471, à l'âge de 54 ans, après avoir tenu le saint-siége 6 ans 10 mois 13 jours.

Comme la plupart des papes de ce siècle, Paul II commençait l'année dans ses bulles tantôt au 1er janvier, tantôt au 25 mars. On a de lui un sceau de plomb d'un travail de gravure très-remarquable, suspendu à une bulle de 1471, adressée à l'abbé de Saint-Sauveur de Colle en Toscane. Au lieu des têtes de S. Pierre et de S. Paul, ce sceau offre la figure entière des SS. apôtres debout sur des escabeaux, S. Pierre portant les clefs, S. Paul tenant l'épée de la main droite et un livre de la gauche. De l'autre côté, Paul II, coiffé de la tiare, siége sur son trône, ayant autour de lui les cardinaux et les envoyés des princes italiens avec qui le saint-siége avait formé une ligue contre le Turc.

Digitized by Google

Années, 16 sept. au 15 sept.	Années, 16 sept. au 15 sept.
1re.....1464.....1465	5e.....1468.....1469
2e.....1465.....1466	6e.....1469.....1470
3e.....1466.....1467	au 28 juill.
4e.....1467.....1468	7e.....1470.....1471

CCX. Sixte IV.

1471. Sixte IV, François d'Albescola della Rovere, cardinal, religieux de l'ordre de Saint-François, fils d'un pêcheur de Celles près de Savone, élu pape le 9 août 1471, couronné le 25, mourut le 13 août 1484, à l'âge de 71 ans, après avoir tenu le saint-siége 12 ans 11 mois 20 jours depuis son couronnement.

A de très-rares exceptions près, les noms des apôtres avaient été toujours exprimés jusqu'ici sur les bulles de plomb par les lettres S. P., S. P. ou S. P. A., S. P. E. placées horizontalement aux deux côtés de la croix. Depuis Sixte IV les lettres furent disposées perpendiculairement :

S. S.
P. P.
A. E.

Clément XI retrancha l'A (*Apostolus*) et l'E (*episcopus*) et revint aux seules lettres primitives.

On croit que Sixte IV est le premier pape qui ait mis son buste sur la monnaie, et l'on observe que les effigies placées sur les monnaies ou les sceaux des papes antérieurs, comme sur les sceaux de Victor II et de ses successeurs, paraissent être plutôt les effigies de S. Pierre. Voy. toutefois le *Nouveau traité de diplom.*, t. IV, page 308, note.

Années, 25 août au 24 août	Années, 25 août au 24 août
1re.....1471.....1472	8e.....1478.....1479
2e.....1472.....1473	9e.....1479.....1480
3e.....1473.....1474	10e.....1480.....1481
4e.....1474.....1475	11e.....1481.....1482
5e.....1475.....1476	12e.....1482.....1483
6e.....1476.....1477	au 13 août
7e.....1477.....1478	13e.....1483.....1484

CCXI. Innocent VIII.

1484. Innocent VIII, Jean-Baptiste Cibo, dit le car-

Digitized by Google

dinal de Melfe, Génois, Grec d'origine, marié avant d'entrer dans les ordres, élu pape le 29 août 1484, couronné le 12 septembre, mourut à l'âge de 60 ans, le 25 juillet 1492, après avoir tenu le saint-siége 7 ans 10 mois 14 jours.

Nous avons parlé, en commençant ces notices, des *motu proprio*, nouvelle forme de lettres apostoliques, mises en usage par Innocent VIII. Comme sous les précédents pontificats la chancellerie varia beaucoup pour les dates des lettres d'Innocent VIII. Dans les *motu proprio* l'année de l'incarnation n'est point marquée ; dans les bulles l'ouverture en est prise tantôt du 1er janvier, tantôt du 25 mars; dans les brefs c'était plus souvent de la Noël. Cependant les bénédictins ont cité une bulle d'Innocent VIII où l'année 1488 de l'incarnation est nécessairement prise de la Noël. C'est celle qui concerne la juridiction des auditeurs de rote. Cette bulle offre encore une particularité dont on pourrait citer d'autres exemples par suite de la variété malheureuse des systèmes chronologiques suivis au moyen âge. Donnée par le pape le 13 janvier, jour des ides 1488, elle porte le certificat de la chancellerie apostolique du 19 janvier 1478 : *Datum Romæ anno incarnationis Domini MCCCCLXXXVIII. id. jan.* Et plus bas : *Lecta Romæ in cancel. apost. die sabbati* 19 *jan.* 1487. Le secrétaire qui a délivré la bulle au nom du pape a pris évidemment l'année de la Noël ou du 1er janvier; tandis que celui qui l'a enregistrée à la chancellerie, la commençait seulement au 25 mars.

Années, 12 sept. au 11 sept.	Années, 12 sept. an 11 sept.
1re.....1484.....1485	5e.....1488.....1489
2e.....1485.....1486	6e.....1489.....1490
3e.....1486.....1487	7e.....1490.....1491 au 25 juill.
4e.....1487.....1488	8e.....1491.....1492

CCXII. Alexandre VI.

1492. Alexandre VI, Rodrigue Borgia, de la maison de Lenzoli par son père et de la maison de Borgia par sa mère, né à Valence, en Espagne dont il devint archevêque, créé cardinal par Calixte III son oncle, puis vice-chancelier de l'Église romaine, élu pape le 11 août

1492, couronné le 26 du même mois, mourut âgé de 72 ans le 18 août 1502, après un pontificat de 9 ans 11 mois 24 jours. Alexandre VI commençait généralement l'année au 25 mars dans ses bulles.

Années, 26 août au 25 août		Années, 26 août au 25 août.	
1re	1492	6e	1497
2e	1493	7e	1498
3e	1494	8e	1499
4e	1495	9e	1500
5e	1496	10e	1501 au 18 août

SEIZIÈME SIÈCLE.

CCXIII. Pie III.

1503. Pie III, né à Sienne, appelé auparavant Antoine Todeschini, puis par autorisation de Pie II son oncle, nommé François Piccolomini, fut cardinal de Sienne, élu pape le 22 septembre 1503, dans le conclave où le cardinal d'Amboise avait espéré la tiare, ordonné prêtre le 30, consacré le 1er octobre, couronné solennellement le 8, mourut le 18 octobre n'ayant tenu le saint-siége que 27 jours depuis son élection.

Les trois genres de lettres ou de constitutions apostoliques que nous avons vus s'établir successivement : les bulles, les brefs et les *motu proprio* furent également usités au XVIe siècle. Les caractères qui les distinguent et que nous avons rappelés précédemment ne furent pas toujours distinctement conservés. Il arrive souvent qu'une lettre ayant d'ailleurs toutes les autres formules des bulles emprunte la suscription des brefs *Pius papa tertius*, au lieu d'*episcopus servus servorum Dei*. De même les brefs portent quelquefois ce dernier titre et sont datés comme les bulles de l'incarnation et du jour des calendes.

Comme dans les deux siècles antérieurs, les bulles au XVIe siècle furent revêtues sur le repli ou sur le dos de plusieurs signatures qui étaient entièrement indépendantes du corps de la bulle. Mais dès le pontificat de Pie IV, un cardinal dataire ou prodataire souscrivit les

Digitized by Google

bulles seules et cette signature servit encore à les distinguer des autres lettres émanées du saint-siége. Ces signatures n'ont pas été toujours conservées dans les recueils où l'on a réimprimé les bulles comme elles existaient sur les originaux. On a supprimé encore dans les bullaires les certificats que l'on ajoutait aux bulles pendant le XVIe siècle pour constater qu'elles avaient été lues à haute voix par les courriers apostoliques dans les églises de S. Pierre et de S. Jean de Latran, puis affichées en original, pendant un certain temps (voy. Jules II). Les lieux destinés à ces expositions étaient les portes des deux basiliques, les portes de la chancellerie apostolique, celles de l'audience du palais et surtout le champ de Flore. Les *motu proprio* n'étaient affichés qu'aux portes de la chancellerie et au champ de Flore. A la différence des bulles, les brefs ne portaient qu'une signature. Elle suivait ordinairement l'attestation du courrier ou du maître des courriers apostoliques concernant la publication qu'on en faisait alors. La plupart des papes de ce siècle ont inséré leurs armes particulières dans le sceau apostolique.

CCXIV. Jules II.

1503. Jules II, ou Julien de la Rovere, né à Albizale près de Savone, neveu de Sixte IV, successivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Ostie, de Bologne et d'Avignon, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, élu pape le 1er novembre 1503, sacré le même jour, couronné le 19, mourut dans la nuit du 20 au 21 février 1513, âgé de 72 ans, après avoir tenu le saint-siége 9 ans 3 mois et 20 jours depuis son sacre. Jules II avait posé la première pierre de la nouvelle église de Saint-Pierre le 18 avril 1506.

L'attestation tracée par trois courriers apostoliques au dos de la bulle de convocation du concile de Latran, nous apprend quelques particularités de la publication des bulles. Le certificat constate d'abord que la lettre du pape fut affichée aux portes des basiliques de S. Pierre et de S. Jean de Latran pendant qu'on y célébrait la messe; que le lendemain elle fut lue deux fois

à haute voix dans les deux basiliques durant la messe et durant les vêpres, qu'elle fut ensuite affichée pendant une heure aux portes des mêmes basiliques et pendant deux heures au champ de Flore. Quelques brefs de Jules II, manquent de la formule : *salutem et apostolicam benedictionem.* Son sceau porte les glands de chêne qui figuraient dans ses armes.

Années, 1er nov. au 31 oct.		Années, 1er nov. au 31 oct.	
1re	1503	6e	1508
2e	1504	7e	1509
3e	1505	8e	1510
4e	1506	9e	1511
			1512 au 20 févr.
5e	1507	10e	1512
	1508		1513

CCXV. Léon X.

1513. Léon X, Jean de Médicis, cardinal-diacre, né à Florence, élu pape à 36 ans, le 11 mars 1513, ordonné prêtre et évêque le 19, mourut le 1er décembre 1521, âgé de 44 ans, après avoir tenu le saint-siége 8 ans 8 mois 20 jours depuis son élection, date d'où il comptait les années de son pontificat, d'après les savants auteurs du *Nouv. traité de dipl.*, t. V, p. 286.

Martin Luther, moine augustin, avait commencé à s'élever contre les indulgences destinées à la construction de Saint-Pierre, dont la prédication avait été confiée aux dominicains.

En 1517, Léon X souscrit les bulles avec l'ancienne formule : *Ego Leo X Ecclesiæ catholicæ episcopus subscripsi.* Les lis de Toscane figurent sur son sceau, au pied de la croix, entre les têtes des saints apôtres.

Sa chancellerie commença quelquefois l'année au 25 mars comme à Florence.

Années, 11 mars au 10 mars.		Années, 11 mars au 10 mars.	
1re	1513	6e	1518
2e	1514	7e	1519
3e	1515	8e	1520
4e	1516		au 1er déc.
5e	1517	9e	1521
	1518		1521

CCXVI. Adrien VI.

1522. Adrien VI, appelé auparavant Adrien Boyers,

Digitized by Google

cardinal-évêque de Tortose, en Espagne, né en 1459, d'un artisan nommé Florent Boyers, à Utrecht ou à Amsterdam, élu pape le 9 janvier 1522, couronné le 31 août, conserva son premier nom d'Adrien, contrairement à l'usage établi depuis plusieurs siècles, et mourut le 14 septembre 1523, après un pontificat de 1 an et 15 jours depuis son couronnement.

Année,	31 août au	30 août.	Année,	31 août au	14 sept.
1re	1522	1523	2e	1523	1523

CCXVII. Clément VII.

1523. Clément VII, Jules de Médicis, fils naturel et posthume de Julien de Médicis, était cousin de Léon X, qui, après l'avoir légitimé par une bulle, le nomma à l'archevêché de Florence et le fit cardinal en 1513. Élu pape le 19 novembre 1523, couronné le 25, Clément VII mourut le 26 septembre 1534, à l'âge de 56 ans, après avoir tenu le saint-siége 10 ans 10 mois 2 jours.

Il commençait l'année tantôt au 1er janvier tantôt au 25 mars. La bulle dans laquelle il confirma à Henri VIII, roi d'Angleterre, le titre de défenseur de la foi catholique, est scellée d'un sceau, sur lequel on lit du côté de la tête des SS. apôtres cette inscription : *Gloriosi principes terræ*. Un sceau en or suspendu par des lacs de soie violette à la bulle rendue après le couronnement de Charles-Quint à Bologne en 1529.

Année,	25 nov.	au 24 nov.	Année,	25 nov.	au 24 nov.
1re	1523	1524	7e	1529	1530
2e	1524	1525	8e	1530	1531
3e	1525	1526	9e	1531	1532
4e	1526	1527	10e	1532	1533
5e	1527	1528			au 26 sept.
6e	1528	1529	11e	1533	1534

CCXVIII. Paul III.

1534. Paul III, Alexandre Farnèse, Romain, né l'an 1466, évêque d'Ostie, doyen du sacré collége, élu pape le 13 octobre 1534, couronné le 7 novembre, ouvrit le concile de Trente le 13 décembre 1545, et mourut le 10 novembre 1549, âgé de près de 82 ans, après un

pontificat de 15 ans et 4 jours depuis son couronnement. Paul III avait été marié avant d'entrer dans les ordres. Son sceau porte les fleurs de lis de la maison Farnèse.

Années, 7 nov. au 6 nov.			Années, 7 nov. au 6 nov.		
1re	1534	1535	9e	1542	1543
2e	1535	1536	10e	1543	1544
3e	1536	1537	11e	1544	1545
4e	1537	1538	12e	1545	1546
5e	1538	1539	13e	1546	1547
6e	1539	1540	14e	1547	1548
7e	1540	1541	15e	1548	1549 au 10 nov.
8e	1541	1542	16e	1549	1549

CCXIX. Jules III.

1550. Jules III, Jean-Marie del Monte, Romain, originaire d'Arezzo, né le 10 septembre 1487, cardinal de S. Vital en 1536, évêque de Palestrine, archevêque de Siponto, élu pape le 8 février 1550, couronné le 22, mourut le 23 mars 1555, après 5 ans 1 mois 2 jours de pontificat depuis son couronnement.

Années, 22 févr. au 21 févr.			Années, 22 févr. au 21 févr.		
1re	1550	1551	4e	1553	1554
2e	1551	1552	5e	1554	1555 au 23 mars
3e	1552	1553	6e	1555	1555

CCXX. Marcel II.

1555. Marcel II, nommé auparavant Marcel Cervino, né à Montepulciano, en Toscane, prêtre, cardinal de Sainte-Croix en 1539, élu pape le 9 avril 1555, sacré le 10, couronné le lendemain jeudi saint, 11 du même mois, mourut le 30 avril, après un pontificat de 22 jours depuis son élection.

CCXXI. Paul IV.

1555. Paul IV, Jean-Pierre Caraffa, Napolitain, évêque de Theate ou Chieti, cardinal, fondateur des religieux théatins de concert avec le B. Gaëtan, né en 1466, élu pape à l'âge de 79 ans, le 23 mai 1555, couronné le 26, mourut le 18 août 1559, après un pontificat de 4 ans

Digitized by Google

2 mois 27 jours. Paul IV commençait ordinairement l'année au 25 mars. On lui attribue l'institution de l'*Index*.

Années, 26 mai au 25 mai.	Années, 26 mai au 25 mai.
1re.....1555.....1556	4e.....1558.....1559
2e.....1556.....1557	au 18 août
3e.....1557.....1558	5e.....1559.....1559

CCXXII. Pie IV.

1559. Pie IV, Jean-Ange de Médicis, d'une autre famille que celle de Florence et frère du marquis de Marignan, général de Charles-Quint, était né à Milan de Bernardin Medichin. Cardinal en 1549, élu pape dans la nuit du 25 au 26 décembre 1559, couronné le 6 janvier 1560. Pie IV mourut à Rome dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565, dans sa 67e année, après un pontificat de 5 ans 11 mois 3 jours depuis son couronnement.

Pie IV, qui commençait seulement l'année au 25 mars dans ses grandes bulles, a confirmé, par une bulle du 26 janvier 1563 (1564, N. S.), le concile de Trente, qui avait tenu sa 25e et dernière session le 4 décembre 1563. Rome doit à ce pape l'établissement de l'imprimerie pour les ouvrages orientaux. Les pontificats de Pie IV, Pie V et Grégoire XIII, ses successeurs, offrent un plus grand nombre de bulles signées du pape et des cardinaux qu'on n'en avait vu sous les pontificats précédents depuis le XIIe siècle.

Années, 6 janv. au 5 janv.	Années, 6 janv. au 5 janv.
1re.....1560.....1561	4e.....1563.....1564
2e.....1561.....1562	5e.....1564.....1565
	au 8 déc.
3e.....1562.....1563	6e.....1565.....1565

CCXXIII. S. Pie V.

1566. Pie V, Michel Ghisleri, né le 17 janvier 1504, à Bosco, en Ligurie, d'une ancienne famille de Bologne, religieux dominicain, cardinal en 1557, élu pape le 7 janvier 1566, couronné le 17, jour de sa naissance, mourut le 1er mai 1572, après avoir tenu le saint-siége 6 ans 3 mois 15 jours depuis son couronnement.

Digitized by Google

Sélim II fit faire des réjouissances publiques à Constantinople en apprenant la mort de Pie V, à qui la chrétienté devait en grande partie la victoire de Lépante. C'est depuis le pontificat de ce pape qu'on a supprimé le psaume *Judica* aux messes des morts.

Pie V a, par exception, signé quelquefois ses brefs de son nom ou de la formule : *Ita est.* Il employa communément la formule : *ad perpetuam rei memoriam*, et inséra les mots *anno Domini* dans la date. On connaît encore de ce pape plusieurs lettres revêtues de la formule *sub anulo piscatoris* et de tous les autres caractères des brefs, et qui cependant ont été expédiées comme les bulles les plus solennelles.

Années, 17 janv. au 16 janv.	Années, 17 janv. au 16 janv.
1re.....1566.....1567	5e.....1570.....1571
2e.....1567.....1568	6e.....1571.....1572
3e.....1568.....1569	au 1er mai
4e.....1569.....1570	7e.....1572.....1572

CCXXIV. Grégoire XIII.

1572. Grégoire XIII, Hugues Buoncompagno, né à Bologne en 1502, professeur de droit, évêque de Vesti, cardinal en 1565, élu pape le 13 mai 1572, couronné le 25, jour de la Pentecôte, mourut le 10 avril 1585, âgé de 83 ans, après avoir tenu le saint-siége 12 ans 10 mois 17 jours depuis son couronnement.

Avant d'entrer dans les ordres, Grégoire XIII avait été marié et avait eu un fils, Jacques Buoncompagno, tige de la famille bolonaise de ce nom. Il suivit ordinairement dans ses bulles le calcul florentin, qui ouvrait seulement l'année au 25 mars. Grégoire XIII ayant réformé le calendrier en supprimant dix jours de l'année 1582, du 4 octobre exclusivement au 15 octobre exclusivement, toute bulle datée de l'un des jours intermédiaires serait fausse.

Années, 25 mai au 24 mai.	Années, 25 mai au 24 mai.
1re.....1572.....1573	8e.....1579.....1580
2e.....1573.....1574	9e.....1580.....1581
3e.....1574.....1575	10e.....1581.....1582
4e.....1575.....1576	11e.....1582.....1583
5e.....1576.....1577	12e.....1583.....1584
6e.....1577.....1578	au 10 avril
7e.....1578.....1579	13e.....1584.....1585

Digitized by Google

CCXXV. Sixte V.

1585. Sixte-Quint, Félix Perretti, né le 13 décembre 1521 dans les grottes du village de Montalte, dans la marche d'Ancône, gardeur de pourceaux, puis religieux franciscain, général de l'ordre, évêque de Sainte-Agathe, cardinal de Montalte en 1570, élu pape le 24 avril 1585, couronné le 1er mai, mourut le 27 août 1590, âgé d'environ 69 ans, après avoir tenu le saint-siége 5 ans 3 mois 27 jours depuis son couronnement.

Le titre de *prodataire* parut pour la première fois dans ses bulles.

Années, 1er mai au 30 avril.	Années, 1er mai au 30 avril.
1re.....1585.....1586	4e.....1588.....1589
2e.....1586.....1587	5e.....1589.....1590 au 27 août
3e.....1587.....1588	6e.....1590.....1590

CCXXVI. Urbain VII.

1590. Urbain VII, Jean-Baptiste Castagna, né à Rome en 1521, fils de Côme Castagna, gentilhomme génois, fut archevêque de Rossano, cardinal en 1583, élu pape le 15 septembre 1590, mourut le 27 du même mois, 13 jours après son élection et avant qu'il eût pu être sacré.

CCXXVII. Grégoire XIV.

1590. Grégoire XIV, Nicolas Sfondrate, né à Crémone en Lombardie l'an 1535, évêque de cette ville, cardinal en 1583, élu pape le 5 décembre 1590, après deux mois environ de vacance, couronné le 8, mourut le 15 octobre 1591, après avoir tenu le saint-siége 10 mois et 8 jours depuis son sacre. Il suivit dans ses bulles le calcul de Florence.

CCXXVIII. Innocent IX.

1591. Innocent IX, Jean-Antoine Facchinetti, né à Bologne en 1519, évêque de Nicastro en Calabre, cardinal en 1583, élu pape le 29 octobre 1591, couronné le 3 novembre, mourut âgé de 72 ans, le 30 décembre

Digitized by Google

de la même année, n'ayant tenu le saint-siége que 2 mois.

CCXXIX. Clément VIII.

1592. Clément VIII, Hippolyte Aldobrandini, né à Fano dans les États du saint-siége, originaire de Toscane, cardinal en 1585, élu pape le 30 janvier 1592, couronné le 9 février, mourut à l'âge de 69 ans, le 3 ou le 5 mars 1605 après un pontificat de 13 ans et 1 mois environ.

Ses secrétaires n'ont pas toujours marqué l'année du pontificat dans ses brefs et ont compté quelquefois dans ses bulles les jours du mois, suivant l'ordre direct.

Années,	7 févr. au 6 févr.		Années,	7 févr. au 6 févr.	
1re	1592	1593	8e	1599	1600
2e	1593	1594	9e	1600	1601
3e	1594	1595	10e	1601	1602
4e	1595	1596	11e	1602	1603
5e	1596	1597	12e	1603	1604
6e	1597	1598	13e	1604	1605
					au 3 ou 5 mars
7e	1598	1599	14e	1605	1605

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

CCXXX. Léon XI.

1605. Léon XI, Alexandre-Octavien de Médicis, dit le cardinal de Florence, élu pape le 1er avril 1605, mourut le 27 du même mois, âgé de 70 ans.

La plupart des bulles de ce siècle renferment la clause, déjà usitée au siècle précédent, déclarant qu'on devait ajouter la même foi aux imprimés authentiques, aux copies munies de la signature ou du sceau d'une personne publique qu'aux originaux mêmes. Les bulles consistoriales sont signées du pape et des cardinaux; les bulles non consistoriales portent la signature du cardinal dataire, du secrétaire des brefs; quelquefois d'autres signatures et le certificat du maître des courriers apostoliques. Il y eut depuis ce siècle des brefs patents ou ouverts et des brefs fermés. Les uns et les autres sont signés par le secrétaire des brefs. Les brefs patents sont

Digitized by Google

scellés en cire de l'anneau du pêcheur sur le dos du parchemin; les brefs clos sont scellés sur le pli du parchemin ou du papier fermé comme une lettre.

CCXXXI. Paul V.

1605. Paul V, Camille Borghèse, né à Rome, originaire de Sienne, cardinal de Saint-Chrysogone en 1596, élu pape le 16 mai 1605, intronisé le 29, mourut le 28 janvier 1621, après un pontificat de 15 ans et 8 mois depuis son couronnement. Paul V s'est servi souvent, pour suspendre ses bulles, de laine ou de grosse soie jaune et rouge.

Années, 29 mai au 28 mai			Années, 29 mai au 28 mai		
1re	1605	1606	9e	1613	1614
2e	1606	1607	10e	1614	1615
3e	1607	1608	11e	1615	1616
4e	1608	1609	12e	1616	1617
5e	1609	1610	13e	1617	1618
6e	1610	1611	14e	1618	1619
7e	1611	1612	15e	1619	1620 au 28 janv.
8e	1612	1613	16e	1620	1621

CCXXXII. Grégoire XV.

1621. Grégoire XV, Alexandre Ludovisio, de Bologne, né le 9 janvier 1554, archevêque de Bologne, cardinal en 1616, élu pape le 9 février 1621, à l'âge de 67 ans, couronné le ..... mourut le 8 juillet 1623, après un pontificat de 2 ans 4 mois 29 jours.

Grégoire XV fonda le collége de la Propagande, acquit de l'électeur de Bavière la bibliothèque Palatine d'Heidelberg qu'il réunit à la bibliothèque du Vatican, érigea le siége de Paris en archevêché. Il commence constamment l'année au 1er janvier dans ses brefs et au 25 mars dans ses bulles, usage que ses successeurs ont observé.

On n'a pas suivi aussi fidèlement la prescription qu'il avait faite d'énoncer désormais tout au long dans les lettres apostoliques le jour du mois, sans employer ni chiffres ni abréviations.

Années, 9 févr. au 8 févr.			Années, 9 févr. au 8 juill.		
1re	1621	1622	3e	1623	1623
2e	1622	1623			

Digitized by Google

CCXXXIII. Urbain VIII.

1623. Urbain VIII, Maffeo Barberini, d'une ancienne famille de Florence, archevêque de Nazareth, cardinal en 1606, élu pape le 6 août 1623, couronné le 29 septembre, mourut le 29 juillet 1644, après avoir tenu le saint-siége 20 ans 10 mois 1 jour depuis son couronnement.

Par une bulle du mois de juin 1630, Urbain VIII avait accordé le titre d'*Eminentissime* aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques et au grand maître de Malte.

Années, 29 sept. au 28 sept.			Années, 29 sept. au 28 sept.		
1re	1623	1624	12e	1634	1635
2e	1624	1625	13e	1635	1636
3e	1625	1626	14e	1636	1637
4e	1626	1627	15e	1637	1638
5e	1627	1628	16e	1638	1639
6e	1628	1629	17e	1639	1640
7e	1629	1630	18e	1640	1641
8e	1630	1631	19e	1641	1642
9e	1631	1632	20e	1642	1643
10e	1632	1633			au 2 juill.
11e	1633	1634	21e	1643	1644

CCXXXIV. Innocent X.

1644. Innocent X, Jean-Baptiste Panfili, né à Rome le 7 mai 1574, cardinal en 1629, élu pape le 15 septembre 1644, couronné le 29, à l'âge de 72 ans, mourut dans la nuit du 6 au 7 janvier 1655, après un pontificat de 10 ans 3 mois 8 jours depuis son couronnement.

Années, 29 sept. au 28 sept.			Années, 29 sept. au 28 sept.		
1re	1644	1645	7e	1650	1651
2e	1645	1646	8e	1651	1652
3e	1646	1647	9e	1652	1653
4e	1647	1648	10e	1653	1654
5e	1648	1649			au 6 janv.
6e	1649	1650	11e	1654	1655

CCXXXV. Alexandre VII.

1655. Alexandre VII, Fabio Chigi, de l'illustre famille de ce nom, né à Sienne le 13 février 1599, vice-légat à Ferrare, puis nonce à Cologne, cardinal en 1652, élu

Digitized by Google

pape le 7 avril 1655, consacré le ..., mourut le 22 mai 1667, après un pontificat de 12 ans 1 mois 14 jours.

Années, 7 avril au 6 avril			Années, 7 avril au 6 avril		
1re	1655	1656	8e	1662	1663
2e	1656	1657	9e	1663	1664
3e	1657	1658	10e	1664	1665
4e	1658	1659	11e	1665	1666
5e	1659	1660	12e	1666	1667
6e	1660	1661			au 22 mai
7e	1661	1662	13e	1667	1667

CCXXXVI. Clément IX.

1667. Clément IX, Jules Rospigliosi, né l'an 1600, à Pistoia, en Toscane, cardinal en 1657, élu pape le 10 juin 1667, couronnée le..., mourut le 9 décembre 1669, après 2 ans 5 mois 19 jours de pontificat.

Années, 10 juin au 9 juill.			Années, 10 juin au 9 déc.		
1re	1667	1668	3e	1669	1669
2e	1668	1669			

CCXXXVII. Clément X.

1670. Clément X, Jean-Baptiste Altieri, Romain, cardinal en 1669, élu pape le 29 avril 1670, à l'âge de 80 ans, couronné le ...., à la suite d'un conclave de 4 mois et 4 jours, mourut le 22 juillet 1676, après avoir tenu le saint-siége 6 ans 2 mois et 24 jours.

Années, 29 avril au 28 avril			Années, 29 avril au 28 avril		
1re	1670	1671	5e	1674	1675
2e	1671	1672	6e	1675	1676
3e	1672	1673			au 22 juill.
4e	1673	1674	7e	1676	1676

CCXXXVIII. Innocent XI.

1676. Innocent XI, Benoît Odescalchi, né à Côme dans le Milanais, l'an 1611, cardinal en 1647, évêque de Novarre, élu pape le 21 septembre 1676, couronné le ....., mourut le 12 août 1689, après avoir tenu le saint-siége 12 ans 10 mois 22 jours.

Digitized by Google

Années, 21 sept. au 20 sept.			Années, 21 sept. au 20 sept.		
1re	1676	1677	8e	1683	1684
2e	1677	1678	9e	1684	1685
3e	1678	1679	10e	1685	1686
4e	1679	1680	11e	1686	1687
5e	1680	1681	12e	1687	1688 au 12 août
6e	1681	1682	13e	1688	1689
7e	1682	1683			

CCXXXIX. Alexandre VIII.

1689. Alexandre VIII, Pierre Ottoboni, né à Venise, le 16 avril 1610, cardinal en 1652, évêque de Brescia, puis de Frascati, élu pape le 6 octobre 1689, à l'âge de 79 ans, couronné le ...., mourut le 1er février 1691, n'ayant tenu le saint-siége que 1 an 3 mois 27 jours.

Comme tous ses prédécesseurs depuis Grégoire XV, Alexandre VIII a toujours commencé l'année au 25 mars, dans ses bulles.

Année, 6 oct. au 5 oct.			Année, 6 oct. au 1er févr.		
1re	1689	1690	2e	1690	1691

CCXL. Innocent XII.

1691. Innocent XII, Antoine Pignatelli, né à Naples le 13 mars 1615, cardinal, archevêque de Naples, élu pape le 12 juillet 1691, couronné le 15, mourut le 27 septembre 1700, âgé de 86 ans, après un pontificat de 9 ans 2 mois 13 jours depuis son couronnement. Il prit pour ses bulles le commencement de l'année au 1er janvier.

Années, 15 juill. au 14 juill.			Années, 15 juill. au 14 juill.		
1re	1691	1692	6e	1696	1697
2e	1692	1693	7e	1697	1698
3e	1693	1694	8e	1698	1699
4e	1694	1695	9e	1699	1700 au 27 sept.
5e	1695	1696	10e	1700	1700

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

CCXLI. Clément XI.

1700. Clément XI, Jean-François Albano, né le 22 juillet 1649 à Pesaro, dans les États du saint-siége, car-

Digitized by Google

dinal-diacre de Saint-Silvestre en 1690, élu pape le 23 novembre 1700, consacré le 30 du même mois, mourut le 19 mars 1721, après un pontificat de 20 ans 3 mois 20 jours.

Clément XI a publié trois bulles célèbres :

1° Le 15 juillet 1705, la bulle *Vineam Domini.*

2° Le 8 septembre 1713, la bulle *Unigenitus.*

3° Le 19 mars 1715, la bulle *Ex illa die.*

Les lettres apostoliques de ce siècle donneraient lieu aux mêmes observations que celles du siècle précédent. On remarque que les *motu proprio* devinrent plus rares, et que les formes propres aux bulles et aux brefs, soit dans les suscriptions, soit dans les dates, furent souvent interverties.

Années, 30 nov. au 29 nov.			Années, 30 nov. au 29 nov.		
1re	1700	1701	12e	1711	1712
2e	1701	1702	13e	1712	1713
3e	1702	1703	14e	1713	1714
4e	1703	1704	15e	1714	1715
5e	1704	1705	16e	1715	1716
6e	1705	1706	17e	1716	1717
7e	1706	1707	18e	1717	1718
8e	1707	1708	19e	1718	1719
9e	1708	1709	20e	1719	1720
10e	1709	1710			au 19 mars
11e	1710	1711	21e	1720	1721

CCXLII. Innocent XIII.

1721. Innocent XIII, Michel-Ange Conti, Romain, né le 15 mai 1655, successivement nonce en Suisse et en Portugal, évêque de Viterbe, cardinal en 1707, élu pape le 8 mai 1721, couronné le 18 du même mois, mourut le 7 mars 1724, après 2 ans 9 mois et 21 jours de pontificat depuis son couronnement.

Années, 18 mai au 17 mai			Année, 18 mai au 7 mars		
1re	1721	1722	3e	1723	1724
2e	1722	1723			

CCXLIII. Benoît XIII.

1724. Benoît XIII, Pierre-François Orsini, fils de Ferdinand Orsini, duc de Gravina, et de Jeanne Frangi-

Digitized by Google

pani, né le 2 février 1649, religieux dominicain, cardinal en 1672, archevêque de Bénévent en 1685, élu pape le 29 mai 1724, couronné le 4 juin, mourut le 21 février 1730, après avoir tenu le saint-siége 5 ans 8 mois 18 jours.

Années, 4 juin au 5 juin			Années, 4 juin au 5 juin		
1re	1724	1725	4e	1727	1728
2e	1725	1726	5e	1728	1729 21 févr.
3e	1726	1727	6e	1729	1730

CCXLIV. Clément XII.

1730. Clément XII, Laurent Corsini, de l'illustre famille florentine, né à Rome le 7 avril 1652, cardinal en 1706, évêque de Frascati en 1725, élu pape, après un conclave de 4 mois et 7 jours, le 12 juillet 1730, couronné le 16 du même mois, mourut le 6 février 1740, ayant tenu le saint-siége 9 ans 6 mois 22 jours depuis son couronnement.

Années, 16 juill. au 15 juill.			Années, 16 juill. au 15 juill.		
1re	1730	1731	6e	1735	1736
2e	1731	1732	7e	1736	1737
3e	1732	1733	8e	1737	1738
4e	1733	1734	9e	1738	1739 au 6 févr.
5e	1734	1735	10e	1739	1740

CCXLV. Benoît XIV.

1740. Benoît XIV, Prosper Lambertini, né à Bologne le 31 mars 1675, cardinal en 1728, archevêque de Bologne en 1731, élu pape le 17 août 1740, mourut le 3 mai 1758, après un pontificat de 17 ans 8 mois et 16 jours.

Années, 17 août au 16 août.			Années, 17 août au 16 août.		
1re	1740	1741	10e	1749	1750
2e	1741	1742	11e	1750	1751
3e	1742	1743	12e	1751	1752
4e	1743	1744	13e	1752	1753
5e	1744	1745	14e	1753	1754
6e	1745	1746	15e	1754	1755
7e	1746	1747	16e	1755	1756
8e	1747	1748	17e	1756	1757 au 3 mai
9e	1748	1749	18e	1757	1758

Digitized by Google

CCXLVI. Clément XIII.

1758. Clément XIII, Charles Rezzonico, noble vénitien, originaire de Côme dans le Milanais, cardinal en 1737, évêque de Padoue en 1743, élu pape le 6 juillet 1758, couronné le 16 du même mois, mourut dans la nuit du 2 au 3 février 1769, après un pontificat de 10 ans 6 mois 18 jours depuis son couronnement.

Années, 16 juill. au 15 juill.			Années, 16 juill. au 15 juill.		
1re	1758	1759	7e	1764	1765
2e	1759	1760	8e	1765	1766
3e	1760	1761	9e	1766	1767
4e	1761	1762	10e	1767	1768 au 2 févr.
5e	1762	1763	11e	1768	1769
6e	1763	1764			

CCXLVII. Clément XIV.

1769. Clément XIV, Jean-Vincent-Antoine Ganganelli, fils d'un médecin de S. Arcangelo près de Rimini, né le 31 octobre 1705, religieux de l'ordre de S. François, cardinal en 1759, élu pape le 19 mai 1769, après un conclave d'environ 3 mois, consacré le 28 mai, couronné le 4 juin, mourut le 22 septembre 1774, dans sa 69e année, après un pontificat de 5 ans 3 mois 19 jours depuis son couronnement.

Années, 4 juin au 3 juin.			Années, 4 juin au 3 juin.		
1re	1769	1770	4e	1772	1773
2e	1770	1771	5e	1773	1774 au 22 sept.
3e	1771	1772	6e	1774	1774

CCXLVIII. Pie VI.

1775. Pie VI, Jean-Ange Braschi, né à Césène, dans les États du saint-siége, le 27 décembre 1717, cardinal en 1773, élu pape le 15 février 1775, couronné le 22 février, mourut à Valence, en France, le 29 août 1799, après un pontificat de 24 ans.

Années, 22 févr. au 21 févr.			Années, 22 févr. au 21 févr.		
1re	1775	1776	4e	1778	1779
2e	1776	1777	5e	1779	1780
3e	1777	1778	6e	1780	1781

Digitized by Google

7e	1781	1782
8e	1782	1783
9e	1783	1784
10e	1784	1785
11e	1785	1786
12e	1786	1787
13e	1787	1788
14e	1788	1789
15e	1789	1790
16e	1790	1791
17e	1791	1792
18e	1792	1793
19e	1793	1794
10e	1794	1795
11e	1795	1796
12e	1796	1797
13e	1797	1798
14e	1798	1799 au 29 août
15e	1799	1799

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

CCXLIX. Pie VII.

1800. Pie VII, Barnabé Chiaramonti, né à Césène le 14 août 1742, religieux bénédictin, cardinal-évêque d'Imola, neveu de Pie VI, élu pape à Venise le 14 mars 1800, couronné dans cette ville le 21 du même mois, mourut le 22 août 1823, à l'âge de 81 ans, après un pontificat de 23 ans 5 mois 8 jours.

Nous avons rappelé au commencement de ces notices les observations particulières aux lettres apostoliques de notre temps.

Années, 21 mars au 20 mars		
1re	1800	1801
2e	1801	1802
3e	1802	1803
4e	1803	1804
5e	1804	1805
6e	1805	1806
7e	1806	1807
8e	1807	1808
9e	1808	1809
10e	1809	1810
11e	1810	1811
12e	1811	1812
13e	1812	1813
14e	1813	1814
15e	1814	1815
16e	1815	1816
17e	1816	1817
18e	1817	1818
19e	1818	1819
20e	1819	1820
21e	1820	1821
22e	1821	1822
23e	1822	1823 au 22 août
24e	1823	1823

CCXL. Léon XII.

1823. Léon XII, nommé auparavant Annibal della Genga, cardinal-prêtre, vicaire général, né à la Genga, fief de sa famille, près de Spolète, dans les États de

Digitized by Google

l'Église le 2 août 1760, élu pape, le 27 septembre 1823, à l'âge de 63 ans, couronné le dimanche 5 octobre, mourut le 10 février 1829, âgé de 69 ans, après un pontificat de 5 ans 4 mois 6 jours.

Années, 5 octob. au 4 octob.			Années, 5 octob. au 4 octob.		
1re	1823	1824	4e	1826	1827
2e	1824	1825	5e	1827	1828 au 10 févr.
3e	1825	1826	6e	1828	1829

CCLI. Pie VIII.

1829. Pie VIII, François-Xavier Castiglioni, cardinal, né à Cingoli, dans les États de l'Église, le 20 novembre 1761, élu pape à l'âge de 68 ans, le 31 mars 1829, couronné le 5 avril, est mort le 30 novembre 1830, après un pontificat de 1 an 7 mois 26 jours.

Année, 5 avril au 4 avril			Année, 5 avril au 4 avril.		
1re	1829	1830	2e	1830	1830

CCLII. Grégoire XVI.

1831. Grégoire XVI, Maur Capellari, cardinal, religieux camaldule, né à Bellune en Vénétie, le 18 septembre 1765, créé cardinal le 21 mars 1825, élu pape le 2 février 1831, couronné le 6 du même mois, mort le 1er juin 1846 à l'âge de 81 ans, après un pontificat de 15 ans 4 mois depuis son couronnement.

Années, 6 févr. au 5 févr.			Années, 6 févr. au 5 févr.		
1re	1831	1832	9e	1839	1840
2e	1832	1833	10e	1840	1841
3e	1833	1834	11e	1841	1842
4e	1834	1835	12e	1842	1843
5e	1835	1836	13e	1843	1844
6e	1836	1837	14e	1844	1845
7e	1837	1838	15e	1845	1846 au 1er juin
8e	1838	1839	16e	1846	1846

CCLIII. Pie IX.

1846. Pie IX, nommé auparavant Jean-Marie, de la famille des comtes de Mastaï Ferretti, né à Sinigaglia le 13 mai 1792, d'abord officier dans la garde noble de Pie VII et dans les troupes auxiliaires de Napoléon, en-

tra plus tard dans les ordres, devint archevêque de Spolète, puis d'Imola, a été créé cardinal le 23 décembre 1839, élu pape le 16 juin 1846 et couronné le 21 du même mois, un dimanche, suivant l'antique usage.

Années, 21 juin au 20 juin	Années, 21 juin au 20 juin
1re.....1846.....1847	4e.....1849.....1850
2e.....1847.....1848	5e.....1850.....1851
3e.....1848.....1849	

Nous avons fait sur la liste qui précède quelques relevés statistiques que nous consignerons ici.

Sous le rapport de leur patrie, la série des 253 papes se décompose ainsi :

Italiens....	212.	Romains ou des États du saint-siége....	115	
		Bolonais.....	6	
		Toscans.....	24	
		Napolitains ou du royaume de Naples.....	16	
		Siciliens.....	5	
		Sardes.....	2	
		Génois.....	6	
		Savoyards.....	2	Nicolas II et Innocent V.
		Lombards.....	9	
		Vénitiens, des Lagunes ou de la Vénétie.....	8	
		Provinces incertaines.	19	
Français..	13.	Silvestre II, d'Auvergne; Urbain II, de Champagne; Calixte II, de Franche-Comté; Urbain IV, de Champagne; Clément IV, de Languedoc; Martin IV, de Champagne; Clément V, de Guyenne; Jean XII, du Quercy; Benoît XII, du comté de Foix; Clément VI, du Limousin; Innocent VI, du Limousin; Urbain V, du Languedoc; Grégoire XI, du Limousin.		

Digitized by Google

Allemands.	6.	
Dalmates..	2.	
Espagnols.	5.	
Portugais..	1.	Jean XXI.
Anglais....	1.	Adrien IV.
Hollandais.	1.	Adrien VI.
Suisse....	1.	Clément VII.
Africains..	2.	S. Miltiade et S. Victor Ier.
Orientaux..	21.	Syriens..... 8 Grecs..... .. 13 Candiote..... 1 Alexandre V.

Total. . 253.

Quant à la durée du règne, sans tenir compte de la différence, en général très-légère, qui existe entre le pontificat compté du jour de l'élection ou du jour du couronnement, et prenant uniformément, pour calculer son étendue, les deux termes extrêmes de l'élection et de la mort, de l'abdication ou de la déposition, on arrive aux résultats suivants.

Sur les 251 pontificats depuis S. Lin, jusqu'à Grégoire XVI :

8 papes sont morts sans avoir occupé le saint-siége un mois entier.

40, sans avoir siégé un an.

22, ont régné 1 an ou davantage et moins de 2.

54, ont régné 2 ans ou davantage, mais moins de 5 ans.

57, ont régné 5 ans ou au delà, mais moins de 10.

51, ont régné de 10 à 15 ans exclusivement.

18, ont régné 15 ans ou davantage, mais moins de 20 ans.

9, ont régné 20 ans ou ont dépassé ce terme, savoir :

Clément XI, qui a occupé le saint-siége 20 ans 3 mois 26 jours.

Léon III, 20 ans 5 mois 16 jours.

Urbain VIII, 20 ans 11 mois 23 jours.

S. Léon le Grand, 21 ans 1 mois 5 jours.

S. Silvestre Ier, 21 ans 11 mois.

Digitized by Google

Alexandre III, 21 ans 11 mois 23 jours.
Pie VII, 23 ans 5 mois 6 jours.
Adrien Ier, 23 ans 10 mois 16 jours.
Pie VI, 24 ans 6 mois 14 jours.

Le plus long pontificat, après celui de S. Pierre, est comme l'on voit, le pontificat de Pie VI; le plus court a été celui de Boniface VI, 112e pape, qui n'a occupé le saint-siége que 15 jours, Étienne Ier, mort en 752, trois jours après son élection, n'étant pas compté comme souverain pontife. Nul des successeurs de S. Pierre n'a donc atteint encore les vingt-cinq années du pontificat de l'apôtre et n'a fait mentir la vieille prophétie: *Non videbis annos Petri.* Benoît XIII, il est vrai, a rempli et dépassé de beaucoup ce quart de siècle; mais on peut répondre qu'après la 15e année de son règne, Pierre de Luna ne fut plus qu'un antipape.

Ajoutons encore quelques faits à ces observations de pure curiosité historique :

10 persécutions ont été dirigées contre les papes et contre l'Église dans les quatre premiers siècles.

67 papes ont été canonisés.

24 antipapes ont troublé par leur intrusion la série des 253 vicaires de Jésus-Christ depuis Novatien au IIIe siècle, jusqu'à Amédée de Savoie, en 1440.

9 papes ont habité Avignon, depuis Clément V, qui fixa sa résidence dans cette ville en 1309, jusqu'à Benoît XIII, qui se retira en Roussillon l'an 1408.

17 papes, sans compter les précédents, sont venus en France, savoir : Étienne II, S. Léon III, Étienne IV, Grégoire IV, Jean VIII, S. Léon IX, Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II, Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Innocent IV, Grégoire X, Pie VI et Pie VII.

19 papes enfin, depuis S. Léon III, au VIIIe siècle, jusqu'à Pie IX, actuellement régnant, ont été obligés de quitter momentanément la ville de Rome, par suite d'un soulèvement des Romains.

Il nous a paru utile de joindre à la nomenclature précédente une table alphabétique du nom des papes, qui permette de retrouver plus facilement l'époque à laquelle ils ont vécu.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES PAPES.

Le chiffre indique le rang numérique dans la série des souverains pontifes.

Adéodat..... 77
Adrien Ier..... 95
Adrien II..... 106
Adrien III..... 109
Adrien IV..... 167
Adrien V.....Voy. le.. 183
Adrien VI..... 216
Agapet Ier..... 57
Agapet II..... 130
Agathon..... 79
Alexandre Ier..... 6
Alexandre II..... 154
Alexandre III..... 168
Alexandre IV..... 178
Alexandre V..... 202
Alexandre VI..... 212
Alexandre VII..... 235
Alexandre VIII..... 239
Anaclet (S.)..... 3
Anastase Ier (S.)..... 39
Anastase II..... 50
Anastase III..... 121
Anastase IV..... 166
Anicet (S.)..... 11
Antère (S.)..... 19
Benoît Ier..... 64
Benoît II..... 81
Benoît III..... 104
Benoît IV..... 117
Benoît V.....Voy.. 132
Benoît VI..... 134
Benoît VII..... 136
Benoît VIII..... 144
Benoît IX..... 146
Benoît X.....Voy.. 152
Benoît XI (S.)..... 190
Benoît XII..... 193
Benoît XIII..... 243
Benoît XIV..... 245
Boniface Ier (S.)..... 42
Boniface II..... 55
Boniface III..... 66
Boniface IV..... 67
Boniface V..... 69
Boniface VI..... 112
Boniface VII.....Voy.. 134
Boniface VIII..... 189
Boniface IX..... 199
Caïus (S.)..... 28
Calixte Ier (S.)..... 16
Calixte II..... 160
Calixte III..... 207
Célestin Ier..... 43
Célestin II..... 163
Célestin III..... 173
Célestin IV.....Voy. 177
Célestin V (S.)..... 188
Christophe..... 119
Clément Ier (S.)..... 4
Clément II..... 148
Clément III..... 172
Clément IV..... 180
Clément V..... 191
Clément VI..... 192
Clément VII..... 217
Clément VIII..... 229
Clément IX..... 236
Clément X..... 237
Clément XI..... 241
Clément XII..... 244
Clément XIII..... 246
Clément XIV..... 247
Conon..... 83
Constantin..... 88

Digitized by Google

Corneille (S.) 21
Damase (S.) 37
Denis (S.) 25
Deusdedit (S.) 68
Donus Ier ou Domnus 78
Donus II 135
Eleuthère (S.) 13
Étienne Ier (S.) 23
Étienne II (S.) 92
Étienne III 94
Étienne IV 97
Etienne V 110
Etienne VI 113
Étienne VII 125
Étienne VIII 128
Etienne IX 152
Evariste (S.) 5
Eugène Ier (S.) 75
Eugène II 99
Eugène III 165
Eugène IV 205
Eusèbe (S.) 31
Eutychien (S.) 27
Fabien (S.) 20
Félix Ier (S.) 26
Félix II ..... Voy.. 36
Félix II (S.) 48
Félix III 54
Formose 111
Gélase Ier (S.) 49
Gélase II 159
Grégoire Ier (S.) 64
Grégoire II 89
Grégoire III 90
Grégoire IV 101
Grégoire V 139
Grégoire VI 147
Grégoire VII 155
Grégoire VIII 171
Grégoire IX 176
Grégoire X 181
Grégoire XI 197
Grégoire XII 201
Grégoire XIII 224
Grégoire XIV 227
Grégoire XV 232
Grégoire XVI 253
Hilaire (S.) 46
Honorius Ier 70
Honorius II 161
Honorius III 175
Honorius IV 186
Hormisdas 52
Hygin (S.) 9
Innocent Ier (S.) 40
Innocent II 162
Innocent III 174
Innocent IV 177
Innocent V 182
Innocent VI 195
Innocent VII 200
Innocent VIII 201
Innocent IX 228
Innocent X 234
Innocent XI 238
Innocent XII 240
Innocent XIII 242
Jean Ier (S.) 53
Jean II 54
Jean III 61
Jean IV 72
Jean V 82
Jean VI 85
Jean VII 86
Jean VIII 107
Jean IX 116
Jean X 123
Jean XI 126
Jean XII 131
Jean XIII 133
Jean XIV 137
Jean XV ..... Voy.. 137
Jean XVI 138
Jean XVII 141
Jean XVIII 142
Jean XIX 145
Jean XX ..... Voy.. 183
Jean XXI 183
Jean XXII 192
Jean XXIII 203
Jules Ier (S.) 35
Jules II 214
Jules III 219
Landon 122

Digitized by Google

Léon Ier (S.) 45
Léon II..... 80
Léon III..... 96
Léon IV..... 103
Léon V..... 118
Léon VI..... 124
Léon VII..... 127
Léon VIII..... 132
Léon IX..... 150
Léon X..... 215
Léon XI..... 230
Léon XII..... 250
Libère (S.)..... 36
Lin (S.)..... 2
Lucius Ier..... 22
Lucius II..... 163
Lucius III..... 169
Marc (S.)..... 34
Marcel Ier (S.)..... 30
Marcel II..... 220
Marcellin (S.)..... 29
Martin Ier (S.)..... 74
Martin II (S.) ou Marin Ier.. 108
Martin III (S.) ou Marin II.. 129
Martin IV..... 185
Martin V..... 204
Miltiade ou Melchiade (S.).. 32
Nicolas Ier..... 105
Nicolas II..... 153
Nicolas III..... 184
Nicolas IV..... 187
Nicolas V..... 206
Pascal Ier (S.)..... 98
Pascal II..... 158
Paul Ier..... 93
Paul II..... 209
Paul III..... 218
Paul IV..... 221
Paul V..... 231
Pélage Ier..... 60
Pélage II..... 63
Pie Ier (S.)..... 10
Pie II..... 208
Pie III..... 213
Pie IV..... 222
Pie V (S.)..... 223
Pie VI..... 248
Pie VII..... 249
Pie VIII..... 251
Pie IX..... 253
Pierre (S.)..... 1
Pontien (S.)..... 18
Romain..... 114
Sabinien..... 65
Sergius Ier..... 84
Sergius II..... 102
Sergius III..... 120
Sergius IV..... 143
Severin..... 71
Silvère (S.)..... 58
Simplicius..... 47
Sirice (S.)..... 38
Sisinnius..... 87
Sixte Ier (S.)..... 7
Sixte II (S.)..... 24
Sixte III (S.)..... 44
Sixte IV..... 216
Sixte V..... 225
Soter (S.)..... 12
Sylvestre Ier..... 33
Sylvestre II..... 140
Sylvestre III.....Voy.. 146
Symmaque..... 51
Télesphore (S.)..... 8
Théodore Ier..... 73
Théodore II..... 115
Urbain Ier (S.)..... 17
Urbain II..... 157
Urbain III..... 170
Urbain IV..... 179
Urbain V..... 196
Urbain VI..... 198
Urbain VII..... 226
Urbain VIII..... 233
Valentin..... 100
Victor Ier (S.)..... 14
Victor II..... 151
Victor III..... 156
Vigile..... 59
Vitalien..... 76
Zacharie..... 91
Zéphirin (S.)..... 15
Zosime..... 41

L. DE MAS-LATRIE.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES PAYS D'ÉTATS.

Lorsqu'on étudie l'histoire politique et administrative de la France, on y rencontre souvent les mots *pays d'états, pays d'élection*, sans que l'esprit puisse exactement en saisir la signification précise. On sait vaguement que quelques-unes des anciennes grandes provinces, la Bourgogne, la Bretagne, le Languedoc, étaient des pays d'états; qu'elles étaient dotées d'une sorte de représentation; qu'en ces temps de pouvoir absolu, elles avaient une large part dans leur administration intérieure; que le vote des impôts s'y trouvait assujetti à certaines formalités. Mais d'où provenaient ces priviléges? en quoi consistaient-ils réellement? quelles étaient les provinces qui en avaient la jouissance? pourquoi l'Ile de France, l'Auvergne, la Picardie, étaient-elles du nombre des contrées qui n'avaient pas le bénéfice de ces institutions, tandis que d'autres étant loin d'avoir leur importance, le Bigorre, les Quatre-Vallées, la Soule, étaient *pays d'états?* Telles sont les questions que bien peu de personnes, même fort instruites, pourraient résoudre aujourd'hui, sans se livrer à de pénibles recherches.

Nous allons donc essayer de traiter ce sujet avec une clarté qui permette à nos lecteurs de se faire une idée juste de ce qu'étaient les pays d'états.

Nous indiquerons d'abord les noms des anciennes provinces qui avaient des états;

Nous verrons ensuite de quels éléments se composaient les assemblées qui formaient le caractère propre de cette institution;

Digitized by Google

Nous rechercherons les attributions principales qu'avaient ces assemblées, et nous terminerons par le jugement sommaire que l'on peut porter sur l'ensemble de ces anciennes représentations provinciales.

§ Ier. *Pays d'états au moment de la révolution de* 1789.

Antérieurement à la révolution de 1789, la France se divisait, quant aux impositions, en trois classes : pays d'élection, pays d'états, pays conquis ou cédés.

Dans les pays d'élection, la taille ou tribut annuel payé au roi pour soutenir les charges de l'Etat, avait été rendue perpétuelle par l'ordonnance de Charles VII, du 19 juin 1445; elle était, ainsi que la capitation, réglée par une répartition arrêtée dans le conseil et perçue de plein droit sous la surveillance et l'autorité d'officiers appelés *élus*, bien que depuis longtemps ils ne fussent plus nommés par voie d'élection.

Le tribunal de l'élection connaissait en première instance des contestations relatives à la taille et aux autres impôts. Les appels de ses décisions étaient portés devant la *Cour des aides*, dans le ressort de laquelle il était placé.

Dans les pays d'états, au contraire, les impôts étaient votés par les assemblées des trois ordres, et c'était sous leur direction que la répartition en était opérée entre les contribuables et le recouvrement effectué.

En ces pays, indépendamment des impôts qui étaient employés directement pour les besoins de la province, et des autres taxes exigées pour les dépenses du royaume, et qui se reproduisaient au reste comme dans les pays d'élection sous des formes diverses, on votait pour chaque année un *don gratuit*, que l'on appelait, dans le langage parlementaire de cette époque, l'*affaire du roi*, et qui variait suivant le plus ou moins de richesse de la province, la générosité des états, les exigences du gouvernement central ; suivant encore que l'on était en paix ou en guerre, etc.

Les pays conquis ou cédés étaient la Franche-Comté,

Digitized by Google

la Lorraine, l'Artois, la Flandre wallone, la Flandre maritime, le Hainaut et la Corse. En général il n'y existait pas d'élections, soit parce que plusieurs avaient, comme on le verra, conservé le régime des pays d'états; soit parce qu'ils avaient été réunis à la couronne dans un temps où, sans le secours des élus, il avait été facile de pourvoir à la levée des impôts et au jugement des contestations qu'elle occasionnait.

Cette explication préliminaire donnée, nous devons nous occuper exclusivement des pays d'états.

L'origine des états provinciaux comme celle des états généraux, est à peu près partout la même. Ils provenaient de ces antiques assemblées que le clergé et les grands tenaient, dès les premiers temps de la monarchie, pour y délibérer sur les affaires communes. Peu à peu le tiers état y fut admis, soit parce qu'il prenait de l'importance, soit plutôt parce que, comme il fallait lui demander de l'argent, on le consultait, au moins pour la forme, dans la personne des officiers municipaux; car auparavant, comme dit Pasquier, « Vous ne verrez pas que le menu peuple y fût appelé, duquel l'on ne faisoit plus d'état qu'un *zéro* en chiffre. »

On va voir par la nomenclature des pays d'états qu'ils se composaient de provinces qui, originairement, n'appartenaient pas à la couronne; elles lui avaient successivement été réunies, et avaient stipulé le maintien de leurs priviléges par les traités et autres actes de leur union.

Quelques-unes de ces provinces cependant avaient perdu cet avantage par des circonstances fort différentes et sur lesquelles nous aurons occasion de revenir; la Normandie par exemple et le Dauphiné.

Quoi qu'il en soit, voici l'indication des provinces qui demeurèrent pays d'états jusqu'en 1789:

La Bretagne,
La Flandre wallone,
L'Artois,
Le Cambrésis,
La Bourgogne,
Le Languedoc,
La Provence,
Le comté de Foix.
Le Marsan,
Le Nebouzan,

Digitized by Google

Les Quatre-Vallées,	La Soule,
Le Bigorre,	La basse Navarre,
Le Béarn,	Le Labourd.

Nous examinerons séparément ce qui concerne chacune de ces provinces, nous réservant de donner plus de détails sur celles qui ont aussi le plus d'importance.

BRETAGNE.

Lorsque le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, en 1491, eut assuré la réversion de ce duché à la couronne, il fut formellement stipulé qu'il conserverait ses priviléges. Louis XII, par ses lettres du 7 janvier 1498, au sujet des libertés de la Bretagne, à la suite du traité de son mariage avec Anne, devenue veuve de Charles VIII, confirma ces stipulations : « Que en tant que touche que ès impositions de fouaiges et autres subsides levez ou cueillis oudit pays de Bretaigne, les gens des estats dudit pays soient convoquez et appellez en la fourme accoustumée. »

Cette intention de la *grande héritière*, c'est ainsi qu'on appelait en Bretagne la fille du dernier duc François II, fut respectée jusqu'au moment où Louis XIV chercha à lui porter atteinte.

Les états de Bretagne étaient composés des trois ordres.

L'ordre du clergé comprenait les évêques qui étaient au nombre de neuf, les abbés au nombre de quarante-deux, et deux députés de chaque église cathédrale qu'on appelait *capitulaires*.

Suivant le cérémonial réglé aux états tenus à Rennes, en 1608, les évêques et les abbés se plaçaient d'après l'ordre de leur promotion. Il n'y avait, entre les évêques, d'autre préséance que pour celui qui présidait son ordre et qui était ordinairement l'évêque diocésain, car les états de Bretagne ne tenaient pas dans une même ville ; mais tantôt à Rennes, à Vannes, à Vitré, etc.

Digitized by Google

Tous les membres réunis de l'ordre du clergé étaient au nombre de soixante-neuf. Les évêques et les abbés portaient le rochet et le camail, et les capitulaires le bonnet carré et la soutane.

L'ordre de la noblesse était, sous le règne des derniers ducs, composé des princes du sang, des comtes, des barons, des bannerets, des chevaliers, des bacheliers. Il n'est fait aucune mention d'autres nobles dans les états antérieurs à 1567.

Les guerres civiles de la fin du XVIe siècle donnèrent occasion à tous les gentilshommes d'y entrer. Ils avaient presque tous embrassé le parti de la Ligue. Un certain nombre cependant étaient dans les rangs opposés. Les chefs des deux partis tinrent des états où ils appelèrent indifféremment tous les gentilshommes qui leur étaient attachés. Lorsque les troubles se calmèrent, le zèle que les gentishommes dévoués au parti du roi avaient témoigné, leur assiduité, leur nombre dans les assemblées les mirent insensiblement au rang des chevaliers et des bannerets et les confondirent avec eux. Bientôt le seul titre de gentilhomme donna entrée et voix délibérative dans l'ordre de la noblesse : il n'y eut même pas de limite d'âge, en sorte que la voix d'un jeune homme de dix-sept ans était comptée comme celle d'un homme de quarante.

Mais, par des lettres patentes du 26 juin 1736, Louis XV remédia à ces abus. Il décida qu'aucun membre des trois ordres ne pourrait avoir entrée et séance, aux états, avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis, et que dans l'ordre de la noblesse, on ne serait admis à une assemblée qu'autant qu'on aurait de père en fils au moins cent ans de noblesse et de gouvernement noble non contesté.

Le président de la noblesse était le baron possesseur de la plus ancienne baronnie, pourvu cependant qu'il fût noble de très-ancienne extraction. Un arrêt du parlement de Bretagne, rendu en 1651, avait ainsi déterminé l'ordre des préséances ; les barons de Léon et de Vitré, qui alternaient pour la présidence ; ceux de Chateaubriant, de Raiz, de la Roche-Bernard, d'Ancenis, de Derval, de Malestroit et de Quintin.

Digitized by Google

Ces neuf baronnies étaient appelées baronnies-pairies, et les états donnaient à chacun des neuf barons, dans leurs registres, le titre de *monseigneur*.

Lorsqu'il ne se trouvait aucun des neuf barons dans l'assemblée, on choisissait un gentilhomme pour présider l'ordre de la noblesse. Avant 1622, cette élection se faisait par les trois ordres, mais depuis lors, celui de la noblesse seul y concourut.

Les nobles prenaient place indifféremment comme ils se trouvaient, avec cette seule différence que le plus ancien d'entre eux était le doyen ; ce qui lui valait une double pension, et sa place était distinguée des autres par une housse de serge verte.

Le tiers état figurait depuis très-longtemps dans l'assemblée des états de Bretagne. On le trouve dans une assemblée tenue à Ploërmel, en 1309.

Le tiers état était composé des députés des principales villes de la province. Avant 1614, le nombre n'en était pas déterminé; il dépendait des lettres expédiées pour la convocation. Les états assemblés à Nantes, en 1614, en présence de Louis XIII et de la reine, demandèrent et obtinrent qu'il fût dressé un rôle fixe des communautés qui auraient droit d'entrée aux états. Ce rôle fut arrêté au nombre de quarante-quatre villes, depuis réduites à quarante-deux qui étaient les suivantes : Rennes, Nantes, Vannes, Quimper, Saint-Malo, Brest, Morlaix, le Croisic, Léon, Lemerven, Landerneau, Carhaix, Lorient, Moncontour, Saint-Brieuc, Dinan, Lamballe, Chateaubriant, Concarneau, Quimperlé, Redon, la Roche-Bernard, Quintin, la Guerche, Auray, Montfort, Tréguier, Guérande, Hennebon, Rhuis, Fougères, Ploërmel, Lannion, Dol, Guingamp, Hédé, Josselin, Vitré, Ancenis, Maletroit, Pontivy, le Port-Louis.

La ville de Rennes et ensuite celle de Nantes avaient la première place quelque part que les états tinssent. La présidence de l'ordre du tiers état avait été réglée ainsi par un arrêt du conseil du 31 août 1619 : chacun des présidents et sénéchaux de Rennes, Nantes, Vannes et Quimper, présidait dans les villes de son ressort, où les

Digitized by Google

états étaient assemblés, pourvu qu'il fût député de la ville, le sénéchal substituant le président, et en l'absence de tous, c'était le plus ancien des sénéchaux député aux états qui présidait.

Les députés du tiers recevaient une indemnité qui était ordinairement de deux écus par jour. Ils assistaient en robe et en bonnet carré à l'assemblée.

Anciennement les assemblées des états de Bretagne étaient rares et sans périodicité. Elles devinrent plus fréquentes et même annuelles; mais ensuite, et depuis 1630, elles n'avaient lieu que tous les deux ans et duraient de quatre à six semaines, suivant le nombre et l'importance des affaires. Quelques-unes durèrent plus de six mois.

Aucun membre des états ne pouvait être arrêté pour quelque cause que ce fût, dans le temps de la tenue, quinze jours avant et quinze jours après.

Les états nommaient et révoquaient leurs officiers qui étaient : 1° deux procureurs généraux syndics, nommés pour six ans, et dont l'un résidait à la suite de la cour et l'autre en Bretagne, pour le maintien des priviléges de la province; 2° le greffier; 3° le trésorier; 4° deux substituts des procureurs généraux syndics, et 5° le héraut.

La salle des états était divisée en deux amphithéâtres en gradins, l'un vis-à-vis de l'autre, dans la longueur de la salle. Sur l'amphithéâtre à gauche était placé l'ordre de la noblesse; sur celui de droite étaient d'abord les membres de l'ordre du clergé et ensuite celui du tiers état; les officiers avaient leur bureau à l'extrémité de l'amphithéâtre de l'ordre de la noblesse, au bas de la salle.

Tant que la Bretagne eut ses rois et ses ducs ils assistaient en personne à toutes les assemblées des états. Depuis la réunion de cette province à la couronne, le roi nommait des commissaires qui faisaient en son nom l'ouverture des états et y déclaraient ses intentions. Le premier commissaire était soit le gouverneur ou le lieutenant général de la province, soit un grand personnage tel qu'un prince du sang, un maréchal de France ou un duc et pair. Les autres commissaires étaient le premier prési-

Digitized by Google

dent du parlement, représentant le chancelier, deux présidents à mortier, les procureur et avocats généraux du parlement, l'intendant de la province et un second commissaire du conseil, le premier président, un des autres présidents et le procureur général de la chambre des comptes, les généraux des finances, le grand maître des eaux et forêts, le receveur général des finances. Ces commissaires du roi assistaient à tous les comptes des deniers, et c'était en leur présence et par leur avis qu'était faite l'assignation des fonds sur lesquels le don gratuit et les autres dépenses étaient payés.

Il était d'usage, à la fin de la tenue des états, de nommer deux députations, composées chacune de trois membres, dont un de chaque ordre.

La première députation était chargée d'aller présenter au roi les cahiers ou remontrances de la province, solliciter une réponse favorable, et veiller à tous les intérêts et droits du pays.

La seconde députation devait se rendre à Nantes pour y assister au compte que présentait le trésorier des états à la chambre des comptes.

Les états nommaient encore des *commissaires intermédiaires*, au nombre de six par chaque ordre, qui, dans l'intervalle d'une session à l'autre, étaient chargés des affaires courantes, sans pouvoir disposer d'aucun fonds ni faire aucun changement dans l'administration des états. Le bureau de ces commissaires était à Rennes. Il y avait de plus des commissaires particuliers, nommés dans chaque diocèse, pour correspondre avec la commission générale.

Il se passait en chaque assemblée un contrat solennel entre les commissaires du roi et les états pour la confirmation et le renouvellement des priviléges de la province.

Les états votaient le don gratuit au roi; il était en temps de paix d'un million par an, et en temps de guerre de quinze cent mille livres.

Mme de Sévigné nous donne de piquants détails sur les états de Bretagne, qui tinrent à Vitré, au mois d'août 1671. Le duc de Chaulnes, gouverneur, y était premier com-

Digitized by Google

missaire du roi. La réunion des principaux personnages de la province, dans cette petite ville, fut, comme d'ordinaire, l'occasion de banquets et de fêtes. Deux des jeunes membres de la noblesse dansèrent avec deux Bretonnes *des passe-pieds merveilleux et des menuets d'un air que les courtisans n'ont pas à beaucoup près.* « Ils y font, ajoute-t-elle, des pas de Bohémiens et de bas Bretons, avec une délicatesse et une justesse qui charment. »

Suivant Mme de Sévigné, les bas Bretons étaient *dorés jusqu'aux yeux.* On jouait aussi la comédie, et on représenta le *Tartufe* qui *ne fut pas trop mal joué ;* puis *Andromaque* qui *lui fit pleurer plus de six larmes ;* ce qui est *assez pour une troupe de campagne.*

Quant aux affaires, voici comment elle en parle : « On a demandé trois millions, nous avons offert sans chicaner deux millions cinq cent mille livres, et voilà qui est fait. Du reste, M. le gouverneur aura cinquante mille écus, M. de Lavardin quatre-vingt mille francs, le reste des officiers à proportion : le tout pour deux ans. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les ponts, puisque c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les états. »

On voit par la correspondance du duc de Chaulnes avec Colbert, qu'il refusa avec noblesse le don qui lui était fait: « Messieurs les évêques de Saint-Brieuc et de Vannes, dit-il, me furent députez avec six de chaque ordre pour me porter la délibération de leur assemblée sur les réjouissances publiques, et le don accoutumé des estats que je refusay par deux raisons : l'une que nous ne debvons recevoir aucun présent que de la main du roy, et l'autre faisant connoistre à ces députez que ne songeant, selon les ordres de S. M., qu'au soulagement de la province, et d'en rapprocher les fonds pour diminuer les intérests qui les consomment, je ne trouvois pas qu'il fust juste de contribuer à les augmenter, et qu'au contraire, au lieu de les remercier du don, j'aurois sujet de leur faire quelque reproche d'estre si mauvais mesnagers. »

Au reste, il paraît que le roi fut touché aussi de la libéralité des Bretons, car il leur fit remise de cent mille

Digitized by Google

écus sur les deux millions cinq cent mille livres qui lui avaient été votés pour le don gratuit : « Le roi, dit Mme de Sévigné, a écrit de sa propre main des bontés infinies pour sa bonne province de Bretagne. Le gouverneur a lu la lettre aux états et la copie en a été enregistrée : il s'est élevé jusqu'au ciel un cri de *Vive le roi*, et tout de suite on s'est pris à boire, mais à boire, Dieu sait[1] ! »

Le vin jouait alors un grand rôle dans les affaires de Bretagne, et le duc de Chaulnes écrivant à Colbert, lui parle d'un certain marquis de Coesguin qui « a passé tant de nuicts à yvrogner pour maintenir, disoit-il publiquement, la liberté de la province [2]. »

Les états de Bretagne n'avaient pas toujours présenté cet aspect peu sérieux. Le jurisconsulte Baron, après avoir entendu le célèbre Bertrand d'Argentré, à des états tenus à Vannes dans le courant du XVIe siècle, s'écrie : « Grand Dieu ! que de sagesse ! que d'éloquence ! qu'est-il besoin de le dire ? Je me croyois au conseil des amphictyons. Quelle enceinte ! quel appareil ! quelle majesté ! »

Mais les agents du pouvoir partageaient rarement cette admiration. Ils avaient fort à faire pour obtenir tout ce qu'ils étaient chargés de demander.

On se réservait cependant de donner des témoignages de *satisfaction particulière* aux députés qui secondaient le mieux les vues du gouvernement. Ainsi, aux états de 1663, Colbert écrit, le 10 août, à son frère qui était maître des requêtes, et commissaire du roi, que « le roi a trouvé bon de faire donner soixante mille livres pour gratification aux députez qui serviront le mieux dans l'assemblée. »

Ce moyen n'étant pas apparemment suffisant, on arrive à la menace. Le 17 septembre, Colbert écrit à son frère : « J'ai reçu votre lettre du 11 du courant dont j'ay fait la lecture au roy. Je vous diray nettement que Sa

[1] Dans ses lettres des 26 octobre et 2 novembre 1689, Mme de Sévigné donne des détails non moins curieux sur les états qui tinrent à Rennes en cette année.

[2] Lettre du 2 septembre 1671.

Digitized by Google

Majesté a esté fort surprise de la conduite des députez des estats, et qu'assurément, s'ils n'y prennent garde, Sa Majesté pourroit bien prendre la résolution de les remercier de leur don gratuit, estant, grâce à Dieu, en estat de se passer de deux millions de livres ; mais je ne sais si ce seroit une bonne affaire pour la province, veu qu'il me semble qu'il est fort advantageux aux sujets d'un roy fait comme le nostre, de pouvoir contribuer selon leurs forces aux despenses qu'il est obligé de soutenir. »

Aux états de 1673, le duc de Chaulnes écrit à Colbert : « Je fais dessein de chasser demain des estats deux gentilshommes qui ont aujourd'huy parlé avec plus de chaleur, n'estant pas à croire par tout ce que nous voyons icy que l'on puisse, par autre voie que par des exemples redoublez d'authorité, régler des esprits d'autant plus opiniâtres qu'ils croient ne le pas estre, en offrant tout ce qu'il plaira au roy, pour se rachepter des exécutions quelquefois très-rudes des esdits. Je puis vous assurer, monsieur, que nous n'obmettons rien icy de tout ce qui peut affermir l'autorité du roy [1]. » L'on voit en effet, par la suite de la correspondance de Colbert, que les deux gentilshommes *qui avoient tenu des discours trop pathétiques sur l'état de la province* ont été éloignés, et que *ce coup d'autorité a été fort à propos.*

Ce qui occasionnait toute cette chaleur, particulièrement dans l'ordre de la noblesse, c'étaient de nouveaux édits qui ordonnaient la recherche des justices usurpées par certains seigneurs, et qui créaient une chambre du domaine chargée de faire cette recherche. L'émotion fut si vive, que le gouvernement recula, et lorsqu'on reçut la nouvelle de la suppression de la chambre et de la révocation des édits, ce fut une joie générale dont on trouve la trace dans la correspondance de Colbert [2], et dans une lettre de Mme de Sévigné à sa fille, du 1er janvier 1674. Mais il est vrai que le roi obtint cinq millions deux cent

[1] Lettre du 10 décembre 1673.

[2] Lettre de Lavardin, du 15 décembre 1673.

Digitized by Google

mille livres. « Vous pouvez juger par là, dit Mme de Sévigné, de la grâce qu'on nous a faite de nous ôter les édits. »

Les séances étaient quelquefois fort orageuses, surtout lorsqu'elles avaient lieu après dîner. Il arriva, aux états de 1663, que tous les gentilshommes mirent l'épée à la main dans la salle, et qu'on fut obligé de renvoyer la délibération au lendemain.

Aussi les représentants de l'autorité étaient-ils fort pressés d'abréger la durée des états.

Le 31 août 1701, le chancelier Pontchartrain écrivait au procureur général du parlement de Bretagne : « Je ne suis point surpris de toutes les difficultés qui ont retardé la fin des estats. C'est en cela principalement que paroist le caractère de ces sortes d'assemblées, et c'est aussy ce qui fait paroistre davantage le sçavoir-faire et l'habileté de ceux qui les conduisent ; ainsy tout le monde y gagne, et les affaires du roy ne s'en font pas moins bien. »

Le même chancelier écrivait, le 29 décembre 1703, au premier président : « Je ne puis trop vous féliciter sur la fin des estats, c'est-à-dire sur la fin de toutes agitations et de tout genre de chagrins pour un honneste homme. »

Aux états de 1752, il y eut de nouveaux troubles qui furent occasionnés par la mise à exécution en Bretagne d'un édit du mois de mai 1749, qui avait pour objet de lever en nature le vingtième denier sur le revenu des biens-fonds dans tout le royaume. La noblesse surtout fit une vive opposition. Trois des principaux gentilshommes furent arrêtés et les autres exilés loin de leur province. L'évêque de Rennes lui-même fut exilé de son diocèse. « Cette politique, dit l'avocat Barbier, est juste et nécessaire pour assurer l'autorité du souverain [1]. » On voit qu'alors la bourgeoisie parisienne montrait peu de sympathie pour cet esprit de résistance qui se manifestait en certaines provinces et qui n'avait presque toujours d'ailleurs que l'intérêt privé pour prétexte.

[1] *Journal*, t. III, p. 432.

Digitized by Google

Parmi bien des événements publics qui signalèrent à différentes époques la tenue des états de Bretagne, il faut noter ceux qui eurent lieu dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et auxquels se mêlent les noms du duc d'Aiguillon et du procureur général Lachalotais.

FLANDRE WALLONE.

La Flandre française se divisait en deux parties : la Flandre maritime, appelée aussi teutonne et flamingante, et la Flandre wallone ou gallicane.

Cette dernière était composée des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

Il se tenait à la fin de chaque année, en la ville de Lille, une assemblée de la Flandre wallone, à laquelle on donnait le nom d'*états*, et qui accordait les aides et impositions demandées par le roi à la province.

Cette assemblée était composée de quatre membres.

Le premier membre était formé par les quatre seigneurs principaux de la Flandre, représentés par leurs grands baillis, qui étaient pris dans l'ordre de la noblesse de la province.

Ces quatre seigneurs étaient le roi, comme châtelain de Lille, à cause de son fief de Phalempin, et les seigneurs de Cysoing, premier baron de Flandre, de Wavrin et de Commines. Ils stipulaient pour le plat pays, c'est-à-dire les bourgs et villages aux environs des villes et de leurs dépendances.

Le magistrat de chacune des villes de Lille, Douai et Orchies, composait les trois autres membres et représentait leurs villes. On entendait par *magistrat* le corps municipal de la ville.

Le magistrat de Lille tenait le premier rang.

Cette forme d'assemblée était très-ancienne; elle fut conservée par la capitulation de Lille, du 27 août 1667 et par les lettres patentes du 11 avril 1669.

Lorsque les subsides demandés ne concernaient qu'une

Digitized by Google

des trois villes, le consentement du magistrat de cette ville suffisait.

Lorsqu'ils concernaient les trois villes, il fallait le consentement des trois magistrats.

Lorsqu'ils concernaient les châtellenies, ou plat pays, c'étaient les baillis qui les accordaient. Lorsque le subside était général, et concernait tant les villes que le plat pays, il fallait l'assemblée générale des quatre membres.

On voit que le clergé et la noblesse n'étaient point admis à cette assemblée. Ils prétendirent qu'ils devaient y être appelés; mais leur prétention fut repoussée par un arrêt du conseil du 17 janvier 1767, confirmé par un autre, rendu en 1783.

Lorsque le roi demandait une aide à la Flandre, il adressait une lettre de cachet à chacun des baillis et aux magistrats des trois villes pour qu'ils eussent à se rendre à l'assemblée qui devait se tenir au jour indiqué.

Ce jour venu, les quatre baillis, le magistrat de Lille, les députés de ceux de Douai ou d'Orchies, se réunissaient dans une salle de l'hôtel de ville de Lille, qu'on appelait *conclave échevinal*. Les commissaires du roi, qui étaient ordinairement le gouverneur général et l'intendant de la province, se rendaient à l'assemblée, lui présentaient une lettre de cachet adressée *aux gens des états de Lille, Douai et Orchies*, et faisaient au nom du roi la demande du subside. Le conseiller des états répondait par un discours dont le résultat était que les états délibéreraient incessamment sur la demande.

Le lendemain, nouvelle assemblée, dans laquelle, après avoir délibéré, on consentait, s'il y avait lieu, la levée du subside, et on nommait des députés pour en rendre compte aux commissaires du roi.

Les ecclésiastiques et les nobles de la province n'étant pas appelés à cette assemblée, la répartition ne pouvait s'en faire sur eux sans leur consentement.

Pour donner ce consentement, les ecclésiastiques et les nobles, sur une lettre écrite à chacun d'eux par le pre-

Digitized by Google

mier commissaire du roi, s'assemblaient le troisième jour de la tenue des états, dans une salle de l'hôtel de ville, et les commissaires s'y étant rendus, leur déclaraient que le jour précédent les états avaient accordé au roi l'aide qui leur avait été demandée, mais qu'ils n'avaient fait cet effort que dans l'espérance d'y voir contribuer pour quelque partie messieurs du clergé et de la noblesse, à raison des biens qu'ils faisaient valoir eux-mêmes.

Après ce discours, les commissaires remettaient à l'assemblée un mémoire dressé par les états, contenant les motifs qui devaient déterminer les ecclésiastiques et les nobles à contribuer, et se retiraient pour laisser la liberté de délibérer.

Lorsque la délibération était terminée, on envoyait quatre députés, deux gentilshommes et deux ecclésiastiques, dont l'un était toujours un abbé, aux états assemblés dans le conclave échevinal, pour leur en faire part. L'abbé portait la parole; il déclarait que le clergé et la noblesse, voulant contribuer au soulagement de la province, consentaient à porter leur part à l'aide demandée de telle et telle manière qu'il expliquait. Les députés s'étant retirés, les états délibéraient de suite sur l'acceptation des offres du clergé et de la noblesse. La délibération arrêtée, les députés rentraient dans l'assemblée et le conseiller pensionnaire leur déclarait que les états acceptaient la cotisation du clergé et de la noblesse.

Cette formalité, du consentement de ces deux ordres, n'était pas nécessaire pour les impôts appelés *octrois*. Ils y étaient soumis par les magistrats des villes sans avoir été consultés.

Telle était l'organisation des états de la Flandre wallone. Ils offraient cette particularité que, comme nous l'avons déjà remarqué, le clergé et la noblesse n'en faisaient pas partie; ainsi, contre ce qui se passait dans les autres pays d'états, ceux dont nous venons de parler, n'étaient pas composés des gens des trois ordres. Il faut probablement en attribuer la cause aux franchises municipales qui étaient plus fortement enracinées dans les mœurs des

Digitized by Google

peuples des Pays-Bas que dans aucune autre contrée de l'Europe.

ARTOIS.

Dans l'origine, les états de l'Artois étaient joints aux états de Flandre, mais depuis 1180, époque du démembrement de ces deux provinces, ils s'assemblèrent séparément.

En 1361 et en 1362 ces états votèrent une aide au roi Jean pour sa rançon : elle fut continuée plusieurs années.

L'assemblée des états d'Artois avait lieu tous les ans ; elle était convoquée par le roi à Arras. Elle siégeait autrefois en l'abbaye royale de Saint-Vaast, et depuis le commencement du XVIIIe siècle en un hôtel que les états avaient fait bâtir pour cette destination.

Les membres des états étaient, pour l'ordre ecclésiastique, les évêques d'Arras et de Saint-Omer, les abbés réguliers de la province, les députés des chapitres, le prieur de Saint-Vaast.

Quant à l'ordre de la noblesse, il suffisait, anciennement, d'être noble et d'avoir une terre à clocher pour en faire partie. Mais plus tard il fallut être noble de quatre générations de cent ans au moins, seigneur de paroisse ou d'église succursale. Le concours de ces deux conditions, la noblesse et la qualité de seigneur de paroisse, était nécessaire. En 1747, quatre-vingt-dix-huit personnes remplissaient ces conditions. Les gentilshommes de même nom et famille, au degré de père ou de frère, n'entraient pas ensemble aux états.

Le tiers état était composé des députés des échevinages des principales villes de la province, qui étaient Arras, Saint-Omer, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Hesdin, la cité d'Arras (qui était indépendante de la ville), Saint-Pol, Pernes et Lillers. Les échevinages entiers des ville et cité d'Arras assistaient en corps à l'assemblée des états, mais ils n'avaient chacun qu'une voix. Les au-

Digitized by Google

tres échevinages étaient représentes par un, deux et quelquefois trois députés, mais n'ayant aussi chacun qu'une seule voix.

Trois commissaires du roi assistaient aux assemblées. C'étaient, depuis 1661, le gouverneur général de la province, l'intendant et le premier président au conseil provincial d'Artois.

Au jour indiqué par le roi pour l'ouverture des états, les membres des trois ordres s'assemblaient le matin en leur hôtel dans une grande salle qui, pour cette cérémonie, était ainsi disposée :

Il y avait au fond une estrade sur laquelle se trouvaient trois fauteuils pour les commissaires du roi.

A la droite de cette estrade étaient placés deux fauteuils pour les évêques d'Arras et de Saint-Omer, et des bancs sur une ou plusieurs lignes pour le clergé.

A gauche de l'estrade, et vis-à-vis du clergé, était un fauteuil pour le député ordinaire de la noblesse qui tenait la première place, et, à la suite, des bancs aussi sur une ou plusieurs lignes pour les membres de cet ordre.

En face de l'estrade, depuis la ligne du clergé jusqu'à celle de la noblesse, il y avait des bancs placés sur plusieurs lignes pour les membres du tiers état, et un bureau en avant dans le milieu où se plaçaient les trois *députés ordinaires* et le greffier des états, et ces derniers en manteau avec rabat.

Quand l'assemblée était ainsi formée, les trois députés ordinaires allaient en avertir les commissaires du roi qui se rendaient dans son sein. Le public alors était admis à la séance et se rangeait debout derrière les bancs des trois ordres.

On commençait l'ouverture des états par la lecture de la lettre du roi, écrite au corps des états, pour faire reconnaître ses commissaires; ensuite on lisait les lettres patentes portant la nomination des commissaires, puis une *instruction commune aux trois commissaires.*

Le premier commissaire (le gouverneur général) faisait ensuite un discours pour annoncer les sujets à traiter,

Digitized by Google

et l'intendant exposait avec plus de détail les ordres du roi.

Un membre du clergé répondait, au nom des trois ordres, et les commissaires se retiraient.

Les députés à la cour rendaient compte alors de leur mission auprès du roi et de toutes les opérations qu'ils avaient faites pour la province pendant l'année précédente. On nommait, ensuite, les commissaires particuliers des états *aux fonds* et ceux *aux requêtes*, et l'on s'ajournait à un autre temps. Anciennement, c'était à un mois ou six semaines d'intervalle; mais on trouva que ce délai imposait un trop long séjour aux commissaires du roi, dans la province, et, en dernier lieu, on indiquait au lendemain ou au surlendemain la première séance du travail, et ce travail, qui se faisait de suite, durait ordinairement dix, douze, quinze jours et quelquefois trois semaines, selon la nature des affaires à discuter.

Les ordres délibéraient séparément sur les demandes faites par les commissaires et sur les autres affaires, et chacun d'eux avait un greffier particulier.

Les chambres de chaque ordre se communiquaient leurs avis en des conférences particulières. Les chambres de la noblesse et du tiers faisaient leur rapport à celle du clergé, et, en sortant de cette dernière, la chambre du tiers se rendait, avec le même cérémonial, dans celle de la noblesse pour lui faire la même communication.

C'était par des députés pris dans le sein de ces deux dernières chambres, que les rapports étaient faits à celle du clergé.

Quand chaque chambre avait émis, sur toutes les matières proposées, l'avis auquel elle s'arrêtait, on se réunissait en séance de conférence générale en la grande salle. Les délibérations communes se formaient alors par l'unanimité des trois suffrages, ou à la pluralité des voix.

Nous avons parlé plus haut des *députés ordinaires*. Il y en avait un de désigné pour trois ans par chaque ordre, et ils formaient un bureau permanent à Arras et étaient chargés de pourvoir aux affaires de la province, moyennant des honoraires qui étaient fixés chaque année.

Digitized by Google

Quant aux trois *députés à la cour*, dont il a été aussi question, chaque ordre en désignait un pour aller solliciter l'audience du roi, lui présenter le cahier des points arrêtés, *sous le bon plaisir de Sa Majesté*, et l'entretenir des différentes affaires que les états pouvaient avoir.

C'étaient surtout les affaires de finances qui occupaient les états. Ils fixaient le *don gratuit* qu'ils devaient faire chaque année au roi.

La correspondance de Colbert nous montre que l'on ne trouvait pas toujours les états d'Artois très-soumis sur la question du don gratuit. Le 8 juillet 1662, le duc d'Elbeuf, gouverneur, l'avertit : « Qu'il est bon, à l'esgard de leurs priviléges, de leur marquer de la douceur; mais, pour ce qui regarde le présent du roy, tenir ferme. Ce sont gens qui veulent être pressés. » Le commissaire, M. de Saint-Pouanges, dit avec plus de sévérité : « Ce sont gens fort entiers, peu raisonnables, tendant toujours à leurs fins, et qui ne méritent pas, de la manière qu'ils agissent, un traitement fort favorable, à moins que, pour des raisons particulières qui nous peuvent estre incognues, Sa Majesté ne les veuille considérer. Mais je suis persuadé qu'elle sera peut-estre quelque jour obligée de leur oster leurs priviléges, veu la mauvaise conduitte qu'ils tiennent, et le peu de zèle et d'affection qu'ils tesmoignent pour son service et la manutention de son estat. »

Ce qui mécontentait si fort les représentants du pouvoir royal à Arras, c'est qu'ils demandaient six cent mille livres, et que les états n'en voulaient accorder que trois cent mille. Après quinze jours de négociations on obtint quatre cent mille livres.

Les états intervenaient dans toutes les grandes affaires qui intéressaient la province. C'est ainsi qu'ils présentèrent requête au roi pour que l'édit de 1695, sur la juridiction ecclésiastique, ne fût pas exécuté en Artois ; ce qui leur fut octroyé par arrêt du conseil du 5 septembre 1701. Ils veillaient enfin au maintien des priviléges assurés à la province par la capitulation de la ville d'Arras.

Digitized by Google

CAMBRÉSIS.

Le Cambrésis était un pays d'états, composé des trois ordres.

L'ordre du clergé consistait dans l'archevêque et les députés de la cathédrale et des deux collégiales de Saint-Géry et de Sainte-Croix, ainsi que dans les abbés du Saint-Sépulcre, de Saint-Aubert et de Vaucelles.

L'ordre de la noblesse était composé de huit barons, qui étaient ceux de Premont, Thun-Saint-Martin, Ligny, Awoingt, Saint-Olle, Arleux, Clermont et Eone, et des gentilshommes demeurant à Cambrai.

Le tiers état avait pour représentant le magistrat ou corps échevinal de cette ville.

Les états étaient convoqués tous les ans à Cambrai en vertu d'une lettre de cachet du roi. Ils s'assemblaient dans la salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de l'archevêque.

Les commissaires du roi étaient le commandant et l'intendant de la province. Lorsque le commandant entrait dans la salle des états, l'archevêque lui cédait son siége, il se plaçait à sa droite et l'intendant à sa gauche.

Le commandant ouvrait la séance par un discours dans lequel il exposait les besoins de l'État. L'archevêque y répondait en exposant ceux de la province, et le peu de moyens qu'elle avait de fournir les sommes qu'on lui demandait. Après quoi l'intendant expliquait les demandes du roi, qui consistaient dans l'aide ordinaire ou don gratuit, et qui comprenaient plusieurs articles, savoir : la capitation, l'industrie, les vingtièmes, quatre sous pour livre, etc. Quelquefois aussi on demandait des sommes ou aides extraordinaires.

Lorsque les commissaires du roi avaient fait leurs demandes, ils se retiraient; les trois ordres se rendaient alors chacun dans une chambre particulière pour délibérer et rentraient ensuite dans la salle des états pour la réunion des suffrages, qui accordaient les demandes ou

Digitized by Google

concluaient à faire des représentations. Une députation des états allait rendre compte aux commissaires du résultat de la délibération, et le trésorier des états faisait, entre les mains des commissaires, au nom des états, sa soumission de payer les sommes accordées.

Les états jugeaient souverainement les contestations qui s'élevaient relativement aux impôts, quand ils n'excédaient pas une certaine somme ; mais au delà de cette somme, ils ne faisaient plus que les fonctions d'arbitres, et le jugement appartenait aux juges ordinaires.

BOURGOGNE.

Les états de Bourgogne étaient fort anciens et avaient toujours eu une très-grande importance.

Lorsque cette province fit sa soumission à Louis XI, après la mort de Charles le Téméraire, il fut stipulé : « Que les états ayant vu les lettres du roi aux bonnes villes de Bourgogne, ont déclaré, tant en leur nom que celui de tous les sujets du duché, vouloir entièrement obéir au roi.... offrant de remettre en sa main le duché, avec les comtés et terres y enclavées... à condition que les trois états jouiront de leurs priviléges, à toujours, sans y faire aucune nouvelleté. »

Et en effet Louis XI, dans ses lettres patentes de mars 1476, déclara « qu'aucun habitant du duché ne seroit traduit hors du ressort ; qu'il ne pourra être levé ni aides ni subsides que du consentement des trois états ; que les charges mises sur le vin et autres marchandises menées de Bourgogne en France, seront abolies ; que tous les anciens priviléges demeureront conservés. »

Ce fut en vertu de ce traité que la Bourgogne conserva ses états jusqu'en 1789.

La chambre du clergé était composée de l'évêque d'Autun qui la présidait et des évêques de Châlon, de Dijon, d'Auxerre et de Mâcon ; des dix-neuf abbés commendataires et réguliers, parmi lesquels l'abbé de Cîteaux tenait le premier rang, et celui de Saint-Benigne le second ; des

Digitized by Google

doyens et députés des chapitres, au nombre de vingt-deux, précédés par le doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon; le doyen de Beaune avait séance après les doyens des cathédrales; enfin des prieurs au nombre de soixante-douze, en tout cent dix-neuf personnes.

Pour faire partie de la chambre de la noblesse, il fallait prouver que l'on était noble de quatre générations qui remplissaient un siècle. Deux commissaires étaient chargés de cet examen, et après leur rapport on était reçu à la pluralité des suffrages. Ceux qui étaient inscrits, après cette formalité, au tableau de la noblesse, n'avaient voix délibérative que lorsqu'ils étaient possesseurs de fiefs dans la province, et qu'ils en justifiaient par la prestation de foi et hommage.

Les nobles siégeaient sans garder entre eux aucun rang, et ils étaient présidés par leur élu.

La chambre du tiers état était composée des maires et des députés des villes de la province. Celle de Dijon y était représentée par son vicomte-maïeur, président-né de sa chambre et élu perpétuel, et par deux échevins : chacune des villes dont le maire avait droit à l'élection y avait deux députés, les autres n'en avaient qu'un seul et même quelques-unes d'entre elles ne députaient qu'alternativement.

Les états de Bourgogne furent d'abord annuels, puis ils ne furent plus convoqués que tous les trois ans, à partir du règne de Louis XI. Ils se tenaient ordinairement à Dijon. Cependant ils furent quelquefois assemblés dans d'autres villes; en 1576, à Beaune; en 1593, à Semur; en 1596, dans la même ville et à Châtillon-sur-Seine; en 1659, à Noyers; en 1763, à Autun. Quand ils se réunissaient à Dijon, c'était dans les abbayes de Saint-Benigne ou de Saint-Etienne, et aux monastères des Jacobins ou des Cordeliers. Mais, en 1702, on leur fit bâtir un palais qu'ils occupèrent depuis lors jusqu'à leur suppression.

Les états ne s'assemblaient que sur la convocation du roi. Ils étaient présidés par le gouverneur qui, depuis 1646, était toujours un prince de la maison de Condé, et, en son absence, par le commandant pour le roi, ou par un des

Digitized by Google

lieutenants généraux de la province. Louis XIV les présida lui-même en 1650. Le gouverneur était assisté par le premier président du parlement et par l'intendant de la province, ainsi que par les officiers du bureau des finances.

L'ouverture des états commençait par une messe du Saint-Esprit célébrée à la Sainte-Chapelle. Le tiers état y assistait avec des robes violettes de satin ou de moire, celle du maïeur était de velours. L'assemblée était composée de quatre cents à quatre cent cinquante personnes, sur lesquelles le tiers état n'en comptait que soixante-douze.

Après les discours du gouverneur, du premier président, de l'intendant et de l'évêque d'Autun, les trois ordres se retiraient dans leurs salles respectives. Ils commençaient par nommer des *élus*. Celui du clergé était pris alternativement parmi les évêques, les abbés et les doyens de la province. La noblesse n'avait pas de tour comme les autres ordres. Son élu était choisi parmi les anciens gentilshommes possédant seigneurie ou fief en Bourgogne. Il pouvait être continué pendant une seconde triennalité, mais il était rare que son pouvoir fût ainsi prorogé.

Quant à l'élu du tiers état, il était pris successivement parmi les maires des quatorze villes que l'on appelait la *grande roue*. Ces villes étaient : Autun, Beaune, Nuits, Saint-Jean-de-Lône, Châlon, Semur-en-Auxois, Montbar, Avallon, Châtillon-sur-Seine, Auxonne, Seurre, Auxerre, Bar-sur-Seine et Charolles.

La *petite roue* comprenait les villes d'Arnay-le-Duc, Noyers, Saulieu, Flavigny, Talant, Montréal, Mirebeau, Marcigny-sur-Loire, Bourbon-Lancy, Semur-en-Briennois, Vitteaux et Montcenis.

Les élus étaient chargés de veiller aux affaires de la province en l'absence des états. Leur chambre était composée de l'élu du clergé, de celui de la noblesse, qui avaient chacun une voix, de deux députés de la chambre des comptes qui n'en avaient qu'une, de l'officier du bureau des finances qui n'en avait qu'une en qualité de l'élu du roi, du maire de Dijon et de l'élu du tiers état qui n'en avaient

Digitized by Google

aussi qu'une entre eux, et enfin du trésorier général et des secrétaires en chef. Les élus des trois ordres, accompagnés de l'un des secrétaires des états, du trésorier et de l'un des syndics, se rendaient auprès du roi, l'année qui suivait immédiatement la tenue des états, et lui remettaient leurs cahiers.

Après la nomination des élus, on procédait à celle des *alcades*. Deux d'entre eux étaient pris dans le corps du clergé parmi les chapitres des cathédrales et collégiales et parmi les prieurs. Deux dans celui de la noblesse, représentant deux des neuf grands bailliages alternativement. Le tiers état en nommait trois dont le premier appartenait à l'une des quatorze villes de la *grande roue*, le second à l'une des treize villes de la *petite roue*, et le troisième à l'un des comtés de Charolais, de Mâconnais et de Bar-sur-Seine. Les sept alcades exerçaient les fonctions de censeurs et faisaient des observations sur tout ce que les élus avaient fait pendant leur triennalité.

Après que chaque chambre avait délibéré séparément sur les affaires qui leur étaient soumises, elles se rassemblaient dans la salle des états pour en faire la révision; c'est ce qu'on appelait *la conférence*. Si l'avis des trois chambres était conforme, le président du clergé disait: *Il y a décret*. Si l'avis de la noblesse ou celui du tiers était différent, il disait: *Il y a décret au clergé*. Si, au contraire, le clergé seul différait de l'avis des deux autres chambres, le président de la noblesse disait: *Il y a décret à la noblesse*.

Les commissaires du roi n'assistaient point à la conférence. Le vote avait lieu par ordre et non par têtes.

Des comtés réunis successivement à la Bourgogne avaient des états particuliers. Ainsi, le Mâconnais en possédait qui étaient présidés par l'évêque de Mâcon et composés aussi des trois ordres. Ils se réunissaient tous les trois ans, peu avant l'assemblée des états généraux de Bourgogne, où les députés du Mâconnais se rendaient. Ces députés étaient payés par le pays, savoir: ceux de l'église et de la noblesse à raison de quinze livres par jour, et celui du tiers état, ainsi que l'officier de l'élection

Digitized by Google

qui l'accompagnait, ne recevait que sept livres dix sous.

La Bresse et le Bugey avaient aussi leurs états particuliers. Dans ces assemblées on traitait des affaires de la province; on y examinait la gestion des syndics; on y nommait les nouveaux syndics, les conseillers de la province et le secrétaire.

Le plus ancien syndic portait le cahier de l'assemblée au gouverneur de la Bourgogne et au commissaire départi. Il le présentait ensuite au roi après que les élus de Bourgogne avaient présenté leurs cahiers.

La correspondance de Colbert nous montre que l'on avait quelquefois beaucoup de peine à obtenir des états de Bourgogne la somme à laquelle le gouvernement avait fixé sa demande. Il fallait marchander avec eux. Ainsi, en 1662, on voulait en obtenir quinze cent mille livres pour le don gratuit extraordinaire. Les états, s'appuyant sur la misère générale qui régnait dans la province, offrirent seulement cinq cent mille livres; ils arrivèrent ensuite à six cent mille, puis à huit cent mille et enfin à neuf cent mille. Le prince de Conti tint bon : les états alors firent un pas de plus et offrirent un million. Le gouverneur ayant insisté encore, on capitula moyennant un million cinquante mille livres, auxquelles il fallait ajouter, d'ailleurs, cinquante-trois mille livres de don gratuit ordinaire, la subsistance et l'exemption des gens de guerre, en sorte que l'impôt s'élevait en réalité à la somme de deux millions cent mille livres pour une triennalité, ou sept cent mille livres par an. Louis XIV, du reste, ne pouvait souffrir longtemps ces capitulations, et il donna des ordres pour que la somme réclamée fût votée intégralement.

La Bourgogne, en sa qualité de pays d'états, n'avait pas de tribunaux d'élections. Mais il en était autrement pour les pays joints à cette province. Ainsi il y en avait eu à Auxerre, à Bar-sur-Seine et à Mâcon, parce que ces comtés n'étaient pas compris, anciennement, dans le duché de Bourgogne, auquel ils furent joints par traité fait à Arras, le 21 septembre 1435, entre Charles VII et

Digitized by Google

le duc de Bourgogne. Mais on ôta le nom d'élections à ces juridictions par édits des mois d'août 1668 et novembre 1720.

Les états avaient pris une grande part à la rédaction de la coutume de Bourgogne, confirmée par le duc Philippe le Bon, le 26 août 1459. Un peu plus d'un siècle plus tard, en 1570, les mêmes états supplièrent Charles IX de leur permettre une réformation de la coutume; ce qui eut lieu, en effet, par Fiacre Hugon de la Reynie, président, Jacques de Vintimille et Jean Begat, conseillers au parlement de Dijon, commis à cet effet par lettres patentes du roi. Cette réformation fut arrêtée dans l'assemblée des états qui tint en cette même année.

Ce ne fut pas là le seul service rendu à la province par les états. Aussi furent-ils très-populaires, et c'est avec raison qu'un vieil historien de la Bourgogne, Saint-Jullien de Balleure, a dit « qu'ils sont la plus belle marque que les Bourguignons sauront avoir : et vaudroit mieux à la province avoir perdu le titre de première pairie, que l'usage des états. »

LANGUEDOC.

L'origine des états de Languedoc remontait à une très-haute antiquité. Avant que la Gaule narbonaise fût soumise à la domination des Romains, il y existait des assemblées appelées *conventus*. Elles étaient composées des principaux du pays et continuèrent presque sans interruption sous la domination des empereurs, sous les rois wisigoths et jusqu'à Charlemagne. Après le règne de ce puissant prince, et dans le courant du XIe siècle, on voit la bourgeoisie entrer aux états. C'est ce qui eut lieu notamment dans une assemblée tenue à Narbonne en 1080.

Plus tard, les assemblées des trois sénéchaussées de Toulouse et d'Albigeois, de Beaucaire et de Nîmes, de Carcassonne et de Béziers, appelées états généraux, soit parce que les trois ordres y étaient réunis, soit parce que leur autorité s'étendait sur différents états du Languedoc, fu-

Digitized by Google

rent souvent convoquées séparément sous la présidence des sénéchaux, nommés aussi *baillis supérieurs*.

Enfin, l'ordonnance rendue par saint Louis, au mois de juillet 1254, indique d'une manière positive que le tiers état faisait partie des assemblées du Languedoc.

Lors de la captivité du roi Jean, les états de cette province se signalèrent par l'empressement qu'ils mirent à concourir à la délivrance de ce monarque. Ils offrirent d'entretenir à leurs frais, pendant un an, treize mille chevaux et deux mille fantassins, à raison de quinze écus d'or par mois pour chaque homme d'arme, et de sept écus d'or et demi pour chacun des autres. On convint que tous les habitants, nobles ou autres, payeraient, savoir : chaque chef de famille, trois petits deniers tournois par semaine, imposition qu'on appela, dans la suite, *capage* ou *capitation*, et que les nobles, qui n'avaient pas coutume de contribuer aux subsides pour la guerre, fourniraient le double de ce capage. On imposa, en outre, pendant deux ans, pour l'entretien de ces troupes, une taxe, toutes les semaines, sur tous les habitants des sénéchaussées, à proportion des biens meubles et immeubles qu'ils possédaient. Ce grand mouvement national fut tel dans cette partie de la France qu'Alain Chartier fut fondé à dire : « *Le pays de Languedoc en la prise du roi Jean, se mua en vestures et gouvernement de hommes et de femmes, délaissant toute remonstrance de léesse et de festivité.* »

Mais nous devons maintenant examiner la composition des états à une époque plus rapprochée de nous.

Le Languedoc était divisé en trois grandes sénéchaussées, celles de Carcassonne, de Toulouse et de Beaucaire. Ces trois sénéchaussées, dont l'union composait la municipalité provinciale, renfermaient vingt-quatre municipalités diocésaines, subdivisées en autant de municipalités locales qu'il y avait, dans leur arrondissement, de districts particuliers formant chacun une communauté.

Trois classes distinctes composaient les états de Languedoc : les évêques, les barons et les consuls ou députés des villes chefs-lieux de diocèses et des villes diocésaines, parmi lesquels on comptait quelques syndics des diocèses.

Digitized by Google

Les barons ne siégeaient point aux états comme représentants du corps de la noblesse, parce que la noblesse ne fut jamais convoquée en corps pour députer aux états. Ainsi que les évêques, les barons étaient appelés personnellement et pour eux-mêmes, aux assemblées de la province, pour y remplir à la fois le devoir et le privilége de leurs bénéfices et de leurs fiefs.

La qualité de baron des états de Languedoc, attributive du droit d'entrer dans leurs assemblées, d'y avoir séance et voix délibérative, était une émanation de la puissance royale qui, par des lettres spéciales du grand sceau, conférait le titre avec la prérogative qu'elle y attachait, et l'affectait à une seigneurie située dans la province et dont la personne, décorée de la qualité de baron, devait être propriétaire.

Les consuls des villes et communautés auxquelles appartenait la députation aux états, y entraient de droit pour représenter leurs municipalités, en vertu de leur titre consulaire.

L'assemblée des états de Languedoc se composait de vingt-trois prélats, dont trois archevêques et vingt évêques; de vingt-trois barons et des députés des villes épiscopales de la province, de ceux des vingt-trois diocèses et des syndics de quelques-uns de ces diocèses.

L'archevêque primat de Narbonne était le président-né des états. En son absence, la présidence était dévolue à l'archevêque de Toulouse, et, en l'absence de ce dernier, à l'archevêque d'Albi. Si ces trois archevêques étaient absents, l'évêque le plus anciennement sacré présidait, quoique la session ne fût pas dans son diocèse.

Les évêques prenaient entre eux le rang de leur sacre; les vicaires généraux se plaçaient immédiatement après les prélats. Le rang des autres vicaires généraux était réglé par l'ancienneté de la consécration de l'evêque qu'ils représentaient.

L'ordre de la noblesse était composé d'un comte, d'un vicomte et de vingt et un barons. Il y avait parmi eux quatre places fixes : la première pour le comte d'Alais; la se-

Digitized by Google

conde pour le vicomte de Polignac; la troisième pour le baron, de tour, du Vivarais, et la quatrième pour le baron, de tour, du Gévaudan. Dans le Vivarais, douze baronnies, dans le Gévaudan, huit, entraient aux états chacune à son tour. Les dix-neuf autres barons prenaient leur rang après ces quatre places, suivant la date de leur réception.

Parmi les envoyés, les fils aînés des barons, représentant leurs pères, prenaient séance immédiatement après les barons. Venaient ensuite les envoyés du comté d'Alais, de la vicomté de Polignac et des baronnies de tour du Vivarais et du Gévaudan. Les autres envoyés se plaçaient entre eux d'après l'ancienneté de réception du baron qu'ils représentaient.

Soixante-huit députés des villes ou des diocèses formaient l'ordre du tiers état; ils avaient tous des places fixes. Les cinq premières étaient occupées par les députés des cinq villes appelées *maîtresses*, c'est-à-dire celles de Toulouse, Montpellier, Carcassonne, Nîmes et Narbonne.

Les villes épiscopales, quelques villes diocésaines députaient toutes les années aux états; les syndics du Vivarais, du Vélay, du Gévaudan, de l'Albigeois et des diocèses de Toulouse, Narbonne et Saint-Papoul, y étaient aussi reçus tous les ans. Dans la plus grande partie des diocèses, plusieurs petites villes alternaient entre elles pour envoyer, chacune à son tour, des députés.

Tous les membres des états recevaient, à titre de gratification ou d'indemnité, une rétribution qui a varié à différentes reprises. En dernier lieu, on accordait trois mille livres à l'archevêque de Narbonne ou à celui qui le remplaçait comme président; sept cent vingt livres à chacun des envoyés des barons, et cent cinquante livres à chacun des députés du tiers.

Une lettre de l'archevêque de Toulouse à Colbert, en date du 27 janvier 1663, donne de curieux détails sur l'indemnité des députés et sur l'abus qui en résultait. « Les envoyez et les grands vicaires, y est-il dit, tirent des estats deux escus par jour, et ceux du parterre (le tiers état) cinq francs; mais ceux-ci ont de plus deux escus par jour dans

Digitized by Google

leur diocèse, si bien que leur intérest les porte tousjours à faire durer l'assemblée le plus qu'ils peuvent. L'expédient dont nous nous sommes servis cette année de leur promettre quatre monstres [1], quand bien l'assemblée pourroit estre expédiée dans six semaines ou deux mois, n'est pas plus onéreux à la province que si on les laissoit par chicane durer trois mois ou trois mois et demy, parce que, par la coustume des estats, les mois commencés se payent pour complets. Vous remarquerez donc, monsieur, que, quand ils finissent en deux mois, quoy qu'on leur donne quatre monstres qui sont de cinquante escus pour chacun, la province n'est pas tant chargée que si elle avoit duré trois mois et huit jours, parce que les diocèses qui donnent deux escus par jour ne leur payent qu'à proportion du temps de leur absence; et ainsy, si la province leur donne cent escus pour deux monstres, et qu'ils n'ayent esté que deux mois aux estats, les diocèses ne les payant que jour par jour, profitent de six vingts escus sur chaque député. »

Par des lettres du 14 mai 1523, François Ier avait ordonné que les députés aux états ne pourraient, pour quelques dettes et causes que ce fût, être ajournés, cités ni arrêtés en leurs personnes et biens, pendant leur voyage, durant leur session, ni dans leur retour. Louis XIV, en 1655, leur accorda surséance à toutes poursuites et jugements pendant la tenue de l'assemblée, quinze jours avant et quinze jours après. Le même roi décida, par un arrêt du conseil du 3 octobre 1676, que les sommes accordées par les états et par les diocèses à ceux qui composaient l'assemblée et aux membres de la députation auprès du roi, comme émoluments, défrai de voyages et récompenses de services rendus, ne pourraient être saisies, pour quelque cause et prétexte que ce pût être.

Les officiers de la province avaient aussi leur entrée

[1] *Monstre* ou *montre* voulait dire la solde. C'était un terme emprunté au langage militaire. On appelait MONTAR la solde que l'on payait aux soldats les jours des revues. Voy. le *Dictionnaire de Trévoux.*

aux états. Ces officiers étaient les trois syndics généraux, deux secrétaires-greffiers et un trésorier général, appelé trésorier de la bourse.

L'ordre et la discipline de l'assemblée avaient fait l'objet d'un règlement du 28 décembre 1768.

Malgré les mœurs cérémonieuses dont on trouve tant de traces dans les institutions de l'ancien régime, il ne faudrait pas croire que des violences et des injures ne se fussent pas quelquefois manifestées dans la tenue des états. Les personnages les plus graves s'y servaient, en certaines occasions, d'expressions peu parlementaires, dont on trouverait à peine des exemples dans les habitudes beaucoup plus démocratiques de notre époque. Ainsi, aux états qui se tinrent à Béziers en 1665, une querelle des plus violentes s'éleva entre l'archevêque de Toulouse et l'évêque d'Albi. Celui-ci montra le poing au visage du premier, qui le traita de traître et de coquin. *Cela se passa*, dit un témoin, *avec scandale et jurement* [1].

Les prélats qui se livraient à une si injurieuse dispute, dont nous abrégeons les détails, étaient revêtus de leurs ornements épiscopaux.

Les états ne se réunissaient que sur une convocation du roi. La durée de la session était fixée à quarante jours, mais il était permis aux commissaires du roi de la prolonger de huit jours. Elle avait lieu ordinairement en automne.

Des bancs étaient élevés dans la salle, savoir : un au fond, un semblable à droite et un autre à gauche. Au milieu du premier se trouvait le fauteuil du président, placé sur une estrade élevée de trois degrés et surmontée d'un dais de velours bleu. Les évêques étaient assis à sa droite et les barons à sa gauche. Les grands vicaires remplaçaient des évêques absents, et les envoyés des barons siégeaient pêle-mêle immédiatement après les évêques et les barons présents. On appelait ces bancs *les hauts bancs*.

Dans le plain-pied de la salle ou parterre, et au-dessous de ces trois bancs en régnait un autre élevé de deux

[1] Lettre de de Besons à Colbert, du 6 mars 1665.

Digitized by Google

pieds, faisant le tour des trois côtés du carré : là se plaçaient les députés de toutes les villes épiscopales, à l'exception des cinq villes maîtresses, dont les députés avaient un banc à dossier qui fermait le carré. Un capitoul de Toulouse et un ancien capitoul que la ville députait avec lui, occupaient le milieu du banc, vis-à-vis le président des états, et de part et d'autre, dans le même banc, étaient les députés des villes de Montpellier, de Carcassonne, de Nîmes et de Narbonne. Derrière ce banc il y en avait cinq sans dossiers pour les députés diocésains, qui prenaient place chacun selon le rang du diocèse qu'il représentait.

Cette disposition des places des députés du tiers faisait appeler *parterre* le lieu qu'ils occupaient. On voit par la correspondance de Colbert que le capitoul de Toulouse exerçait une grande influence sur les autres membres de son ordre ; il était véritablement le chef de l'opposition [1].

Au bas du fauteuil du président des états, une grande table, couverte d'un tapis de velours bleu, brodé en or aux armes de la province, était destinée aux officiers des états ; les greffiers et le trésorier avaient cette table devant eux ; les syndics généraux s'asseyaient aux deux bouts.

On voit, au surplus, en tête de l'*Histoire du Languedoc,*

[1] « Le tiers-état, comme moins informé des affaires du monde et de la nécessité de l'Estat, songe d'ordinaire à espargner le peuple, et les capitouls de Thoulouze, sont ceux qui ont accoustumé de paroistre les plus zélés, comme estant à la teste du parterre. » *Lettre de l'évêque de Béziers à Colbert, du* 20 *janvier* 1662.

« J'ay dit à M. de Chassan (capitoul de Tholoze et fameux advocat), que je m'estonnois comme la ville de Tholoze, laquelle est abonnée et ne paye rien du don gratuit, souffroit que ses capitouls parussent icy dans les assemblées continuellement comme les tribuns du peuple contre le service du roy, et que cela seroit cause que quelque jour on pourroit bien casser leur abonnement, et qu'alors il seroit plus tolérable qu'ils fissent bruit pour deffendre leurs intérestz, qu'à présent qu'ils n'en ont point à tout ce qui se donne autre que de tesmoigner peu d'inclination à la satisfaction du roy. J'ay espérance que je vous en rendrai compte au premier ordinaire. » *Lettre de l'archevêque de Toulouse à Colbert, du* 11 *décembre* 1662.

Digitized by Google

par dom Vaissète, une gravure qui représente l'assemblée des états.

Après les opérations préliminaires, la messe du Saint-Esprit et la procession des états, le président annonçait que les commissaires du roi, qui lui avaient communiqué leurs instructions, entreraient le lendemain à l'assemblée pour faire des propositions de la part de Sa Majesté.

Cette séance était publique, et le principal commissaire, s'il était homme d'épée, se plaçait dans le fauteuil du président; les autres commissaires étaient assis à la gauche du principal commissaire, sur le banc de la noblesse, avant tous les barons. Mais si le principal commissaire était un homme de robe, le fauteuil du président restait vide.

Après un discours du principal commissaire et de l'intendant, on faisait au nom du roi la demande du don gratuit et de la capitation. Le président répondait et faisait l'exposé de la situation du pays.

Dans des séances subséquentes, les états opinaient sur les demandes qui leur avaient été faites de la part du roi, et la réponse était portée par des députés aux commissaires : elle n'était pas toujours complétement favorable. Ainsi, en 1456, Charles VII fit demander un subside de cent trente mille livres : il ne lui en fut accordé que cent seize mille. Mais cet exemple fut rare, surtout sous Louis XIV et ses successeurs. Cependant on voit par la correspondance de Colbert combien il fallait d'efforts pour obtenir tout ce qu'on voulait de *Messieurs du parterre*.

On peut même supposer par ce fragment d'une lettre de l'intendant de Besons à Colbert, en date du 1er février 1664, que l'intégrité de certains députés n'était pas parfaite ; « Vous m'aviez fait l'honneur de me tesmoigner que S. M. trouveroit bon que l'on employast quelque argent dans les estats pour faire réussir les affaires avec plus de facilité ; mais jusques à présent cela n'a point esté nécessaire, et je prévois que nous finirons sans estre obligez de nous servir de cet expédient. »

D'autres parties de la même correspondance justifient cette conjecture.

Digitized by Google

Le président formait les commissions administratives, qui étaient ordinairement au nombre de onze. Le tiers état avait dans chacune autant de représentants que les deux autres ordres réunis.

Les commissaires du roi étaient en général le gouverneur de la province, ou, en son absence, l'officier général qui y commandait en chef ; l'intendant et deux trésoriers de France, l'un de la généralité de Toulouse, l'autre de la généralité de Montpellier ; ils étaient assistés d'un greffier.

Après chaque session, les états députaient auprès du roi un évêque, un baron, deux membres du tiers et un syndic général. Cette *ambassade* (on la nommait ainsi) présentait au monarque le cahier des demandes des états.

En 1629, les états s'opposèrent autant qu'ils le purent à l'édit des *élus*, qui portait atteinte au système financier de la province, et à la fusion de la cour des aides de Montpellier avec la chambre des comptes de la même ville. Cet acte d'indépendance leur fit notifier l'ordre de se séparer à l'heure même, avec défense expresse de s'assembler désormais. Une révolte éclata bientôt dans la province, et le connétable de Montmorency se mit à la tête des insurgés. Le roi se rendit en Languedoc, qu'il soumit, et rétablit les états en 1632, avec des modifications à leur organisation. Mais sous la Fronde on revint aux anciens priviléges qui furent, après transaction, reconnus par Louis XIV. Il était rare cependant que ce roi consentît à transiger, et le prince de Conti était l'interprète de ses sentiments lorsqu'il disait aux états de 1662 : « Souvenez-vous que je parle pour un roi, et un roi qui gouverne. »

En 1750, l'édit du vingtième, dont nous avons déja parlé à l'article des *états de Bretagne*, amena aussi de grands débats dans le sein de ceux du Languedoc. Le maréchal duc de Richelieu était alors commandant de cette province. L'avocat Barbier dit alors que les *états furent rompus par ordre du roi*. « C'est-à-dire, ajoute-t-il, que les vingt-deux évêques qui sont les barons de la province et qui sont les maîtres dans les états, ont eu

Digitized by Google

ordre de se retirer dans leurs diocèses [1]. » L'archevêque d'Albi surtout fit, suivant Barbier, « un discours assez fort pour maintenir les droits de la province et pour faire, à ce sujet, des représentations au roi. Le maréchal de Richelieu et l'intendant Le Nain firent respecter les ordres du roi. » Ce ne furent pas les états qui levèrent l'imposition du vingtième, mais des commis préposés par le contrôleur général.

Les états de Languedoc ont rendu de grands services à la province. Ils ont pris une part notable à la création du canal qui unit les deux mers. Ils furent moins heureusement inspirés lorsqu'ils ont, par leurs cahiers de 1684, sollicité des persécutions religieuses et occasionné les dragonnades.

En 1666, les états devaient tenir à Montpellier. L'archevêque de Toulouse, appelé à les présider, écrivait à Colbert le 20 août, qu'à Montpellier les consuls seraient sous la dépendance de la chambre des comptes : « Une autre raison, ajoutait ce prélat, pour faire convoquer ailleurs les états, est que Montpellier est une ville de desbauche et de divertissementz, ce qui amusera nos députez, ensorte que les estatz emploiront plus de temps aux balz et aux comédies qu'à travailler à l'expédition de nos affaires.... Si M. de la Vrillière regarde bien ses registres, il verra que toutes les fois que les estatz ont été à Montpellier, ilz ont été très-longs, très difficiles, et que le roy n'y a pas eu son compte.... On pourroit adjouster aussy que depuis trois ou quatre ans M. l'évesque de Montpellier, s'estant rendu fort contrariant en toutes choses, s'est abstenu de venir aux estatz; si nous l'allons trouver chez luy, nous l'y trouverons tout entier, c'est-à-dire avec sa belle humeur.... Si les estatz étoient à Pézénas, qui est un petit lieu où il n'y a que pour loger les estatz, et que per-

[1] *Journal*, t. III, p. 122. — Il y avait, comme nous l'avons dit, vingt-trois archevêques et évêques ; mais l'archevêque de Narbonne, étant tombé malade pendant la session de ces états de 1750, il n'en resta plus que vingt-deux. On voit au surplus, par ce passage, que Barbier n'était pas très au courant de l'organisation de ces états.

Digitized by Google

sonne n'y peut venir qu'on ne sçache aussytôt à quel dessein, on auroit plus de commoditez à manier les esprits de ceux à qui on aura affaire. »

Quoique Pézénas fût un *petit lieu* où le bon prélat ne craignait pas que les députés s'amusassent *aux bals et aux comédies*, cependant les états y avaient tenu dix ans auparavant, et Molière y avait représenté *l'Étourdi*. Il y avait été appelé par le prince de Conti, premier commissaire du roi aux états de Languedoc. Il se rendit l'année suivante (1657) à Béziers, où les états se réunirent, et il y fit jouer pour la première fois *le Dépit amoureux*. Ainsi, parmi toutes les gloires des états de Languedoc, l'une des plus grandes est d'avoir encouragé en quelque sorte les débuts de Molière, et d'avoir devancé par leurs applaudissements ceux qui l'attendaient à Paris et à Versailles.

PROVENCE.

La Provence avait des états qui, comme ceux du Languedoc, remontaient à une haute antiquité.

Cette province se divisait en *pays* de Provence et en *terres adjacentes*. Le *pays* consistait dans les vigueries d'Aix, Tarascon, Forcalquier, etc. Les états de Provence étaient composés des trois ordres.

Celui du clergé se composait des deux archevêques d'Aix et d'Arles, des douze évêques, des prévôts des cathédrales, de celui de Pignan, etc.

L'ordre de la noblesse renfermait tous les seigneurs hauts justiciers de la province, possédant fiefs, et le tiers état, les députés de trente et une villes ou communautés, et de vingt-six vigueries.

Le comte de Provence, Charles III, de la seconde maison d'Anjou, par son testament du 10 décembre 1481, légua son comté de Provence au roi de France Louis XI, à la condition de ne porter aucune atteinte aux libertés, franchises et priviléges de ses sujets, et les états assemblés, au mois d'août 1486, dressèrent leur acte de soumission franche et loyale au roi de France, qu'ils sup-

Digitized by Google

plièrent en même temps de les recevoir en bons et fidèles sujets et de les laisser jouir de leurs libertés, statuts, coutumes et priviléges; ce qui leur fut accordé par les lettres patentes de Charles VIII, du mois d'octobre suivant.

Ces priviléges consistaient principalement à ce qu'il ne fût fait aucune levée de deniers sur le pays, que par la délibération des états assemblés, auxquels était attribué aussi le droit de répartir l'impôt qu'ils avaient consenti, et de l'établir de la manière la moins onéreuse et la plus convenable, et encore à ce que la Provence eût dans son sein un tribunal suprême de justice regardé comme le défenseur et le dépositaire des lois constitutives du pays.

Ce contrat fut respecté jusqu'en 1639, époque où la dernière assemblée des états fut réunie à Aix.

Depuis lors les états furent suspendus et remplacés par les *procureurs du pays*, savoir : l'archevêque d'Aix, premier procureur-né du pays et président de l'assemblée, et deux autres évêques qui étaient les procureurs du pays, joints pour le clergé; deux gentilshommes possédant fiefs, avec la qualité de procureurs du pays, joints pour la noblesse; le premier consul, l'assesseur et le second consul d'Aix, procureurs des gens des trois états du pays et comté de Provence, et les maires et consuls de trente-six communautés; le trésorier général du pays, deux greffiers et l'agent; mais ces officiers n'avaient pas voix délibérative.

Cette assemblée générale des communautés (tel était le nom qu'on lui donnait) se tenait tous les ans dans la petite ville de Lambesc.

Elle était convoquée par le roi, comte de Provence, qui s'y faisait représenter par deux commissaires, le gouverneur, et à son défaut le commandant en Provence, et un commissaire de robe, qui était presque toujours l'intendant.

L'archevêque d'Aix seul pouvait, en cas d'absence, se faire représenter; c'était un de ses vicaires qui recevait cette mission.

Digitized by Google

Les procureurs du pays-nés étaient les consuls d'Aix. C'était sur eux que roulait toute l'administration intérieure de la province; ils étaient chargés d'exécuter ou de faire exécuter les délibérations des assemblées soit générales, soit particulières. Rien ne se faisait sans eux et que par eux; ils étaient comptables de leur administration à la nation, dont ils étaient les mandataires.

Ces fonctions leur avaient été dévolues par un édit de François Ier, du mois de septembre 1535. Ils jouissaient par là d'une véritable suprématie sur les officiers municipaux des autres villes de la province; et lorsqu'ils y étaient appelés pour les affaires générales, les consuls leur devaient la première visite, revêtus des marques de leur dignité.

Le parlement de Provence fit, à diverses reprises, des remontrances sur la nécessité de rétablir l'assemblée des trois ordres, telle qu'elle existait antérieurement à sa suspension en 1639. Il y mettait d'autant plus de chaleur, que s'appuyant sur les pactes de 1486, il prétendait que le comté de Provence était *un état distinct, uni et annexe à la couronne, sans être confondu ni autrement subalterné;* mais son vœu ne fut entendu qu'à la fin de 1787. On sait la part que prit Mirabeau aux assemblées de 1788 et de 1789, d'où il fut repoussé par l'ordre de la noblesse comme ne pouvant voter parmi les possédants fiefs de Provence.

Dans l'assemblée des communautés de 1664, il fut alloué au roi trois cent mille livres pour le don gratuit; mais on voit, dans la correspondance du président d'Oppède avec Colbert, combien il fallut de ménagements et d'habileté pour conduire les membres de l'assemblée à voter cette somme. Dix-huit années plus tard, en 1682, ce don fut porté à six cent mille livres, et en 1712, il montait à sept cent mille.

C'était quelquefois par des moyens peu honorables que l'on arrivait ainsi à grossir le don gratuit. En 1671, par exemple, on eut recours à la menace. Colbert écrivait au comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné, et lieutenant général commandant en Provence, que le roi avait

Digitized by Google

délivré dix lettres de cachet pour envoyer dix députés, *des plus mal intentionnés*, à Granville, Cherbourg, Saint-Malo, Morlaix et Concarneau. D'autres fois on employait des mesures d'une nature moins coercitive. Par exemple, s'il faut en croire Mme de Sévigné écrivant à sa fille, Mme de Grignan, il ne s'agissait de rien moins, en 1673, que de *jeter* 5000 *livres pour corrompre les consuls*.

Ce n'est pas là, au surplus, ainsi que nous l'avons déjà montré, le seul exemple de corruption que l'on trouve pour agir sur les députés aux états : la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée par M. Depping, en offre plus d'une preuve.

FOIX.

Le comté de Foix avait aussi ses états, composés des trois ordres.

Celui du clergé consistait dans l'évêque de Pamiers et dans les abbés de Foix, du Mas d'Asil, de Bolbonne, de Lezat et de Combelongue.

L'ordre de la noblesse était composé de quatre premiers barons et de soixante-six autres barons ou seigneurs de fiefs. Le comte de Rabat, premier baron, en était président.

Enfin, cent vingt consuls, députés par toutes les communautés du pays, formaient le tiers état.

L'évêque de Pamiers était président-né des états du comté de Foix, et, après lui, l'abbé de Saint-Volusien y occupait le premier rang.

Les états s'assemblaient tous les ans et ils votaient le don gratuit qui, peu avant la révolution, s'élevait à environ sept mille cinq cents livres.

Les impôts qui pesaient encore sur la province étaient quinze mille livres à titre d'abonnement pour subvenir aux dépenses de l'État, et quinze à dix-sept mille livres pour l'habillement, l'entretien et autres dépenses de la milice.

Digitized by Google

Le total des impositions était réparti par les états entre les différentes communautés, qui elles-mêmes en faisaient la répartition entre les habitants.

Il résulte d'une lettre de Colbert à de Sève, en date du 8 août 1670, que le gouvernement croyait avoir à se plaindre des états de Foix. « Je vois, par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, disait ce ministre, l'application que vous donnez à connoistre les abus qui se commettent dans l'assemblée des estats de Foix; et comme vous connoissez combien il est important au bien et au soulagement des peuples, je vous prie de ne pas quitter ce païs-là que vous n'ayez bien reconnu tous les désordres qu'il peut y avoir, affin d'y apporter les remèdes que vous estimerez nécessaires. »

MARSAN.

La vicomté de Marsan avait pour capitale Mont-de-Marsan.

Les magistrats principaux s'appelaient *jurats* et *bayles;* ces derniers étaient nommés par le vicomte. Il y avait aussi un maire pour la ville. Les jurats et le maire étaient élus, mais leur élection devait être confirmée par le vicomte.

Les jurats pouvaient, aux termes de la coutume[1], « assembler des gens sous leurs jurisdictions, respectivement, pour traiter des affaires du bien et chose publique, sans attendre ny avoir mandement du roy ni du vicomte.... peuvent aussi cottiser ou imposer deniers par manières des tailles, tous habitans ou tenanciers biens seans en leurs jurisdictions respectivement, jusques à la somme que bon leur semblera. »

Mais, pour lever ainsi des impositions, les jurats devaient appeler les gens du conseil, *qui d'ancienneté ont accoustumé d'y intervenir.*

[1] Coutumier général, par Richebourg. T. IV, 11e partie.

Digitized by Google

Nous n'avons pas trouvé d'autre trace des états de Marsan, quoique cette contrée figure dans la liste des pays dont les états ne furent supprimés qu'en 1789.

NEBOUZAN.

La vicomté de Nebouzan, située au pied des Pyrénées, à la jonction des rivières de Garonne et de Neste, ayant en longueur, du levant au couchant, cinq à six lieues d'étendue et deux environ de largeur du nord au midi, avait pour capitale Saint-Gaudens (Haute-Garonne). C'est dans cette ville que se tenaient tous les ans les états dont on croit que l'origine ne remontait guère au delà du XVIe siècle[1].

L'ordre du clergé y était représenté par l'abbé de Nisors qui le présidait, par ceux de Bonnefont et de l'Escale-Dieu, ainsi que par le syndic du chapitre de Saint-Gaudens.

L'ordre de la noblesse y comptait huit barons, douze seigneurs et les quatre capitaines des châteaux de Miramont, de Mauvesin, de Saint-Blancard et de Lanemezan, qui y avaient voix délibérative.

Le tiers état y était représenté par les consuls de Saint-Gaudens et des cinquante-sept autres communautés du pays. Le premier consul de Saint-Gaudens le présidait.

Le sénéchal de Nebouzan exerçait auprès des états les fonctions de commissaire du roi. Il était assisté du juge, qui était son lieutenant général, du lieutenant particulier et du procureur du roi.

En 1669, les états de Nebouzan envoyèrent une députation à Louis XIV, « pour luy faire très-humbles remonstrances et mettant à ses pieds les tiltres de leurs priviléges, luy représenter qu'il a eu la bonté de les en

[1] Histoire des populations pyrénéennes, du Nebouzan et du pays de Comminges, par Castillon (d'Aspet). T. II, page 78.

Digitized by Google

laisser jouir, et luy en demander la continuation et particulièrement la liberté de l'usage du sel [1]. »

En 1633, leur don gratuit n'était que de sept cents livres, qui furent portés successivement jusqu'à six mille livres, somme qu'ils payaient en 1669.

Plus tard, le don gratuit s'éleva entre le chiffre de douze et quatorze mille livres.

Le présent fait au sénéchal par les états était ordinairement de cinquante livres; le droit d'assistance de son lieutenant et du procureur du roi s'élevait à vingt livres pour chacun, et celui du receveur à seize livres. Le président avait quarante livres; les autres membres du clergé, trente livres chacun; les barons, trente livres; les gentilshommes, vingt livres; quinze pour les châtelains et dix livres pour chacun des consuls et autres députés du tiers.

L'évêque de Comminges écrivait à Colbert, le 23 août 1673, que les deux abbés qui présidaient l'assemblée des états de Nebouzan, étaient jeunes et qu'ils n'y assistaient pas. C'était d'ordinaire un chanoine qui présidait à leur place: « Il seroit du service du roy, ajoutait l'évêque, qu'on n'y fît aucune imposition sans la connoissance de M. l'intendant. »

QUATRE-VALLÉES.

On nommait les Quatre-Vallées une baronnie comprenant le Val-d'Aure, le Val-de-Barousse, le Val-de-Magnoac et le Val-de-Neste, faisant partie, primitivement, du comté d'Aragon, et depuis, de l'ancienne province de Gascogne.

Cette contrée est située au pied et dans le centre des Pyrénées et dépend aujourd'hui de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

La petite ville de Castelnau-de-Magnoac était la capitale du pays des Quatre-Vallées. Les états s'y assemblaient tous les ans, et le sénéchal ou son lieutenant présidait.

[1] Corresp. adm. sous le règne de Louis XIV. T. I, page 621.

Digitized by Google

On y réglait le payement et les charges tant ordinaires que l'abonnement de quatre mille livres, auquel les vallées étaient soumises, suivant l'accord réglé, en 1475, entre l'évêque de Lombez, commissaire député du roi Louis XI, et les députés des quarante communautés de ces mêmes vallées.

Vers 1673, on imposa à quatre mille livres les états des Quatre-Vallées pour la confirmation de leurs priviléges.

BIGORRE.

Les états de Bigorre furent établis sous Charles VI, après que les Anglais eurent été chassés de cette province.

Ces états étaient présidés par l'évêque de Tarbes. Ils se composaient des trois ordres.

Leur tenue durait huit jours, et c'était le sénéchal, gouverneur de Bigorre, qui en faisait l'ouverture comme commissaire du roi.

Tous les députés étaient dans la même salle; cependant on y opinait par chambre, et les présidents des ordres du clergé, de la noblesse et du tiers, rapportaient l'avis de leur corps.

L'ordre du clergé était composé de l'évêque de Tarbes, de quatre abbés, de deux prieurs et d'un commandeur de l'ordre de Malte.

L'ordre de la noblesse était composé de onze barons, et ceux qui possédaient ces baronnies entraient aux états, qu'ils fussent nobles ou roturiers.

Le tiers état était représenté par les consuls de Tarbes, de Vic, de Bagnères, de Lourde, etc.; ainsi que par les députés des Sept-Vallées.

Le consul-échevin de la ville de Tarbes présidait le tiers état.

On voit, par la correspondance de l'évêque de Tarbes avec Colbert, qu'en 1670, *on se saigna des dernières veines pour mettre vingt mille écus dans les coffres du roi*,

Digitized by Google

moyennant quoi le gouvernement supprima le présidial et la prévôté des maréchaux qui avaient été récemment créés dans la province.

Les petites choses préoccupaient beaucoup ces petits états. Ainsi, en 1672, l'évêque de Tarbes présenta un mémoire au gouvernement pour se plaindre que Toulonjon, vicomte d'Asté, en sa qualité de commissaire du roi, voulut l'assujétir, « le jour de l'ouverture, à l'aller prendre chez luy en rochet et camail, et à le mener en triomphe marchant à ses côtez par toute la ville de Tarbes. »

Du reste, le gouvernement se plaignait de la peine que lui occasionnaient ces petites assemblées. Colbert écrivait à de Ris, le 11 septembre 1681 : « C'est un grand advantage que les estats de Bigorre soient finis et que les Sept-Vallées de Lavedan vous ayent fait assurer qu'ils vivroient à l'advenir avec discipline. Ce seroit un grand advantage si vous pouviez faire arrester les plus coupables qui sont dans les vallées, et je ne doute pas que vous n'ayez travaillé à examiner toutes les dettes de ces petits pays-là, les impositions qui ont esté faites jusqu'à présent pour les payer et que vous n'ayez fait rendre compte à ceux qui les ont receus, estant le principal fruit que ces peuples puissent recevoir de votre application. »

Colbert écrivait encore au même gouverneur le 24 septembre : « Pour ce qui concerne les petits païs d'estats qui sont dans l'estendue de la généralité de Bourdeaux, le roy veut que vous examiniez avec soin et secret le nombre des paroisses dont chacun de ces païs est composé, et leurs fonds, et que vous m'en envoyiez un estat bien exact, et que vous examiniez avec le même soin et secret ce qui seroit à faire pour establir des eslections dans chacun de ces païs, en supprimant ces estats qui sont tousjours beaucoup à charge aux peuples et qui donnent peu de secours à Sa Majesté. »

Le père de Barère avait été, en sa qualité de consul-échevin de Tarbes, président du tiers aux états de Bigorre, et, quoiqu'il eût eu à souffrir de l'indépendance qu'il y avait déployée, son fils était resté très-attaché à cette insti-

tution, comme à toutes celles qui caractérisaient l'indépendance de son pays. Aussi, devenu membre de l'Assemblée constituante, fit-il, en 1790, beaucoup d'efforts pour que, dans le nouveau classement de la France par départements, son ancienne province de Bigorre fût respectée dans ses limites. « Que le Bigorre conserve à jamais sous le nom de département, disait-il dans un écrit publié à cette occasion, son ancienne indépendance et la douceur de continuer à ce titre de s'imposer lui-même et de se gouverner par ses administrateurs particuliers. »

Le vœu de Barère a été en partie exaucé, et si le Bigorre n'a pas conservé, dans la nouvelle organisation de la France, *la douceur de s'imposer lui-même*, du moins ses limites géographiques ont été maintenues et il forme aujourd'hui le département des Hautes-Pyrénées.

BÉARN.

Dans l'origine, « l'assemblée des états, autrement appelée la cour de Béarn, exerçait à la fois l'autorité législative et judiciaire, c'était une chambre et un tribunal; les seigneurs étaient obligés de s'y rendre, conformément à la loi générale des fiefs. Guillaume (prince de Béarn, qui régnait au commencement du XIIIe siècle) ôta, à la cour de Béarn, l'autorité judiciaire, et, sur l'avis de cette cour elle-même et de l'évêque de Lescar, il établit douze jurats, qui avaient à juger toutes les causes sans appel; les jurats étaient pris parmi les barons, leur charge était héréditaire et leur tribunal fut appelé cour Majour [1]. »

Les états de Béarn n'étaient composés que de deux corps; le clergé et la noblesse n'en faisaient qu'un et le tiers était le second.

Les membres du clergé qui entraient aux états étaient les évêques de Lescar et d'Oléron et les abbés de Saubelade, de la Reule et de Luc. La noblesse y était représentée par douze anciens barons et quatre moins anciens,

[1] Mazure, Histoire du Béarn, page 188.

Digitized by Google

Tous les seigneurs de paroisse avaient droit d'entrer aux états, de même que les abbés laïques, c'est-à-dire ceux qui avaient des dîmes inféodées, avec droit de patronage et de nomination aux cures. Plusieurs autres, ayant des terres érigées en fief, y avaient aussi entrée, en vertu des commissions qui leur étaient accordées pour des services rendus à l'État. En tout, le corps de la noblesse était composé de cinq cent quarante membres.

Le tiers état était représenté par les maires et jurats de quarante-deux villes ou communautés, dont le roi était seigneur. Il y avait deux syndics généraux, l'un d'épée et l'autre de robe, un secrétaire et un trésorier.

Les états de Béarn tenaient tous les ans, et l'évêque de Lescar les présidait, lors même qu'ils avaient lieu en dehors de son diocèse. En son absence, il était remplacé par l'évêque d'Oléron, et, à défaut de celui-ci, par le plus ancien abbé. Les évêques étaient au haut bout de la salle, avec les commissaires du roi, et les abbés sur une même ligne. Les évêques et le commissaire du roi qui était à la droite du président étaient assis sur des fauteuils; les abbés n'avaient que des chaises et étaient placés à la gauche des évêques. La noblesse se plaçait sur des bancs se trouvant des deux côtés de la salle. Les douze barons anciens étaient sur la droite à la tête du banc, sans distinction entre eux, ensuite les quatre barons moins anciens, puis les gentilshommes indifféremment.

Le roi envoyait tous les ans une commission au gouverneur, ou au lieutenant de roi, en son absence, pour tenir les états. La convocation s'en faisait comme dans les autres pays.

Lorsque les états étaient assemblés ils se rendaient auprès du commissaire du roi pour lui présenter leurs hommages, et c'était un baron qui portait la parole en cette occasion.

Les états se réunissaient ensuite dans leur salle et nommaient dix commissaires qui, pendant les trois premiers jours, s'occupaient à recevoir et à examiner les requêtes qu'on présentait. Les syndics faisaient leur rapport au premier ordre sur les requêtes qui avaient été examinées.

puis on en délibérait. Les syndics communiquaient ensuite au tiers état l'avis du premier ordre : le tiers opinait jusqu'à trois fois sur la même affaire, et, s'il persistait toujours à être d'un avis différent, l'affaire tombait et on n'en parlait plus, à moins que le commissaire du roi ne pût concilier les deux avis.

Les états de Béarn nommaient douze commissaires de la noblesse et autant du tiers état pour les affaires qui pouvaient survenir pendant le cours de l'année, dans l'intervalle d'une session à l'autre. Cette commission s'appelait l'*abrégé des états* et elle était convoquée par les syndics, avec la permission du commissaire du roi, et de l'avis de l'évêque de Lescar, toutes les fois qu'ils le jugeaient convenable. L'évêque de Lescar présidait aussi l'abrégé des états, dont les décisions étaient toujours soumises à l'assemblée générale.

Après la nomination des commissaires dont nous venons de parler, et les délibérations sur les autres affaires, les états procédaient à la fixation du don gratuit et aux autres donations. Ils nommaient ensuite cinq commissaires du premier ordre et neuf du second, qui étaient les jurats de Morlas, d'Orthez, d'Oléron, de Sauveterre et des Trois-Vallées, sous le nom de montagnes et quatre des autres villes ou bourgs, à tour de rôle. Ces commissaires, de premier et de second ordre, fixaient ensemble le montant de la recette générale et sa répartition sur les paroisses du pays, à proportion des feux dont elles étaient composées, à raison de telle somme par feu, payable en deux termes ; puis ils remettaient cette répartition au trésorier pour en faire le recouvrement et pour acquitter l'état des charges : il rendait compte de deux en deux ans.

Les *jurats* qui composaient une partie du tiers étaient les juges des seigneurs.

Les états du Béarn étaient fort anciens; l'histoire nous les montre fonctionnant au XIIe siècle. En 1170, la vicomtesse Marie ayant placé sa souveraineté sous la dépendance d'Alphonse, roi d'Aragon, par le traité de Jacca, surpris à sa faiblesse, les états déclarèrent ne pas vouloir y obéir, et prononcèrent la déchéance de Marie pour

Digitized by Google

avoir violé et méconnu les devoirs de sa souveraineté. Ils élurent un seigneur de Bigorre pour gouverner le Béarn. Mais ce seigneur, n'ayant point respecté les lois et les coutumes, les états lui firent des remontrances dont il ne tint pas compte, et alors il fut, au bout d'un an de souveraineté, frappé de mort en pleine assemblée tenue au château de Pau [1].

Sous les anciens vicomtes de Béarn les états, comme on le voit, jouaient un rôle important dans les affaires de ce petit pays. Les vicomtes n'étaient reconnus souverains qu'après avoir prêté serment devant eux; les Béarnais juraient ensuite de les reconnaître pour chefs de la vicomté *tant que la cour générale le croirait juste.*

Les états se réunirent à Pau, le 16 février 1483, avec ceux de Marsan et de Gabardan, pour chercher un prince auquel ils voulaient offrir la main de leur vicomtesse Catherine, sœur de François Phœbus. Le choix de la majorité s'arrêta sur Jean d'Albret, qui fut préféré au duc d'Alençon et au comte d'Angoulême, princes du sang de France. Une grande partie du tiers état avait voté en faveur du prince de Tarente, qui était parent de leurs souverains [2].

SOULE, BASSE NAVARRE ET LABOURD

(PAYS BASQUES).

« Des crêtes occidentales des Pyrénées françaises, dit M. Fauriel, partent quatre grandes vallées, ayant chacune sa rivière, qui en sillonne le fond dans une direction perpendiculaire à celle de la grande chaîne dont elles descendent. La plus orientale et la moindre de ces rivières est le Nivelet ou la petite Nive, qui a son embouchure à

[1] Histoire de l'ancienne province de Gascogne, Bigorre et Béarn, par Loubens. T. I, page 321.

[2] Faget de Baure, Histoire du Béarn, a rapporté cette délibération. T. II, page 359.

Digitized by Google

Saint-Jean-de-Luz, dans le golfe de Gascogne. La seconde et la troisième sont la Nive et la Bidouse, qui se jettent toutes deux dans l'Adour, l'une à Bayonne et l'autre un peu au-dessous de Guiche; enfin la quatrième et la plus orientale de ces rivières est le Cenon, qui se perd près de Sauveterre, dans le gave d'Oléron.

« Dans l'ancienne géographie de la France, ces quatre vallées étaient assez irrégulièrement partagées en trois cantons ou petites provinces, dont la plus occidentale se nommait Labourd, la plus orientale Soule, et celle du centre basse Navarre. Prises collectivement, ces trois provinces se nommaient le pays basque, étant habitées comme elles le sont par les Basques, population distincte, par la langue, par les mœurs, des Gascons ses voisins français; tandis qu'elle reconnaît pour frères ses voisins espagnols, les habitants de la Biscaye, de Guipuzcoa et de la haute Navarre [1]. »

Ce sont ces contrées pittoresques et singulières, qui font maintenant partie des arrondissements de Mauléon, de Saint-Palais et de Bayonne, dans le département des Basses-Pyrénées, dont il nous reste à nous occuper.

SOULE.

L'ancienne vicomté de Soule, qui était enclavée entre le Béarn et la basse Navarre, fut apportée, dans le courant du XIIe siècle, par la vicomtesse *Navarra*, dame de ce pays, à un seigneur nommé Auger de Miramont qu'elle épousa. La Soule demeura dans cette maison jusqu'au commencement du XIVe siècle.

Ce fut alors (vers 1306) qu'Auger, vicomte de Soule, qui descendait d'Auger de Miramont, ne voulant point se soumettre aux Anglais qui possédaient le duché de Guyenne, remit à Philippe le Bel le pays de Soule et se retira dans la Navarre.

Les Anglais, après la prise du roi Jean et le traité de

[1] Fauriel, Histoire de la Gaule méridionale. T. II, page 340.

Brétigny, s'emparèrent du pays de Soule dont ils jouirent pendant près d'un siècle. Mais sous Charles VII, après la prise de Dax et des autres villes de Gascogne, la Soule, avec sa capitale Mauléon, se rendit aux Français.

Les états du pays de Soule étaient formés de tous ceux qui avaient des fiefs dans le pays, et des députés des sept cantons qui le composaient.

Ils se réunissaient tous les ans à Mauléon.

L'acte le plus important que nous connaissions et qui en soit émané, sont les *Coutumes générales du pays et vicomté de Sole*, rédigées et promulguées le 21 octobre 1520[1].

Les membres des états qui concoururent à cette rédaction furent le vicaire de l'évêque d'Oléron, le commandeur d'Urdiap, le procureur de l'abbé et du chapitre de Sainte-Grâve, le recteur d'Alos, le recteur d'Espes pour le clergé; seize seigneurs pour la noblesse; le syndic du pays de Soule et juré de Mauléon, les praticiens de la cour de Lixarre et autres notables personnages représentant le tiers état. Les commissaires du roi pour cette rédaction étaient un conseiller au parlement de Bordeaux, et noble homme Menaut de Béarn, capitaine de Mauléon.

Ces coutumes sont extrêmement curieuses; on y rencontre à chaque instant les traces d'un peuple pasteur et guerrier.

« Los habitans de Sole, y est-il dit, per so que son assis en lextremitat deu Reaume, circondats et clos entre les Reaulmes de Navarre, de Aragon et pays de Bearn, podeu portar los armes, per lor deffense et deudit pays en tout temps; et tout lodit pays et viscontat de Sole de tote ancianetat en ca, es compresa au coude de oyt cens foecxs talhe pagans sens plus. »

Le titre V est intitulé: *De cor d'ordre qui ès per amassar et congregar lods trois estats.* On y trouve de nombreux détails sur la manière dont les états de ce pays fonctionnaient.

En 1620, Louis XIII ayant créé le parlement de Pau, voulut mettre le pays de Soule dans son ressort, mais les

[1] Coutumier général de Richebourg. T. IV, 1re partie.

Digitized by Google

états s'y opposèrent, et demandèrent à rester dans le ressort du parlement de Bordeaux.

BASSE NAVARRE.

Les états de cette province étaient composés des trois ordres.

Celui du clergé comprenait les évêques de Bayonne et de Dax, leurs vicaires généraux, le prêtre-major ou curé de Saint-Jean-Pied-de-Port, le prieur de la ville de Saint-Palais, le prieur d'Harambèles et le prieur d'Utziat.

L'ordre de la noblesse était composé de gentilshommes possédant des terres ou maisons nobles.

Le tiers état était représenté par vingt-huit députés des villes et communautés.

Quand l'assemblée était convoquée à Saint-Jean-Pied-de-Port, c'était l'évêque de Bayonne qui présidait le clergé; quand elle se réunissait à Saint-Palais, c'était l'évêque de Dax.

La noblesse n'avait pas de rang distingué dans son corps; chacun se plaçait suivant qu'il arrivait dans l'assemblée.

Quoique le clergé et la noblesse fissent deux corps séparés, ils siégeaient ensemble, les ecclésiastiques tenant le premier rang.

Le député de Saint-Jean-Pied-de-Port présidait l'ordre du tiers, parce que cette ville était la capitale du pays.

Lorsque les états étaient assemblés, ils envoyaient une députation des trois ordres au commissaire du roi pour l'avertir qu'ils l'attendaient, afin de savoir ce qu'il avait à leur proposer de la part du roi. Alors ce commissaire se rendait dans le sein de l'assemblée, où le président du clergé lui adressait un discours qu'il écoutait debout et couvert, et auquel il répondait aussi couvert. Il engageait l'assemblée à faire le don le plus fort possible.

Après ce discours il se retirait, reconduit par la députation qui l'était venue chercher; il envoyait ensuite la

Digitized by Google

commission aux états assemblés et une lettre de cachet pour les tenir. On donnait lecture de l'une et de l'autre; on les enregistrait et on nommait des députés pour rédiger le cahier. Ce cahier contenait les griefs que l'on avait à alléguer, ou les règlements que l'on réclamait pour les besoins de la province. Lorsqu'il était rédigé, on en délibérait article par article, puis il était arrêté et remis par le syndic à celui qui était chargé de représenter la personne du roi, et qui devait l'examiner en présence du commissaire départi qui assistait aux états, et sur l'avis de deux gradués. Le syndic rapportait alors le cahier aux états, et s'il y avait quelques articles dont ils ne fussent pas satisfaits, ils en demandaient la réformation par une requête qu'ils présentaient au gouverneur. En cas de refus, on se pourvoyait devant le roi lui-même.

Quand des trois corps il y en avait deux du même avis, ils l'emportaient sur le troisième. En matière de finances, néanmoins, le tiers état l'emportait sur les deux autres corps.

Les états étaient convoqués par ordre du roi; il y avait pour commissaire le gouverneur, ou le lieutenant de roi dans la province.

Le don gratuit était, en 1698, de 4860 livres. Les états donnèrent en outre 2000 livres pour la subsistance des troupes; à M. le duc de Grammont, gouverneur, 7714 livres, et au lieutenunt de roi, 2714 livres.

LABOURD.

Bayonne était la capitale de ce pays, et ensuite Saint-Jean-de-Luz et Ustaritz en étaient les principales villes.

Les états se composaient des trois ordres. Le pays de Labourd avait toujours été très-attaché à ses anciennes franchises. « Les paroissiens de chacune paroisse d'iceluy pays de la Bourt, portent les coutumes, peuvent entre eux assembler pour traiter de leurs besognes communes et de leur paroisse, à chacune fois que besoin sera,

et peuvent faire et ordonner entre eux statuts et ordonnances particulières, pour entretenir et garder leurs boscages, *padouens* et pasturages, et ce selon la loi vulgairement appelée *la loy de Saint-Benoist*, et autrement pour procurer de leurs négoces loisibles au profit commun d'entre eux et de la dite paroisse. »

Les coutumes dont cet article est tiré, furent rédigées en 1514. Elles sont indépendantes des coutumes de Bayonne [1].

§ II. *Pays qui avaient perdu leurs états.*

Le Dauphiné avait été longtemps pays d'états; mais depuis 1628 on cessa de les convoquer. Des contestations qui avaient duré plus de deux cents ans entre les trois ordres, surtout entre la noblesse et le clergé d'une part et le tiers état de l'autre, occasionnèrent cette suspension. Ces contestations avaient pris naissance dans la nécessité de former de nouveaux cadastres.

En effet, le dauphin Humbert II avait affranchi ses sujets de tout impôt, le 1er septembre 1341. Cet affranchissement fut révoqué par lettres patentes de Charles VII, du 21 juillet 1457. Dans cet intervalle les anciens cadastres avaient été perdus. De là des difficultés à l'infini s'élevèrent dans les états relativement aux exemptions prétendues par les nobles et les ecclésiastiques; et elles furent définitivement réglées par Louis XIII, le 24 octobre 1639; mais il en résulta que le Dauphiné perdit ses états, qu'on tenta de lui rendre en 1779, mais dont il réclama le rétablissement complet avec tant d'impétuosité, en 1788, dans la fameuse assemblée de Vizille.

La Normandie aussi avait été pays d'états. Cette institution y avait été maintenue par la *Charte normande* et par les clauses additionnelles qu'y avait apportées Charles VII. On commença d'y suspendre les états sous Louis XIII, et ils ne furent pas convoqués dans les années 1635, 1636 et 1637.

[1] Voy. Cout. gén. T. IV, IIe part.

Digitized by Google

En 1638 ils furent réunis, et les trois ordres en profitèrent pour se plaindre de ce que « bien loin d'escouter leurs plaintes, et d'y respondre, les assemblées où elles se formoient ne leur estoient point permises. » Ils prièrent le roi de leur donner « la facilité de luy descouvrir, tous les ans, les calamitez qui affligeoient la province, et le supplièrent de répondre, chaque année, à leurs cahiers.» Mais ce vœu ne fut point entendu, et on resta cinq années sans les assembler. Ils furent seulement convoqués en novembre 1643, puis la suspension dura jusqu'en 1655. Depuis on ne les réunit plus et les levées extraordinaires de subsides n'eurent plus lieu en Normandie du *consentement exprès des états assemblés;* mais, en vertu du pouvoir absolu, *nonobstant la charte normande et la clameur de haro.*

Le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Bourbonnais, le Nivernais, la Marche, le Berry, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la haute et basse Auvergne, le Quercy, le Périgord et le Rouergue, perdirent aussi leurs états, et ce ne fut plus que dans les provinces dont nous avons parlé plus haut, qu'ils furent maintenus, malgré le mauvais vouloir évident de Louis XIV et de ses successeurs.

Les choses marchèrent ainsi jusqu'aux approches de la révolution française.

Dans les préliminaires de cette grande révolution, Necker, lors de son premier ministère, mettant à exécution le projet de Turgot, tenta un plan de réformes pour l'administration des pays d'élection. Il voulut y introduire des institutions provinciales, comme il en existait dans les pays d'états. Le Berry fut choisi pour servir d'épreuve, et un arrêt du conseil du 12 juillet 1778 créa à Bourges une assemblée provinciale. Le 27 avril 1779 parut l'ordonnance de création d'une nouvelle assemblée provinciale en Dauphiné, mais cette ordonnance fut assez mal accueillie. Une administration du même genre fut instituée pour la généralité de Montauban, le 11 juillet 1779, et une autre à Moulins, en 1780. Mais la chute du ministère de Necker amena à peu près celle

Digitized by Google

de ces nouvelles institutions. Ce projet fut repris plus en grand quelques années ensuite. L'assemblée des notables qui ouvrit à Versailles, le 22 février 1787, fut saisie par Calonne d'un plan d'*établissement d'assemblées provinciales* dans tous les pays qui n'en avaient pas; et en effet, au mois de juin suivant, le roi rendit un édit pour la création de ces assemblées.

Mais il était trop tard; c'étaient de bien autres réformes que l'on était à la veille d'opérer dans l'antique constitution de la France.

§ III. *Conclusion.*

En ces derniers temps, la plupart des écrivains qui ont eu occasion de parler des pays d'états, et particulièrement MM. Alexandre Thomas [1], Chéruel [2], Depping [3], Grün [4], etc., ont traité avec beaucoup de rigueur cette vieille institution, en se bornant à la considérer telle qu'elle fonctionnait sous Louis XIV. Nous ne saurions partager complétement leur avis. Sans doute, à partir de Richelieu et des grands efforts tentés par lui pour arriver à l'unité monarchique de la France, les états provinciaux n'ont pu opposer qu'une digue trop souvent impuissante aux envahissements du pouvoir absolu. Mais c'était pourtant quelque chose que de voir, sous un prince aussi puissant que Louis XIV, la dignité humaine respectée dans quelques parties du royaume. Là du moins les représentants du pays consentaient, en apparence si l'on veut, les impôts qui devaient être prélevés sur les provinces à la tête desquelles ils étaient placés. Eh! mon Dieu! dans des temps plus libres, n'est-ce pas aussi *pour l'apparence* que

[1] *Une Province sous Louis XIV.*

[2] *De l'Administration de Louis XIV d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson.*

[3] *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.* Tome Ier.

[4] *Les États provinciaux sous Louis XIV.*

Digitized by Google

des charges bien autrement lourdes ont été soumises au suffrage des représentants élus par la nation entière, et ces charges n'ont-elles pas été votées avec tout autant de condescendance pour les volontés du pouvoir, qu'on en trouvait dans les états de Bretagne ou de Languedoc ?

Mais il faut comparer la situation des pays d'états à celle des pays d'élection, pour s'assurer des avantages ou des inconvénients que présentaient deux systèmes d'administration si différents. Nous croyons que si l'on se livre à cet examen avec une sérieuse attention, on verra que de plus grands travaux publics s'effectuaient dans les pays d'états que dans les pays d'élection; les routes y étaient mieux entretenues, les canaux plus nombreux, les monuments plus grands et plus somptueux; l'on verra encore que des provinces peu fertiles, mais ayant conservé leurs anciens priviléges, payaient plus aisément l'impôt que des contrées beaucoup plus riches, mais qui avaient perdu ces priviléges. Aussi Fénelon disait-il des pays d'états : « On n'y est pas moins soumis qu'ailleurs, et on y est moins épuisé. [1] » Et Montesquieu exprimait la même pensée lorsqu'il écrivait : « On s'imagine toujours que ces provinces ne payent pas assez, parce que, par un effet de la bonté de leur gouvernement, elles pourraient payer davantage [2]. »

Avant eux, Bodin, dans son *Traité de la république*, avait pris aussi la défense des états : « Il y en a, dit-il, qui se sont efforcez par tous moyens de changer les estats particuliers de Bretagne, Normandie, Bourgogne et Languedoc en élections, disant que les estats ne se font qu'à la foule du peuple. Mais ils méritent la response que fait Philippe de Commines à ceux qui disoient que c'estoit crime de lèze-majesté d'assembler les estats. Je ne veux pas nier qu'il n'y ait de l'abus et des larcins qui ont esté bien avérés par les extraits des estats de Bretagne, l'an 1567. Je sais bien aussi que les pensions des estats de Langue-

[1] *Mémoires particuliers pour un plan de gouvernement*, dans l'*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset.

[2] *Esprit des Lois*, Liv. XIII, ch. XII.

doc revenoient à plus de vingt-cinq mille francs, sans les frais des estats, qui ne coutoient guères moins. Mais on ne peut nier que par ce moyen le pays de Languedoc n'ayt esté deschargé, sous le roy Henry, de cent mille livres tous les ans; et le pays de Normandie de quatre cens mil, qui furent égalées sur les autres gouvernemens qui n'ont point d'estats, et néanmoins il est bien certain que les élections coustent deux fois autant au roy et aux sugets que les estats: et, en matière d'impôts, plus il y a d'officiers, plus y a de pilleries, et jamais les plainctes et doleances des pays gouvernez par élection ne sont veuës, leuës, ny présentées, ou quoy que soit on n'y a jamais d'égard, comme estant particulières; et tout ainsi que plusieurs coups d'artillerie l'un après l'autre, n'ont pas si grand effect, pour abattre un fort, que si tous ensemble sont delaschez, aussi les requestes particulières s'en vont le plus souvent en fumée; mais quant les collèges, les communautez, les estats d'un pays, d'un peuple, d'un royaume font leurs plaintes au roy, il lui est malaisé de les refuser. Combien qu'il y a mil autres utilitez des estats en chacun pays, c'est à savoir le bien concernant la communauté de tout le pays, s'il est question de faire levée d'hommes ou d'argent contre les ennemis, ou bien de bastir forteresses, unir les chemins, refaire les ponts, nettoyer le pays de voleurs et faire teste aux plus grands. Tout cela s'est mieux fait par cy devant au pays de Languedoc par les estats, qu'en autre province de ce royaume. Ils ont ordonné douze cents livres par chacun an, pour l'institution de la jeunesse de tout le pays en la ville de Nismes, outre les autres colléges particuliers; ils ont basti les belles forteresses du royaume, ils ont fait exécuter Buzac, le plus noble voleur qui a esté de notre mémoire, du quel ny juge, ny magistrat, ny le parlement mesme de Toulouze n'avoient pu avoir la raison, car il faisoit ses voleries par forme de justice et si hardi de s'attacher à luy. Ils ont aussi ordonné douze cens livres d'estat pour un prevost des mareschaux, et outre cela vingt-cinq livres pour chacun procès qu'il rapportera des exécutions par luy faites. J'ay bien voulu coter en passant ces particula-

Digitized by Google

ritez pour faire entendre le grand bien qui réussit des estats [1]. »

Enfin, l'homme qui a le plus contribué à changer les anciennes institutions de la France, qui a le plus fait pour son unité politique et civile, l'abbé Sieyès a avoué que les provinces où l'usage des états avait été conservé, étaient administrées sous une autorité *économique et tutélaire* [2]; et Mme de Staël confirme cette opinion en disant : « Que les contribuables y étaient traités avec plus de ménagements [3]. »

Les états provinciaux ont pris, comme on l'a vu, une large part à la rédaction, et ensuite à la réformation des coutumes; ils ont aussi encouragé la publication de grands travaux historiques; et pour n'en citer que quelques exemples, nous rappellerons que ceux de Bretagne ont engagé d'Argentré à composer son histoire de cette province, et qu'on leur doit celle beaucoup plus importante qui fut publiée par les savants bénédictins Lobineau, Morice et Taillandier; les états de Languedoc ont rendu le même service en chargeant dom Vaissète d'écrire l'histoire de leur province, et en la faisant publier à leurs frais.

De pareils témoignages suffisent pour prouver que les critiques adressées aujourd'hui à ces antiques institutions ne sont pas tout à fait fondées. C'est ce que nous démontrent aussi les études consciencieuses que nous leur avons consacrées, et dont nous n'avons pu présenter ici qu'un simple aperçu.

A. Taillandier.

[1] Livre III, pages 366 et 367 de l'édit. de 1577. (Paris, in-fol.)
[2] *Vues sur les moyens d'exécution*, etc. Broch. in-8° (1789).
[3] *Considérations sur la Révolution française*.

Digitized by Google

TABLE.

DE LA NOTICE SUR LES PAYS D'ÉTATS.

Notice 179

§ Ier. *Pays d'états au moment de la révolution de 1789* 180

Bretagne 182

Flandre wallone 191

Artois 194

Cambrésis 198

Bourgogne 199

Languedoc 204

Provence 214

Foix 217

Marsau 218

Nebouzan 219

Quatre-Vallées 220

Bigorre 221

Béarn 223

Soule, basse Navarre et Labourd (*pays basques*). 226

Soule 227

Basse Navarre 229

Labourd 230

§ II. *Pays qui avaient perdu leurs états* 231

§ III. *Conclusion* 233

Digitized by Google

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes,

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modifications qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Elysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux états généraux de 1789 ;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile ;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;

4° Un Annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées *gratis* à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens ; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

Digitized by Google

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paye une souscription annuelle de TRENTE FRANCS.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Digitized by Google

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme chaque année un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme chaque année deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un

Digitized by Google

commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre

Digitized by Google

dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de payement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte tous les trois mois au moins de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le comité devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier, sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Digitized by Google

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

MARS 1851.

MM.

AFFRY DE LA MONNOYE (Alfred D'), [325], rue Vineuse, n° 12, à Passy.

AMPÈRE (J. J.), [33], O. ✻ membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France, rue de Vaugirard, n° 20.

ANISSON-DUPERRON, [529], ✻, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 67.

ARGOUT (D'), [716], G. C. ✻ gouverneur de la Banque de France, rue de la Vrillière, n° 3.

ARNAUD (l'abbé), [496], curé de Verneuil, près Poissy (Seine-et-Oise); corresp., M. d'Ortigues, rue de Tournon, n° 14.

ARTH (Louis), [519], avocat, à Saverne (Bas-Rhin); corresp. M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

AUBINEAU (Léon), [376], ✻ archiviste du dép. d'Indre-et-Loire, à Tours; corresp. M. Salmon, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 29.

AUDENET, [310], banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 19.

AUDIFFRET (D'), [534], receveur général du département de la Loire-Inférieure, à Nantes; corresp. à Paris, M. Paul David, rue Cassette, n° 29.

Digitized by Google

Ballard-Luzy, [758], préfet général des études au collége Rollin, *pour la bibliothèque du collége*, rue des Postes, n° 34.

Barabé, [704], archiviste du département de la Seine-Inférieure, à Rouen; correspondant, M.....

Barante (de), [4], G. C. ✻ membre de l'Institut, à Barante, près Thiers (Puy-de-Dôme); corresp., M. Bellaguet, rue Madame, n° 8 *bis*.

Barberey (Maurice de), [751], rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 66.

Barbier, [595], ✻ conservateur de la Bibliothèque du Louvre, *pour la Bibliothèque du Louvre*.

Barbier (Olivier), [759], conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

Barbou (Eugène-Valérie), [641], ✻ conseiller à la cour d'appel de Paris, rue de l'Odéon, n° 20.

Barrois, [185], ✻ rue des Pyramides, n° 6.

Barthès (Pierre), [526], libraire à Londres; corresp., MM. Belizart, Dufour et compagnie, libraires, rue de Verneuil, n° 1.

Bataillard (Paul), [336], ancien élève de l'École des Chartes, rue des Saints-Pères, n° 38.

Bataillard (Charles), [339], avocat, rue du Sentier, n° 14.

Bayard, [420], ✻ rue de Rougemont, n° 9.

Beautemps de Beaupré [749], substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avranches (Orne); correspond., M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 5.

Bellaguet, [316], ✻ chef de bureau au ministère de l'instruction publique, rue Madame, n° 8 *bis*.

Digitized by Google

Bellenave (de), [412], au château de Bellenave (Allier); corresp., Mme Parent du Chatelet, quai de Béthune, n° 12.

Bertin (Armand), [21], ✻ rue de l'Université, n° 11.

Beugnot (Arthur), [7], O. ✻ membre de l'Institut, représentant du peuple, rue Matignon, n° 8.

Bingham-Baring de Lobinière (William), [740], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

Bingham-Baring [741], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

Blignières (Auguste de), [764], professeur de rhétorique au collége Stanislas, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 82.

Blosseville (de), [213], membre du conseil général du département de l'Eure, à Anfreville-la-Campagne (Eure); correspondant, M.....

Bocquet, [721], rue Godot de Mauroy, n° 5.

Boismilon (de), [164], ✻.

Boistel, [723], professeur au collége Rollin, rue Neuve-Sainte-Geneviève, n° 22.

Bondy (Émile Taillepied de), [462], rue de Choiseul, n° 7.

Bonne (de), [311], avocat à Bruxelles; corresp., M. Renouard et comp., libraires, rue de Tournon, n° 6.

Bordier, [381], rue Taitbout, n° 31.

Bottée de Toulmon (Eugène), [776], rue des Saints-Pères, n° 5.

Bouchitté, [579], ✻ recteur de l'Académie, à Chartres (Eure-et-Loir).

Bouis (de), [760], docteur en médecine, rue Saint-Louis, n° 44, au Marais.

Digitized by Google

Boulenger [762], à Neufchâtel; corresp. à Paris, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Boullenger, [672], ✻ ancien magistrat, à Rouen; correspondant, M. Honël, rue Chanaleille, n° 5.

Bourdon (Natalis), [627], à Bernay (Eure); corresp., M. Mévil, passage Saulnier, n° 7.

Bourguignon, [706], architecte du département de l'Eure, à Evreux; corresp., M. Labbé, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 51.

Brière (Jean-Louis-Joseph), [628], rue Lamartine, n° 29.

Brochant de Villiers (Hippolyte), [605], rue de Varennes, n° 46.

Broglie (Victor de), [491], G. C. ✻ membre de l'Institut, représentant du peuple, rue de l'Université, n° 94.

Brunet de Presles (Wladimir), [781], homme de lettres, rue Taranne, n° 25.

Busch, [359], ✻ ancien directeur de la réserve de Paris, rue des Saints-Pères, n° 5.

Busserolles (Charles), [581], rue Lavoisier, n° 13.

Bussierre (Edmond de), [607], ✻ rue de Lille, n° 88 *ter*.

Cabany aîné (Marie-Thomas-Joachim), [287], ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Vieilles-Audriettes, n° 6.

Cailleux (Alphonse de), [464], O. ✻ rue de Chartres du Roule, n° 4.

Campbell (James), [662], à Londres, 58, Lincoln's-Insfield; correspondant, M. Dard, avocat, rue Saint-Lazare, n° 108.

Digitized by Google

CANDIA (Mario DE), [658], rue du Helder, n° 24.

CANEL (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

CARTERET (Félix), [733], conseiller d'État, rue de l'Arbre-Sec, n° 2.

CASENAVE, [666], ✻ vice-président du tribunal de première instance du département de la Seine, rue de Bellechasse, n° 11.

CAUBERT, [720], avocat, bibliothécaire de la bibliothèque des avocats, au Palais de Justice, *pour la Bibliothèque des Avocats*.

CAUCHY (Eugène), [794], O. ✻ ancien garde des archives de la Chambre des Pairs, rue de Tournon, n° 14.

CAUMONT (DE), [132], ✻ correspondant de l'Institut, secrétaire honoraire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen; corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

CAYROL (DE), [178], ✻ à Compiègne; corresp., M. Potier, libraire, quai Voltaire, n° 7.

CHABRILLAN (Charles-Fortuné-Jules Guigues DE MORETON, DE), [252], ancien chef d'escadron, rue de la Ville-l'Évêque, n° 33.

CHABRILLAN (Alfred-Philibert-Victor Guigues DE MORETON, DE), [356], rue de l'Université, n° 67.

CHAIX, [597], O. ✻ président honoraire de la Cour d'appel de Lyon, membre de l'Académie de Lyon, membre du conseil général du département des Basses-Alpes, à Paris, rue du Colisée, n° 6.

CHAMPAGNY (Franz, de), [691], quai Malaquais, n° 19.

CHASLES (Ad.), [469], ✻ ancien maire de Chartres; membre du conseil général du département d'Eure-et-Loir, à Paris, rue de Londres, n° 52.

Digitized by Google

Chastellux (Alfred de), [263], O. ✻ rue de la Madeleine, n° 46.

Chauffour (Ignace), [374], à Colmar (Haut-Rhin), rue des Blés; correspondant, M.....

Chazelles (Léon de), [197], rue Saint-Dominique, n° 23.

Chedeau [771], avoué à Saumur (Maine-et-Loire); corresp., M. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Chenest (Alfred), [701], rue Caumartin, n° 1. Chez M. Techener, libraire, place du Louvre, n° 20.

Cheron (Paul), [696], rue Montholon, n° 22.

Cherruel, [786], professeur d'histoire à l'École normale, rue de l'Est, n° 15.

Cisterne (Emmanuel de la), [72], rue Saint-Florentin, n° .

Cobianchi (le chevalier G.), [564], place de la Madeleine, n° 13.

Cochrane, [558], directeur de *London library*, à Londres, Pall-Mall, n° 49; corresp., M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, n° 7.

Collot, [45], ✻ ancien directeur de la Monnaie, quai d'Orsay, n° 2.

Contensin (de), [536], directeur des cultes au ministère de l'instruction publique.

Cosnac (Jules de), [717], rue de l'Université, n° 16.

Courcy (Alfred de), [697], rue Richelieu, n° 97.

Courmont (Henri), [437], rue de Berlin, n° 22.

Crapelet (Charles), [399], imprimeur, rue de Vaugirard, n° 9.

Croze (Charles-Emile-Jules de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Digitized by Google

Cruice (l'abbé), [802], supérieur de l'institution ecclésiastique des Carmes, rue de Vaugirard, n° 70.

Cunin-Gridaine (Charles), (154], O. ✻ représentant du peuple, manufacturier, à Sedan (Ardennes); à Paris, rue Tronchet, n° 5.

Curial, [47], G. O. ✻ représentant du peuple, à Alençon (Orne); à Paris, rue de l'Université, n° 89.

Dard (Camille), [653], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Saint-Lazare, n° 108.

Darras, [387], ✻ receveur général à Angoulême (Charente); correspondant, M. Crapelet, rue de Vaugirard, n° 9.

David (Paul J.), [219], ✻ rue de Sèvres, n° 19.

Debure aîné, (Jean-Jacques), [182], ancien libraire, rue Serpente, n° 7.

Debure (Charles-Philippe-Albert), [668], conseiller de Préfecture à Moulins (Allier), rue Manchet, n° 3.

Delacour (Auguste), [506], ancien proviseur du collége de Moulins, rue des Fossés-Saint-Victor, n° 13.

Delacour [724], ministre de France à Vienne; corresp., madame Lory, rue Mogador, n° 11.

Delalain [702], imprimeur-libraire de l'Université, rue des Mathurins-S.-Jacques, n° 5.

Delaroche (Paul), [218], O. ✻ peintre, membre de l'Institut, rue de la Tour-des-Dames, n° 7.

Delécluze, [524], ✻ rue Chabanais, n° 1.

Delessert (François), [277], O. ✻ rue Montmartre, n° 176.

Delessert (Gabriel), [612], C. ✻ à Passy.

Digitized by Google

Deloye, [615], ancien élève de l'École des Chartes, rue de Verneuil, n° 22.

Denjoy (P.), [624], représentant du peuple, rue de Lille, n° 70.

Derode (Victor), [629], membre de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, rue Faulconnier, n° 14, à Dunkerque (Nord); corresp., M. de Gaulle, rue de Bercy, n°

Desjobert, [401], représentant du peuple, rue Saint-Guillaume, n° 18.

Desnoyers (Jules), [23], ✻ bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin des Plantes, rue Cuvier, n° 57.

Dibon (Paul), [362], à Louviers; corresp., M. Frédéric Passy, auditeur au conseil d'État, rue des Saints-Pères, n° 75.

Dinaux (Arthur), [769], à Valenciennes (Nord).

Donnadieu (Alcide L. X.), [551], à Londres; corresp., M. Silvestre, à Neuilly, avenue de la République, n° 32.

Douet d'Arcq (J.), [693], quai d'Orléans, n° 4, île Saint-Louis.

Dovergne fils, [369], bibliothécaire honoraire de la ville, à Hesdin (Pas-de-Calais).

Dubois [777], professeur au collége Rollin, rue de la Vieille-Estrapade, n° 17.

Duchesne aîné, [163], ✻ conservateur de la Bibliothèque nationale, département des estampes, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

Dumoulin, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

Duplès-Agier (Henri), [698], archiviste-paléographe, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue Saint-Dominique, n° 28.

Digitized by Google

DURAND [680], libraire, rue des Grès, n° 3.

DURAND DE LANÇON, [313], receveur des finances, à Béthune (Pas-de-Calais); corresp. M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

DUREAU DE LAMALLE, [24], ✻ membre de l'Institut, rue de la Rochefoucauld, n° 25.

DUTENS (Albert), [55], ✻ ancien maître des requêtes au conseil d'État, membre de la Société d'Abbeville, etc., rue Chauveau-Lagarde, n° 6.

DUVERDY (Charles), [748], rue d'Enfer, n° 14.

EGGER, [586], ✻ agrégé de la Faculté des Lettres, rue Madame, n° 45.

FEZENSAC) DE MONTESQUIOU DE), [572], ✻ rue d'Astorg, n° 31.

FLON [670], pharmacien, rue Taitbout, n° 32.

FLOQUET, [622], ✻ avocat, correspondant de l'Institut, rue Castellane, n° 14.

FORESTA (Achille DE), [732], rue Neuve-Saint-Marc, n° 8.

FOUCHÉ (Lucien), [224], à Évreux (Eure); corresp., M....

FOUQUE, [785], libraire à Châlon-sur-Saône, corresp., M. Labbé, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 51.

FOURCAULT DE PAVANT, [791], ancien notaire, rue Saint-Honoré, n° 374.

FRANCK [671], libraire, rue Richelieu, n° 69.

FREMY, [729], représentant du peuple, rue Fléchier, n° 2

FREMYN, [25], ✻ notaire, rue de Lille, n° 11.

FRESNE (Marcellin DE), [388], ✻ conseiller d'État, rue de Londres, n° 22.

Digitized by Google

Freteau de Peny (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emmanuel), [709], référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 38.

Garbé (Charles), [485], avocat, quai Napoléon, n° 23.

Gaucheraud (Hippolyte), [56], rue Saint-Dominique, n° 64.

Gaulle (de), [453], rue de Bercy, n° 4.

Geffroy (A), [797], professeur d'histoire au collége Louis-le-Grand, rue de Savoie, n° 9.

Geoffroy-Chateau, [738], juge au tribunal de première instance du département de la Seine, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 2.

Gingins de la Sarraz (F. de), [240], à Lausanne; correspondant, M. Cherbuliez, place de l'Oratoire, n° 6.

Gillet, [647], président du tribunal de première instance de Nancy (Meurthe); corresp., M. Magin-Marens, rue Serpente, n°

Giraud (Paul-Emile), [569], ✻ à Romans (Drôme); corresp. à Paris, M. Paul Giraud, rue de l'Odéon, n° 21.

Glanville (Léonce de), [626], au château de Vauville, près Pont-l'Evêque (Calvados); corresp. M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Godefroy (de), [223], ✻ à Lille. A Paris, rue Vaneau, n° 24.

Goupil (Édouard), [57], maître des requêtes au conseil d'Etat, rue Lafitte, n° 57.

Grangier de la Marinière, [798], membre de la société des Bibliophiles françois, rue de la Victoire, n° 61.

Grasset (Ernest), [591], conseiller à la Cour d'appel de Dijon, à Paris, chez Me Poiré, rue Saint-Lazare, n° 40, cour d'Orléans.

Digitized by Google

GUADET [228], instituteur, à l'Institut des Jeunes Aveugles, boulevard des Invalides.

GUÉRARD (Benjamin), [13], O. ✻ membre de l'Institut, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, directeur de l'École des Chartes, rue Neuve des Petits-Champs, n° 14.

GUÉRARD (François), [152], conseiller-auditeur à la Cour d'appel d'Amiens (Somme); corresp., M...

GUESSARD (François), [349], ✻ répétiteur à l'École des Chartes, à Passy, Grande-Rue, n° 83.

GUIFFREY (George), [763], rue Hauteville, n° 1.

GUIZOT, [1], G. C. ✻ membre de l'Institut, rue de la Ville-l'Évêque, n° 6.

HALLÉ, [792], ✻ conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Pierre-Sarrazin, n° 10.

HARCOURT (Eugène D'), [606], O. ✻ rue Vanneau, n° 5.

HASE, [26], C. ✻ membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, rue Colbert, n° 12.

HAVIN, [807], conseiller d'État, rue de Provence, n° 36.

HEBRAIL (Casimir D'), [411], ✻ chef de division à la Chancellerie de la Légion d'honneur, rue de Bellechasse, n° 14.

HENNEBERT (Frédéric), [784], secrétaire de la Société historique et littéraire, archiviste de la ville de Tournay.

HENNIN, [503], ✻ rue des Martyrs, n° 23.

HERICOURT (Achmet D'), [635], à Arras, rue Ronville (Pas-de-Calais).

HOLLAND (lord), [547], pair d'Angleterre; correspondant, M....

HOUEL, [60], avocat, rue Chanaleilles, n° 5.

Digitized by Google

Hubard, [601], avocat, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Huvé (Jean-Jacques), [342], O. ✻ architecte, membre de l'Institut, rue du Helder, n° 15.

Janin (E.), [711], à Passy, Grande Rue, n° 37.

Jobez (Alphonse), [323], rue de la Victoire, n° 90.

Jozon (Charles), [778], à Corbeil (Seine-et-Oise), rue Saint-Fiacre, n° 17.

Jourdan [315], ✻ administrateur des hospices civils de Paris, rue de Vendôme, n° 17.

Jubelin, [806], conseiller d'État, rue des Champs-Élysées, n° 14.

Kerdrel (Audren de), [340], représentant du peuple, rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes; à Paris, rue Mogador, n° 7.

Kervyn de Lettenhove, [799], à Bruges.

Laborde (Léon de), [301], ✻ membre de l'Institut, quai Malaquais, n° 1.

Laboulaye (Édouard), [445], ✻ avocat, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue Taitbout, n° 34.

Lacabane (Léon), [64], ✻ premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur à l'Ecole des Chartes, rue Hillerin-Bertin, n° 8.

La Fons-Melicoq (de), [553], au château de Douvrins, près la Bassée (Nord); corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

Lagrange (Edouard de), [331], ✻ représentant du peuple, membre de l'Institut, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 113.

Digitized by Google

LAGUERRE (Léon), [790], rue des Trois-Frères, n° 14.

LAHURE père, [67], O. ✻ notaire honoraire, membre du conseil général du département de la Seine, place de l'École, n° 1.

LAHURE (Charles), [279], rue de Vaugirard, n° 9.

LANGLE (Ferdinand DE), [421], à Vitré (Ille-et-Vilaine).

LANGLE (Augustin DE), [742], au château du Rocher, commune de Mesanger, près Evron (Mayenne); correspondant, M...

LANJUINAIS (Eugène), [366], ✻ rue Basse-du-Rempart, n° 30.

LA QUEILLE (Edmond DE), [805], rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 23.

LASCOUX (Jean-Baptiste), [130], ✻ procureur de la république au tribunal de première instance de la Seine, rue du Bac, n° 36.

LEBAS (Philippe), [145], ✻ membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole Normale, conservateur de la Bibliothèque de l'Université, rue d'Enfer, n° 21.

LEBAS (Philippe), [767], *pour la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne*, chez M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 3.

LEBE-GIGUN (madame), [801], directrice des études de la maison de la Légion d'honneur, à Saint-Denis.

LEBIGRE-BEAUREPAIRE, [714], notaire à Lille, rue Nationale; corresp., M. Beghin, chez M. Magen, libraire, quai des Augustins, n° 21.

LEBRUMENT, [637], libraire, à Rouen; corresp., M. Renouard et Cie, rue de Tournon, n° 6.

LEBRUN, [157], juge de paix à Avise, près Épernay (Marne); corresp., M. Laquerre, docteur en médecine, rue des Trois-Frères, n° 2.

LE CLERC (J.-Victor), [396], C. ✻ membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres, à la Sorbonne.

Digitized by Google

Le Glay, [74], ✻ et de l'ordre de Léopold, conservateur général des Archives du département du Nord, à Lille; correspondant. M. Chamerot, libraire, rue du Jardinet, n° 13.

Lefebvre-Pontalis (Antoine), [803], rue de Rivoli.

Legouvé [783], rue Saint-Marc, n° 14.

Lemaire (P. Aug.), [75], professeur de rhétorique au lycée Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.

Lenglet [755], chancelier à la légation française, à Francfort; à Paris, rue de l'Odéon, n° 24.

Lenormant (Charles), [30], ✻ membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque nationale, département des médailles, professeur au Collége de France, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

Le Prevost (Auguste), [181], O. ✻ membre de l'Institut, à Bernay; à Paris, rue Jacob, n° 44.

Le Roux de Lincy, [76], ✻ rue de Verneuil, n° 51.

Le Roy, [477], commissaire-priseur honoraire, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 22.

Le Sourd [731], O. ✻ régisseur de l'octroi, rue Neuve-de-l'Université, n° 8.

Levesque, [752], notaire et maire, à Mantes (Seine-et-Oise); corresp. à Paris, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Lock (Frédéric), [761], chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

Lograis, [692], professeur au collége de Château-Gontier (Mayenne); corresp. à Paris, M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 5.

Lucas de Montigny [770], ✻ ancien conseiller de préfecture du département de la Seine, rue du Cherche-Midi, n° 91.

Lucas (V.), [779], à Châteaudun, rue de Luynes, n° 40.

Digitized by Google

LUYNES (D'ALBERT DE), [413], ✻ membre de l'Institut, représentant du peuple, rue St-Dominique, n° 31.

LUZARCHES, [675], maire de Tours, conservateur honoraire de la bibliothèque de Tours; corresp., M. Pottier, libraire, quai Voltaire, n° 7.

MACÉ (Antonin), [712], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble; corresp., M. Curmer, libraire, rue de Richelieu, n° 47.

MACKENSIE (John Whiteford), [332], esq. à Edimbourg, 19 Scotland-street; corresp., MM. Bélizard, Dufour et compagnie, libraires, rue de Verneuil, n° 1.

MAGIN-MARRENS (Alfred), [390], ✻ recteur honoraire, conseiller de l'Université, inspecteur supérieur des écoles primaires en France, rue Serpente, n°

MAGNIN (Charles), [28], O. ✻ membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque nationale, département des imprimés, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

MAILLY (DE), [500], rue de l'Université, n° 45.

MALEZIEUX (de), [800], rue Vanneau, n° 39.

MALLEVILLE (Léon DE), [492], ✻ représentant du peuple, rue de l'Université, n° 2.

MARCHEGAY (Paul), [448], archiviste de la préfecture de Maine-et-Loire, à Angers; corresp. M. de Fréville, rue de Vendôme, n° 5, au Marais.

MARCILLY (DE), [774], juge suppléant au tribunal de première instance de Bar-sur-Aube; corresp. à Paris, M. Durassier, rue de Mulhouse, n° 9.

MARIN-DARBEL, [265], à Moscou; correspondant, Me Ve Beaumont, r. Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

MARION, [456], rue Taranne, n° 9.

MARTIN (Henri), [457], rue du Mont-Parnasse, n° 36.

MARTIN-FORTRIS [734], président au tribunal de pre-

Digitized by Google

mière instance de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir); corresp., M. J. Desnoyers, rue Cuvier, n° 57.

Marty-Lavaux (Charles), [780], ✻ licencié ès lettres, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue de la Tour du Temple, n° 2.

Mas-Latrie (Louis de), [289], ✻ sous-directeur des études à l'École des Chartes, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 62.

Massot-Reynier, [560], ✻ avocat général à la Cour de Montpellier (Hérault); corresp. M. Bonnafons fils, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 7.

Mastrella, [276], ancien chef de division à la préfecture du département de la Seine, rue Satory, n° 122, à Versailles.

Mathon [392], bibliothécaire à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp. M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Meloizes-Fresnoy (Emile des), [619], rue Grange-Batelière, n° 15.

Meloizes (Eugène des), [638], ✻ conservateur des forêts, à Rouen; corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 31.

Mercier (Amable Le), [756], quai Voltaire, n° 21.

Mérimée (Prosper), [162], ✻ membre de l'Institut, inspecteur général des monuments historiques, rue Jacob, n° 18.

Merlemont (de), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise).

Merlet, [804], archiviste-paléographe, rue Truffaut, n° 37, à Batignolles.

Merlin, [79], ancien libraire, sous-bibliothécaire au ministère de l'intérieur, quai des Augustins.

Mevil (Charles-Sainte-Marie-Henri), [651], ancien élève de l'École des Chartes, rue S.-Florentin, n° 14.

Digitized by Google

MICHELANT (Henri), [557], rue Neuve-Saint-Georges, n° 6.

MICHELET (Jules), [80], ✻ membre de l'Institut, professeur d'histoire au collége de France, chef de la section historique des Archives nationales, aux Ternes, rue de Villiers, n° 43.

MIGNET, [16], C. ✻ membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 18.

MOINERY, [708], ✻ président du tribunal de Commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.

MOISMONT (Amédée BEAUVARLET DE), [582], ✻ à Abbeville (Somme); corresp., M. Lambert, rue de Tournon, n° 12.

MOLÉ, [5], G. C. ✻ représentant du peuple, membre de l'Institut, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 85.

MONMERQUÉ, [17], O. ✻ membre de l'Institut, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Saint-Louis, au Marais, n° 39.

MONTALEMBERT (Charles DE), [129], membre de l'Institut, représentant du peuple, rue du Bac, n° 40.

MONTFERRANT (Auguste DE), [422], architecte de l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg; corresp., M. Guibert, rue Saint-Quentin, n° 13.

MOURRE (Marie-Vincent), [782], ✻ conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve-Saint-Paul, n° 5.

NADAUD, [360], O. ✻ premier président honoraire de la Cour d'appel de Grenoble, à Charvieu, par Pont de Cheruy (Isère); corresp., M. Nadaud, rue de Verneuil, n° 34 *bis*.

NAUDET, [486], C. ✻ membre de l'Institut, adminis-

Digitized by Google

trateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 10.

NICARD (Pol), [288], rue Vanneau, n° 29.

NIGON DE BERTY, [150], ✻ sous-directeur des cultes au ministère de l'Instruction publique, rue Neuve-de-l'Université, n° 6.

NISARD (Désiré), [459], O. ✻ membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue de Chartres du Roule, n° 27.

NOAILLES (Paul DE), [343], membre de l'Institut, rue de Lille, n° 66.

NUGENT (DE), [371], place Vendôme, n° 14.

OGER (V.), [585], C. ✻ rue de Sèze, n° 10.

OUIN-LACROIX (l'abbé), [788], rue de l'Évêque, n° 15.

OZANAM, [584], ✻ professeur à la Faculté des Lettres, rue de Fleurus, n° 8.

OZERAY, [285], à Bouillon; corresp., M. Gaubert, greffier de la justice de paix, à Courbevoie.

PAILLET, [631], ✻ représentant du peuple, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Thérèse, n° 11.

PAQUET (Just), [341], à Passy, rue Basse, n° 16.

PARAVEY (Charles), [588], conseiller d'État, rue des Petites-Écuries, n° 38 *bis*.

PARET (Victor), [505], rue Saint-Jacques, n° 179.

PASQUIER, [3], G. C. ✻ membre de l'Institut, rue de la Révolution, n° 20.

PASSY (Antoine), [238], O. ✻ ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, rue Pigale, n° 6.

Digitized by Google

PASTORET (Amédée DE), [442], C. ✻ membre de l'Institut, place de la Concorde, n° 6.

PATIN (Henry), [533], O. ✻ membre de l'Institut, professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, rue Cassette, n° 15.

PATTU DE SAINT-VINCENT (Jules), [115], à Mortagne (Orne). Correspondant, M. Dehemant, rue de Berlin, n° 17.

PELET, [161], G. O. ✻ lieutenant général, représentant du peuple, ancien directeur du Dépôt de la guerre, rue de l'Université, n° 61.

PEPIN-LE-HALLEUR (Émile), [787], avocat, rue Louis-le-Grand, n° 7.

PERROT DE CHAZELLE, [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or).

PERROT D'ESTIVARVILLE, [772], administrateur-adjoint des lignes télégraphiques, rue de Grenelle S.-G., n° 103.

PIERRET (Jules), [743], rue Neuve-des-Mathurins, n° 17.

PILLET-WILL, [402], O. ✻ régent de la Banque de France, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 70.

PISANCON (Claude-Henry DE LA CROIX DE CHEVRIÈRE, DE), [566], rue Neuve-Saint-Augustin, n° 48.

POEY D'AVANT, [84], receveur de l'enregistrement, à Luçon (Vendée). Correspondant, M...

PONSARD (Hippolyte), [715], conseiller de préfecture du département de la Nièvre, à Nevers; corresp. M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

PONTHIER DE CHAMAILLARD, [517], à Quimper (Finistère); corresp., M. de Kerdrel, rue Mogador, n° 7.

PORTAL (Frédéric), [284], ✻ rue Basse-du-Rempart, n° 24.

PUYMAIGRE (Théodore DE), [587], au château d'In-

Digitized by Google

glanges (Moselle); corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

Quénot, [87], ✻ ingénieur civil, rue Saint-Nicolas-d'Antin, n° 72.

Quicherat (Jules), [443], ✻ professeur à l'École des Chartes, rue Voltaire, n° 9.

Ranke (Léopold), [385], professeur d'histoire à l'Université de Berlin; corresp., M. Franck, libraire, rue Richelieu, n° 69.

Rathery (Edme-Benoît-Jacques), [546], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue d'Enfer, n° 14.

Rattier (Paul), [398], ✻ rue Neuve-des-Mathurins, n° 98.

Ratzen, [654], conseiller de la bibliothèque de l'Université de Kiel; corresp., M. Franck, libraire, rue Richelieu, n° 69.

Ravenel, [124], ✻ conservateur à la Bibliothèque nationale, département des imprimés, rue Colbert, n° 12.

Reiset (de), [655], attaché à l'ambassade de Sardaigne, rue de la Fraternité, n° 11.

Renard (B.), [424], lieutenant-colonel au corps d'état-major de l'armée belge, à Louvain; corresp., Mme Ve Gobin, rue des Fossés-du-Temple, n° 34.

Renouard (Jules), [91], ✻ libraire, rue de Tournon, n° 6.

Reynaud, [406], à Mérignac (Gironde); corresp., M. Guadet, boulevard des Invalides.

Richard (Paulin), [577], conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

Roger (Charles), [679], juge de paix du canton de

Digitized by Google

Sierck (Moselle); corresp., M. Derache, rue du Bouloy, n° 7.

Roissy (Alfred de), [168], ✻ rue Jacob, n° 21.

Rolle (Hippolyte), [135], bibliothécaire de la ville de Paris, *pour la Bibliothèque de la ville de Paris*, chez M. Lemoine, place Vendôme.

Rolle (Armand), [768], rue de Greffuhle, n° 7.

Rosière (Eugène de), [395], avocat, répétiteur à l'École des Chartes, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, rue de Vaugirard, n° 15.

Rossey (Henri), [796], ancien conseiller de préfecture de l'Eure, rue Mazagran, n° 9.

Rouard, [687], *pour la Bibliothèque de la ville d'Aix;* corresp., M. Techener, libraire, place du Louvre, n° 20.

Roussel (Jules), [590], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 52.

Saint-Aignan (Auguste de), [96], C. ✻ rue de Varennes, n° 22.

Saint-Mauris-Chatenois (Édouard de), [615], rue de Grenelle Saint-Germain, n° 75.

Saint-Paul (de), [735], rue Neuve-du-Luxembourg, n° 3.

Saint-Vincent (Louis de), [328], rue de l'Université, n° 29.

Sainte-Aulaire (de), [535], G. O. ✻ membre de l'Institut, rue Saint-Dominique, n° 61.

Sainte-Aulaire (de), fils, [608], rue de Grenelle S.-G., n° 124.

Sainte-Fare-Bontemps, [488], ✻ rue du Mont-Thabor, n° 25.

Digitized by Google

Salmon [583], élève de l'École des Chartes, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 29.

Scheler (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., M. Hauser, marchand d'estampes, boulevard des Italiens, n° 11.

Semichon (Ernest), [426], avocat, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Serrurier (J. B. T.), [179], ✻ docteur-médecin, rue Saint-Dominique, n° 14.

Sicard [617], conseiller à la Cour d'appel de Montpellier, à Montpellier (Hérault); corresp. M. Lecoffre et Cie, libraires, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

Silvestre de Chanteloup, [113], O. ✻ conseiller à la Cour de cassation, rue de Seine, n° 6.

Sohier, [657], à Mantes (Seine-et-Oise); corresp. M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Sugny (de), [694], rue Saint-Dominique S.-G., n° 23.

Taillandier (A. H.), [99], ✻ conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 8.

Taillandier (René), [141], ✻ avocat, de la Société d'émulation de Paris, de celle des Écoles chrétiennes, rue Saint-Benoît, n° 18.

Taranne, [232], ✻ bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, rue de l'Est, n° 31.

Tardif, [225], ✻ conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue de Bourgogne, n° 11.

Tempier [678], avoué, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (Bouches-du-Rhône); correspondant, M...

Terrebasse (Alfred de), [119], au Péage de Roussil-

Digitized by Google

lon (Isère); corresp., M. Techener, libraire, place du Louvre, n° 20.

Ternier (Edouard), [713], à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); corresp. M. Bellaguet, rue Madame, n° 8 *bis*.

Teulet (Alexandre), [19], ✻ employé aux Archives nationales, rue Crébillon, n° 2.

Teulet (Auguste), [354], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Tournon, n° 29.

Thenot, [789], peintre, rue de l'Université, n° 12.

Thiers, [2], G. O. ✻ représentant du peuple et membre de l'Institut, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 27.

Thierry (Augustin), [312], O. ✻ membre de l'Institut, rue du Mont-Parnasse, n° 28.

Thirion [652], notaire, à Thionville (Moselle); corresp., M. Thirion, place du Palais-Royal, n° 41.

Thompson (Ch.), [364], esq., garde des archives d'Édimbourg; corresp., MM. Belizard et comp., libraires, rue de Verneuil, n° 1.

Thonnelier (Jules), [391], rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 30.

Thouvenin, fils, [350], ✻ rue Saint-André, n° 20, à Charonne.

Tocqueville (de), [699], ancien ministre des affaires étrangères, rue Neuve-des-Mathurins, n° 102.

Tour du Pin (Aynard-Gabriel, de la), [414], ✻ rue de la Ville-l'Evêque, n° 33.

Tracy (Victor de), [449], O. ✻ ancien ministre de la marine, représentant du peuple, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48.

Tuvache, [352], avocat, à Beuzeville (Eure); corresp., M. Foulon, rue Chanoinesse, n° 6.

Digitized by Google

VALENTIN (Edouard), [570], rue Laffitte, n° 25.

VANDOEUVRE (Gabriel DE), [452], maître des requêtes, rue Neuve-des-Mathurins, n° 24.

VANEY (A. E.), [775], avocat, rue d'Antin, n° 3.

VATIMESNIL (Henri DE), [109], ✻ représentant du peuple, rue Saint-Dominique, n° 11.

VATRY (Alphée DE), [480], ✻ représentant du peuple, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 20.

VAUFRELAND (Ludovic DE), [434], ✻ avenue des Champs-Elysées, n° 18.

VEUILLOT, (Louis), [795], rue du Bac, n° 42.

VIBRAYE (Paul, DE), [471], rue de Varennes, n° 10.

VIEL-CASTEL (Horace DE), [650], au Musée du Louvre.

VIEL-CASTEL (Louis DE), [656], sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, n° 102.

VILLEGILLE (Arthur DE LA), [239], ✻ secrétaire du Comité historique des monuments écrits de l'histoire de France, rue de Seine, n° 31.

VILLEMAIN (Abel-François), [518], G. O. ✻ secrétaire perpétuel de l'Académie française, rue Mazarine.

VILLERS (DE), [674], ✻ représentant du peuple, membre de l'Académie de Rouen, rue du Marché-d'Agnesseau, n° 6.

VILLIERS (Eugène DE), [690], rue du Mail, n° 1.

VITET (Ludovic), [20], O. ✻ représentant du peuple, membre de l'Institut, rue Barbet de Jony, n° 9.

VOL DE CONANTRAY (Marie-Louis), [684], rédacteur en chef de l'*Écho de l'Oise*, à Compiègne (Oise).

WAILLY (Natalis DE), [326], ✻ membre de l'Institut, chef aux Archives nationales, rue Vieille-du-Temple, n° 108.

WAITZ (George), [418], à Hanovre; correspondant, M. Franck, libraire, rue Richelieu, n° 69.

WALCKENAER, [107], O. ✻ membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, rue Laffitte, n° 53.

WITTE (Jean DE), [461], correspondant de l'Institut, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 50.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUES.

Barbier, pour la Bibliothèque du Louvre.

Le Bas, pour la Bibliothèque de l'Université, n° 767.

Rolle, pour la Bibliothèque de la ville de Paris, n° 135.

Mathon, pour la Bibliothèque de Neufchâtel, n° 392.

Cochrane, pour *London library*, à Londres, n° 558.

Caubert, pour la Bibliothèque des Avocats, à Paris, n° 720.

Ballard-Luzy, pour la Bibliothèque du collége Rollin, n° 758.

Rouard [687], pour la Bibliothèque de la ville d'Aix.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

EN FRANCE.

Société des Antiquaires de France, rue Taranne, n° 12.
Société d'Agriculture, des Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen.
Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société de Statistique des Deux-Sèvres, à Niort.
Société d'Agriculture du département de l'Aube, à Troyes.
Académie des Sciences de Dijon.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Comité historique de Belgique, à Bruxelles.
Commission royale d'histoire du Piémont, à Turin.
Académie royale des Sciences de Bavière, à Munich,
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Société historique de la Suisse romane, à Lausanne.
Société d'histoire de Suisse, à Zurich.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Societé historique et littéraire de Tournay.
Institut historique de Rio-Janeiro, au Brésil.

Digitized by Google

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

GACHARD, directeur général des Archives de Belgique.
VARNKOENIG, professeur de droit, à Fribourg.
PERTZ, conservateur de la Bibliothèque royale, à Berlin.
BOEHMER (J. F.), conservateur des Archives, à Francfort-sur-le-Mein.
RAUMER (DE), professeur à l'Université de Berlin.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1852.

MM.

A. Bertin.
Bellaguet.
Brugnot.
Guérard (Benjamin).
Guessard.
Le Prevost (Auguste).
De Gaulle.
Magnin.
Walckenaer.

1853.

De Barante.
Busch.
Chabrillan (Jules de).
Desnoyers (Jules).
Lacabane.
Lascoux.
De Mas-Latrie.
Mignet.
Molé.
Thiers.

1854.

MM.

Crapelet (Charles).
De La Villegille.
Guadet.
Leclerc (Victor).
Monmerqué.
De Pastoret.
Passy (Antoine).
Ravenel.
De Roissy.
De Wailly (Natalis).

1855.

Duchesne aîné.
Guizot.
Hase.
Lenormant (Charles).
Naudet.
Pasquier.
Taillandier.
Teulet.
Thierry (Augustin).
Vitet.

Digitized by Google

Comité de publication.

MM. Guérard, *président.*
Lenormant (Charles).
Ravenel.
De Wailly.

Comité de l'Annuaire.

MM. Guérard, *président.*
Desnoyers (Jules).
Duchesne aîné.
Taillandier.

Comité des fonds.

MM. De La Villegille, *président.*
Bellaguet.
Taillandier.
Busch.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

NOMMÉ EN 1850.

Président honoraire...	MM. . . . .
Président.....	De Barante.
Vice-Présidents.....	Ravenel. De La Villegille.
Secrétaire.....	Desnoyers (Jules).
Secrétaire Adjoint....	Teulet.
Archiviste.....	Duchesne aîné.
Trésorier.....	Duchesne aîné.

Censeurs.

MM. Houel, de Bouis.

Digitized by Google

TABLEAU DES SÉANCES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1852.

Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
5	2	1	5 et 26	3	7

Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
5	2	»	4	1	6

Les séances administratives ont lieu rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12, à trois heures, le premier lundi de chaque mois; tous les membres de la Société ont droit d'y assister.

La séance extraordinaire du 26 avril est destinée à fixer le choix des lectures pour l'Assemblée générale.

La séance du 3 mai est celle de l'assemblée générale de la Société. Elle se tient dans la salle de l'École des Chartes, aux Archives nationales.

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FONDATION, EN 1834;

A PARIS,

CHEZ RENOUARD ET Cie, LIBRAIRES,

RUE DE TOURNON, N° 6.

Les lettres affranchies peuvent être adressées au siége de la Société, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8..... 18 fr.

— *Idem*, in-8, années 1836 à 1849, *chaque année*. 3 fr.

Il manque quelques numéros des années 1838 *et* 1842.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8..... 9 fr.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par Grégoire de Tours; avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE; 1836 à 1838, *texte latin seul;* 2 vol. in-8... 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8... 18 fr.

Digitized by Google

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1651 et 1652, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8..... 9 fr.

— Le même ouvrage, *Pap. colomb. de Holl.*. 45 fr.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Melle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8..... 9 fr.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOBLE, par Villehardouin; publiée par M. PAULIN PARIS; 1838, 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Ang. LE PREVOST; tomes I, II et III; 1838-1845, gr. in-8..... 27 fr.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LEGLAY; 1839, 2 vol. grand in-8..... 18 fr.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

OEUVRES COMPLÈTES D'EGINHARD, publiées par M. Al. TEULET; 1840 et 1843, 2 vol. grand in-8.... 18 fr.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Melle DUPONT; 1840, 1843, 1847, 3 v. gr. in-8. 27 fr.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. GENIN; 1841, 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

NOUVELLES LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE, publiées par M. F. GENIN; 1842, 1 vol. grand in-8.... 9 fr.

PROCÈS DE JEANNE D'ARC, publiés par M. J. QUICHERAT; 5 vol. grand in-8, 1841 à 1849..... 45 fr.

LES COUTUMES DU BEAUVOISIS par PHILIPPE DE BEAU-

Digitized by Google

MANOIR, publiées par M. BEUGNOT; 1842, 2 vol. grand in-8. . . . . 18 fr.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. F. GUESSARD; 1842, 1 vol. gr. in-8. . 9 fr.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, publiée par M. GÉRAUD; 1843, 2 vol. grand in-8 . . . . . 18 fr.

MÉMOIRES DE COLIGNY ET DU MARQUIS DE VILLETTE, publiés par M. MONMERQUÉ; 1844, 1 v. gr. in-8. 9 fr.

RICHER, Histoire de son temps; publiée et traduite par M. Guadet; 1845, 2 v. gr. in-8. . . . . 18 fr.

REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS, publiés par MM. LE ROUX DE LINCY et DOUET D'ARCQ; 1847 et 1848, 3 vol. grand in-8. . . . . 27 fr.

JOURNAL HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV, par E. J. F. BARBIER; tom. I, II et III, 1847-1851, grand in-8. (*Le tome* Ier *est épuisé*). . . . . 18 fr.

VIE DE SAINT LOUIS, par LE NAIN DE TILLEMONT, publiée par M. DE GAULLE; 1847-1851, 6 vol. grand in-8. . . . . 54 fr.

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, par M. Moreau tomes I, II et III, 1850-1851, gr. in-8. . . . 27 fr.

EXTRAITS DES COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS D FRANCE, par M. Douet d'Arcq, 1851, 1 vol. grand in-8. . . . . 9 fr.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1844, et 1848 à 1852, in-18, chaque volume. . . . . 2 fr.

Les années 1845, 1846 et 1847 sont épuisées.

Ouvrages sous presse :

JOURNAL DU RÈGNE DE LOUIS XV, tome IV.

ORDERIC VITAL, tome IV.

MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC, archevêque d'Aix.

Digitized by Google

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Depuis sa fondation en 1834.

1. BULLETINS DE 1834

1835.

2. BULLETINS DE 1835.
3. YSTOIRE DE LI NORMANT..... 18 juin.

1836.

4. GRÉGOIRE DE TOURS, T. I.....
5. LETTRES DE MAZARIN..... } 12 mai.
6. ANNUAIRE POUR 1837.

1837.

7. GRÉGOIRE DE TOURS, T. II...
8. MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN } 11 mars.
9. GRÉGOIRE DE TOURS, T. III...
10. ANNUAIRE POUR 1838..... } 31 octobre.
11. VILLEHARDOUIN..... 11 mars.

1838.

12. GRÉGOIRE DE TOURS, T. IV...
13. ORDERIC, T. I..... } 28 novembre.
14. ANNUAIRE POUR 1839.....

1839.

15. ANNUAIRE POUR 1840.
16 et 17. CORRESPONDANCE DE MAXIMILIEN, 2 vol..... 20 décembre.

Digitized by Google

1840.

18. Histoire des ducs de Normandie. . . . . 20 juillet.
19. Éginhard, t. I. . . . . } 10 décembre.
20. Philippe de Commynes, t. I. . }
21. Annuaire pour 1841. . . . . }

1841.

22. Orderic Vital, t. II. . . . . 16 février.
23. Lettres de Marguerite d'Angoulême. . . . . 7 août.
24. Procès de Jeanne d'Arc, t. I. } 20 octobre,
25. Annuaire pour 1842. . . . . }

1842.

26 et 27. Coutumes du Beauvoisis, 2 vol. } 18 mai.
28. Marguerite de Valois. . . . . }
29. Annuaire pour 1843. . . . . 15 octobre.
30. Nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême. . . . 18 novembre.

1843.

31. Éginhard, t. II. . . . . } 8 mai.
32. Philippe de Commynes, t. II. . }
33. Chronique de Guillaume de Nangis, t. I. . . . . } 20 novembre,
34. Annuaire pour 1844. . . . . }

1844.

35. Chronique de Guillaume de Nangis, t. II. . . . . } 28 mars.
36. Mémoires de Coligny. . . . . }
37. Procès de Jeanne d'Arc, t. II. }
38. Annuaire pour 1845. . . . . 14 octobre.

Digitized by Google

1845.

39. ORDERIC VITAL, T. III.....
40. HISTOIRE DE FRANCE, par Richer, t. I..... } 2 avril.
41. ANNUAIRE POUR 1846..... 1er octobre.
42. PROCÈS DE JEANNE D'ARC, T. III
43. HISTOIRE DE FRANCE, par Richer, t. II..... } 28 décembre.

1846.

44. ANNUAIRE POUR 1847..... 16 octobre.
45. REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS, T. I..... ... 20 décembre.
46. PROCÈS DE JEANNE D'ARC, T. IV..... } 23 janv. 1847.
47. VIE DE SAINT LOUIS, T. I....

1847.

48. JOURNAL DE BARBIER, T. I. ..
49. REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE T. II..... ... ... } 5 juin.
50. VIE DE SAINT LOUIS, T. II.... 20 juillet.
51. ANNUAIRE POUR 1848..... 20 octobre.
52. MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, T. III..... 20 janv. 1848.

1848.

53. VIE DE SAINT LOUIS, T. III... 8 mars.
54. REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE, T. III..... ..... 15 juillet.
55. VIE DE SAINT LOUIS, T. IV.... 2 novembre
56. ANNUAIRE POUR 1849.....

Digitized by Google

1849.

57. VIE DE SAINT LOUIS, T. V.... 25 avril.
58. JOURNAL DE BARBIER, T. II... 5 juillet.
59. ANNUAIRE POUR 1850..... 15 octobre.
60. PROCÈS DE JEANNE D'ARC, T. V et dernier..... 28 décembre.

1850.

61. BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. I..... 30 avril.
62. ANNUAIRE POUR 1851..... 10 octobre.
63. BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. II..... 25 novembre.

1851.

64. COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE..... 26 mars.
65. JOURNAL DE BARBIER, T. III.... 14 avril.
66. VIE DE SAINT LOUIS, T. VI....
67. BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. III. .....
68. ANNUAIRE POUR 1852.....

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'ANNUAIRE DE 1852.

Comput ecclésiastique..... Page 1

Cycles divers..... *ibid.*

Fêtes mobiles..... *ibid.*

Quatre-Temps..... *ibid.*

Commencement des Saisons..... *ibid.*

Éclipses en 1852..... *ibid.*

Calendriers..... 2

Signes du Zodiaque..... 26

Signes des Planètes..... *ibid.*

Noms des mois du Calendrier hébraïque légal..... *ibid.*

Noms des mois du Calendrier de l'Hégire..... *ibid.*

Chronologie des Papes..... 37

Premier siècle..... 48

Second siècle..... 49

Troisième siècle..... 50

Quatrième siècle..... 52

Digitized by Google

Cinquième siècle. 55
Sixième siècle. 61
Septième siècle. 68
Huitième siècle. 76
Neuvième siècle. 82
Dixième siècle. 91
Onzième siècle. 101
Douzième siècle. 116
Treizième siècle. 128
Quatorzième siècle. 137
Seizième siècle. 154
Dix-septième siècle. 163
Dix-huitième siècle. 167
Dix-neuvième siècle. 171
Liste alphabétique du nom des Papes. 176
Notice sur les Pays d'états. 179
Bretagne. 182
Flandre Wallone. 191
Artois. 194
Cambrésis. 198
Bourgogne. 199
Languedoc. 204
Provence. 214
Foix. 217

Digitized by Google

Marsau..... 218
Nebouzan..... 219
Quatre-Vallées..... 220
Bigorre..... 221
Béarn..... 223
Soule, Basse Navarre et Labourd (Pays basques)..... 226
Soule..... 227
Basse Navarre..... 229
Labourd..... 230
Table de la Notice sur les Pays d'états..... 237
Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique. 238
Règlement de la Société de l'Histoire de France..... 239
Liste des membres de la Société de l'Histoire de France..... 243
Bibliothèques..... 270
Société correspondantes..... 271
Liste des membres du Conseil d'administration..... 273
Tableau des séances de la Société pour l'année 1851..... 275

Digitized by Google

Liste des ouvrages publiés par la Société..... 276
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société de l'Histoire de France..... 279

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

MADE IN FRANCE

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 098 643 596

Digitized by Google